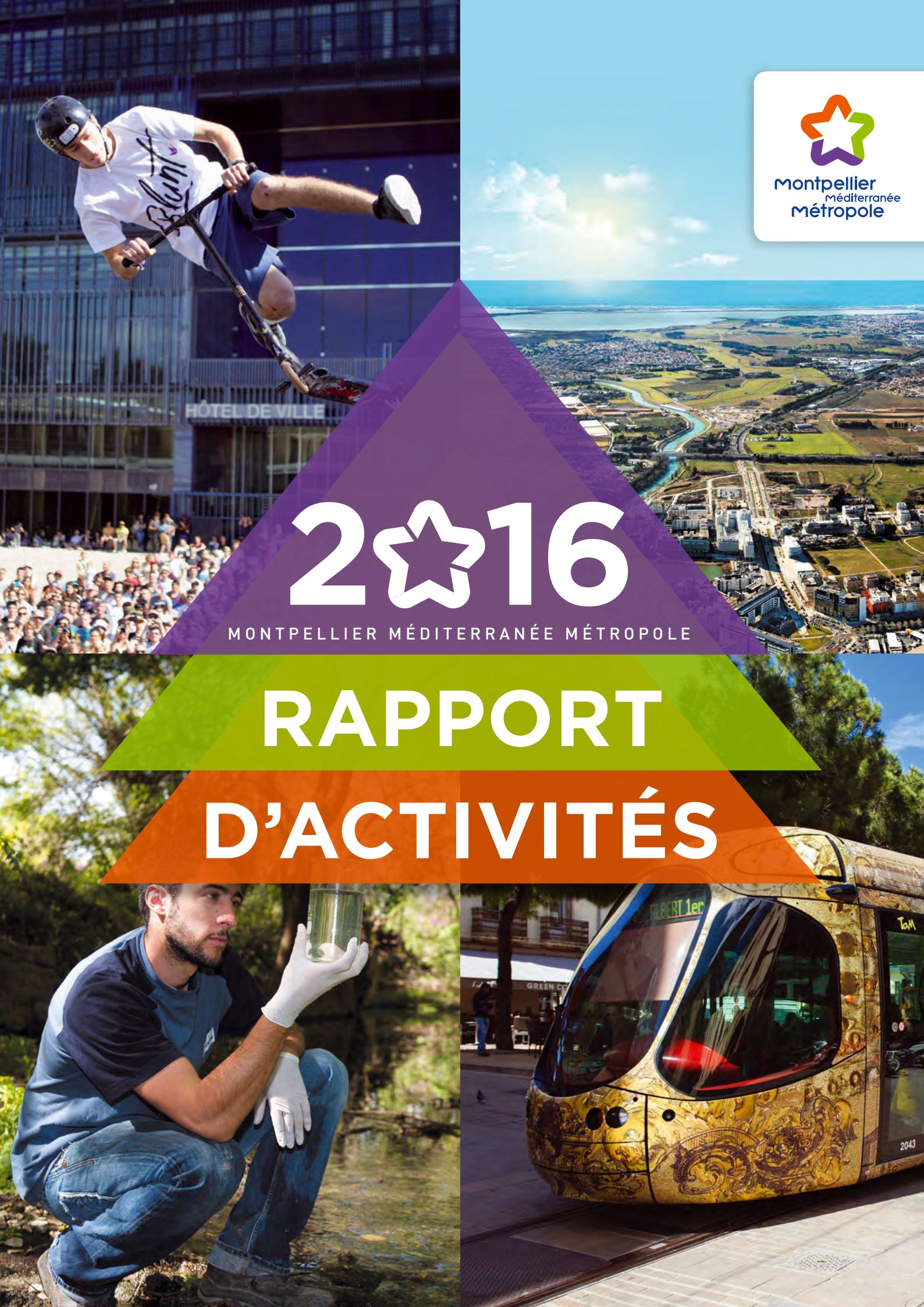

Montpellier Méditerranée Métropole

2016

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

EDITO

DÉVELOPPER ET CONFORTER UNE CULTURE COMMUNE AU SEIN D'UN BLOC COMMUNAL !

L'exercice 2016 de Montpellier Méditerranée Métropole s'incarnera dans une ambition forte : **repositionner l'intercommunalité dans son rôle de coopérative de services aux communes.** Un projet qui constitue **le socle du « Schéma de Mutualisation ».**

L'objectif est clair : mettre en place, développer et organiser une coopération souple et consentie, au cœur même du projet intercommunal. **Au point d'en devenir l'une des composantes ; un outil intégré, pleinement constitutif du système.** Loin d'être figée, cette coopération pourra **revêtir nombre de formes** (animations de réseaux thématiques, prestations de services, groupement de commandes) et **prospérer sur différents espaces** : entre communes, entre la Métropole et les communes, mais également entre la Métropole et ses communautés voisines.

Et c'est **en étroite concertation avec ses 31 communes,** notamment au travers de la Conférence des maires, que la Métropole dessine cette coopérative de services qui profitera **à tous et à chacun.** Au final, la mutualisation n'est rien de moins qu'un extraordinaire dispositif qui véhicule et propage la volonté politique autant qu'elle assoit, consolide **et promeut une solidarité entre les différents territoires.** Elle est profondément porteuse de sens. De bon sens !

La démarche compte ainsi **cinq objectifs stratégiques,** définis lors de la création de Montpellier Méditerranée Métropole en 2015. Concrètement, il s'agit d'améliorer le fonctionnement du bloc communal comme celui de chaque commune, de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire, de préserver les équilibre financiers du bloc communal, d'ouvrir aux communes l'accès à de nouveaux services et, bien entendu, d'améliorer les services rendus aux usagers.

Cet avenir est en action, puisqu'afin de simplifier l'accès des habitants à l'Administration, l'ensemble des services communautaires précédemment exercés par les « Maisons de Proximité » ont été transférés aux guichets des 31 mairies du territoire. **Ce « Guichet Unique » devient ainsi l'une des toutes premières actions du Schéma de Mutualisation.** Une coopération qui n'a pu voir le jour que grâce aux efforts conjugués des agents communaux et métropolitains qui, aujourd'hui, travaillent de pair, au quotidien, pour améliorer la cohésion intercommunale comme pour garantir un service de qualité. Il est le symbole d'un travail collectif efficace dans l'intérêt général au sein de notre territoire.

C'est également pour mettre en cohérence les politiques publiques, pour partager les compétences, pour optimiser les services, pour rationaliser les moyens et pour réduire les postes en doublon, que **l'Administration de la Ville de Montpellier s'est rapprochée de celle de la Métropole.** Ensemble, ils œuvrent pour la collectivité, le bien public : celui qui nous fait foncièrement devenir citoyen.

À terme, **au-delà même du concept de mutualisation, qu'il englobe et qu'il sublime,** l'ambition est de **faire émerger une vision commune des besoins et des expérimentations de pratiques collaboratives. Une culture véritablement partagée au sein d'un bloc communal.** La co-construction reste notre principal levier d'actions afin de parvenir à cet ambitieux objectif et nous savons pouvoir compter sur les nombreuses forces vives et dynamiques de notre territoire.

Philippe Saurel
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier

SOMMAIRE

1 L'INSTITUTION

La métropole, une collectivité en perpétuelle évolution 08
Le schéma de mutualisation, véritable socle de l'intercommunalité 18
Les ressources humaines, garantes de continuité et stabilité 20
Le numérique, outil de proximité à haute valeur ajoutée 22
Résultats financiers : trouver le juste équilibre entre investissements, recettes et dépenses 25
Énergie, sécurité, accessibilité et électricité : la métropole sur tous les fronts ! 34
Le pilotage et le contrôle de gestion : mise en place de nouvelles démarches d'ingénierie 36

2 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Le défi de la planification territoriale : gérer le présent et dessiner l'avenir d'un grand projet commun 44
Les études urbaines : préalable indispensable à la mise en œuvre opérationnelle du Scot 50
L'observation territoriale prend de l'ampleur grâce au système d'information géographique 51
Une politique de l'habitat dense, diversifiée et éminemment volontariste 53
Montpellier Méditerranée Métropole, pilote-coordonnateur du nouveau contrat de ville 57

3 FONCIER ET AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

Une politique foncière maîtrisée, pour bâtir de nouveaux projets communautaires 62
L'aménagement opérationnel, pour stimuler l'offre et la diversifier 63
Des projets structurants, pour animer des sites éminemment stratégiques 66
Baillargues, pôle urbain majeur de la seconde couronne métropole 73
Des projets urbains partenariaux, pour façonner et structurer le territoire 74
Un service droit des sols, pour mener une politique de conseil auprès des communes 75
Un service domanialité publique, pour assurer les procédures foncières de voirie 76
Une compétence voirie, pour optimiser l'espace public métropolitain 77

4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Innover, condition sine qua non pour créer une dynamique et booster la croissance économique 80
Favoriser l'installation des entreprises en leur offrant des conditions d'implantation optimales 90
Conduire une politique d'insertion et d'emploi active sur tous les fronts 91

5 TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Rapprocher, simplifier et fluidifier : TAM, un réseau qui structure le territoire métropolitain 96
Faciliter le quotidien de tout un chacun : la mission des transports… en commun 98
Gérer les flux, développer de nouvelles solutions de mobilité et améliorer la qualité de l'air 100

6 ENVIRONNEMENT

Propreté et nettoiement de l'espace public montpelliérain : mode d'emploi 107
Prévention, collecte et tri des déchets : une trilogie dans laquelle chaque rôle est important 109
Traitement et valorisation des déchets : une responsabilité assumée par la collectivité 112
Communiquer, sensibiliser et répondre aux demandes : les usagers au cœur du service 116

7 EAU

Une politique métropolitaine globale, cohérente et harmonieuse 120
Eau potable : apprendre à gérer les ressources 125
Eau brute : protéger les réserves naturelles 130
Assainissement : préserver les écosystèmes 131
Inondations : endiguer un phénomène naturel 138
Incendie : étouffer la puissance des flammes 142
Fontaines : faire jaillir l'étincelle de vie 143

8 SPORT

Sports et loisirs : un réseau d'équipements qui maile l'ensemble du territoire métropolitain 146
Temps scolaire : le moment idéal pour apprendre à nager, patiner, et vivre en communauté 152
Un rôle de pilier : assurer un soutien aux clubs, à l'animation et aux manifestations 154

9 CULTURE

Un soutien affirmé à la création artistique innovante et à sa diffusion 158
Une offre culturelle enracinée au cœur même de la cité 161
Une éducation artistique et culturelle stimulante pour le territoire 164
Les établissements culturels gérés par montpellier méditerranée métropole 167

10 SOLIDARITÉ

La téléalarme : pour ne jamais perdre le lien avec les plus fragiles 200

11 DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

Simplifier l'accès des usagers aux différents services de la métropole 204
Assurer une formation efficace pour tous les agents affectés au guichet unique de proximité 208
Une collaboration étroite avec les directions opérationnelles de la métropole 209

L'INSTITUTION

Née District, **l'intercommunalité n'a jamais cessé d'évoluer.** Devenue Communauté d'Agglomération en 2001, **elle s'est, depuis le 1er janvier 2015, muée en Métropole**. Un développement qui s'accompagne de compétences élargies, afin de **structurer son territoire** dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'énergie, l'urbanisme, la voirie et l'espace public.

De même, **la relation qu'entretient Montpellier Méditerranée Métropole avec les Communes qui la compose a été redéfinie** par cette nouvelle gouvernance. C'est désormais **le Pacte Métropolitain qui précise et détermine les rapports entre la Métropole et ses 31 Communes**. Une union qui repose notamment sur les relations aux usagers et sur **la proximité avec les citoyens** métropolitains.

Ainsi, afin de **simplifier l'accès des habitants à l'administration**, l'ensemble des services communautaires exercés par les Maisons de Proximité ont été transférés aux guichets des 31 Communes du territoire. **Ce Guichet Unique est aussi l'une des toutes premières actions du Schéma de Mutualisation**, clé de voûte du Pacte de Confiance métropolitain 2014-2020.

Véritable socle de l'intercommunalité, ce Schéma a pour objectif de **renforcer les coopérations au sein du bloc communal, tout en respectant les souverainetés communales**. Il est ainsi fondé sur une double démarche : la mise en place de la coopérative de services aux communes et, d'autre part, la convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier.

Mise en place durant l'exercice 2016, **la coopérative de services aux communes marque une nouvelle étape dans les pratiques de collaboration à l'échelle du territoire métropolitain**. Cette mise en synergie a permis de faire émerger une culture intercommunale partagée, mais également de développer la coordination des services communaux et des services de la Métropole, grâce à une définition plus précise des besoins des communes.

Une coopération qui n'a pu voir le jour que grâce **aux efforts conjugués des agents communaux et métropolitains** qui, aujourd'hui, travaillent de pair. Ils œuvrent ainsi au quotidien pour **améliorer la cohésion intercommunale comme pour garantir un service public de qualité aux usagers**.

LA MÉTROPOLE, UNE COLLECTIVITÉ EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

District, Agglomération… désormais Métropole

Issue de **la transformation du District en Communauté d'Agglomération** (2001), **Montpellier Méditerranée Métropole a officiellement vu le jour au 1er janvier 2015**, à la suite de la parution au Journal officiel du 26 décembre 2014, du décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Montpellier Méditerranée Métropole ».

Les 31 communes métropolitaines

- BAILLARGUES
- BEAULIEU
- CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- FABRÈGUES
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LATTES
- LAVÉRUNE
- LE CRÈS
- MONTAUD
- MONTFERRIER-SUR-LEZ
- MONTPELLIER
- MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
- PÉROLS
- PIGNAN
- PRADES-LE-LEZ
- RESTINCLIÈRES
- SAINT-BRÈS
- SAINT-DRÉZÉRY
- SAINT GENIÈS DES MOURGUES
- SAINT GEORGES D'ORQUES
- SAINT JEAN DE VÉDAS
- SAUSSAN
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Le Conseil se compose de 92 membres. Toutes les communes membres sont représentées ; aucune ne pouvant avoir plus de la moitié des sièges.

Le nombre de représentants par commune est déterminé proportionnellement à leur population, comme suit:

- **Communes représentées par un 1 conseiller :** Beaulieu, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Jacou, Lavérune, Montaud, Montferrier-sur-Lez, Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez, Restinclières, Saint-Brès, Saint-Drézéry, Saint Geniès des Mourgues, Saint Georges d'Orques, Saussan, Sussargues, Vendargues.
- **Communes représentées par 2 conseillers :** Baillargues, Le Crès, Fabrègues, Juvignac, Pérols, Pignan, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Grabels.
- **Castelnau-le-Lez** est représentée par **4 conseillers, Lattes** par **5** et la commune de **Montpellier** par **46 conseillers.**

Les compétences

Afin de **renforcer la structuration et le développement de son territoire**, notamment en matière de voirie et d'espace public, d'urbanisme, de développement économique, mais également dans le domaine de l'énergie, **la Métropole dispose de compétences élargies.**

Le décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 portant création de Montpellier Méditerranée Métropole a déterminé ses compétences, à la date de sa création. Elle exerce ainsi les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales.

L'Hôtel de Métropole.

I - La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1 - en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel

- création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire ;
- construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La médiathèque Émile Zola.

2 - en matière d'aménagement de l'espace métropolitain

> schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;

> organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains ;

> création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;

> participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain ;

> établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code.

3 - en matière de politique locale de l'habitat

> programme local de l'habitat ;

> politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;

> amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;

> aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

4 - en matière de politique de la ville

> élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

> animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;

> programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5 - en matière de gestion des services d'intérêt collectif

> assainissement et eau ;

> création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;

> abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;

> services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;

> service public de défense extérieure contre l'incendie.

6 - en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

> gestion des déchets ménagers et assimilés ;

> lutte contre la pollution de l'air ;

> lutte contre les nuisances sonores ;

> contribution à la transition énergétique ;

> soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

> élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;

> concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;

> création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;

> création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;

> gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement (applicable à compter du 1er janvier 2018) ;

> autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques. Lorsque l'exercice des compétences mentionnées au présent I est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt métropolitain, celui-ci est déterminé par le conseil de la Métropole à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du décret prononçant la création de la Métropole. A défaut, la Métropole exerce l'intégralité des compétences transférées.

II - L'État peut déléguer, par convention à la Métropole qui en fait la demande, dès lors qu'elle dispose d'un programme local de l'habitat exécutoire, les compétences énumérées aux 1° et 2° du présent II :

1 - l'attribution des aides au logement locatif social, au logement intermédiaire et en faveur de la location-accession et la notification aux bénéficiaires, l'octroi de l'autorisation spécifique prévue à l'article L. 441-2 du code de la construction et de l'habitation ainsi que, par délégation de l'Agence nationale de l'habitat, l'attribution des aides en faveur de l'habitat privé et la signature des conventions mentionnées à l'article L. 321-4 du code de la construction et de l'habitation.

2 - sans dissociation possible, la garantie du droit à un logement décent et indépendant mentionné au chapitre préliminaire du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'aux articles L. 441-2-3 et L. 441-2-3-1 du même code **et, pour exercer cette garantie, la délégation de tout ou partie des réservations dont le représentant de l'Etat dans le département bénéficie** en application de l'article L. 441-1 dudit code, à l'exception des logements réservés au bénéfice des agents et militaires de l'Etat.

Les compétences déléguées en application du 2° du présent II sont exercées par le Président du conseil de la Métropole.

Les compétences déléguées en application des 1° et 2° sont exercées au nom et pour le compte de l'Etat.

Cette délégation est régie par une convention conclue pour une durée de six ans, renouvelable. Elle peut être dénoncée par le représentant de l'Etat dans le département au terme d'un délai de trois ans, lorsque les résultats de son exécution sont insuffisants au regard des objectifs définis par la convention. Elle peut également être dénoncée par la Métropole dans les mêmes délais, en cas de non-respect des engagements de l'Etat.

III - L'État peut également déléguer, sur demande de la Métropole, dès lors qu'elle dispose d'un programme de l'habitat exécutoire, tout ou partie des compétences suivantes :

1 - la mise en œuvre de la procédure de réquisition avec attributaire prévue au chapitre II du titre IV du livre VI du code de la construction et de l'habitation**.**

2 - la gestion de la veille sociale, de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement au logement de toute personne ou famille sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières d'accès au logement, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, dans le respect des articles L. 345-2-2 et L. 345-2-3 du code de l'action sociale et des familles, **ainsi que le financement des organismes et dispositifs qui y contribuent,** mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 et aux articles L. 322-1 et L. 345-2 du même code et aux articles L. 365-1, L. 631-11 et L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation.

3 - l'élaboration, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des conventions d'utilité sociale prévues à l'article L. 445-1 du code de la construction et de l'habitation pour la partie concernant le territoire de la Métropole.

4 - la délivrance aux organismes d'habitations à loyer modéré des agréments d'aliénation de logements prévue aux articles L. 443-7, L. 443-8 et L. 443-9 du même code et situés sur le territoire métropolitain.

Les compétences déléguées en application du 2° du présent III relatives à l'aide sociale prévue à l'article L. 345-1 du code de l'action sociale et des familles pour l'accueil dans les organismes mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du même code sont exercées par le Président du conseil de la Métropole.

Les compétences déléguées en application des 1° à 4° du présent III sont exercées au nom et pour le compte de l'État.

Cette délégation est régie par une convention conclue pour une durée de six ans, renouvelable. Elle peut être dénoncée par le représentant de l'État dans le département au terme d'un délai de trois ans, lorsque les résultats de son exécution sont insuffisants au regard des objectifs définis par la convention. Elle peut également être dénoncée par la Métropole dans les mêmes délais en cas de non-respect des engagements de l'État.

IV - Par convention passée avec le Département, la Métropole exerce à l'intérieur de son périmètre, par transfert, en lieu et place du Département, ou par délégation, au nom et pour le compte du Département, tout ou partie des groupes de compétences suivants :

1 - attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

2 - missions confiées au service public départemental d'action sociale en application de l'article L. 123-2 du code de l'action sociale et des familles.

3 - adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion, dans les conditions prévues à l'article L. 263-1 du même code.

4 - aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L. 263-3 et L. 263-4 dudit code.

5 - actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L. 121-2 du même code.

6 - personnes âgées et action sociale en application des articles L. 113-2, L. 121-1 et L. 121-2 dudit code ou une partie de ces compétences, à l'exclusion de la prise en charge des prestations légales d'aide sociale.

7 - tourisme en application du chapitre II du titre III du livre Ier du code du tourisme**, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport,** ou une partie de ces compétences.

8 - construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges. À ce titre, la Métropole assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont elle a la charge.

9 - gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires. Ce transfert est constaté par arrêté du représentant de l'État dans le département. Cet arrêté emporte le transfert à la Métropole des servitudes, droits et obligations correspondants ainsi que le classement des routes transférées dans le domaine public de la Métropole.

La convention précise les compétences ou groupes de compétences transférés ou délégués, les conditions financières du transfert ou de la délégation et, après avis des comités techniques compétents, les conditions dans lesquelles tout ou partie des services départementaux correspondants sont transférés ou mis à disposition de la Métropole. Ces services ou parties de service sont placés sous l'autorité du Président du conseil de la Métropole.

À défaut de convention entre le Département et la Métropole au 1er janvier 2017 sur au moins trois des groupes de compétences mentionnés aux 1° à 8° du présent IV, la totalité de ceux-ci, à l'exception de ceux mentionnés au 8°, sont transférés de plein droit à la Métropole. Ces transferts donnent lieu au transfert concomitant de ressources en application de l'article L. 5217-13. La convention mentionnée au premier alinéa du présent IV et relative à ces transferts est passée entre le Département et la Métropole avant le 1er avril 2017. À défaut, le représentant de l'État dans le département siège de la Métropole propose, avant le 1er mai 2017, un projet de convention au Président du conseil départemental et au Président de la Métropole, qui disposent d'un délai d'un mois pour le signer. À défaut, la date et les modalités du transfert sont établies par arrêté du représentant de l'État dans le département siège de la Métropole.

La compétence mentionnée au 9° du présent IV fait l'objet d'une convention entre le Département et la Métropole. Cette convention organise le transfert de cette compétence à la Métropole ou en précise les modalités d'exercice par le Département, en cohérence avec les politiques mises en œuvre par la Métropole. À défaut de convention entre le Département et la Métropole à la date du 1er janvier 2017, cette compétence est transférée de plein droit à la Métropole.

Le présent IV n'est pas applicable à la Métropole du Grand Paris.

V - Par convention passée avec la Région, à la demande de celle-ci ou de la Métropole, la Métropole exerce à l'intérieur de son périmètre, en lieu et place de la Région, les compétences définies à l'article 4221-1-1.

La convention est signée dans un délai de dix-huit mois à compter de la réception de la demande.

La convention précise l'étendue et les conditions financières du transfert de compétences et, après avis des comités techniques compétents, les conditions dans lesquelles tout ou partie des services régionaux correspondants sont transférés à la Métropole. Elle constate la liste des services ou parties de service qui sont, pour l'exercice de ses missions, mis à disposition de la Métropole et fixe la date de transfert définitif. Ces services ou parties de service sont placés sous l'autorité du Président du conseil de la Métropole.

Toutefois, les conventions prévues au présent V peuvent prévoir que des services ou parties de services concernés par un transfert de compétences demeurent des services régionaux et sont mis à disposition de la Métropole pour l'exercice de ses compétences.

VI - La Métropole est associée de plein droit à l'élaboration, la révision et la modification des schémas et documents de planification en matière d'aménagement, de développement économique et d'innovation, de transports et d'environnement, d'enseignement supérieur et de recherche, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État et qui relèvent de la compétence de l'État, d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics, lorsque ces schémas et documents ont une incidence ou un impact sur le territoire de la Métropole.

La Métropole est associée de plein droit à l'élaboration du contrat de plan conclu avec l'État, en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, qui comporte un volet spécifique à son territoire.

À Strasbourg, ce contrat est signé entre l'État et l'eurométropole de Strasbourg. Il prend en compte la présence d'institutions européennes et internationales.

Pour assurer à l'eurométropole de Strasbourg les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens ratifiés par la France, l'État signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé « contrat triennal, Strasbourg, capitale européenne ».

VII - L'État peut transférer à la Métropole qui en fait la demande la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de grands équipements et infrastructures. Ces transferts sont effectués à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droits, salaires ou honoraires.

Le transfert est autorisé par décret. Une convention conclue entre l'État et la Métropole précise les modalités du transfert.

La Métropole qui en a fait la demande peut exercer la compétence relative à la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et la gestion des logements étudiants, dans les conditions prévues à l'article L. 822-1 du code de l'éducation.

La Métropole peut créer les établissements mentionnés au 10° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle en assume la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et la gestion.

VIII - Afin de renforcer et de développer ses rapports de voisinage européen, la Métropole peut adhérer à des structures de coopération transfrontalière telles que visées aux articles L. 1115-4, 1115-4-1 et L. 1115-4-2 du présent code.

La Métropole limitrophe d'un État étranger élabore un schéma de coopération transfrontalière associant le Département, la Région et les communes concernées.

Le deuxième alinéa du présent VIII s'applique sans préjudice des actions de coopération territoriale conduites par la Métropole européenne de Lille et l'eurométropole de Strasbourg au sein des groupements européens de coopération territoriale dont elles sont membres.

IX - La Métropole assure la fonction d'autorité organisatrice d'une compétence qu'elle exerce sur son territoire. Elle définit les obligations de service au public et assure la gestion des services publics correspondants, ainsi que la planification et la coordination des interventions sur les réseaux concernés par l'exercice des compétences.

X - Le conseil de la Métropole approuve à la majorité simple des suffrages exprimés le plan local d'urbanisme.

Les compétences additionnelles de la Métropole

> activités culturelles et sportives d'intérêt métropolitain, notamment la création d'institutions, de manifestations et d'actions d'animation dans le domaine culturel et sportif d'intérêt métropolitain ou le soutien et la contribution à de telles institutions, manifestations et actions ;

Les médiathèques ont organisé des ateliers gratuits lors de la Comédie du Livre 2016.

> activités funéraires définies à l'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales ;

> sur prescription de l'autorité de police compétente, service de conduite en fourrière des animaux errants ; service de fourrière des animaux errants ; service d'accueil des animaux errants en attente de cession gratuite à des organismes habilités à les proposer à l'adoption ;

> travaux d'aménagement hydraulique en faveur de la lutte contre les inondations dans la vallée du Lez ;

> travaux d'aménagement hydraulique en faveur de la lutte contre les inondations dans la vallée de la Mosson ;

> élaboration d'un schéma global de lutte contre les inondations dans les secteurs habités des zones urbanisées (hors réseau pluvial) de la Métropole ;

> mise en œuvre des plans d'actions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de Lez-Mosson-étangs palavasiens et du programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant de Lez-Mosson-étangs palavasiens ;

> développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du bas Rhône et du Languedoc ;

> compétences exercées à l'échelle du bassin versant ou de la zone humide de l'étang de l'Or ;

> définition de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or, dont les démarches de type contrat de bassin, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plans d'action et de prévention contre les inondations ;

> actions de conservation de la biodiversité, à l'échelle de la zone humide de l'étang de l'Or ;

> gestion, fonctionnement et entretien d'ouvrages hydrauliques départementaux permettant de réguler les apports d'eau douce et salée dans l'étang de l'Or ;

> réseaux fermés de très haut débit : établissement et exploitation à leurs usages exclusifs de groupes fermés d'utilisateurs reliant, sur tout le territoire métropolitain, des équipements métropolitains et communaux.

L'étang de l'Or, écrin naturel aux portes de la Ville de Montpellier.

Il est également important de noter que **la fin de l'année 2016 a été marquée par un nouveau transfert de compétences.** En effet, **la loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République** du 7 août 2015, qui définit les compétences respectives entre les Régions, les Départements, les communes et leurs groupements a institué un mécanisme de transfert obligatoire concernant au moins trois des huit compétences suivantes, entre les Départements et les Métropoles présentes sur leur territoire :

> attribution des aides au titre du fonds de solidarité logement ;

> missions confiées au service public d'action sociale ;

> adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion ;

> aide aux jeunes en difficulté ;

> actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ;

> personnes âgées et action sociale ou une partie de ces compétences (hors prestations légales d'aide sociale) ;

> tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et des infrastructures destinées à la pratique du sport ou une partie de ces compétences ;

> construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges.

Par ailleurs, **la gestion de tout ou partie des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que leurs dépendances et accessoires, sur le territoire métropolitain est transférée à la Métropole.**

C'est dans ce cadre que se sont déroulés les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées, présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes en présence du Préfet de l'Hérault ou de son représentant et réunissant 4 élus du Département et de la Métropole.

Sur la base des avis rendus de la Commission précitée, **le Département de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole ont proposé leurs assemblées délibérantes respectives le transfert des compétences suivantes :**

> attribution des aides au titre du Fonds de Solidarité Logement ;

> aide aux jeunes en difficulté

> culture : équipements culturels du domaine d'Ô constitués d'un amphithéâtre de plein air, d'une capacité de 1 800 places, d'un théâtre modulable en bois d'une capacité de 600 places assises et de 1 200 places debout, d'une aire à chapiteaux, d'un espace de cafétéria, de bureaux, de salles de réunions, d'espaces extérieurs arborés. Ce transfert concerne aussi l'exploitation de ces équipements confiée à l'Epic du domaine d'Ô ;

> gestion des routes classées dans le domaine public départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires, situées sur le territoire métropolitain hors deux tronçons mentionnés ci-après. Ce réseau représente 400,8 kms de routes dont 33,6 kms de sections à deux fois deux voies, 148 giratoires auxquels s'ajoutent 55,9 kms de pistes cyclables et de voies vertes, le tout jalonné de 272 ouvrages d'art et environ 5 000 arbres d'alignement.

Afin d'organiser les transferts effectifs et de définir les nouvelles organisations à mettre en œuvre pour accueillir les équipes et **assurer la continuité et l'efficacité du service public, une convention relative au transfert des compétences Fonds de Solidarité Logement, Aides aux jeunes en difficulté et Culture, confie la poursuite de leur exercice au Département pour une durée de 6 mois,** renouvelable une fois.

En application des dispositions de la loi NOTRe, **la gestion des routes départementales situées sur le territoire métropolitain** sera effective à compter de l'arrêté préfectoral actant du classement des routes transférées dans le domaine public de la Métropole et interviendra au 1er janvier 2017. À cet effet, **la convention de transfert prévoit la poursuite de l'exercice de cette compétence par le Département pour une durée de 6 mois**, renouvelable une fois.

Le mode de fonctionnement

Défini par la loi, **le mode de fonctionnement de la Métropole s'inspire de celui des communes** pour ce qui concerne les prises de décision.

Organe exécutif et assemblée délibérante

Le Bureau, dont la composition a évolué en janvier 2015, compte tenu de l'évolution de l'institution et des compétences, **se compose du Président, de 20 vice-Présidents et de 1 Conseiller délégué.**

Les membres du Bureau bénéficient de délégations de fonction dans les domaines de compétences de la Métropole ; **8 conseillers métropolitains sont également conseillers délégués auprès de Vice-Présidents** dans différents domaines tels que les relations extérieures, l'optimisation des finances, la propreté…

Préparation des séances du Conseil

Les affaires soumises au Conseil sont, dans un premier temps, examinées par les membres des commissions de travail, puis présentées au Bureau. Les affaires, rapportées par les vice-présidents compétents, sont ensuite soumises à l'Assemblée délibérante.

Les commissions

Les commissions constituent des groupes de travail spécialisés. Elles préparent les délibérations du Conseil ; la fréquence de réunion des commissions est fonction des ordres du jour et des réunions du Conseil.

Une nouvelle commission ayant pour thématique la sécurité a vu le jour en Conseil de Métropole du 28 septembre 2016, portant ainsi le nombre de commissions à 21.

Composition

À l'exception de la commission Finances, constituée des maires des 31 communes, la composition des commissions est libre. Les conseillers métropolitains font acte de candidature en fonction de leurs compétences ou de leurs centres d'intérêt. Afin de permettre à toutes les communes d'être représentées, chaque maire peut désigner son adjoint concerné ou un conseiller municipal dans chacune des commissions de la Métropole. Les inscriptions en Commissions sont entérinées par délibération.

Présidence

Elle est assurée par un Président élu parmi les membres de la commission. Un ou plusieurs Présidents suppléants peuvent également être élus par les membres de cette commission. Le Président de la Métropole reste Président de droit de l'ensemble des commissions.

Les 21 commissions

- Administration générale, contentieux, et affaires juridiques
- Agro-écologie et alimentation
- Biodiversité et culture scientifique et technique
- Cohésion sociale, politique de la Ville, lutte contre les discriminations, insertion par l'emploi, aires d'accueil des gens du voyage
- Culture
- Développement économique
- Développement et aménagement durable du territoire
- Energie et transition énergétique
- Finances
- Gestion des temps, accessibilité, handicap et autonomie
- Logement
- Participation citoyenne, performance et évaluation des politiques publiques
- Prévention des risques majeurs et gestion des milieux aquatiques
- Prévention et valorisation des déchets, propreté de l'espace public
- Proximité, relations avec les usagers, complexe funéraire, chasse et pêche
- Ressources humaines
- Sécurité
- Service public de l'eau et de l'assainissement
- Sports et traditions sportives
- Transports et mobilité
- Voirie, espace public

Réception d'un usager à l'accueil de l'Hôtel de Métropole.

LE SCHÉMA DE MUTUALISATION, VÉRITABLE SOCLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Des agents volontaires ont participé aux ateliers autour de la convergence entre la Ville et la Métropole de Montpellier en 2016.

Le Schéma de Mutualisation de la Métropole et de ses 31 communes a été **adopté en décembre 2015. Véritable socle de l'intercommunalité, le Schéma de Mutualisation constitue la clé de voûte du Pacte de confiance métropolitain 2014-2020**. Il a ainsi pour objectif de renforcer les coopérations au sein du bloc communal, tout en respectant les souverainetés communales.

Le Schéma est **fondé sur une double démarche.** La mise en place de **la coopérative de services aux communes** – qui constitue l'essentiel du contenu programmatique du Schéma – d'une part et, d'autre part, **la convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier,** qui intervient également au service de la première.

Concrètement déployée durant l'année 2016, **la coopérative de services aux communes marque une nouvelle étape dans les pratiques de coopération à l'échelle du territoire métropolitain.**

Cette coopérative de services est **un ensemble de 27 actions/projets**. 15 de ces actions, dites « état des lieux », correspondent à des pratiques de coopération existantes au moment de l'élaboration du Schéma (décembre 2015), tandis que 12 nouveaux projets de coopération doivent être mis en œuvre sur la durée du mandat.

Les 15 actions de mutualisation existantes

L'année 2016 correspond à une logique de déploiement des actions ou d'amélioration des actions déjà existantes. Globalement, **leur avancée est en partie conditionnée par le rythme des réorganisations de services issues de la convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier.**

Les coopérations sur ces différents projets se poursuivent à des rythmes différents. Toutefois, **elles ont toutes pour objectif d'améliorer l'offre de services proposée aux communes** (plateformes informatiques mutualisées, offre culturelle décentralisée dans les communes, groupements de commande au nombre de 16…).

Les 12 nouvelles actions

10 de ces actions ont concrètement débuté en juin 2016. Deux réunions des groupes de travail thématiques (plus de 100 cadres travaillent en mode projet sur le déploiement de l'ensemble des actions) se sont en effet déjà tenues. C'est là qu'ont été élaborés les états des lieux et/ou les plans d'action et de phasage des différentes actions proposées.

Une coopérative de services déjà efficace !

Globalement, on peut constater que la mise en œuvre de la coopérative de services aux communes a permis de développer ou de faire émerger :

- **une culture intercommunale partagée et une meilleure interconnaissance,** notamment grâce à la co-animation et la structuration du projet commun. Environ 50 réunions ont été conduites pour la mise en œuvre des actions de coopération. De ce point de vue, **le Schéma de Mutualisation permet l'approfondissement de la dynamique de territorialisation et le renforcement des relations au sein du bloc communal.**
- **une meilleure coordination des services communaux et des services de la Métropole, grâce à une définition plus précise des besoins des communes**. Cela notamment en matière de services informatiques ou pour tout ce qui a trait aux ressources humaines. Cinq questionnaires thématiques ont ainsi été diffusés en 2016 (besoins informatiques, besoins en matière de formation mutualisée) ou sont en cours d'élaboration au sein des équipes (gestion des risques, accessibilité, réseau des communicants…) pour diffusion auprès des 31 communes, afin de mieux cerner les besoins locaux.
- **deux nouvelles formes de coopération ont vu le jour cette année : des coopérations ascendantes** (dès lors qu'une commune réalise des services pour le compte de l'intercommunalité) et **des coopérations horizontales** (elles concernent plusieurs communes). C'est notamment le cas pour le réseau thématique Ressources Humaines. Quatre communes organisent, pour le compte des autres communes volontaires et de la Métropole, l'accès à un cycle de formation mutualisé sur les risques professionnels, les contrats de droit privé, ou encore la sécurité des fêtes votives (ces thématiques ayant été définies et priorisées collectivement).
- **la fonction d'animation au niveau de l'intercommunalité.** Le besoin de connaissances approfondies des modes de fonctionnement réciproques, entre les communes et la Métropole, doivent être pris en compte, afin de faciliter les multiples formes de coopérations.

Il est évidemment prématuré de mesurer l'impact financier de la mise en œuvre de la coopérative de services pour l'année 2016. On constate toutefois que **cette première année de mise en œuvre du Schéma de Mutualisation a permis de renforcer les liens entre les communes et la Métropole sur de nombreux points.** Ce qui, in fine, n'a pas manqué d'améliorer la cohésion intercommunale.

Enfin, comme le stipule l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et délibéré le 25 janvier 2017, l'ensemble des éléments du premier bilan a été présenté dans le document « Schéma de Mutualisation de Montpellier Méditerranée Métropole et de ses 31 communes – bilan d'étape 2016 et perspectives ».

Les services Ressources Humaines de la Métropole et de communes membres volontaires ont constitué un réseau thématique.

LES RESSOURCES HUMAINES, GARANTES DE CONTINUITÉ ET STABILITÉ

Un nombre d'agents en forte progression

L'activité des ressources humaines est fortement montée en puissance en 2016, avec **l'intégration effective de 434 agents, dans le cadre de la prise de nouvelles compétences métropolitaines.** Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole atteint **1 872 agents au 31 décembre 2016.** Parmi ces agents, on compte **1 625 titulaires et stagiaires** (87%) et **247 agents non titulaires** (13%).

Catégories : la répartition

À la fin de l'exercice 2016, Montpellier Méditerranée Métropole compte :

> **361** agents de catégorie **A** (19 %)

> **472** agents de catégorie **B** (25 %)

> **1 039** agents de catégorie **C** (56 %)

Quid de la parité ?

Exemplaire, la parité femmes - hommes est respectée à tous les niveaux. Ainsi, fin 2016, la Métropole comptait 816 femmes parmi ses agents, soit 44% de l'effectif, et 1 056 hommes (56%).

> **49 %** de femmes parmi les agents de catégorie **A**

> **48 %** de femmes parmi les agents de catégorie **B**

> **40 %** de femmes parmi les agents de catégorie **C**

Des effectifs appelés à évoluer

Dans leur nombre comme dans leur positionnement, **ces effectifs sont appelés à fortement évoluer** durant l'année 2017. **47 agents du Département de l'Hérault seront en effet transférés à compter du 1er juillet 2017**. Ils seront notamment **affectés à la voirie, à l'entretien et à la gestion des voiries départementales,** au titre des transferts de compétence prévus à l'article 90 de la loi de nouvelle organisation territoriale de la République.

De même, **le processus de mutualisation** entre les services de la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, connaît une forte intensification en 2017. Il se traduit par **le transfert d'agents de la Ville de Montpellier au sein de services communs portés par la Métropole.** À titre d'exemple, la composition du service commun de la Direction de la Communication et de la Direction des Relations Presse a occasionné le transfert de 29 agents à la Métropole au 1er mars 2016. De même, la constitution d'un Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales totalement mutualisé a eu pour conséquence, au 1er mai 2017, le transfert de 86 agents à la Métropole.

Ce processus de mutualisation, **fruit de concertations entre les organisations syndicales des deux collectivités et d'une mobilisation intense des équipes comme des encadrants, est appelé à s'amplifier entre 2017 et 2018.**

Une gestion impactée par des mesures nationales

Cette année encore, **la gestion des ressources humaines et de la masse salariale se sont trouvées impactées par nombre de mesures nationales.** Il en va ainsi de **la revalorisation du point d'indice** – en deux étapes – comme de **la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations**. Ces évolutions réglementaires ont eu de réelles incidences sur la charge de travail des équipes.

Accompagner les évolutions organisationnelles

L'intégration des compétences communales, tout comme le processus de mutualisation ou le futur transfert des compétences départementales, sont autant d'évolutions qui nécessitent **des transformations profondes de l'organisation des services métropolitains.**

Pour atteindre ces objectifs, **les services de la Direction des Ressources Humaines ont été pleinement mobilisés. Ils ont ainsi accompagnés les différentes Directions dans l'évolution de leur organigramme,** afin de faciliter les parcours professionnels associés, mais également pour s'assurer d'une mobilisation des personnels, de leurs représentants comme de toute la chaine managériale, condition sine qua non pour mener à bien ces multiples réformes structurelles.

Les personnels des services voirie et espace public des communes membres ont été intégrés effectivement à la Métropole en 2016.

LE NUMÉRIQUE, OUTIL DE PROXIMITÉ À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Une plateforme e-services multifonctions

Le programme e-services aux citoyens fait pleinement partie de la stratégie numérique de Montpellier Méditerranée Métropole. Amorcé en 2012 par une étude de faisabilité au sein des Directions de l'Agglomération, ce programme a permis l'ouverture d'une plateforme e-services en septembre 2013 (intégrée au portail web de la Collectivité), articulée autour d'un compte citoyen fédérateur pouvant être mutualisé avec les communes de la Métropole qui le souhaiteraient.

Une plateforme véritablement multifonctions, puisqu'elle permet aussi bien d'enregistrer des demandes que de déclarer des incidents en ligne. Il est tout autant possible de se créer un compte citoyen, un compte lecteur des médiathèques, d'être en liaison avec les dispositifs d'identité numérique de l'État (France Connect), comme de payer en ligne des factures émises par la Métropole ou de réserver ses expositions au Musée Fabre…

D'importantes évolutions ont d'ailleurs été apportées à l'ensemble de ces dispositifs. L'objectif : **répondre au mieux à la démarche de proximité, à la mise en place des guichets uniques et à la réorganisation territoriale des compétences voirie et espace public,** de pair avec les réflexions menées par le groupe de travail « Relation usager » du projet Métropole.

Avec la mise en place des guichets uniques, ce sont les relations entre les usagers et l'administration qui se voient ainsi grandement simplifiées, avec un seul mot d'ordre : **favoriser l'accessibilité des services de la Métropole aux habitants.**

© goodluz - Fotolia.com

L'accessibilité des services métropolitains passe par le numérique.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, véritable outil de planification

Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée d'un nouvel outil de planification, en cohérence avec les outils de planification territoriale déjà mis en œuvre : **un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.**

Concrètement, ce document opérationnel à court et moyen terme (2012-2016) pose **la première pierre de la stratégie de développement numérique de la Métropole sur son territoire.** Il recense également les différents travaux d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

On dénombre ainsi 3 priorités :

La desserte interne des zones d'activités économiques

Un projet qui consiste à desservir en Très Haut Débit (THD) les entreprises des Parc d'activités économiques (PAE) à la parcelle, afin de **faciliter leurs raccordements par les opérateurs privés.** Le coût de raccordement sera ainsi minimisé et les délais d'intervention beaucoup plus courts.

Les PAE ont fait l'objet d'une priorisation par la Direction du Développement Économique et de l'Emploi (DDEE) comme par la Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel (DFAO) de la Métropole.

Interconnexion des sites publics au THD

Il s'agit, ici, d'**interconnecter en THD les sites publics en construisant un réseau fibre via des travaux de génie civil et grâce au raccordement des bâtiments publics.**

Les sites publics ont fait l'objet d'une priorisation par la Métropole.

Interconnexion des PAE au THD

L'objectif est d'**interconnecter les parcs d'activités économiques qui ne sont actuellement pas raccordés en entrée de zone par un réseau fibre optique.**

Le fibrage des zones d'activités et le raccordement aux réseaux d'opérateurs (afin d'obtenir des tarifs concurrentiels) représentent **trois enjeux majeurs** :

- la maîtrise patrimoniale des réseaux de télécommunication ;
- la démocratisation de l'accès au Très Haut Débit pour les entreprises ;
- l'accélération et la pérennité de l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

État des lieux des différentes réalisations

Réalisations 2016 / Communes	Sites
Juvignac	Sites communaux
Montaud	Sites communaux
Montpellier	Sites communaux
Murviel-lès-Montpellier	Sites communaux
Pignan	Site intercommunal
Saint-Drézéry	Sites communaux
Saint Georges d'Orques	Sites communaux
Sussargues	ZA du Salaison
Travaux d'infrastructure	Liaison globale Castries - Montaud > Castries - Sussargues (4 273 m) > Sussargues - Saint-Drézéry (3 281 m) > Saint-Drézéry - Montaud (3 511 m) Liaison Pignan - Murviel lès Montpellier (3 360 m) 25 raccordements clients 55 sites publics raccordés (dont 44 sites communaux et 11 sites intercommunaux Raccordement de 28 caméras (Montpellier, Lattes, Jacou et Saint-Brès)

Technologie sans contact : pour élaborer un service personnalisé

Suite à **une première expérimentation effectuée sur l'Avenue de la Mer**, une plateforme de gestion de balises interactives (tags NFC / QR codes / Beacon) et de diffusion de contenus contextualisés sur terminaux mobiles a été mise en place, au cours du 1er semestre 2016.

Ainsi, chaque balise scannée par un usager – au moyen de son mobile compatible – **donne accès à un ou plusieurs services contextualisés**, selon la technologie, l'objet public, le lieu et le moment de la connexion.

Pour exemple, une balise scannée via le NFC à un arrêt de tramway renverra, en premier lieu, une information sur l'heure de passage du prochain tram. Cela permettra également de se renseigner sur la disponibilité, en temps réel, de la station de vélo en libre-service située à proximité de l'arrêt et/ou des points d'intérêt culturels et touristiques à découvrir aux alentours.

Une approche transversale qui évitera la production de services cloisonnés et autorisera **le développement ultérieur de services mobiles agrégeant un maximum de données, accessibles à partir des balises déployées par la Collectivité sur l'espace public et le mobilier urbain.**

Concrètement, **l'objectif est de doter chaque objet public de sa propre page mobile**.
Ces pages mobiles seront connectées entre elles, permettant ainsi aux habitants de la Métropole comme aux touristes de **disposer d'une sorte de portail web mobile contextuel et universel.** Il sera accessible depuis le mobilier urbain du domaine public, en un seul geste, et **communiquera la bonne information au bon moment, de la bonne manière.**

Dans le cas d'une balise scannée via le Beacon, l'usager disposant de l'application éligible recevra l'action programmée sur son smartphone. Cette approche offrira, **un service personnalisé, à haute valeur ajoutée, grâce à la prise en compte de deux facteurs : la localisation et le contexte.**

Une approche qui permettra de rendre accessible et appréhendable aisément (sous conditions) un territoire urbain connecté, et ainsi favoriser les expérimentations et le développement d'usages innovants. Le nombre d'objets publics équipés est d'environ 1 800. Il est composé par :

> les arrêts de tram

> les arrêts de bus

> les stations de vélo en libre-service

Objets connectés : pour édifier une ville intelligente

Les premiers objets connectés ont été montés sur différents Velomagg, afin de connaître les trajets les plus empruntés et ainsi adapter la voirie en conséquence… ou de récupérer les vélos non remisés.

Ces vélos connectés ont aussi permis de **tester un nouveau réseau bas débit, peu coûteux, dédié à l'internet des objets.** Il devrait être **déployé sur le territoire par la Métropole d'ici fin 2017. Dénommé LoRa, ce réseau sera accessible aux universitaires et aux entreprises** qui souhaitent s'en emparer pour développer de nouveaux services et se familiariser avec ces technologies.

Afin de valoriser les données du territoire, **une plateforme d'agrégation et de restitution des données a été mise en place.** Il est donc désormais possible de collecter et de consolider les données provenant de capteurs mais également des partenaires de la Métropole ou de toute autre source, afin de **les faire interagir entre elles, au bénéfice des usagers, des exploitants et des entreprises pouvant créer de nouveaux services.**

RÉSULTATS FINANCIERS : TROUVER LE JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE INVESTISSEMENTS, RECETTES ET DÉPENSES

2016 : première année de gestion de plein exercice de l'ensemble des compétences

Un an après sa création, l'année 2016 marque clairement un cap pour la Métropole. Elle traduit en effet **le passage en gestion de plein exercice de l'ensemble des compétences qui lui ont été transférées**, 2015 ayant été une année de transition au cours de laquelle les communes avaient continué à exercer ces compétences pour le compte de la Métropole.

Immanquablement, **ce changement majeur a non seulement modifié en profondeur le rôle et les missions de la Métropole, mais également ses structures et ses volumes budgétaires.**

Conjuguant planification stratégique et actions de proximité, les champs d'intervention de la Métropole sont déclinés en 7 piliers, dont on trouve la traduction budgétaire dans les multiples opérations réalisées. Et ce qu'elles concernent la santé, le numérique, les transports et mobilités, le développement économique, le tourisme et l'industrie , l'agro-écologie et l'alimentation, la culture-patrimoine et l'université et enfin le commerce et l'artisanat.

La mise en œuvre de ce projet de territoire n'est possible qu'au travers **une gestion rigoureuse** qui, seule, garantit la trajectoire financière de la Métropole… alors même que, **conformément aux engagements pris, aucune augmentation de fiscalité n'a été appliquée depuis le début du mandat.**

Les chiffres-clés

Synthétiquement, et en fonction des différents domaines d'intervention, les dépenses d'équipement se répartissent comme suit :

146,9 M€ de dépenses réelles d'investissement (hors dette) :

> budget Principal : 108 M€ ;

> budget Transport : 26,6 M€ ;

> budget Assainissement, assainissement non collectif et eau brute: 9,8 M€ ;

> budget Eau potable : 2,4 M€ ;

> budget Services funéraires : 160 k€ ;

> budget Parkings : 100 k€.

Les grandes masses du compte administratif 2016
Budget principal en millions d'euros

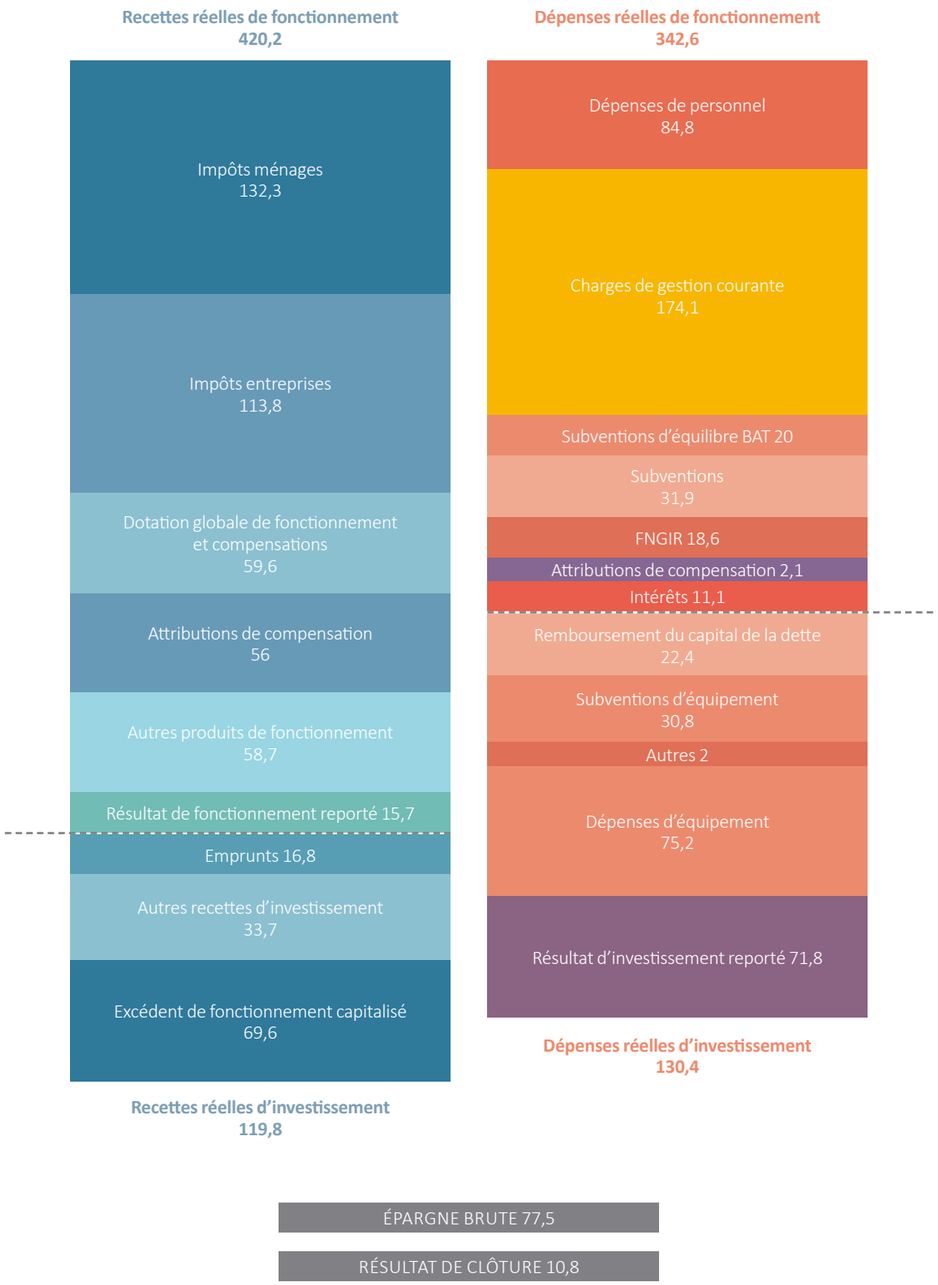

Les grandes masses du compte administratif 2016
Budget consolidé en millions d'euros

Les principaux équilibres financiers

Les dépenses de fonctionnement

Alors même que sa structure et que ses missions ont évolué, **la maîtrise des charges de fonctionnement témoigne d'un réel effort de la part de la Métropole** pour les contenir au mieux.

Ainsi, **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 342,6 M€ pour le budget principal** (+1,9%) et à **431,9 M€ pour le budget consolidé** (-1%).

Répartition des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement consolidées 2015 par fonction (hors dette)

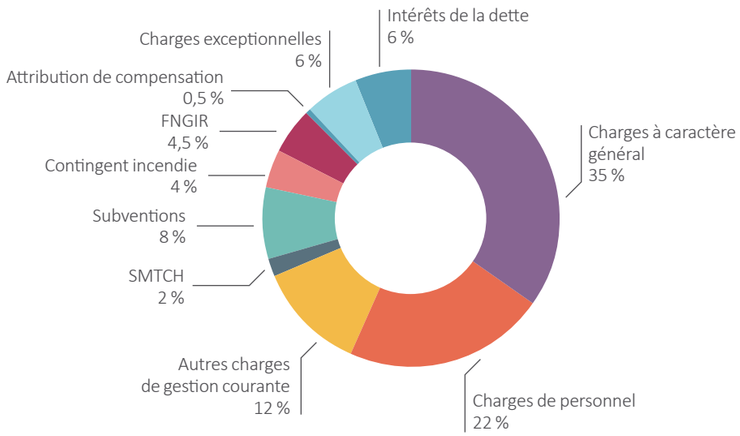

La part des dépenses de personnel a été notablement impactée par les transferts de compétences. Véritablement, cela a conduit à **un changement de nature des missions conduites par la Métropole,** qui a considérablement renforcé son intervention publique de proximité. Cela s'est donc traduit par **une forte augmentation des effectifs** (composés de 1 872 agents au 31 décembre 2016), comme par **une politique de remplacement particulièrement soutenue**, afin d'assurer la continuité du service sur ces nouveaux domaines d'intervention, en particulier sur la voirie et les espaces publics.

Les dépenses de personnel ont également évolué sous l'impulsion d'**une politique de mutualisation entre l'EPCI et la Ville centre.** Politique qui se traduit par **le transfert d'agents de la Ville de Montpellier au sein de services communs portés par Montpellier Méditerranée Métropole.**

Il faut aussi noter que **des mesures nationales se sont imposées aux collectivités locales,** telles que la double augmentation du point d'indice, la refonte des grilles de catégories B, la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Au total, **les dépenses nettes de personnel s'élèvent à 80,2 M€ pour le budget principal et 83,3 M€ pour le budget consolidé.**

Les charges à caractère général, elles, baissent de 3% en 2016.

Au sein du budget annexe transport, et conformément au cadre fixé dans le contrat de délégation de service public, **la contribution financière à TaM s'est établie à 59,8 M€, en baisse de -3,5% par rapport à 2015.** Cela a permis de réduire de 9% la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport.

Les subventions aux associations, porteuses de lien social et d'innovation, s'élèvent pour leur part à 32,2 M€.

Enfin, **les charges financières consolidées augmentent de 1,8%** en 2016, en lien avec le volume d'encours transféré. **Hors transferts, elles sont en baisse de -2,1%**, du fait des taux d'intérêt historiquement bas et de la structure de l'encours de dette.

Les recettes de fonctionnement

À périmètre constant, **les recettes de fonctionnement baissent de plus de 1%, du fait de la réduction des dotations de l'État.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à 420,1 M€ pour le budget principal et à 563,3 M€ pour le budget consolidé.

Les recettes issues de la fiscalité

Tous budgets confondus, **61% des recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité directe.** Depuis la réforme de la taxe professionnelle, **elles se répartissent entre les ménages** (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, **soit 131,1 M€, ce qui représente 40% de la fiscalité directe)** et les entreprises (Cotisation Economique Territoriale, Taxe sur les Surfaces Commerciales, IFER, versement transport et TEOM, **soit 200,3 M€ correspondant à 60% de la fiscalité directe).**

L'engagement qui avait été pris, de ne pas augmenter les taux d'imposition, a été tenu. En conséquence, c'est donc **la seule croissance des bases d'imposition qui détermine une évolution de 1,4% du produit fiscal.**

Cette croissance globale recouvre des évolutions diverses, selon les taxes dont il s'agit. Si **le versement transport et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) affichent des hausses de respectivement 2% et 2,8%, la taxe d'habitation, elle, est restée stable,** du fait de l'impact des mesures décidées par l'État (relatives à la demi-part des veufs et veuves), tandis que **la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est en baisse de 3,5%.**

Enfin, c'est durant l'exercice 2016 que, pour la première fois, **la taxe sur la consommation finale d'électricité** (TCFE) transférée par les communes de Montpellier et Grabels **(3,8 M€)** a été perçue par la Métropole.

Recettes de fonctionnement consolidées du CA 2016

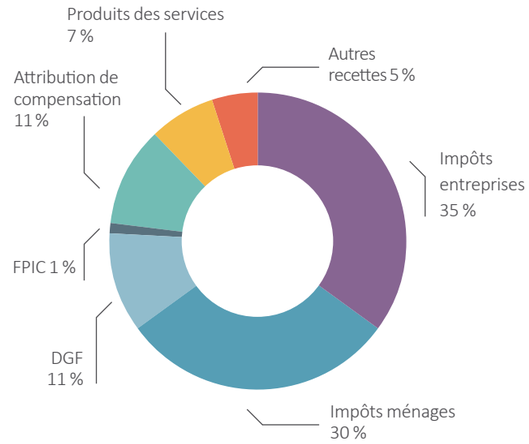

La structure des impôts ménages et entreprises

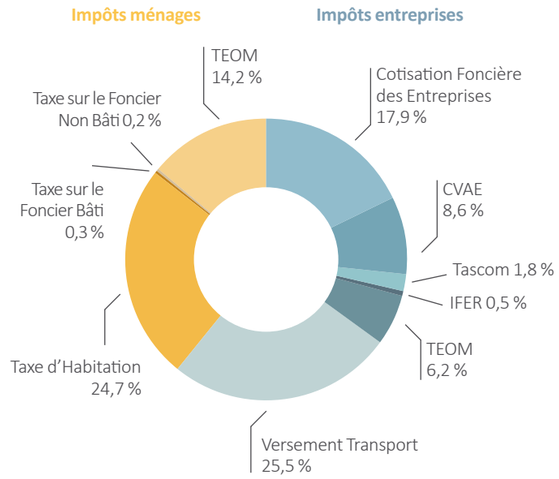

Une lourde ponction sur les dotations

Même si **le volume des dotations de l'État** (Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales et Dotation Globale de Décentralisation) **reste important (59,6 M€), il connait néanmoins une baisse conséquente de -16,8%.** Elle s'explique par une contribution au redressement des finances publiques. Il n'empêche : avec **un prélèvement supplémentaire de 10,8 M€ en 2016,** la ponction sur le budget métropolitain représente une baisse de 24,8 M€ par rapport aux dotations de 2013.

Les recettes issues de la péréquation

Parallèlement, **l'ensemble intercommunal métropolitain est bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).** Il s'agit là de péréquation horizontale : l'enveloppe nationale, fixée pour 2016 à 1 Md€, est prélevée sur les ensembles intercommunaux considérés comme étant les plus riches, pour être redistribuées à ceux qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne.

Pour la Métropole **cette recette s'est élevée à 4,8 M€ en 2016** ; soit **une hausse de 26 % par rapport à 2015.** Bien que portant sur un volume peu important, cette hausse n'en traduit pas moins l'augmentation de l'enveloppe nationale.

Les attributions de compensation

Le montant des attributions de compensation est passé **de 60,2 M€ en 2015 à 56 M€ en 2016.** Une différence qui est fonction des modifications apportées aux dépenses et recettes transférées :

- les recettes transférées par les communes leur ont été compensées : taxe sur la consommation finale d'électricité et produit des amendes de police ;
- de nouvelles dépenses ont été compensées à la Métropole : emprunts affectés à 100% à la voirie et emprunts relatifs à la construction d'ouvrages, transfert de la Comédie du Livre, correctifs apportés aux données individuelles.

Evolution des dotations de l'État et du FPIC (en M€)

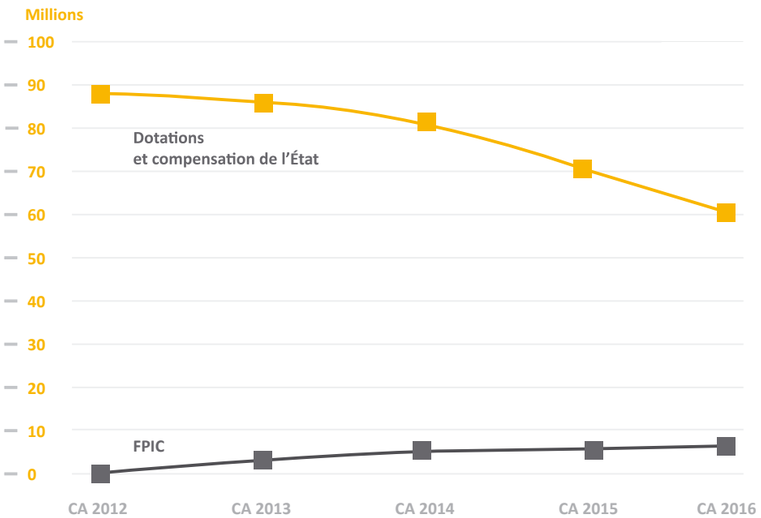

Les produits des services

Parmi les principaux produits des services figurent les recettes de stationnement (4 M€), le produit de collecte des déchets (2,1 M€), les recettes des piscines (1,9 M€) ou des musées (1,4 M€). Au total, **il s'élève à 19 M€.**

Les dépenses d'investissement

La collectivité maintient son effort d'investissement, tout particulièrement sur le budget principal, **avec une hausse de 2,7% des dépenses réelles d'investissement hors dette (108 M€).**

Parmi les principales opérations, on peut noter :

- les travaux de voirie, dans le cadre de la prise de compétence en 2015 (31,3 M€) ;
- un volume de dépenses important sur le Contournement Nîmes Montpellier (16,6 M€) ;
- l'accélération des travaux d'accessibilité des bâtiments publics (1,6 M€).

L'évolution constatée sur le budget consolidé est moins significative, dans la mesure où elle traduit des évolutions structurelles (transfert de l'investissement à la régie de l'Eau, finalisation du bouclage de la ligne 4 de tramway, réalisation du schéma directeur d'assainissement, dont 95% des opérations sont terminées)

Le financement des dépenses d'investissement
Budgets consolidés

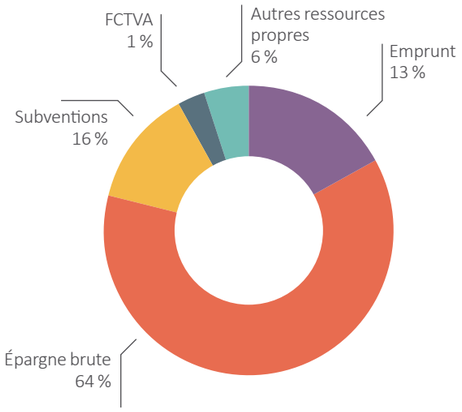

Répartition des dépenses d'investissement
Budgets consolidés
(hors remboursements anticipés)

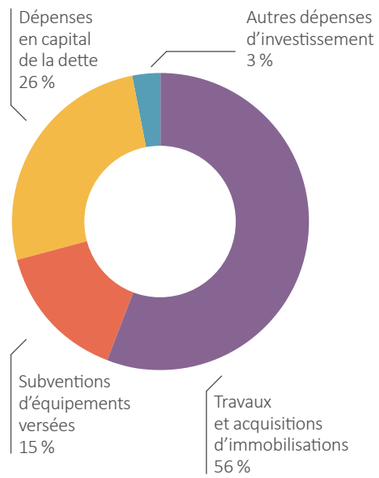

La capacité d'épargne

L'évolution de l'épargne brute traduit, par son fléchissement continu, **l'impact de la contribution au redressement des finances publiques, alors même que le transfert en plein exercice des compétences a généré une augmentation non compensée des dépenses de fonctionnement,** liée aux effets de seuil et de mise en place d'une organisation des services adaptée.

Toutefois, il faut souligner que **Montpellier Méditerranée Métropole conserve une bonne capacité d'autofinancement parmi les collectivités qui lui sont comparables.**

Evolution du taux d'épargne de 2007 à 2016
Budget principal
(à méthode de comptabilisation constante)

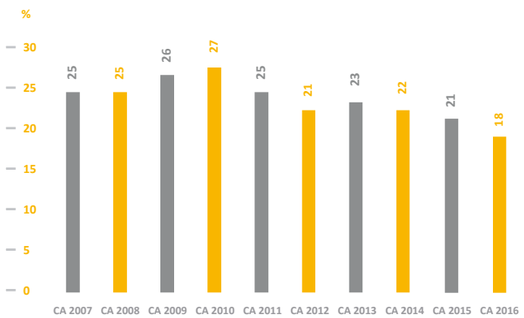

Capacité d'autofinancement par habitant
Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération et Métropoles de plus de 250 000 habitants
Données repères 2015 CA, CU et Métropole > 250 000 Hbts

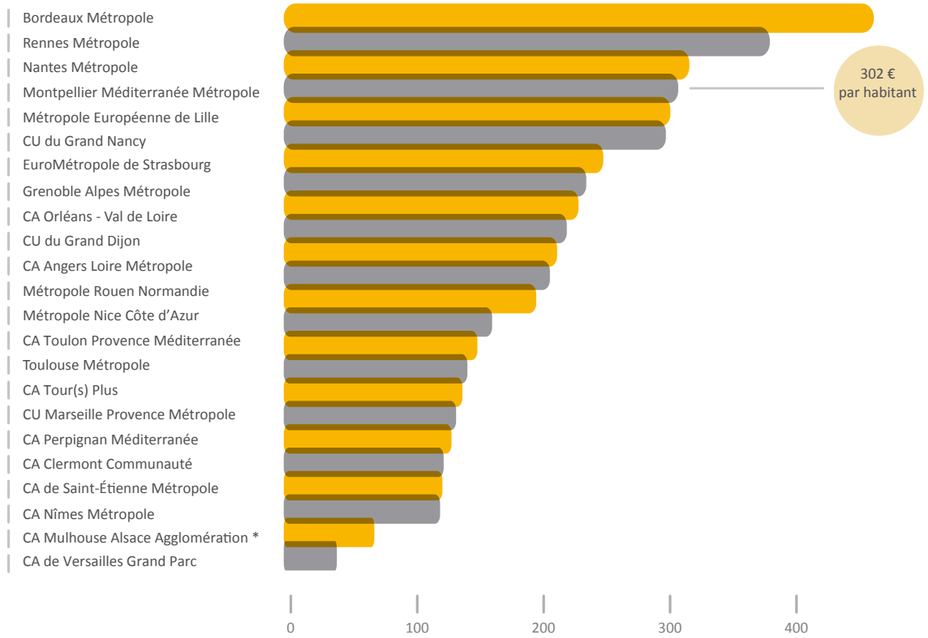

Le recours à l'emprunt

En 2016, **le recours global à l'emprunt a été limité à 27,2 M€** (16,5 M€ pour le budget principal et 10,7 M€ pour le budget annexe transport) ; **en baisse de 27% par rapport à l'exercice 2015.**

Compte tenu de l'intégration de 29,3 M€ d'encours transférés au titre de la construction d'ouvrages et de la compétence voirie, **l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 373,9 M€ pour le budget principal et 959,9 M€ au total des budgets consolidés.**

À périmètre constant, **la Métropole enregistre donc un désendettement de près de 29 M€ en 2016.** Ce niveau d'endettement, cumulé à l'épargne dégagée, offrent **une capacité de désendettement de 4,8 ans pour le budget principal et de 7,3 années pour le budget consolidé.** Pour mémoire, ce ratio mesure le nombre d'années qui serait nécessaire à Montpellier Méditerranée Métropole pour rembourser son encours de dette, si elle y affectait l'ensemble de son épargne.

Les principales caractéristiques de la dette

La structure de la dette est équilibrée. Cela permet **une bonne prévisibilité des frais financiers, tout en bénéficiant des niveaux historiquement bas des taux monétaires :** 55% de la dette est contractée à taux fixe et 45% à taux variable.

Les emprunts sont répartis auprès de 14 prêteurs – ce qui permet de **garantir une sécurisation du risque de contrepartie – tandis que le taux moyen de la dette (2,64%) est bien positionné.**

Enfin, **les deux prêts classés 3E sur la charte Gissler,** d'un montant total de 26 M€, sont suivis avec attention et **bénéficient de la garantie du fonds de soutien,** au titre de l'article 6 du décret n°2014-444 ; elle pourrait donc être activée, si le risque venait à être confirmé.

Les ressources propres consolidées

Les recettes propres sont, pour l'essentiel, constituées par **les différentes subventions reçues pour le financement des projets métropolitains.** Soit **un total de 31,8 M€**, dont 6 M€ pour l'habitat, 8 M€ pour l'espace public et 8 M€ pour le tramway.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 2,8 M€, tandis que le produit de la taxe d'aménagement représente 2 M€. Il est partagé avec les communes membres, à proportion de la part des dépenses de voirie présentes dans leurs dépenses d'investissement, conformément à la délibération en date du 16 décembre 2016.

Les ventes de terrains, remboursements d'avances et procédures de déconsignation représentent, eux, 10,1 M€, alors que le produit des amendes de police s'élève à 4,5 M€.

Au total, **les recettes propres s'élèvent à 47,2 M€.**

Répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2016

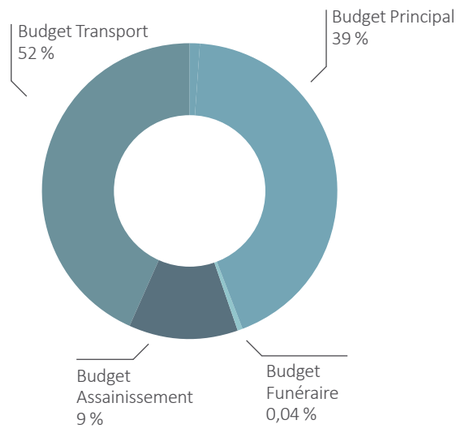

ÉNERGIE, SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ ET ÉLECTRICITÉ : LA MÉTROPOLE SUR TOUS LES FRONTS !

Maîtrise de l'énergie

À la recherche de performance énergétique

En 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi **sa politique de maîtrise de l'énergie et de recherche de performance énergétique.** Plusieurs opérations de modernisation des installations de chauffage, de climatisation et d'éclairage ont ainsi été menées, afin de **réduire la facture énergétique payée par la Métropole.** Les sommes consacrées à **ces travaux s'élèvent à 554 K€** ; ils ont plus particulièrement concerné :

- **les bâtiments administratifs, pour un total de 132 210 €.** Ainsi, l'opération de modernisation de l'installation de chauffage et de climatisation du siège de la Métropole, mise en œuvre depuis plusieurs années, a permis de réduire de plus de 60 % les consommations d'énergie du bâtiment, soit une économie cumulée de près de 1 100 000 €, de 2007 à 2016 ;
- **les équipements culturels, pour 215 904 € ;**
- **les stades et les piscines, pour 206 295 €**.

Une labelisation CERTIVEA pour la piscine Héraclès de Saint-Brès

Dans le cadre de l'opération de construction de la piscine Héraclès, **le service Énergie a proposé l'accompagnement d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour toutes les questions énergétiques.** Et ce depuis la phase programme jusqu'à deux années après la mise en service de l'équipement. Cette démarche innovante d'optimisation énergétique permet de **s'assurer que la performance du bâtiment en fonctionnement sera bien conforme à l'attendu.**

La piscine sera chauffée au bois, afin de **limiter les dépenses énergétiques**, tandis qu'une récupération de chaleur sur les eaux grises permettra de **réutiliser environ 45% des calories en provenance des douches collectives.** Enfin, le bâtiment présentera une isolation performante, tant au niveau des toitures, des murs que des surfaces vitrées, afin de **réduire les déperditions thermiques…** donc les besoins en chauffage et climatisation. **Cette démarche de performance énergétique et environnementale est validée par une certification CERTIVEA (Haute Qualité Environnementale des Piscines).**

Architecture, bâtiment et sécurité

Une mise en conformité accessibilité menée à bien

Les travaux de mise en conformité accessibilité du siège de la Métropole se sont achevés en 2016, **conformément à la loi sur l'égalité des chances du 11 février 2005.**

L'aménagement d'un VEAS et des locaux de la Régie des eaux

Les travaux d'aménagement des locaux de la Régie des eaux et d'un Village d'Entreprises Artisanales et de Services (VEAS) pour éco-artisans sur l'ancien site de TDF, avaient débuté en 2015 ; ils se sont poursuivis en 2016. Conformément au Plan Climat de la Métropole et à l'orientation stratégique du volet territoire « Accélérer localement les changements de modes de production et de consommation », **l'accompagnement de la structuration de la filière éco-construction locale, et en particulier la filière bois locale et les éco-artisans locaux, ont été privilégiés sur ce projet.**

Il faut ainsi noter **l'installation de 9 modules préfabriqués en structure bois,** destinés à accueillir une salle de convivialité, des bureaux et des vestiaires pour la Régie des eaux. Par ailleurs, **4 petits modules bois, en façade, sont autant de nouvelles entrées vers les ateliers du centre éco artisans.**

Le parc de véhicules

Prêt de vélos aux agents

Fin 2016, l'offre du Plan de Déplacements Entreprises (PDE), qui comprenait déjà des abonnements aux transports en commun à tarif réduit et des vélos mécaniques, s'est enrichie, grâce à **la mise à disposition des agents de vélos à assistance électrique.** Une dizaine d'agents ont ainsi opté pour ce mode de déplacement doux… et abandonné leur voiture, pour les trajets domicile-travail.

Électro-mobilité

La Métropole dispose d'un parc de **véhicules et vélos** mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. Quant au renouvellement de la flotte de véhicules de service, **il s'effectue prioritairement par des véhicules émettant peu de gaz à effet de serre.** En 2016, **le parc compte 7 véhicules électriques et 6 vélos à assistance électrique.**

Éco-conduite

Plusieurs agents de la Métropole ont pu bénéficier d'une formation à l'éco-conduite durant l'exercice 2016. L'objectif : **réduire la consommation de carburant des véhicules de la Métropole et améliorer la sécurité des déplacements professionnels.** Cette formation présente l'avantage d'être également profitable aux agents pour leurs déplacements personnels.

Le parc de véhicules de service s'est enrichi de voitures électriques.

LE PILOTAGE ET LE CONTRÔLE DE GESTION : MISE EN PLACE DE NOUVELLES DÉMARCHES D'INGÉNIERIE

Un périmètre d'intervention en pleine expansion

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole, au 1er janvier 2015, a **fortement modifié le périmètre d'intervention de l'EPCI.** Ce qui a occasionné **un véritable impact sur les missions de conseil et de contrôle qu'assurait la direction du contrôle de gestion.**

Depuis de nombreuses années, l'EPCI avait structuré son action auprès de ses partenaires externes et **mis en œuvre un dispositif de contrôle et de suivi de l'ensemble des contrats en lien avec ses partenaires** (délégations de service public, autorisations d'occupation temporaires du domaine public, conventions d'attribution de subvention, lien d'actionnariat et de gouvernance dans certaines structures associatives majeures…).

Par la conduite d'audits, d'expertises financières, fiscales et juridiques portées sur ces structures externes (sociétés, associations, établissements publics…), la Direction du pilotage et du contrôle de gestion (DPCG), en lien avec les directions opérationnelles de la Métropole, contribue à **sécuriser et développer la stratégie partenariale, en s'assurant notamment de la viabilité juridique et financière de ces dernières, et en limitant les risques politique, juridiques et fiscaux pour les conseillers métropolitains.**

Les choix stratégiques réalisés depuis trois ans, conjugués au fait que certaines compétences communales incombent désormais à la Métropole de Montpellier, ont eu pour effet d'**augmenter le périmètre de contrôle et de surveillance que la DPCG assurait jusqu'ici,** notamment pour ce qui concerne le contrôle des contrats de délégation de service public (DSP) présentés en Commission de Contrôle des Comptes et Commission consultative des services publics locaux, qui sont passés de 6 à 54 en deux ans.

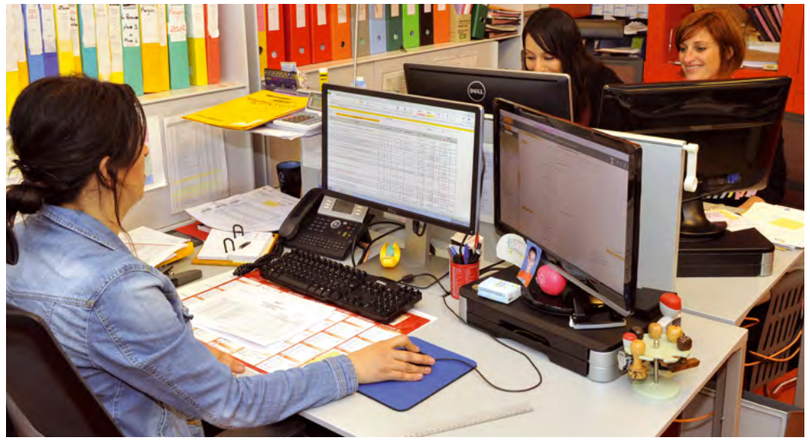

Par ailleurs, eu égard aux besoins éprouvés par les différentes directions comme par les élus de rendre plus lisibles les politiques publiques mises en place, et compte-tenu de la forte volonté d'accompagner les changements organisationnels que connaissent les équipes de la Métropole de Montpellier depuis deux ans (notamment du fait de la convergence entre la Ville de Montpellier et la Métropole), la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion a du instaurer de nouvelles démarches. **Les missions d'appui et de conseil sont devenues impératives, notamment pour accompagner les cadres et les dirigeants dans leurs missions stratégiques, managériales ou de pilotage.**

Depuis deux ans, **la Direction a ainsi développé une offre de services dédiée et réalisé de nombreuses missions de conseil et d'appui** dans les champs du conseil en gestion, de la conduite de projets, de l'organisation, du conseil managérial, de l'évaluation des politiques publiques et du suivi évaluatif ou de la participation citoyenne.

Elle s'est donc attachée, au cours de l'année 2016, à **accompagner les directions de la Métropole sur différents chantiers organisationnels.** Simultanément, elle a maintenu son niveau d'expertise – notamment sur le contrôle externe – et s'est adaptée à l'évolution de son périmètre d'intervention.

Mise en place d'un projet de Direction

Durant l'exercice 2016, **deux agents sont venus compléter les effectifs de la Direction** (catégorie A)

- 1 conseiller en gestion et en organisation (avril 2016), recruté sur poste vacant (depuis décembre 2014) ;
- 1 contrôleur de gestion externe (août 2016), recruté dans le cadre des transferts de compétences de la Ville-centre vers la Métropole et faisant l'objet d'une AC à hauteur de 0.6 « équivalent temps plein » de ce poste.

En sus du Directeur on note ainsi, en 2016 :

- un service de contrôle de gestion externe : 1 directrice adjointe (1 cat. A) et 3 agents (2 cat. A, 1 cat. B) ;
- 1 agent conseiller en gestion et en organisation (1 cat. A) et 1 agent dédié aux missions de contrôle de gestion interne (1 cat. B).

Par ailleurs, il faut souligner **la mise en place et l'engagement dans un projet de direction : véritable démarche interne visant à l'amélioration de son propre fonctionnement comme de la qualité des services rendus.** Pour ce faire, elle a conduit 15 actions (dont 10 sont réalisées – 5 non réalisées ou annulées) afin de répondre aux objectifs suivants :

- optimiser et rendre plus lisibles nos outils ;
- améliorer le partage d'information avec les autres directions et notre propre inclusion dans les différents circuits ;
- s'assurer que les préconisations sont bien mises en œuvre ;
- renforcer notre expertise ;
- améliorer notre capacité d'anticipation et de programmation.

Optimiser et sécuriser les interventions de la Métropole

LaDPCG intervient sur 4 thématiques spécifiques :

> le pilotage de l'actionnariat de la Métropole ;

> la mise en place d'un dispositif de contrôle et de conseil portant sur les partenaires majeurs subventionnés (associations) :

> la mise en place d'un dispositif de contrôle, de suivi et de conseil portant sur les contrats complexes que sont les Délégations de Service Public (DSP) (dont 2 sont gérées directement dans la Direction) et les Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) ;

> la mise en place d'un dispositif de contrôle de la solvabilité des garanties d'emprunt des structures de logement social.

Les missions assurées de façon pérenne

Les missions de contrôle de gestion externe sont celles qui sont les mieux ancrées dans le cycle de gérance de la Métropole. Il est ici important de souligner que **l'instruction cyclique et régulière des comptes et de la gouvernance des structures – qui a pour principal objectif d'assurer la protection juridique et financière de l'administration et des élus vis-à-vis des partenaires extérieurs – permet également d'être réactif à l'occasion de demandes plus urgentes ou sensibles.** Ces missions correspondent à près de 70% du temps de travail consacré par les agents dédiés.

L'exercice 2016 a notamment été marqué par **la mise en place de nouveaux dispositifs de contrôle et de suivi pour de nouveaux contrats liés aux transferts de compétences des communes membres**, dans le cadre du passage en Métropole au 1er janvier 2015. Cela concerne, entre autres, les compétences Energie (RMCF, ERDF, GRDF), et Stationnement (8 parkings).

Pour ce qui est du dispositif de contrôle mis en œuvre sur les Délégations de Service Public, **la DPCG a organisé la Commission de Contrôle des Comptes** (CCC). Elle a pour objectif d'examiner les comptes et de formuler des avis sur la base des 54 rapports annuels des délégataires étudiés par la Direction et portant sur l'année 2015.

Pilote depuis le mois d'octobre 2016, **elle organise désormais les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux** (CCSPL), composées de membres de l'assemblée délibérante et de représentants d'associations. Leur vocation ? **Permettre aux usagers des services publics de s'exprimer par la voie des associations représentatives**. Chaque année, cette commission examine les rapports établis par les délégataires de services publics, ainsi que le prix et la qualité du service public (eau, assainissement, traitement des déchets).

En 2016, les comptes de l'année 2015 des **54 DSP ont été présentés lors de 4 CCC et de 4 CCSPL**. La Direction assure également **des missions relatives à la gouvernance de ces structures,** en préparant notamment les conseils d'administration. Chaque année, ce sont ainsi près de 60 conseils d'administration qui sont organisés par Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion et transmis aux Directions opérationnelles ou à la Direction générale.

Pilotage de l'actionnariat de la Métropole	Périmètre : 4 SA et 9 EPL > 35 préparations de CA/an (EPL), expertise financière/juridique des structures, gouvernance
Gestion et pilotage des DSP Services funéraires MMM et DSP Corum-Zénith Sud	En lien avec le pôle CSS pour la DSP Services funéraires (année 2015 – démarrage de la DSP SFMMM) et en direct pour la DSP Corum-Zénith Sud
Contrôle et conseil auprès des Directions pour leurs partenaires (associations, AOT, DSP)	Périmètre : 54 contrats de DSP (+48 en 2016), 20 AOT, 30 associations majeures subventionnées > analyse des comptes, des contrats/conventions… > 60 fiches de synthèse réalisées, 12 préparations de CA/an
Contrôle de solvabilité des structures HLM pour les garanties d'emprunt	Périmètre : 15 associations dont 1 hors habitat social, 16 sociétés dont 2 hors habitat social, 1 EHPAD, 814 M€ pour les opérateurs de logements sociaux (16 000 logements)

Les missions assurées au regard des besoins et des attentes des élus et des directions

La Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion apporte **son expertise lors de la mise en place ou pour le renouvellement de contrats de délégation de service public (DSP). Son but : s'assurer que le choix du mode de gestion envisagé est réalisé dans l'intérêt de la Métropole.** En 2016, elle a ainsi copiloté les procédures de renouvellement de 2 DSP portant attributions de nouveaux contrats pour 2017 :

> DSP Aquarium/Planétarium ;

> DSP Patinoire Végapolis.

La DPCG assure **le pilotage d'audits portant sur des contrats ou des structures partenaires de la Métropole.** À la demande du Président, elle supervise et coordonne également des travaux d'expertise et de contrôle, ou instruits par des organismes de contrôle tels que la Chambre Régionale des Comptes (CRC).
Voici les réalisations 2016 :

> Contribution au rapport de la CRC portant sur l'association Opéra Orchestre National de Montpellier – OONM (rapport 2016) ;

> Pilotage d'un audit sur l'association Office de Tourisme.

Elle pilote ou contribue à des études ponctuelles. Un travail qui permet d'émettre plusieurs propositions à la Direction Générale ou aux élus sur les différents choix de modalités de gestion, ou bien encore d'identifier des opportunités, afin de **sécuriser et d'améliorer la gestion des interventions de la Métropole sur ses différents champs de compétence.**

Élaborer une stratégie efficace et propre à la Métropole

Depuis deux ans maintenant, la Direction du pilotage et du contrôle de gestion développe **des missions de conseil et d'appui auprès des élus, de la direction générale et des directions de la Métropole en termes d'évaluation de politiques publiques, de suivi évaluatif et d'accompagnement à la mise en place de projets de participation citoyenne.**

La DPCG a ainsi accompagné certaines directions opérationnelles, afin de leur permettre de mettre en évidence leur logique d'intervention. Pour ce faire, **elle utilise des outils et des méthodes issus de l'évaluation des politiques publiques, afin de décliner les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, en actions et en résultats attendus pour les bénéficiaires.** Le but de ces missions est de rendre plus lisible l'intervention des acteurs. Pour les directions de la Métropole ou de la Ville comme pour les bénéficiaires de nos services.

En 2016, **des missions de ce type ont été réalisées pour la logique d'intervention du Développement économique (DDEEI), de la Politique Agroécologie et Alimentation (DDEEI), mais aussi de l'eau et de l'assainissement (DEA).** D'autres directions ont souhaité pouvoir disposer de ce type d'intervention en 2017.

La DPCG a participé et appuyé méthodologiquement **les référents du Schéma de Mutualisation** afin de proposer des outils de suivi et d'évaluation des projets. Cette mission se poursuit en 2017.

Elle a également accompagné **la Direction Générale dans le cadre du transfert de compétences du Département de l'Hérault** relatives à l'article 90 de la loi NOTRe. Elle a ainsi contribué à la mise en place de nombreux groupes de travail, assuré un conseil méthodologique auprès du chargé de mission dédié et suivi l'ensemble des phases relatives à cette démarche.

La Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion (DPCG) a enfin accompagné **le Conseil de Développement dans l'élaboration, (CoDe) l'animation et la restitution des saisines qui lui ont été faites.** Elle apporte un conseil méthodologique, conçoit les animations, anime les échanges entre les participants et travaille sur la restitution des productions. En voici quelques exemples :

> accompagnement du CoDe relatif à la saisine portant sur le projet Montpellier Métropole Territoire : conception des animations, animation des échanges entre les participants et analyse pour la restitution des productions ;

> accompagnement du Bureau du CoDe pour lui permettre de mieux organiser ses travaux (outils partagés, modalités de fonctionnement…) ;

> animation de séminaires pour les membres du bureau, relatifs aux outils/méthodes d'animation de groupes de réflexion, afin de leur permettre de mieux préparer et d'animer les commissions dont ils ont la responsabilité.

En 2016, le conseil en gestion a fait l'objet d'une réflexion permettant de le relier au pilotage, par les directions elles-mêmes, de leurs propres activités. Aussi, **les outils de pilotage et les différents tableaux de bord ont-ils été provisoirement suspendus, dans l'attente d'une évolution de leur pertinence.**

Le prochain objectif sera donc de **coordonner la création des nouveaux outils de pilotage à la définition préalable d'objectifs opérationnels.** L'intérêt d'un tableau de bord résidant dans le fait de vérifier l'atteinte – totale ou partielle, satisfaisante ou relative – d'objectifs propres à chaque service (ou à une politique publique ciblée), **l'outil de suivi devra permettre d'en vérifier l'évolution avec exactitude**. L'élaboration de ces futurs outils de contrôle en gestion s'inscrit ainsi dans **une démarche plus globale de structuration des politiques publiques.**

Le Conseil de Développement de la Métropole, ici en réunion, a été accompagné par la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion.

Améliorer le pilotage de l'action métropolitaine

La DPCG élabore des outils destinés à améliorer le pilotage de l'action publique métropolitaine. Assignés à l'équipe de Direction Générale ou aux encadrants, ils ont été développés en partenariat avec les Directions fonctionnelles les plus concernées (DRI, DRH et DFIN) et avec les Directions opérationnelles (définition d'indicateurs, libellés du SDAC…).

Les différents outils de pilotage

> bilan d'activité du Service Ressources Transversales et Commande Publique (de la Direction de l'Action Territoriale (DAT) et de la Direction de l'Aménagement et de la Gestion de l'Espace public (DAGEP)– Département SPET) ;

> outil de suivi des chantiers et des échéances pour la Politique agroécologie et alimentation (Direction du Développement Économique et de l'Emploi) ;

> outils de travail et de suivi des décisions pour les membres du Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole ;

> recensement des contributions financières et matérielles du Département de l'Hérault aux communes du territoire (dans le cadre des transferts prévisibles de compétences du Département de l'Hérault à la Métropole).

La DPCG coordonne pour le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, les élus et la Direction générale des Services, les contrôles de la Cour des comptes à l'échelle nationale, ou ceux de la Chambre régionale des comptes. En 2016, elle a ainsi assuré ce suivi pour :

> le contrôle CRC portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Montpellier de 2010 à 2015 ;

> le rapport de la Cour des comptes portant sur la gestion financière des collectivités ;

> le rapport de la Cour des comptes portant sur le rapport public 2017 de la Cour des comptes relatif à l'Usine de Méthanisation Amétyst ;

> le contrôle CRC portant sur la gestion de l'OONM, au-delà de sa contribution propre au rapport (cf. missions de contrôle de gestion externe).

Fonctionnement et organisation : apporter son expertise aux différents services

L'effet de ciseaux, dû à **la rationalisation des moyens et à l'accroissement du nombre d'interventions de la Métropole, pousse les directions à trouver des solutions pour répondre aux nombreuses missions qui leurs sont confiées**.

Ainsi, la DPCG les accompagne pour les aider à prioriser leurs activités, améliorer et optimiser les processus de production, trouver un fonctionnement adapté et repenser la répartition des missions et des activités. Depuis environ un an, elle propose **ses services d'appui, de conseil et d'expertise aux directions de la Métropole afin d'améliorer leurs modes de fonctionnement et leurs organisations.**

Sur sollicitation de la Direction générale des services ou à la demande d'une direction commanditaire, et après avoir précisément exposé le motif du besoin d'accompagnement, **la DPCG propose un appui méthodologique à la direction concernée**. Les missions peuvent avoir pour origine des difficultés diverses et variées, ou bien des besoins liés à des relations interpersonnelles, à des principes de bon fonctionnement, ou à la répartition du travail et des responsabilités.

La proposition d'accompagnement donne **une place prépondérante à l'association des agents et des équipes, afin de trouver avec eux les réponses aux difficultés rencontrées,** en relation étroite avec les services du Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales.

Différentes missions ont été conduites en 2016-2017. Parmi elles, on peut évoquer les suivantes.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement

La DEA a connu une évolution de ses missions et de ses activités, des changements relatifs aux modalités de gestion de sa politique (création de la Régie des eaux, notamment), l'élaboration ou la redéfinition de politiques publiques auxquelles elle contribue (politique de la voirie, SCOT) et elle doit préparer la prise en charge de la compétence GEMAPI (en janvier 2018). Elle a souhaité être accompagnée pour améliorer son fonctionnement et ainsi répondre aux différentes missions qui lui sont confiées. Après un diagnostic partagé avec les encadrants ayant mis en évidence les principales difficultés rencontrées (charges de travail, démarches transversales…), un travail d'analyse a permis de trouver des solutions concrètes qui seront mises en œuvre en 2017. Elles portent sur l'organigramme, les processus de travail ou la répartition des missions.

Les fonctions ressources déconcentrées DAT / DAGEP

Le Département des Services Publics de l'Environnement et des Transports (SPET) a notamment sollicité la DPCG pour redimensionner et revoir les missions de son Service Ressources Transversales et Commande Publique (au sein de la Direction de l'Action Territoriale (DAT) et de la Direction de l'Aménagement et de la Gestion de l'Espace public (DAGEP) : étude des processus de travail, des modes d'organisation et du calibrage des équipes dédiées. Cette mission est réalisée en lien avec Direction des Finances, le Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales et la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

La Direction des Sports (réseau des piscines)

Elle a souhaité réinterroger les missions des responsables d'équipements et les conditions de leur activité dans le réseau des piscines : priorités d'intervention dans la politique sportive, statut des personnels permanents et remplaçants, responsabilités et organisation du travail des responsables d'établissement. Dans ce cadre, la DPCG a été sollicitée pour accompagner la réflexion et organiser des groupes de travail spécifiques avec les responsables d'établissement.

La Direction du Protocole

Les modifications organisationnelles engagées dans le cadre de la convergence entre la Ville de Montpellier et la Métropole amènent les Directions et Départements à repenser leur organisation. Pour ce faire, la DPCG accompagne notamment les équipes des directions mutualisées, afin de les aider à trouver une organisation permettant d'assurer les missions qui leurs sont confiées, ce qui fut le cas pour la Direction du Protocole. La Direction a conduit cette mission en partenariat avec la Direction Organisation et Evaluation de la Ville de Montpellier et a associé l'ensemble des agents et des encadrants à cette démarche.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

L'année 2016 a été marquée par **l'aboutissement des différents travaux qui consistaient à définir les valeurs fortes du projet « Montpellier Métropole Territoire ».** Ces études ont été confiées à une équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence d'architecture et d'urbanisme François Leclercq, dans le cadre d'un accord-cadre.

Ce contrat qui avait pour objet de déterminer, en amont des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Programme Local de l'Habitat, etc.), **les valeurs et la philosophie de développement et d'aménagement durable de la Métropole,** de manière à faciliter l'accueil des populations et des entreprises, à prendre en compte les besoins en mobilité, la valorisation de l'environnement, mais aussi le déploiement du pilier Agro-écologie et Alimentation.

Au final, ce document constitue un projet de territoire durable et innovant, au sens où **il intègre les grands défis du 21e siècle que doit relever la Métropole.** Il offre ainsi une double perspective, en projetant notre territoire dans le futur, à destination des prochaines générations, tout en engageant dès à présent des actions qui auront des répercussions concrètes pour les citoyens d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, avant d'ancrer ces défis métropolitains dans les enjeux communaux, **la démarche Montpellier Métropole Territoire a d'abord été co-élaborée avec l'ensemble des Maires de la Métropole**, en 2016, à travers quatre sessions d'ateliers. Ces travaux ont permis de **faire émerger les valeurs communes du territoire et de les injecter, aujourd'hui, au cœur même de la philosophie et des propositions du projet.**

Si la démarche s'affranchit de la temporalité, **elle ouvre également son horizon spatial, étendant ainsi sa vision au-delà des limites du seul territoire métropolitain,** dans le prolongement du dialogue déjà engagé avec les territoires partenaires. Le projet s'est ainsi efforcé de renouer le fil des grandes relations géographiques et naturelles, du Pic Saint-Loup à la mer, de Sète à Lunel, et bien au-delà encore…

LE DÉFI DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE : GÉRER LE PRÉSENT ET DESSINER L'AVENIR D'UN GRAND PROJET COMMUN

En ce qui concerne l'aménagement de l'espace, **Montpellier Méditerranée Métropole exerce des compétences de prospective territoriale comme de planification urbaine.**

C'est à ce titre qu'elle établit et met en œuvre les documents de planification stratégique d'échelle intercommunale. De plus, elle réalise des études de définition urbaines ou de prospective territoriale dans les domaines de l'aménagement, des mobilités, de l'environnement et de la gestion des temps.

« Montpellier Métropole Territoire » : un projet qui s'inscrit dans le 21e siècle

En 2016, **les valeurs phares propres à ce projet ont été pensées, discutées, posées, puis actées par une équipe pluridisciplinaire**, conduite par l'agence d'architecture et d'urbanisme François Leclercq, dans le cadre d'un accord-cadre.

Ainsi, **« Montpellier Métropole Territoire » intègre les grands défis du 21e siècle que doit relever l'intercommunalité.** En se projetant dans le futur, bien sûr ; en répondant également aux besoins actuels de nos concitoyens. En se concentrant sur son propre territoire, tout en considérant les grandes relations géographiques et naturelles que la Métropole entretient du Pic Saint-Loup à la mer, de Sète à Lunel, et encore au-delà.

Les 5 grands axes pour dessiner la Métropole de demain

> le projet présuppose de concevoir le territoire agro-naturel comme étant le bien commun de tous, à travers la figure d'un Grand Parc Métropolitain, support de ressources écologiques, de projets et d'usages intégrés. Pour le préserver, bien entendu, mais aussi pour en faire un élément vivant que nous pourrions tous nous approprier.

> il est désormais nécessaire de prendre en compte et d'intégrer la question des risques climatiques (inondation, submersion marine, feux de forêt, pollution de l'air,) dans le cadre d'une approche globale et anticipatrice. Enfin, il faudrait non seulement mieux se protéger, mais aussi apprendre à mieux vivre avec.

> la construction de l'armature urbaine doit répondre à certains principes fondateurs. Et notamment toujours viser à bien inscrire la ville-centre au cœur de la Métropole, tout en conservant et en valorisant le tissu des villages, si caractéristique de notre territoire. Cette armature doit permettre de répondre à l'enjeu crucial du développement d'une offre de logements accessible et diversifiée, adaptée à l'ensemble des modes de vie.

> il est impératif d'optimiser les déplacements et de favoriser la mobilité pour tous. Pour ce faire, il faut désormais travailler sur le transfert des flux automobiles accédant à la Métropole vers des moyens de transports collectifs.

> le socle économique de la Métropole doit être renforcé, afin d'accroître son attractivité et ainsi répondre à la problématique de l'emploi. Cela passe à la fois par une consolidation des pôles d'emplois, une plus grande diversification des activités et le développement des filières d'avenir.

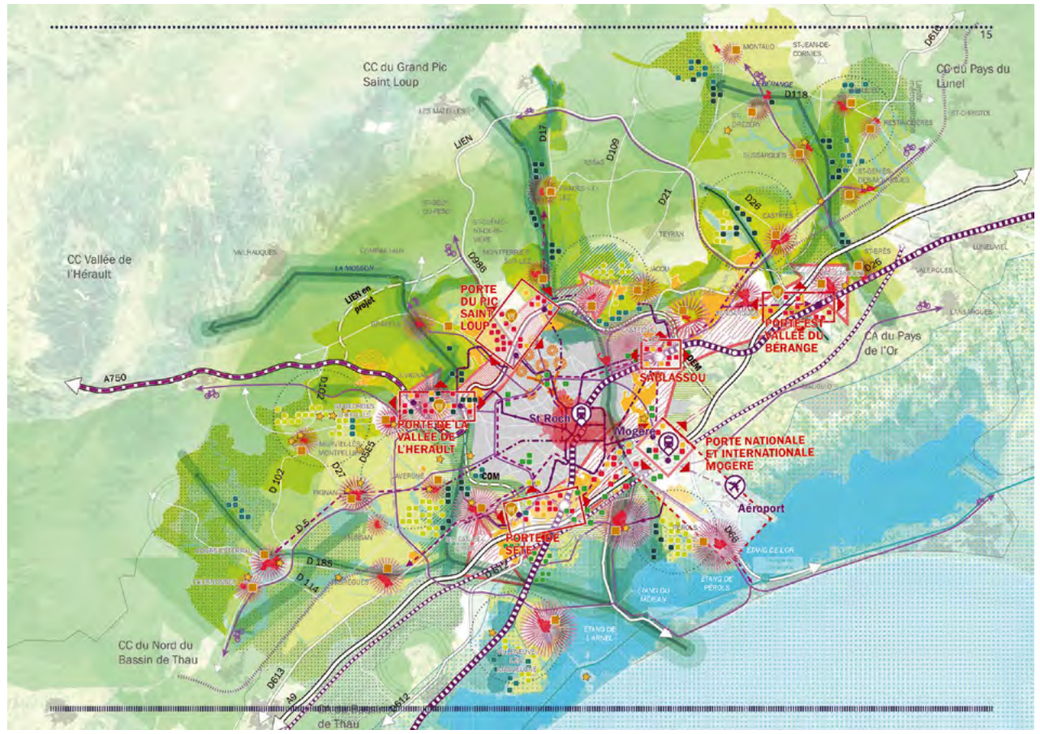

Le Schéma de Cohérence Territoriale : l'art de concilier croissance démographique et préservation de l'environnement

Adopté le 17 février 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale définit **les orientations générales d'aménagement du territoire à l'horizon 2020.** Ce document de référence fixe le cap d'un développement urbain maîtrisé, conciliant les atouts d'une croissance démographique forte et les exigences d'une préservation du capital foncier et environnemental du territoire métropolitain.

Conformément aux objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, **le SCoT encadre autant qu'il met en cohérence** les documents de planification sectoriels (Plan de déplacements urbains, Programme local de l'habitat, Schéma d'accueil des entreprises...), ainsi que les documents et procédures d'urbanisme locaux (Zones d'aménagement concerté, Plans locaux d'urbanisme).

Le 28 juin 2012, la Communauté d'Agglomération de Montpellier avait délibéré pour prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, en définissant les objectifs poursuivis. Au regard des récentes évolutions nationales et locales – en particulier **le lancement de Montpellier Métropole Territoire** – et compte-tenu des enseignements à tirer de l'évaluation du SCoT en vigueur, **la Métropole a souhaité renouveler les objectifs pour la révision du SCoT par délibération du 12 novembre 2015.**

L'année 2016 a été consacrée au travail préalable au projet Montpellier Métropole Territoire, afin de définir précisément les valeurs propres à ce projet. Aussi bien avec les élus, lors d'ateliers de secteurs, qu'en conférence des Maires. Une première réunion avec les personnes publiques associées s'est ensuite tenue en octobre.

Montpellier Métropole Territoire : les études & les investigations menées

> la loi littoral et ses effets sur le territoire ;

> les expertises naturalistes sur les sites potentiels d'extension de l'urbanisation ;

> la construction de la trame verte et bleue, ainsi que la définition des réservoirs et des corridors écologiques ;

> la structuration commerciale du territoire et les orientations à donner dans le cadre du SCoT ;

> les principes permettant l'élaboration du plan du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Riche de la concertation avec les communes, des études menées depuis 2015 et des différentes démarches effectuées par la Métropole, notamment pour ce qui concerne les thématiques de l'agriculture, de l'eau, de la mobilité, **la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été engagée en fin d'année, en collaboration avec l'ensemble des Directions concernées, afin de donner les grandes orientations politiques du SCoT.**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les PLU communaux : des travaux réalisés en étroite collaboration

Depuis sa transformation en Métropole, **l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal exerce la compétence PLU en étroite collaboration avec les 31 Communes.**

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), engagé en novembre 2015 par le Conseil de Métropole, **trois marchés d'études ont été conclus.** L'objectif est de mener à bien toute son élaboration avec l'appui de plusieurs cabinets d'études : un bureau d'études consacré à l'évaluation environnementale du futur document, quatre équipes d'urbanistes consacrées à la traduction des 31 projets urbains communaux au sein du PLUi, ainsi qu'un groupement d'études consacré à la structuration du document et à sa formalisation.

Ainsi, en 2016, l'analyse typo-morphologique des tissus bâtis existants sur les 31 communes a été conduite avec l'appui de ces équipes. Cette étude constitue le socle de l'élaboration du PLUi ; celle qui permet de **définir un document contextuel et morphologique favorable à l'expression des 31 projets urbains communs, comme du projet de territoire métropolitain.**

Grâce à la collaboration des communes, **les capacités de densification ont également été identifiées de manière contextuelle adaptée à la diversité des situations locales.** Le réinvestissement urbain constitue un levier essentiel du développement du territoire métropolitain, puisqu'il permet à la fois de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles, mais aussi d'intensifier les usages et services des villes et des villages.

Parallèlement, **la Métropole a conduit plus d'une trentaine de procédures d'évolution des PLU communaux, en collaboration avec les Communes concernées.** Prenons pour exemple la modification du PLU de la Commune de Saint Jean de Vedas permettant la maitrise et l'encadrement de la densification par l'évolution adaptée des dispositions règlementaires du document.

En outre, **la Métropole a accompagné et appuyé techniquement les Communes dans la conduite de déclaration de projets valant mise en compatibilité de PLU communaux visant la concrétisation d'opérations d'aménagement.** Principalement pour des programmes de logement et/ou d'équipements structurants : Villeneuve-lès-Maguelone (opération Monteillet), Fabrègues (opération la Fabrique) ou Saint Georges d'Orques (groupe scolaire).

Le Plan Climat Energie Territorial : l'occasion pour la Métropole d'innover et d'expérimenter de nouvelles pratiques sur son territoire

Montpellier Agglomération, devenu Montpellier Méditerranée Métropole, a adopté en février 2014 son Plan Climat 2013-2018. **Il fixe huit orientations stratégiques dont il décline 29 actions.** Elles concernent tout particulièrement **les enjeux d'aménagement durable, la rénovation thermique des logements, les mobilités post-carbone, mais également les changements de modes de production et de consommation.**

Une politique énergie-climat ambitieuse

Ce Plan Climat doit permettre d'atteindre les objectifs du "3x20", adaptés au contexte local, et dans le respect des objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie Languedoc-Roussillon (SRCAE) :

> réduire les émissions de gaz à effet de serre de 21% par rapport aux émissions de 1990 (par habitant) ;

> réduire les consommations d'énergie de 12% par rapport au scénario tendanciel (à l'horizon 2020) ;

> augmenter rapidement la part d'énergie de source renouvelable sur le territoire dans le mix énergétique et la combiner avec des actions de diminution de consommation.

Dans le quartier Port Marianne à Montpellier, des immeubles équipés de panneaux photovoltaïques sur les toits.

Face à l'enjeu du changement climatique, la Métropole souhaite innover et expérimenter sur son territoire de nouvelles pratiques. En 2015 comme en 2016, elle s'est ainsi mobilisée sur différents appels à projet, appels à manifestation d'intérêt initiés par le Ministère de l'Ecologie, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ADEME, permettant ainsi de faire bénéficier ces projets de financements conséquents en cette période budgétaire contrainte.

Parallèlement, ces enjeux énergie-climat ont été clairement précisés et définis dans le cadre de l'élaboration du projet Montpellier Métropole Territoire. Ils seront déclinés à l'occasion de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En 2017, la Métropole souhaite engager **la révision de son Plan Climat via l'élaboration d'un Schéma Directeur Air Energie Climat.**

Le Plan des Déplacements Urbains : organiser l'ensemble des déplacements et évaluer leur impact sur le territoire

Le Plan des Déplacements Urbains (PDU) vise à **définir les principes en matière d'organisation des transports de personnes et de marchandises, dans le périmètre des transports urbains du territoire communautaire.** Il a été approuvé lors du Conseil d'Agglomération du 19 juillet 2012.

Conformément à l'une des préconisations du PDU, **Montpellier Méditerranée Métropole soutient, sur le plan technique et financier, les communes qui souhaitent décliner de manière volontaire sur leur territoire les orientations du PDU, via la réalisation d'un Plan Local de Déplacement (PLD)**.

Ainsi, l'année 2016 a vu **la conclusion des études visant l'adoption des PLD des communes de Saint Jean de Védas et de Pérols,** dont les résultats et grandes propositions ont été présentés à la population à la fin de l'exercice. Parallèlement, **les services ont accompagné les communes de Murviel-lès-Montpellier et Sussargues dans le cadre de l'étude de leur projet urbain,** afin de mieux appréhender les pratiques actuelles de déplacement et l'impact des développements envisagés sur les pratiques futures.

Par ailleurs, la Métropole a engagé **une étude pour identifier les aménagements structurants (en particulier cyclables) à réaliser en priorité, à l'échelle de son territoire, dans le cadre de son futur schéma directeur des mobilités actives.** Cette première mission réalisée, le prestataire désigné pour assister la Métropole devra contribuer à la définition, sur la base de ce schéma, de la future politique métropolitaine des prochaines années. Des premiers éléments de diagnostic ont été présentés et les futures orientations du schéma ont été esquissées, de manière à **alimenter la rédaction du PADD du SCoT en cours de révision.** La fin de cette mission d'AMO est prévue au troisième trimestre 2017.

En outre, disposant de la compétence « lutte contre les nuisances sonores », **la Métropole doit règlementairement réexaminer les cartes stratégiques de bruit au moins tous les cinq ans,** en lien direct avec la révision de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et en s'attachant à évaluer l'impact des mesures mises en œuvre.

L'année 2016 a permis de collecter nombre de données nécessaires à l'élaboration de ces cartes, attendues au printemps 2017.

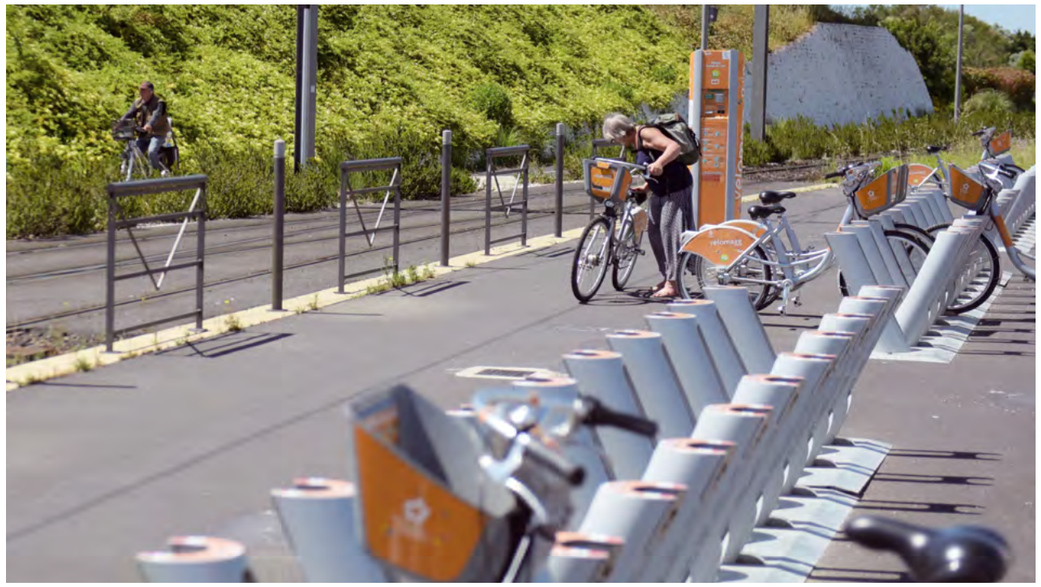

De grandes infrastructures de transports, pour aménager le territoire et favoriser son développement

Montpellier Méditerranée Métropole **se mobilise activement pour suivre et accompagner les projets de grandes infrastructures de transports qui rationalisent l'organisation spatiale et urbaine de son territoire et participent ainsi de son développement.**

Pour les deux projets les plus avancés – le déplacement de l'A9 et le Contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (CNM)– l'année 2016 était la dernière année pleine de réalisation, les projets devant être livrés en 2017. Les discussions se sont également poursuivies pour tout ce qui a trait au traitement paysager, aux protections acoustiques et aux bassins de rétention.

Concernant la Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan (LNMP) , le dossier a fait l'objet d'une Décision Ministérielle n°4 actant le principe d'un phasage de la réalisation du projet par un premier tronçon entre Montpellier et Béziers. **Ce phasage devrait permettre de trouver les financements nécessaires à la poursuite de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse (LGV),** le long du corridor méditerranéen, dans le prolongement du Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier, en direction de l'Espagne. La programmation de la Déclaration d'Utilité Publique a ainsi été décalée d'un an, en 2018.

Pour ce qui est du Contournement Ouest de Montpellier (COM) , la Métropole a accompagné l'Etat, maître d'ouvrage, dans la relance des études et de la concertation. Concernant la déviation de la RN 113, elle a participé aux échanges générés par les premières phases d'études.

Ces actions contribuent ainsi à la bonne mise en place du réseau armature, tel que défini dans le PDU.

Les grands projets structurant l'organisation spatiale et urbaine du territoire Métropolitain

> le Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM) et la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP), maillon essentiel d'un axe européen nord-sud entre l'Allemagne et l'Espagne, plaçant Montpellier à trois heures de Paris et deux heures de Barcelone, et permettant d'optimiser et d'augmenter la desserte voyageur et marchandise sur l'arc méditerranéen ;

> la construction du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare TGV Montpellier-Sud-de-France dans le quartier Cambacérès, après la restructuration de la gare Montpellier Saint-Roch, préfigure la montée en charge progressive de la desserte ferroviaire de Montpellier dans les dix prochaines années ;

> le déplacement de l'A9, qui laisse place à l'A709 constituant à terme le contournement Sud de Montpellier, qui sera raccordé aux futurs Contournement Ouest de Montpellier (COM) et Déviation Est de Montpellier (DEM). Ces trois objets routiers formeront ainsi une partie du contournement routier de la Métropole et de son réseau armature structurant. Ce contournement est complété par des rabattements, dont la déviation de la RN 113 sur Baillargues-Saint Brès, pour que ses capacités puissent être pleinement utilisées. L'ensemble de ces infrastructures doit permettre de libérer l'espace public urbain aujourd'hui congestionné, au profit d'un meilleur partage de la voirie, notamment au bénéfice des transports en commun, des modes actifs et des riverains et usages des secteurs concernés.

L'aménagement temporel du territoire et des services : essentiel au bon fonctionnement du système

Les temps d'accès, les rythmes scolaires, les horaires de travail, ceux des services dédiés à la population : **toutes ces composantes temporelles sont extrêmement importantes pour la qualité de vie et le bon fonctionnement du système.** C'est pourquoi il est primordial de les structurer.

En 2016, l'aménagement temporel du territoire a ainsi permis d'alimenter l'élaboration du SCoT, en particulier sur les temps d'accès. Par ailleurs, la réflexion sur temps et mobilité se poursuit, avec l'objectif d'alimenter le prochain PDU.

LES ÉTUDES URBAINES : PRÉALABLE INDISPENSABLE À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU SCOT

Les études urbaines participent directement à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de Cohérence Territoriale. Elles visent notamment à **établir des plans de référence définissant des projets d'aménagement d'ensemble sur des sites d'extension urbaine potentielle ou de réinvestissement urbain**. Elles ont vocation à alimenter les orientations d'aménagement des Plans Locaux d'Urbanisme et à susciter la réalisation de projets opérationnels.

En 2016, une étude relative au projet de réinvestissement du site de l'ancien hameau de Baillarguet, sur le territoire de Montferrier-sur-Lez, a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et en partenariat avec la commune (mandataire : agence Barriquand et Frydlender). Cette analyse a permis de **définir un programme d'environ 150 logements, dont une majeure partie sera composée de logements sociaux** devant permettre à la commune de répondre en grande partie aux objectifs de production du PLH, conformément aux lois SRU et « Duflot ».

Une étude a également été engagée sur le secteur d'interface Grabels/Montpellier recouvrant principalement la ZAC du parc d'activités Euromédecine 2, le site de Gimel, ainsi qu'une partie des tissus économiques d'Euromédecine 1 (mandataire : agence La Fabrique Urbaine). Coordonnée par la Métropole, en partenariat avec les villes de Grabels et de Montpellier, cette étude entend **définir les éléments de cohérence urbaine à l'échelle de cette partie de territoire, afin d'aboutir à la formalisation d'un plan guide à l'échelle du périmètre d'étude.** Ce document doit permettre tout à la fois :

> d'enclencher rapidement des démarches opérationnelles, en particulier sur les sites d'Euromédecine 2 et de Gimel ;

> d'encadrer et de coordonner, dans le temps, les différentes opérations amenées à voir le jour, notamment en réinvestissement.

L'OBSERVATION TERRITORIALE PREND DE L'AMPLEUR GRÂCE AU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le SIG : outil fédérateur à disposition de l'ensemble des services Métropolitains

Le Système d'Information Géographique (SIG) permet de **rassembler les informations géographiques utiles à la connaissance et à la maîtrise du développement métropolitain.** Eminemment fédérateur, le SIG est à disposition de l'ensemble des services de la Métropole.

L'architecture technique du SIG intercommunal a poursuivi son évolution durant l'année 2016. Il est désormais possible d'accueillir les applications en lien avec les compétences transférées, de donner un accès SIG aux agents de la Ville de Montpellier comme de faciliter les échanges de données avec les citoyens, via une diffusion en OpenData et une intégration des données OpenStreetMap (OSM).

Cette architecture s'est également **enrichie d'une composante 3D, à l'occasion de la conception et du développement d'une maquette « grand territoire » 3D évolutive en temps réel, au service de l'aménagement du territoire de la Métropole.** Ce nouvel outil permet d'analyser et de présenter le territoire à différentes échelles, grâce à une plate-forme fédératrice en mesure d'intégrer de multiples projets d'aménagement et de faire évoluer ces représentations suivant les besoins.

Un exemple d'intégration d'une maquette blanche d'architecte sur la ZAC République dans le SIG 3D.

En 2016, **des données de référence du SIG ont été actualisées, élaborées ou nouvellement acquises : orthophotographie, images satellitaires, cadastre, BD TOPO IGN, Référentiel Adresses, recensement INSEE à l'IRIS, assainissement, eau potable, collecte de déchets, référentiels de voirie, données OSM...** Les Plans Locaux d'Urbanisme des 31 communes ont été mis à jour au fur et à mesure de leurs différentes évolutions. Et bien entendu, les données du SIG ont largement contribué à l'enrichissement de l'OPENDATA de la Métropole, ainsi qu'aux infrastructures de données spatiales régionales SIG L-R et nationales (Géoportail, data.gouv.fr).

Certaines données spécifiques importantes sont venues **enrichir la dimension d'observation territoriale du SIG.** Citons, pour exemple, l'occupation du sol 2015, ainsi que la répartition fine, sur le territoire de la Métropole, de la population 2013.

À partir de ces multiples données (occupation du sol, cadastre, population...) et des indicateurs qui en découlent, **le SIG Métropolitain a notamment permis de modéliser, de calculer et d'effectuer des prévisions relatives à la consommation foncière pour les années à venir,** suivant les différents usages du territoire (habitat, activité, équipement) dans le cadre de la procédure en cours de la révision du SCoT.

Enfin, il faut souligner que pour répondre aux besoins des services, des sessions de formations et des réunions du Club Utilisateur ont régulièrement été organisées ; une lettre d'information trimestrielle a également été diffusée. **La production de données par les services de la Métropole, l'animation et l'assistance aux utilisateurs se sont accrues,** conformément aux objectifs fixés par le protocole de gestion partagée de l'information géographique, au regard des nouvelles compétences récemment transférées à la Métropole.

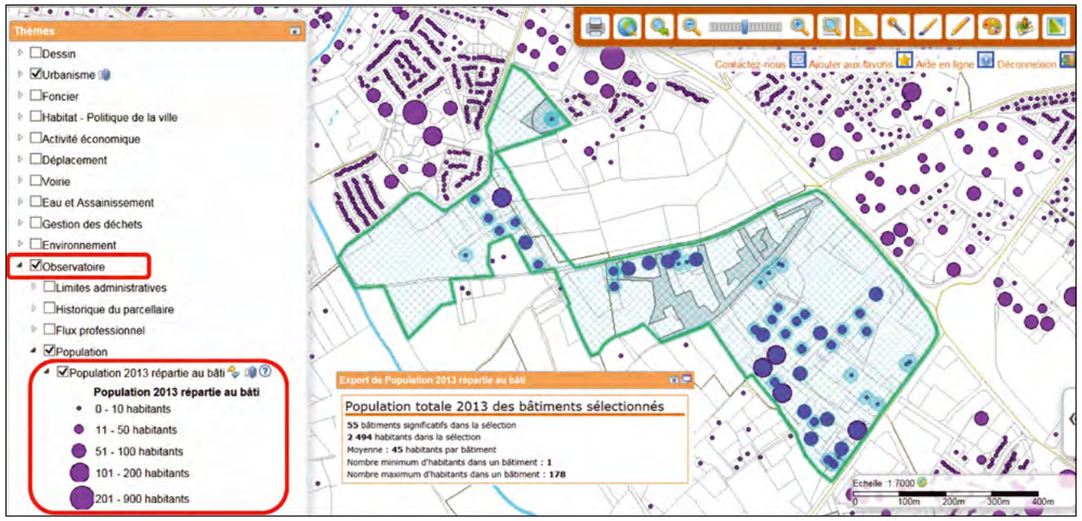

Répartition fine de la population 2013, exploitable dans la Visionneuse du SIG Intercommunal

Notons également que **le SIG est largement utilisé par les agents de l'ensemble des communes de la Métropole,** selon des dispositions initialement définies par une Charte intercommunale. Ces communes bénéficient ainsi d'un accès personnalisé à la visionneuse SIG, de services d'extraction, de mise à disposition des nouvelles bases de données et de la production de cartes génériques (orthophotographie). Des actions de sensibilisation, de formation, d'expertise et d'assistance au SIG ont été organisées à leur intention.

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DENSE, DIVERSIFIÉE ET ÉMINEMMENT VOLONTARISTE

Un objectif ambitieux pour le Programme Local de l'Habitat : 5 000 logements neufs par an

Montpellier Méditerranée Métropole poursuit **la mise en œuvre d'une politique de l'habitat volontariste, afin de répondre aux importants besoins recensés** et ainsi faciliter, pour les ménages du territoire, la réalisation de parcours résidentiels conformes à leurs attentes.

Le Programme Local de l'Habitat 2013-2018 fixe **un objectif de production de 5 000 logements neufs par an, à répartir de manière équilibrée sur le territoire** et en diversifiant les différents types d'offres produites : locatif social, accession à la propriété, offre spécifique pour les jeunes, les séniors ou les personnes défavorisées.

Le quartier Roque Fraisse à Saint Jean de Védas.

Un nombre record de logements neufs mis en chantier !

Dans la continuité de l'année 2015, la progression du nombre de logements mis en chantier s'est poursuivie et s'est même amplifiée, en 2016, puisque **7 017 logements ont été amorcés dans la Métropole : un record.**

Par ailleurs, **8 071 logements ont été autorisés en 2016 sur notre territoire, soit une progression de 44% par rapport à 2015**, qui avait succédé à une année 2014 qualifiée d'exceptionnelle, avec près de 6 900 logements autorisés.

Le rythme de la production globale de logements depuis 2006

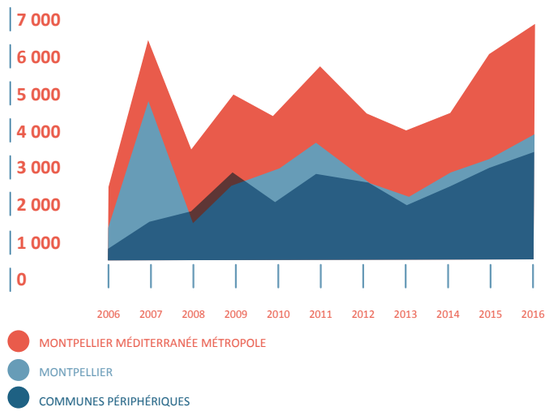

Une production de logements locatifs sociaux bien au-delà des objectifs fixés par le PLH

Montpellier Méditerranée Métropole a financé 2 865 logements locatifs sociaux en 2016 en mobilisant les aides déléguées de l'Etat et ses propres aides en complément. Cet excellent résultat, bien au-delà des objectifs du PLH 2013-2018, témoigne d'une très forte mobilisation des communes et de la Métropole, dans le cadre de leurs compétences respectives en faveur de la production de logements locatifs sociaux. Ainsi financés, les logements locatifs sociaux ont représenté **33 % de l'ensemble des logements autorisés au cours de l'année**, pour un objectif fixé à au moins 30 %.

Le rééquilibrage de la production sociale en faveur du logement des ménages réellement modestes s'est poursuivi en 2016. **Les logements mobilisant un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) atteignent 2 132 unités, soit 74 % des logements locatifs sociaux financés en 2016.** Cette répartition, qui favorise le logement social et très social, correspond au profil économique des demandeurs éligibles pour 76 % d'entre eux au PLAI.

Pour accompagner ce développement de l'offre locative sociale, **les dépenses de la Métropole par délégation de l'Etat ont représenté près de 2,1 M€ en 2016. Montpellier Méditerranée Métropole a subventionné en complément, sur ses fonds propres, les opérations de logement social les plus difficiles à équilibrer financièrement pour près de 1,7 M€.**

Par ailleurs, **la Métropole a garanti les emprunts des bailleurs sociaux pour la réalisation et la réhabilitation de 76 programmes, représentant 2 250 logements sociaux et près de 249 M€ de prêts garantis** (dont 48 M€ correspondant à des réaménagements de prêts).

La rénovation du quartier des Cévennes: avant et après.

Plus de 400 logements privés réhabilités ; un gain énergétique considérable

L'année 2015 avait vu la Métropole nouvellement constituée devenir maître d'ouvrage des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de son territoire : les deux OPAH du centre de Montpellier, une OPAH sur les Cévennes, une THIRORI[1] et le Plan de Sauvegarde du Petit Bard. Ces opérations venaient s'ajouter à l'opération « Rénover pour un Habitat durable et Solidaire » labellisée « Habiter Mieux » déjà portée par Montpellier Méditerranée Métropole.

En 2016, **ces opérations ont permis de réhabiliter 422 logements ou équivalents logements ;**

- **280 logements occupés par des propriétaires modestes,** dont 161 ont fait l'objet d'un **gain énergétique supérieur à 25% ;**
- **17 logements locatifs privés à loyer maîtrisé,** dont 8 ont fait l'objet de travaux conduisant à un **gain énergétique supérieur à 35%** ; 16 de ces 17 logements ont donné lieu à **un conventionnement social** pris en compte au titre de l'article 55 de la loi SRU ;
- **la réhabilitation des parties communes de 9 ensembles immobiliers correspondant à 125 logements** a été financée dans le cadre d'opérations spécifiques visant à requalifier les copropriétés dégradées.

Dans le cadre de **l'opération « Rénover pour un Habitat Durable et Solidaire », le gain énergétique par logement est en moyenne de 38 %, ce qui représente un gain global de plus de 35 070 kWh annuels.**

Globalement, **la politique d'aide à la réhabilitation du parc privé a, en 2016, représenté une enveloppe financière de 3,1 M€ attribuée par délégation de Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).** Par ailleurs, il faut savoir que **la Métropole a mobilisé sur ses fonds propres un budget complémentaire de près d'1,6 M€, dont 772 K€ de subventions aux propriétaires.**

[1] Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI).

Demande & attribution des logements locatifs sociaux : un cadre législatif en pleine mutation

La loi du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (AMUR), de même que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine – dite loi « Lamy » du 21 février 2014 – donnent lieu à un **tout nouveau cadre législatif. Il modifie en profondeur la gestion de la demande en logement social, ainsi que leur mode d'attribution.**

L'exercice 2016 était l'occasion, de poursuivre la mise en place des bases de l'élaboration de **la future politique intercommunale de gestion des demandes et des attributions des logements locatifs sociaux.** La Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole de Montpellier a été installée en juin 2016. Dans ce cadre la politique intercommunale de gestion de la demande et des attributions sera établie et déclinée au travers, notamment, du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs et de la Convention Intercommunale d'Attributions.

Une gestion des contingents désormais mutualisée entre la Métropole et la Ville de Montpellier

En contrepartie des garanties d'emprunts et des subventions qu'elle accorde aux bailleurs sociaux pour financer leurs opérations, **Montpellier Méditerranée Métropole bénéficie d'un contingent réservataire de 10 à 20% de logements sur les programmes réalisés par la dizaine de bailleurs sociaux intervenant sur son territoire.**

Durant l'année 2016, **735 usagers ont sollicité la Métropole pour être soutenu dans leur démarche d'accès au logement social.**

Sur la même période, **192 logements sociaux ont été attribués par les bailleurs sur le contingent réservataire de la Ville de Montpellier et/ou de la Métropole.** En voici le détail :

- 66 sur la commune de Montpellier (3 T1, 18 T2, 26 T3, 17 T4, 2 T5), dont 2 relogements liés aux opérations d'urbanisme et de renouvellement urbain ;
- 126 sur l'ensemble des autres communes que Montpellier (dont 6 T1, 33 T2, 63 T3, 23 T4, 1 T5).

À savoir : **depuis le 1er juin 2016, la gestion des contingents est mutualisée entre la Ville de Montpellier et la Métropole.**

La compétence Accueil des gens du voyage : une opportunité pour se mettre en conformité avec la loi

Montpellier Méditerranée Métropole est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage depuis le 1er janvier 2015. À ce titre, elle se doit de répondre aux obligations définies par le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2011-2017 sur son territoire.

Ce Schéma Départemental prévoit **la réalisation de 260 places d'aires d'accueil et de 680 places d'aires de grands passages sur le territoire métropolitain.** Aujourd'hui, 80 places d'aires d'accueil permanentes (AAP) sont déjà opérationnelles (aire de Bionne à Montpellier et aire de Castelnau le Lez), ainsi que 150 places d'aire de grands passages (AGP) sur Lattes.

La prise de compétence par la Métropole constitue une opportunité pour se mettre en conformité avec la loi. Aussi bien quantitativement (en nombre de places d'AAP et d'AGP) que qualitativement (tant du point de vue de la qualité technique des aires, de leur bonne gestion et entretien que du projet social à mettre en place).

Une réunion des Maires des communes de la Métropole s'est tenue le 21 mai 2016, sous l'égide de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président de la Métropole. **Elle a permis d'entériner une évolution du Schéma Départemental sur le territoire métropolitain, répondant à la fois aux exigences légales en termes de capacité d'accueil comme à une plus grande efficience en termes de flux de voyageurs, de gestion des aires et d'organisation de travail.** C'est sur cette base qu'un mandat a été passé à la SA3M et qu'une enveloppe de 18 M€ a été votée par le Conseil de Métropole pour la réalisation des 10 aires manquantes, et ce dans un délai de 6 ans.

Parallèlement à ce grand chantier de mise en conformité, à moyen terme, avec le Schéma Départemental, au regard des obligations faites aux communes de plus de 5 000 habitants, les différentes missions qui incombent à cette prise de compétence sont quotidiennement mises en œuvres au quotidien. Elles reposent sur :

- la gestion et l'entretien des aires existantes, en uniformisant et en harmonisant les fonctionnements et les services rendus existants ou à venir ;
- la gestion des grands passages, tout au long de l'année, en lien avec la mission de médiation départementale et les associations représentatives des gens du voyage ;
- la recherche de fonciers provisoires pour les grands passages ;
- la sécurisation des terrains et l'engagement des procédures d'expulsion, en cas de campements illicites ;
- l'entretien de liens étroits avec les communes et les autres partenaires sociaux ou institutionnels ;
- la mise en place progressive d'une organisation pérenne, au sein de la Métropole, qui réponde à la fois aux attentes des communes et autres institutions concernées, comme aux préoccupations de la population et aux besoins des gens du voyage.

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, PILOTE-COORDONNATEUR DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Conformément à la « loi Lamy » du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, **la Métropole assure – depuis sa promulgation – la compétence « Politique de la Ville ».** Elle est ainsi devenue **le pilote-coordonnateur du nouveau Contrat de Ville signé le 10 juillet 2015** ; mission qu'elle mène en étroite association avec l'État et en partenariat avec l'ensemble des institutions et des acteurs concernés.

Pour ce faire, la Collectivité s'est appuyée durant l'année 2016 sur l'équipe du Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération (GIP DSUA), , dont elle était membre à hauteur de 37%. La décision formelle de transfert à la Métropole des missions – et donc des agents du GIP, suite à l'arrivée au terme contractuel du groupement le 31/12/2016 – a été prise par l'Assemblée générale du GIP, le 20 septembre 2016.

Le Contrat de Ville possède désormais son avenant opérationnel

Le Contrat de Ville constitue le cadre dans lequel **la Politique de la Ville est mise en œuvre.** Elle concerne ici les **12 quartiers prioritaires** retenus : Mosson, Celleneuve, Petit-Bard/Pergola, Cévennes, Pas-du-Loup/Val de Croze, Gély, Figuerolles, Vert-Bois, Aiguelongue, Pompignane, Près d'Arènes et Lemasson. Quartiers dont la population totale représente plus de 50 000 habitants.

Amorcée en 2015, suite à la signature du contrat-cadre (10/07/15), **l'élaboration de l'avenant au Contrat de Ville 2015-2020 s'est poursuivie avec l'ensemble des partenaires concernés tout au long du 1er semestre 2016 et jusqu'à sa signature, le 8 juillet 2016.** Cet avenant décline au plan opérationnel les différents enjeux identifiés (fiches opérationnelles). Il définit également les modalités de pilotage technique du Contrat de Ville, dans le cadre de la prise de compétence « Politique de la Ville » par la Métropole au 1er janvier 2016, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'association des conseils citoyens et les engagements financiers des signataires.

La mise au point de cet avenant au Contrat de Ville a nécessité l'organisation de 15 ateliers réunissant des institutionnels et, le cas échéant, des opérateurs de terrain experts. **Leur travail a abouti à la rédaction de 76 fiches opérationnelles** en traduction des 5 objectifs suivants :

- le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers ;
- le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain ;
- le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école ;
- l'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant ;
- l'amélioration du cadre de vie au quotidien, pour les habitants des quartiers, par une présence renforcée de proximité.

Une maquette financière a été négociée avec les partenaires institutionnels. **Elle décline leurs engagements financiers respectifs,** mobilisant leurs crédits de droit commun et les crédits spécifiques apportés à la réalisation du Contrat de Ville.

Notons également que deux appels à projets ont été gérés auprès des opérateurs de terrain. Enfin, au titre de l'année 2016, **la Métropole a cofinancé une soixantaine de projets, pour un montant total de près de 185 K€**.

La Mosson et les Cévennes : deux quartiers en projet de rénovation urbaine

Le 15 décembre 2014, l'Etat annonçait quels étaient les différents quartiers retenus, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2020. **Le quartier de la Mosson a ainsi été classé parmi les 200 quartiers d'intérêt national, tandis que la copropriété des Cévennes était retenue comme opération d'intérêt régional.**

Conformément aux attentes de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), **un protocole de préfiguration concernant ces deux quartiers a été élaboré par les services de la Ville, en étroite association avec ceux de la Métropole,** particulièrement concernés par l'intervention sur les copropriétés et le développement économique.

Au premier semestre 2016, le Président-Maire a ainsi défendu le projet auprès de l'ANRU. C'est ce qui a permis **la signature du protocole de préfiguration,** le 16 décembre 2016, dans la perspective de mener à bien l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration des 2 projets de renouvellement urbain d'ici fin 2018, en vue de la signature de deux conventions opérationnelles au 1er semestre 2019.

Pour mettre en œuvre cet important programme d'études, Montpellier Méditerranée Métropole a confié à la SA3M, par délibération en date du 21 juillet 2016, un mandat d'études. Ces deux conventions de mandat ont été signées le 1er septembre 2016 et notifiées le 16 septembre 2016, pour une durée de 24 mois.

En parallèle aux actions portant sur l'aménagement des espaces publics et le maintien d'une activité économique et commerciale sur les quartiers Mosson et Cévennes, **des programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) ont été lancés sur les copropriétés les plus fragiles.** L'objectif : **déterminer les causes profondes de leur dégradation et examiner les solutions qui s'offrent à chacune d'entre elles, compte-tenu de leur problématique spécifique** (fonctionnement, gestion, aspects juridiques, financiers, techniques, énergétiques, occupations, facteurs environnants).

Si la situation de certaines copropriétés devait le nécessiter, le POPAC permettra d'identifier des outils plus opérationnels financés par l'ANAH (de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou d'envisager d'autres formes d'interventions.

Au total, ce sont donc **12 copropriétés (8 sur la Mosson et 4 sur les Cévennes)** qui sont concernées par ce dispositif financé par l'ANAH et la Métropole, **soit 2 000 logements.**

La signature du protocole de préfiguration ANRU 2 avec l'Etat.

Des fonds européens, pour une Approche Territoriale Intégrée (ATI)

La Métropole de Montpellier, après dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Région en 2015, a obtenu en octobre 2016, par délibération de la Région, **une enveloppe de 2 053 K€ de crédits FEDER réservés à la réalisation d'opérations d'investissement sur les quartiers de la Politique de la Ville, pour la période 2016-2020.** Un comité de pilotage de ce nouveau dispositif a été réuni, conduit par le Président de Montpellier Méditerranée Métropole le 15 novembre 2016, et une convention de gestion a été signée en janvier 2017.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : signature de conventions d'abattement

En janvier 2016, **quatre conventions liées à l'abattement de TFPB (30%) ont été signées entre l'Etat, la Métropole, la Ville de Montpellier et 4 bailleurs** (ACM Habitat, Hérault Habitat, Erilia, SFHE) détenant du patrimoine au sein des quartiers de la Politique de la Ville et signataires du Contrat de Ville.

Chaque convention intègre un plan d'actions pluri annuel sur 3 ans, qui vise notamment une amélioration du cadre de vie pour ses habitants. Pour l'année 2016, **le montant de l'abattement de TFPB, pour les 4 bailleurs, représente près de 3 M€.** Leur mise en œuvre a fait l'objet d'un suivi durant toute l'année.

FONCIER ET AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

L'exercice 2016 est venu conforter et consolider **l'action volontariste de Montpellier Méditerranée Métropole en matière d'aménagement du territoire.** La Métropole est ainsi parvenue à faire cohabiter deux objectifs apparemment antinomiques : **mener une politique foncière active vis-à-vis des projets urbains stratégiques comme du foncier économique, tout en réduisant ses dépenses** par rapport aux exercices précédents.

L'implantation de nouvelles entreprises et le développement de celles qui sont déjà établies constituent les ressources de l'intercommunalité. Ce sont elles qui permettent de tendre vers un objectif bien précis : la création d'emplois, moteur de la dynamique métropolitaine. Toutefois, pour que ce moteur tourne à plein, **il est nécessaire d'accroître et de diversifier l'offre foncière, voire immobilière.** C'est la raison pour laquelle **Montpellier Méditerranée Métropole investit dans ses parcs d'activités.** Sur le Parc du Salaison, à Vendargues, mais également sur de nouvelles opérations ; c'est ainsi le cas du Parc Descartes, à Lavérune ou celui du Cannabé, à Cournonterral. La Métropole les adapte **au plus près des impératifs économiques, optimisant, à terme, leur probabilité de réussite.**

Ce sont également **les projets urbains majeurs, au cœur de l'EcoCité, qui articulent et constituent progressivement les nouveaux lieux de la centralité métropolitaine, en tant que lieux de vie.** Ces espaces, connectés au maillage des infrastructures de mobilités, sont aussi au contact des zones naturelles, agricoles et littorales. Pensés et conçus en harmonie avec le territoire, **ils sont les symboles de la ville de demain.**

En proposant **une polarité de taille internationale,** le quartier Cambacérès, associé à Eurêka et Ode à la Mer – opération de reconquête d'une périphérie commerciale à une échelle inégalée en Europe – mais également aux quartiers de Port Marianne – aménagés par la Ville de Montpellier – marque les mutations qui se poursuivent dans le positionnement urbain stratégique de la Métropole. Ces différents secteurs préfigurent **la connexion de la Métropole aux pôles économiques et urbains** nationaux, mais aussi européens. **Ils orchestrent et organisent la ville numérique, intelligente et multigénérationnelle.**

La définition de ces opérations, comme la gestion des droits et des diverses autorisations, en termes d'urbanisme, d'aménagement foncier, de construction et de domanialité publique, s'articulent en étroite collaboration avec les communes. La conduite des opérations est menée en concession d'aménagement ; par la Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM) ou par la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M), selon les cas. Elle se développe également en étroite concertation avec les acteurs privés de la production du cadre bâti.

UNE POLITIQUE FONCIÈRE MAÎTRISÉE, POUR BÂTIR DE NOUVEAUX PROJETS COMMUNAUTAIRES

Des missions spécifiques

> La politique d'aménagement opérationnel de Montpellier Méditerranée Métropole consiste à mener à bien des opérations urbaines – à l'échelle d'un quartier ou de plus petite taille – en étroite collaboration avec les communes, afin de permettre un développement harmonieux de l'espace métropolitain.

> L'intégralité du processus d'aménagement est ainsi le fait de la Métropole et de ses communes : de la programmation jusqu'à la livraison, en passant par la conception des nouveaux espaces publics, le montage financier opérationnel, les procédures foncières, environnementales, mais également l'urbanisme. Sur la plupart de ces zones, la Métropole a recours à son aménageur : le groupe SERM - SA3M. L'intercommunalité assure également le lien avec les acteurs privés qui participent au développement du marché.

> C'est à noter : si la Métropole intervient pour ses opérations propres, elle accompagne également les communes dans leurs politiques urbaines, comme pour le montage de leurs opérations d'aménagement public.

Des investissements fonciers comparables à 2015

En 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi **ses investissements en matière d'acquisitions foncières, pour un montant total de 1,9 M€.** Cela correspond à un prolongement du volume de 2015, aussi à un ralentissement par rapport aux années antérieures à cet exercice. On peut l'expliquer par **la finalisation des acquisitions sur le secteur de la Mogère** (4 dernières acquisitions en 2016, pour moins de 500 000 €), ainsi que par **la poursuite du partenariat engagé avec l'Établissement public foncier régional** (EPF-LR). Ce dernier est en effet intervenu en qualité de tiers payeur sur le secteur de Charles Martel extension, zone à vocation économique sur laquelle la Métropole n'a réglé que l'indemnité de remploi auprès des propriétaires, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) de cette opération.

La Métropole a poursuivi **son action en matière de réserve foncière,** notamment sur :

> **la ZAD Naussargues - Bel Air, à Juvignac,** par une acquisition à hauteur de 85 000 € ;

> **Villeneuve-lès-Maguelone,** par l'acquisition du stand de tir au Ministère de la Défense pour 421 000 € ;

> **Saint Jean de Védas,** par la préemption d'une maison d'habitation dans le secteur d'activité de la Lauze, pour un montant de 158 000 €.

Dans le domaine économique, le foncier du secteur Cannabé, à Cournonterral, a été acquis à l'amiable sur les exercices 2015 et 2016 ; le montant 2016 s'élevant à 145 000 €. Enfin, **une habitation a été achetée sur le secteur de la Cavalade Hippocrate, à Montpellier,** pour 280 000 €.

En parallèle, **Montpellier Méditerranée Métropole a cédé le foncier nécessaire à l'implantation de GRDF dans la ZAC Garosud** – via un opérateur privé qui réalise également des bureaux sur ce site – en réponse à la destination économique de la ZAC. **Le montant s'élève à 1,1 M€.**

L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL, POUR STIMULER L'OFFRE ET LA DIVERSIFIER

Adapter le foncier d'activités à la demande des entreprises

Désormais, **Montpellier Méditerranée Métropole possède 18 parcs d'activités,** répartis sur 900 hectares. **Ils accueillent plus de 2 000 entreprises, pour environ 26 000 emplois.** Une douzaine de ces parcs est aujourd'hui en cours de commercialisation. Chacun d'entre eux présente des vocations bien spécifiques :

> **tertiaire technologique – TIC :** Eurêka (Montpellier), Mermoz et Eurêka-Extension (Castelnau le Lez) et ex-parc Aéroport devenu Ode Acte 1 (Pérols) ;

> **tertiaire médical paramédical :** Hippocrate (Montpellier) et Euromédecine II (Grabels) ;

> **artisanat – tertiaire et service :** Parc 2 000 et extensions 1 et 2 (Montpellier) et Frigoulet (Cournonsec) ;

> **négoce professionnel – petite industrie - artisanat :** Garosud et extension (Montpellier), Via Domitia (Castries) et Descartes (Lavérune) ;

> **industrie – logistique, messagerie – artisanat :** Marcel Dassault et Extensions 1 et 2 (Saint Jean de Védas), Charles Martel et extension (Villeneuve-lès-Maguelone) et Salaison (Vendargues).

En 2016, **les opérations d'aménagement économique** – y compris l'immobilier d'entreprise ou le développement de sites stratégiques – représentent, sur la durée totale de réalisation de l'ensemble des concessions d'aménagement, **un investissement proche du milliard d'euros. Ce montant se réparti entre la SA3M** (556 M€, comprenant notamment Ode à la Mer et le secteur Mogère) et **la SERM (430 M€). La participation financière de Montpellier Méditerranée Métropole s'élève à près de 100 M€**. Signalons qu'en moyenne, sur l'ensemble des parcs d'activités, le taux de participation de la Métropole se situe aux alentours de 10 %.

Sur les deux dernières années, la vente de foncier d'activités, dans le cadre des concessions d'aménagement, s'est établie **en dessous de 5 à 6 hectares.** En 2015, 11 actes de vente ont été conclus ; ils représentaient 4 ha de foncier d'activités et 35 370 m² de droits à construire tertiaire (2,15 ha de foncier attaché).

Les principales cessions

Cofely Services, Annéalsys, Vigipharm, Logitrade, AG3M (extension), Annexx, Échelle Européenne (extension), programme de promotion d'activités Péripark (Promoteur Fulton) et programme de promotion Tertiaire @7Center (Co-promoteur FDI / Groupe Tissot).

L'immeuble de bureaux Terra Verde inauguré en 2016 sur le parc d'activités Eurêka.

Ce ralentissement du nombre de transactions trouve son explication dans **un contexte économique difficile,** puisque **les entreprises ont désormais du mal à financer leurs projets.** Toutefois, il faut également souligner **la faible variété des offres,** en particulier dans les secteurs les plus prisés : à l'est et à l'ouest du territoire.

Dans le cadre de l'élaboration du **Schéma d'Accueil des Entreprises** (SAE) - document programmatique à 15 ans - et au regard de la typologie, du tissu économique, de la taille et de la croissance de la Métropole, on évalue **le besoin annuel de foncier d'activités à environ 15 ha.**

En conséquence, il devient donc **prioritaire de renouveler l'offre en foncier d'activités adapté à la demande des entreprises.** Notamment pour y accueillir la construction de locaux d'activités et d'entrepôts destinés à l'artisanat, la messagerie, la petite logistique et l'industrie. Cette action passe par **la redéfinition,** en cours, **du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),** outils de planification **au service d'une stratégie économique.** Parallèlement, **la Métropole et ses aménageurs assurent avec succès la régulation du marché de bureaux** par une plus grande mise en adéquation de l'offre avec les besoins réels du marché.

Le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) permet de développer **un projet d'aménagement du territoire réceptif à l'activité économique,** d'anticiper, de programmer et de gérer **une offre d'accueil adaptée aux besoins de ces entreprises. Il doit renforcer et rééquilibrer l'économie du territoire en diversifiant l'offre tertiaire et en développant les activités productives.**

C'est dans ce cadre que l'Observatoire de l'Immobilier et du Foncier d'Entreprises, réalisé par les cabinets de commercialisation, la Métropole et le Groupe SERM-SA3M, recueille et analyse les données transactionnelles annuelles de ces acteurs économiques, pour appréhender au mieux le marché du territoire de la Métropole.

Ainsi, la démarche engagée doit permettre :

- **d'éviter la surproduction de bureaux ;**
- **de maîtriser le stock de bureaux** (108 000 m² disponibles à 1 an, soit 18 mois de transactions) ;
- **de limiter la vacance** (6% seulement du parc tertiaire est vacant à fin 2016) ;
- **de maintenir un marché sain** pour favoriser la stabilité des prix de location et de vente ;
- **d'assurer l'attractivité du marché** pour les promoteurs et investisseurs.

En 2016, **190 K€** ont été investis, afin de conduire **les études de faisabilité nécessaires au déploiement de nouvelles zones d'activité.** Ces examens pré-opérationnels ont été menés sur les communes de Cournonterral (Cannabé), Lattes (Saporta) et Saint Jean de Védas (Lauze Est).

Le Palomaya, 4000 m² de bureaux dans la ZAC Rive Gauche à Montpellier, devrait être livré en 2019.
© Willmotte et Mirallès

Donner un second souffle aux anciens parcs d'activités

Parallèlement, **l'action volontariste de requalification des anciens parcs d'activités porte ses fruits.** Outre le renouvellement des activités, à proprement parler, elle permet d'envisager **une densification des parcelles ainsi remobilisées.** La première phase des travaux de requalification des emprises publiques du parc d'activités du Salaison, à Vendargues, est ainsi quasiment achevée. En impliquant les entreprises dans un projet global de développement économique, ce projet a permis de redynamiser la zone.

Sur **un montant prévisionnel de 9 M€, Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi investi 659 K€ en 2016.** Sur le plan de la densification de l'activité économique, l'impact de cette opération est d'ailleurs déjà observable, puisque 17 hectares déjà bâtis font l'objet de projets de construction de nouveaux bâtiments. Et 25 000 m² de surface de plancher sont construites en densification des emprises foncières, ce qui représente l'économie de l'aménagement d'un parc d'activités en extension urbaine de 12 hectares.

La première tranche de l'opération de requalification du parc d'activités du Salaison a obtenu la certification HQE Aménagement TM le 14 septembre 2016. À ce jour, c'est la seule opération de requalification d'un parc d'activités à bénéficier de cette certification au plan national.

La deuxième tranche du projet est aujourd'hui à l'étude. Elle vise notamment la poursuite de la densification du parc d'activités, la requalification de la façade routière sud du parc, le traitement et la valorisation de l'interface entre le parc et les riverains côté du Crès – constitué par le cours d'eau du Salaison – et la définition du devenir de la desserte ferroviaire du parc.

DES PROJETS STRUCTURANTS, POUR ANIMER DES SITES ÉMINEMMENT STRATÉGIQUES

Le plan stratégique de Ode à la Mer. © Reichen & Robert & Associés.

Le plan stratégique
Les valeurs urbaines des secteurs

- Adresses urbaines
- Franges ville nature
- Limites naturelles à affirmer
- Espaces publics majeurs

L'ÉcoCité : projet emblématique d'un urbanisme ambitieux

Avec les communes de Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols, **Montpellier Méditerranée Métropole a obtenu le label national ÉcoCité pour son projet urbain De Montpellier à la mer.** La Métropole figure ainsi parmi 19 lauréats, tous sélectionnés au niveau national, dans le cadre du plan Ville durable lancé par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Ce projet est ainsi reconnu comme une opération emblématique, **symbole d'un nouvel urbanisme durable, novateur et duplicable.** Le territoire de l'ÉcoCité intègre des projets majeurs, développés sur les quatre communes, soit **une surface d'environ 2 500 hectares.** Il préfigure ce que seront **les nouvelles centralités métropolitaines, en prolongement du grand cœur de Montpellier, à l'horizon 2020-2030.**

L'aménagement des villes est l'un des chantiers prioritaires des fonds du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dont bénéficient les ÉcoCités. Le PIA s'appuie notamment sur la démonstration des nouvelles technologies, afin de créer des vitrines démonstratrices à l'export.

Par une décision du 21 décembre 2015, **le Commissariat Général aux Investissement (CGI) a sélectionné 13 actions de l'ÉcoCité montpelliéraine et a accordé un montant total de subventions de 7 553 000 €**, pour une assiette éligible de 23 931 481 € HT. Les subventions en provenance du **Programme Investissement d'Avenir Fonds Ville de demain** s'élèvent, depuis 2014, à un total de **près de 30 M€**. Le modèle développé par l'ÉcoCité de Montpellier Méditerranée Métropole est, de l'avis des spécialistes de la ville, **une référence.**

Eurêka : une nouvelle cité intergénérationnelle et solidaire

Dans le cadre du projet ÉcoCité, Montpellier Méditerranée Métropole, en étroite collaboration avec la Ville de Castelnau-le-Lez, a engagé au sud de cette commune et à l'est du tissu urbain historique d'Eureka, **la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Eurêka-Extension.**

Ce projet donne lieu à **la création d'un quartier mixant logements, immobilier tertiaire, locaux d'activités et équipements de proximité** (environ 240 000m² de surface de plancher à créer sur 39 hectares). La viabilisation de la ZAC a été engagée fin 2014 ; les premiers îlots sont en cours de commercialisation et les premières livraisons sont attendues en 2018.

Une nouvelle cité, intergénérationnelle et solidaire, dans laquelle le « bien vieillir » est une réalité, se dessine à l'échelle de ce quartier doté d'une mixité fonctionnelle de logements, de bureaux, de commerces et d'activités. Il sera également **équipé des solutions innovantes propres à la cité intelligente.** Cela dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des services à la personne ou encore de la gestion de la mobilité.

Trois principaux objectifs ont ainsi été fixés :

> **favoriser le maintien des séniors à domicile,** en mettant en place une offre de services dédiés (équipements, transports publics, services connectés, logements adaptés ou adaptables) ;

> **encourager leur participation à la vie sociale,** en offrant un cadre de vie adapté et en favorisant les échanges intergénérationnels à l'échelle de l'immeuble (animation résidentielle) ou du quartier (réseaux sociaux de proximité, activités diverses) ;

> **agir pour leur santé,** en favorisant l'implantation dans le quartier des différents acteurs économiques investis dans cette filière du vieillissement (hôtel d'entreprise Silver Economy).

Une procédure de dialogue compétitif a donc été initiée, afin de **réaliser une plateforme de services connectés à l'échelle de la ZAC.** Destinée à l'ensemble des utilisateurs et résidents, elle leur permettra, par exemple, d'optimiser leur consommation d'énergie ; elle facilitera également l'accompagnement des séniors (maintien à domicile, lien social…). Afin de préparer le déploiement de ces services, **Montpellier Méditerranée Métropole, la SERM et leurs partenaires expérimentent** durant 12 mois, au travers d'un Accord de Consortium, **cette plateforme numérique dénommée MyEurêka.** En 2016, **la Métropole a engagé 2 M€ d'avance de trésorerie pour cette opération d'aménagement, dans le cadre de la concession d'aménagement** confiée à la SERM.

Dans le cadre de l'aménagement des opérations économiques, la Métropole projette **la mise en souterrain de quatre lignes à haute tension** qui affectent l'est de Montpellier, afin d'**améliorer la qualité urbaine des secteurs d'aménagement surplombées.** Il s'agit d'enfouir 12,8 km de linéaires aériens, depuis la ZAC Extension Eureka, à Castelnau le Lez, jusqu'à l'A709, à Montpellier, via les quartiers d'Eureka, du Millénaire et de Port Marianne (Parc Marianne, Hippocrate - Cavalade et République).

Ce projet permettra de **renouveler la façade de la ville** sur l'A709, de manière qualitative et en cohérence avec l'aménagement des quartiers de Port Marianne. Ce sera également l'occasion de participer à **la démarche de valorisation du paysage naturel et urbain,** en entrée sud de la Métropole. **Le projet d'enfouissement est estimé à 18,4 M€ HT.** La participation de Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est de 3,1 M€, tandis que le montant des recettes estimées de valorisation sur les opérations d'aménagement s'élève à 12,9 M€. Une subvention est sollicitée au titre du « 1% paysage » associé au déplacement de l'autoroute A9, et ce jusqu'à un montant de 3 M€.

Une convention a été signée en mars 2016, afin que **RTE engage les procédures d'autorisation de l'opération.** La procédure de concertation préalable a eu lieu en mars 2017, l'APO devait être déposé en juin 2017, une convention de travaux est envisagée fin 2017 et **le lancement des travaux en 2018.** En 2016, Montpellier **Méditerranée Métropole a engagé 636 K€ pour ce programme.**

3

Pôle urbain Cambacérès - gare TGV : un site particulièrement stratégique

Le quartier Cambacérès – situé sur le territoire de l'ÉcoCité montpelliéraine, sur les communes de Montpellier et de Lattes – **est traversé par les projets de deux grandes infrastructures jumelées que sont l'autoroute A9 déplacée et le Contournement ferré Nîmes-Montpellier** (CNM). Il constitue également **le site d'accueil de la future gare nouvelle Montpellier Sud de France.** Le SCoT identifie ce secteur comme **un site stratégique** en termes d'aménagement du territoire ; son aménagement relevant de la compétence métropolitaine.

Identifié comme un quartier mixte, Cambacérès sera le futur quartier dédié à l'innovation, notamment à **l'accueil de l'écosystème French Tech, à l'horizon 2020**. Le nouveau pôle d'affaires de Montpellier sera **structuré autour du numérique et de l'enseignement supérieur,** afin de devenir le creuset d'innovations et d'échanges entre entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans ce contexte, **ce projet urbain est à la fois marqué par l'importance des enjeux** pour le territoire – notamment infrastructurels, métropolitains, économiques, environnementaux et urbains – **mais également par les contraintes particulières liées au site et aux opérations structurantes en cours de réalisation.**
Il entend s'appuyer sur ces atouts contrastés pour renouveler la manière de faire la ville et de la vivre, pour contribuer à façonner un quartier atypique, support de pratiques urbaines diversifiées et créatives, fondé sur une profonde mixité des usages.

En 2016, **la Métropole a engagé 2,3 M€ d'avance de trésorerie et 590 K€ de participation d'équilibre à l'opération d'aménagement,** dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SA3M, **principalement afin de permettre la réalisation de la desserte de la gare.** En outre, 34 K€ ont été consacrés aux études nécessaires au **prolongement de la ligne 1 de tramway.**

État des lieux

Le programme complet se développe sur 60 hectares (30 ha doivent être urbanisés), dont 400 000 m2 de surface de plancher comprenant :

> un pôle numérique intégrant un bâtiment totem de l'innovation dans le cadre de French Tech (12 000 m² en deux tranches, à terme) ;

> 130 000 m² de bureaux et d'établissements d'enseignement supérieur ;

> 2 000 à 2 500 logements familiaux et étudiants ;

> des commerces, des équipements et des services de proximité ;

> la gare Montpellier Sud de France (dont la mise en service est prévue pour l'été 2018) ;

> le prolongement de la ligne 1 de tramway jusqu'au parvis de la gare ;

> un grand parc urbain autour du Château de la Mogère, support des pratiques urbaines innovantes mêlant l'art, le sport ou des évènements éphémères ou pérennes.

L'avancée de cette opération d'aménagement est la suivante :

> procédures et autorisations liées à la ZAC : achevées ;

> coordination des chantiers des grandes infrastructures (A9 déplacée + CNM), de la gare et des premières tranches VRD de la ZAC : en cours d'achèvement ;

> conception du parc et de ses usages : en cours ;

> programmes de la première phase : en cours d'engagement ;

> Hôtel Totem French Tech : concours lancé, pour une livraison prévue fin 2019-2020 ;

> école du numérique : en cours d'engagement ;

> premières phases de logements, bureaux & services : en cours de définition.

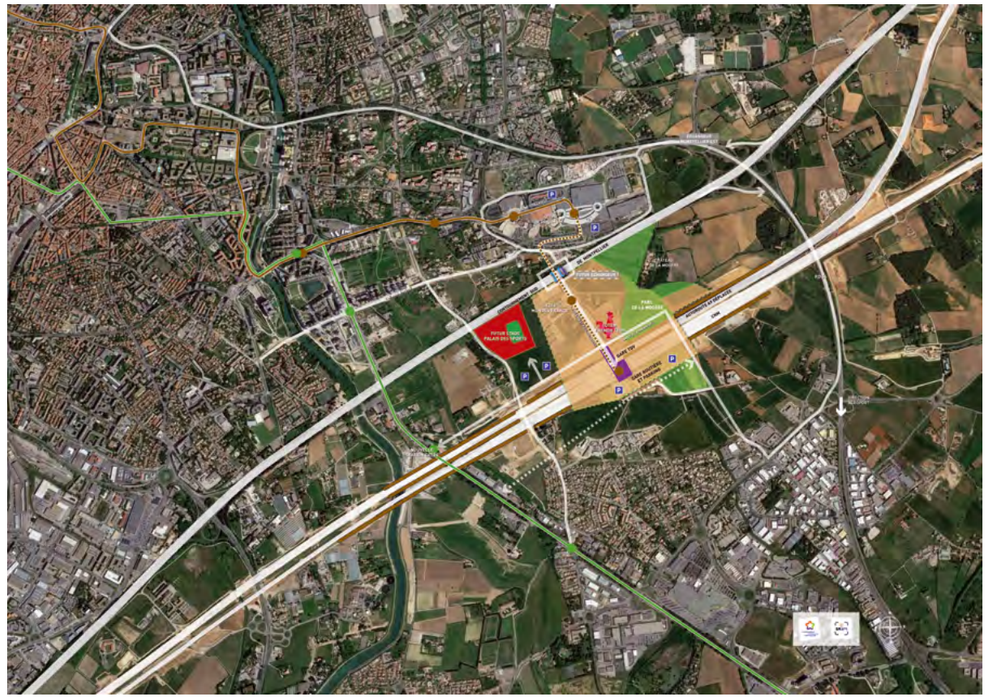

Le projet de prolongation de la ligne 1 de tramway d'Odysseum jusqu'à la nouvelle gare Montpellier Sud de France.

Ode à la mer : une opération urbanistique de grande ampleur

Dès 2006, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ont défini et déterminé **des sites stratégiques d'enjeu communautaire**. Parmi eux, on trouve celui situé le long de l'axe constitué par la 3e ligne de tramway, sur la Route de la Mer, avenue Georges Frêche, à Lattes et Pérols.

Historiquement, **depuis les années 70 et 80, ce site constitue l'une des principales zones commerciales et économiques de destination et d'intérêt métropolitain.** À mi-chemin entre Montpellier et le littoral, dans un cadre vieillissant, 200 000 m² de commerces de grandes et moyennes surfaces spécialisées composent cet espace. **Le chiffre d'affaires total s'élève à 550 M€,** soit un montant inférieur à celui produit par le centre-ville de Montpellier (650 M€) mais supérieur à celui d'Odysseum (350 M€).

Sur 250 hectares, le projet de reconquête de ce site, intitulé Ode à la mer, englobera les sites de Carrefour Grand Sud, du Solis, du Soriech, de Couran, de l'Estagnol (pour la commune de Lattes), mais aussi ceux du Parc d'activités de l'Aéroport, de la Pailletrice, du Fenouillet, d'Auchan Plein Sud et de l'avenue Bir-Hakeim (pour la commune de Pérols).

L'acte initiateur de ce projet, qui devrait se développer sur une période de 20 à 30 ans, a été **la mise en service de la troisième ligne de tramway, en 2012**, le long de la route de la Mer.

Reconvertie en boulevard urbain, cette route rapproche désormais les usagers des lieux de commerces, permettant ainsi **de nouvelles pratiques commerciales.**

L'acte déclencheur (Ode Acte 1 – 1re phase du projet urbain) se dessine autour d'un nouveau pôle de vie, fonctionnel, innovant et associant étroitement grands commerces, activités tertiaires, de loisirs et de sport. Il a pour objectifs :

- **de restructurer l'activité commerciale existante,** en procédant à une réorganisation des grandes et des moyennes surfaces déjà implantées sur la route de la Mer, complémentaires du centre-ville et des centres commerciaux (70% des surfaces commerciales leurs sont réservées et 87% des commerçants concernés sont candidats au transfert) ;
- **d'accueillir des moyennes et grandes surfaces dédiées à l'équipement de la maison,** qui ne trouvent pas de locaux ou de loyers en centre-ville ou en centre commercial adaptés à leur activité ;
- **d'adapter le site de la route de la Mer** aux nouveaux modes de consommation, à la ville et à son environnement naturel ;
- **de permettre aux enseignes de pérenniser leur outil de travail,** tout en offrant à leurs propriétaires la possibilité de reconstituer leur patrimoine dans une partie des nouveaux projets, mais également de poursuivre l'accueil d'entreprises tertiaires par une offre complémentaire de bureaux.

Ode à la mer : une opération urbanistique de reconquête d'une périphérie commerciale, à une échelle inégalée en Europe.
© L35 Architecture

La ZAC Ode Acte 2, qui prendra la forme d'un réinvestissement urbain, résidentiel et environnemental.
© Reichen et Robert & Associés

L'opération se poursuivra via différents dispositifs définis en fonctions des situations rencontrées (ZAC, PUP ou TA majorée). Parmi elles figure **la ZAC Ode Acte 2, qui prendra la forme d'un réinvestissement urbain, résidentiel et environnemental.** Ainsi, **des quartiers mixtes à dominante résidentielle** seront implantés « en grappe » **autour des stations de la ligne 3 de tramway,** existantes ou à créer. Cette ZAC permettra notamment de **renouveler les occupations du sol sur les parties non inondables des sites libérés** du Fenouillet et du Solis, tandis que **la partie inondable des sites libérés** (Sud du Fenouillet, par exemple) **sera redonnée à la nature,** pour assurer tout particulièrement ses vocations de retenue des eaux et de continuité en termes de biodiversité.

En 2016, **une participation de 1 M€** a été mobilisée, afin de permettre la poursuite des acquisitions foncières.

Au final, le programme complet de l'opération Ode, sur 20 à 30 ans, concerne :

> 900 000 m² SDP (6 000 à 8 000 logements, 200 000 m² de commerces existants à restructurer) ;

> 75 000 m² de bureaux ;

> 45 000 m² d'équipements publics ;

> un programme de réparation hydraulique et de renaturation des espaces construits inondables.

Plusieurs parties le composent :

> **Ode Acte 1 :** 61 000 m² de vente de commerce (dont 70% issus des transferts), équipements de loisirs sportifs, 16 000 m² de bureaux et 1 hôtel 3 étoiles de 100 chambres (opérateurs : Frey + Helenis, autorisation commerciale définitive, permis de construire en cours d'instruction à délivrer en 2017, travaux 2018 à 2020) ;

> **ZAC Ode Acte 2 & Diffus :** poursuite du renouvellement urbain sur les terrains libérés par les transferts :

Pérols : Fenouillet. Premières opérations ACM et M&A au sein d'un futur quartier de 50 000 m² SDP (440 logements étudiants/jeunes : livraison 2018 / 2019) ;

Lattes :

- Boirargues : poursuite des mutations à la parcelle, permettant d'accueillir une nouvelle mixité composée de sièges sociaux d'entreprises (dont le siège Helenis) et de logements ;

- Hauts de Lattes (entre le mas de Couran et le mas de Soriech) : nouveau quartier en cours de montage, autour du futur équipement de développement économique Pôle Autonomie Santé.

Le programme Audace du promoteur Hélénis (4 200 m² de surface utile), un des sièges sociaux prévus sur la ZAC Ode Acte 2 & Diffus.
© Rudy Ricciotti

La rénovation thermique des logements

À l'été 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a signé une convention ÉcoCité Ville de demain – rénovation thermique, destinée à soutenir des opérations de rénovation énergétique de copropriétés.

Ce ne sont ainsi pas moins de 5 copropriétés et 1 résidence SNI, représentant un total de près de 600 logements privés, qui pourront bénéficier de subventions du Programme Investissement d'Avenir (PIA), pour un montant de 6 082 585 €.

C'est dans ce cadre qu'un mandat d'études a été confié à la SA3M, afin de réaliser des analyses complémentaires et de mettre au point une offre de type Contrat de Performance Energétique (CPE) pour la rénovation thermique des copropriétés de la Métropole.

Ces premières opérations en BBC rénovation permettront de tester et d'amorcer une offre de rénovation thermique globale en immeuble collectif sur le territoire. Deux copropriétés, la Résidence d'Orient et le Saint Clément 1, totalisant près de 200 logements, ont déjà voté le principe de travaux et engagé des études complémentaires. Une troisième est en cours d'audit thermique.

En outre, dans le cadre de la tranche 2 ÉcoCité, une candidature été déposée en septembre 2015, afin de préparer une seconde vague de rénovation en BBC de copropriétés. Cette opération prendrait le relais sur la période 2018 / 2020 et permettrait à ce marché de réhabilitation spécifique de se structurer et d'émerger. Par une décision du 21 décembre 2015, le Commissariat Général aux Investissement a sélectionné 13 actions, pour un montant total de subventions de 4 088 000€. Ces financements ont permis l'engagement en 2016 des études pré-opérationnelles au lancement de ce programme d'ensemble.

BAILLARGUES, PÔLE URBAIN MAJEUR DE LA SECONDE COURONNE MÉTROPOLITAINE

Un Pôle d'Échange Multimodal particulièrement adapté

Le site de la Plaine du Colombier, à Baillargues, couvre environ 125 hectares au sud de la RD 613. Il est l'un des 11 sites stratégiques définis par le SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole. Traversé par la voie ferrée, **il a vocation à devenir un pôle urbain de la seconde couronne de l'est de la Métropole,** précisément du fait de **son excellente qualité de desserte,** et tout particulièrement grâce à **l'aménagement d'un Pôle d'Échange Multimodal** (PEM) installé autour d'une gare de trains régionaux.

Le projet de **PEM** de Baillargues et les opérations connexes situées sur la plaine du Colombier, cofinancés par SNCF-Réseau, la Région, le Département, la Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Ville de Baillargues, sont passés **du stade de projet à la phase de réalisation :**

> **une première phase du PEM a déjà été livrée en janvier 2014,** avec desserte d'un train toutes les demi-heures ;

> **le projet de suppression du passage à niveau dangereux et celui du recalibrage de la RD26 reliant le PEM à Mauguio,** entrent en phase opérationnelle. Les travaux de suppression du passage à niveau 33 doivent débuter à l'automne 2017 ;

> **tous les travaux du PEM – les ouvrages, la voirie et le stationnement – seront livrés fin 2018,** modifiant ainsi durablement le fonctionnement urbain à l'échelle du territoire ;

> **le schéma de desserte des transports en commun va être repensé,** en intégrant ces évolutions à court terme ;

> **les espaces, en bordure de la zone d'activités Aftalion, sont aujourd'hui bâtis.** Un Centre de Formation des Apprentis (CFAI) s'y est installé en 2014, tandis qu'un Centre d'hébergement pour étudiants a été livré en 2016, entre la voie ferrée et la future bretelle de liaison entre le giratoire Philippe Lamour et l'ouvrage, sous la voie ferrée.

Enfin, **le secteur évolue à nouveau,** puisque **le projet de Parc Gérard Bruyère,** initialement porté par la commune, **a été déclaré d'intérêt métropolitain** le 30 septembre 2015. Une étude de danger, demandée par les services de l'État, est en cours.

Montpellier Méditerranée Métropole participe à ces équipements primaires, qu'il s'agisse du plan d'eau multi-glisse, au sein du parc municipal Gérard Bruyère, du Pôle d'Échanges Multimodal, de la suppression du passage à niveau PN33 et du recalibrage de la RD 26, entre le Pôle d'Échanges Multimodal et Mauguio, au sud.

En 2016, dans le cadre du mandat confié à la SA3M, **un montant de 57 K€ a été engagé pour effectuer des études pré-opérationnelles** portant, notamment, sur **la faisabilité d'une allée fluviale destinée à réduire le champ d'expansion des crues.** Par ailleurs, **454 K€ ont été mandatés pour réaliser des travaux d'aménagement hydrauliques,** au niveau du Parc Massane, à Baillargues.

En combinant aménagements intermodaux et haut niveau de desserte quotidienne, le PEM de Baillargues répond à la croissance des flux dans le secteur Est de Montpellier.

DES PROJETS URBAINS PARTENARIAUX, POUR FAÇONNER ET STRUCTURER LE TERRITOIRE

PLU : une compétence transférée à la Métropole

Les Projets Urbains Partenariaux (PUP) permettent aux collectivités compétentes, en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'**assurer le préfinancement d'équipements publics,** nécessaires à une opération d'aménagement ou de construction **par des personnes privées** (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la signature d'une convention.

Le décret du 23 décembre 2014 a entrainé **la mutation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Montpellier Méditerranée Métropole.** Conséquence : depuis le 1er janvier 2015, **la compétence en matière de PLU** – qui relevait jusqu'alors des communes – **incombe désormais à la Métropole.** Ce transfert de compétence entraine, de facto, la conclusion des conventions de projet urbain partenarial, conformément aux dispositions des articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme. Ainsi, en application de l'article L. 5217-5 du code général des collectivités territoriales, **pour l'exercice des compétences transférées, la Métropole est substituée de plein droit aux communes membres,** dans toutes leurs délibérations et dans tous leurs actes et contrats en la matière.

Dans ce contexte, de nombreux Projets Urbains Partenariaux (PUP) ont été initiés et conclus, au vu de la prise en charge financière – par les constructeurs – d'une partie des équipements publics à réaliser, à l'occasion d'opérations de constructions significatives.

En 2016, **651 K€ de dépenses ont été réalisées pour l'aménagement des espaces publics.**

Un projet audacieux : la relocalisation de la clinique Saint Jean… à Saint Jean de Védas

L'aménagement du site des Jasses, d'une superficie de 7 hectares, majoritairement en friche à l'entrée de la commune de Saint Jean de Védas, est projeté pour permettre la **création d'un pôle médical majeur.**

Il s'agit du **transfert et de l'extension de la clinique Saint Jean,** désormais à l'étroit en centre-ville de Montpellier, autorisant **un développement et une modernisation de l'offre de soins,** mais également **la création d'un service d'urgence** sur l'ouest de la Métropole.

Elle comptera 30 000 m² de surface de plancher, 250 médecins y travailleront et, à terme, 800 à 1 000 salariés y œuvreront pour environ 25 000 interventions chirurgicales, 35 000 passages aux urgences et 40 000 hospitalisations par an. **Ce projet fait l'objet d'un Projet Urbain Partenarial entre la Clinique (Cap Santé) et Montpellier Méditerranée Métropole.**

Le projet de transfert et d'extension de la clinique Saint Jean à Saint Jean de Védas.
© Architecte A+

UN SERVICE DROIT DES SOLS, POUR MENER UNE POLITIQUE DE CONSEIL AUPRÈS DES COMMUNES

Un nombre d'actes instruits en nette progression

Le nombre d'actes instruits par le service Droit des sols de Montpellier Méditerranée Métropole, pour 28 communes du territoire, **est en augmentation. 8 171 actes ont ainsi été enregistrés en 2016,** contre 7 450 pour l'année 2015.

Les certificats d'urbanisme constituent la part la plus importante du traitement des dossiers (plus de 50 %), mais les actes relatifs aux permis de construire sont en augmentation (1 709 actes traités en 2016, contre 1 537 en 2015).

L'ouverture de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à Saint-Drèzery ou Restinclières et les opérations de lotissement survenues à Cournonterral ou Saint Génies des Mourgues occasionnent un rythme de travail soutenu pour le service. Au final, **le territoire reste dynamique en matière de projets d'ensemble ou individuels.**

L'instruction accessibilité pour les Établissements Recevant du Public (ERP) reste un domaine actif, puisque 319 rapports ont été présentés et soutenus en Commission d'accessibilité pour l'année 2016. La part d'instruction relative aux autorisations de travaux demeure importante (219 dossiers) et celle relative aux permis de construire augmente (99 dossiers).

En parallèle à l'instruction, le service Droit des sols continue de mener **une politique de conseil** auprès des communes :

- **en collaborant étroitement avec les services d'urbanisme des communes et les élus,** afin d'étudier certains projets en amont ;
- **en accueillant les usagers et les professionnels,** pour analyser et accompagner les projets en lien avec les communes ;
- **en assistant les communes dans la gestion des recours gracieux et autres contentieux liés aux autorisations ;**
- **en contribuant à la rédaction des règlements des documents d'urbanisme ;**
- **en accompagnant les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre** dans l'application et la compréhension des règles d'accessibilité.

UN SERVICE DOMANIALITÉ PUBLIQUE, POUR ASSURER LES PROCÉDURES FONCIÈRES DE VOIRIE

Une année d'adaptation à un nouvel environnement

Le service Domanialité publique a intégré la Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel dans le cadre des transferts de compétences au 1er janvier 2016 (5 agents, dont 4 issus de la Ville de Montpellier et 1 de la Ville de Castelnau-le-Lez). Il est en charge **des procédures foncières concernant la voirie,** essentiellement en liaison avec les directions opérationnelles (Direction de l'Action Territoriale et la Direction de l'Aménagement et de la Gestion de l'Espace Public).

En 2016, **l'activité du service a été marquée par une période transitoire** consacrée à **l'adaptation des agents à leur nouvel environnement,** aux nouvelles procédures, ainsi qu'à la collecte des dossiers de procédures en cours auprès des communes.

Le service assure l'instruction des dossiers telles que les acquisitions pour les élargissements de voirie, les intégrations de voies dans le domaine public, les enquêtes publiques de désaffectation et de déclassement, ainsi que les aliénations de délaissés de voirie.

Au 31 décembre 2016, la majorité des communes n'avait pas encore transmis tous leurs dossiers. Toutefois, la connaissance actuelle des partenaires communaux et le lien de travail désormais établi permettent d'affirmer, avec certitude, la transmission rapide des dossiers manquants. **À l'avenir, les moyens humains et financiers seront donc mieux adaptés aux enjeux du service.**

UNE COMPÉTENCE VOIRIE, POUR OPTIMISER L'ESPACE PUBLIC MÉTROPOLITAIN

Une compétence effective depuis le 1er janvier 2016

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole, au 1er janvier 2015, a entraîné **le transfert de la compétence voirie et espaces publics des communes à Montpellier Méditerranée Métropole.**

Depuis **le 1er janvier 2016, date de transfert effectif** de la compétence voirie à la Métropole, cette dernière agit directement sur l'ensemble du territoire (en 2015, les communes avaient agi au nom et pour le compte de la Métropole).

Pour l'essentiel, la compétence voirie et espace public se décline entre la voirie, les espaces verts attenants, l'éclairage public et le nettoiement.

En 2016, **la seconde tranche de l'avenue Mas de Rochet à Castelnau-le-Lez** a été lancée ; l'opération avait été initiée par la communauté d'Agglomération de Montpellier.

Sur le territoire montpelliérain, la Ville de Montpellier a poursuivi son **programme d'entretien courant** avec, en particulier :

- **2 M€** affectés à la maintenance des chaussées (avenue de l'Europe, avenue de la Pompignane, rue de la Croix Verte, avenue Einstein) ;
- **800 000 €** dédiés à la maintenance des trottoirs ;
- **500 000 €** affectés à la maintenance des ouvrages d'arts (rue de Corse) ;
- **400 000 €** consacrés au renouvellement des lanternes par des lanternes LED, les opérations de mise en conformité touchant à leur fin.

Les **opérations relatives à la politique de sécurisation de l'espace public,** menées depuis plusieurs années aux abords des écoles, ont été poursuivies (école Savary Boucher) pour un montant de **0,4 M€**.

Dans **le cadre des conventions ANRU** (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), des opérations d'aménagement ont été réalisées. Notamment à **la Cité Gély (0,4 M€)** et sur **l'allée des Hauts de Montpellier (0,4 M€)**.

L'avenue Pont Trinquat a été livrée. Les travaux d'aménagement d'espaces publics, financés dans le cadre de projets urbains partenariaux, ont été menés à bien (allée Jacques Halévy).

Enfin, **les opérations d'espace public sur le plan campus,** en accompagnement des constructions de nouveaux équipements, ont pu débuter, comme en atteste le parvis Pierre Mauroy, devant la nouvelle faculté de Médecine.

La Métropole exerce la compétence voirie et espaces publics sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2016. Elle a notamment livré l'avenue Pont Trinquat, nouvel axe entre Près d'arènes et Odysseum.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

La politique mise en place par Montpellier Méditerranée Métropole est éminemment volontariste. Ainsi, **elle soutient la vitalité des acteurs économiques de son territoire.** Pour développer sa richesse, bien sûr, mais aussi pour créer de l'emploi… et ce durablement.

Pour ce faire, **la stratégie économique métropolitaine se veut clairement être celle de l'action.** Elle se résume pleinement autour de quatre lettres, qui expliquent son projet autant qu'elles le définissent : **la méthode F.A.I.R.**

F, pour fédérer, en mettant les écosystèmes en mouvement.

A, pour accélérer, en boostant la création et la croissance des acteurs économiques.

I, pour implanter, en développant une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises.

R, pour responsabiliser, en soutenant une économie solidaire.

Précisément, **c'est en tissant des liens et en développant des projets communs aux écosystèmes et aux territoires qu'une véritable dynamique métropolitaine pourra éclore**. Elle se matérialisera ensuite sous de multiples formes de partenariats.

Cette politique esquisse les projets territoriaux d'avenir, ceux qui renforceront l'attractivité du territoire métropolitain. Et cela concerne aussi bien le monde entrepreneurial ou universitaire, que les infrastructures dédiées aux transports. **Le but, in fine, étant de développer les échanges entre les hommes** qu'ils portent sur le savoir, la culture, l'innovation, les biens ou les services.

Pour y parvenir, **Montpellier Méditerranée Métropole s'appuie sur une attractivité hors du commun.** Sa situation géographique lui vaut en effet d'être **une porte d'entrée vers l'Europe du Sud et tous les pays bordant la mer Méditerranée.** Enfin, nombre de laboratoires, centres de recherche, universités ou entreprises – dont l'activité s'étend à tous les secteurs stratégiques des hautes technologies – font de **la Métropole la quatrième concentration de matière grise en France.**

Forte de toutes ces composantes, **la Métropole s'engage pleinement pour promouvoir la « destination Montpellier ».** Et ce aussi bien auprès d'investisseurs que de talents, d'acteurs économiques ou immobiliers, de financeurs, mais également auprès de la presse. Ces professionnels évoluent au niveau national, mais également international, car **l'objectif, au final, est de faire rayonner le territoire aux quatre coins de la planète.**

INNOVER, CONDITION SINE QUA NON POUR CRÉER UNE DYNAMIQUE ET BOOSTER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

SRDEII 2016 – 2021 : vers une politique de développement économique régionale

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) **modifie en partie le rôle des Métropoles et des Régions, en matière de développement économique.**

Nouveau document de programmation à valeur prescriptive, établi en concertation avec les Métropoles – eu égard, notamment, à leur poids économique – **le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) est l'expression de la politique de développement économique régionale.**

Appliquées au territoire de la Métropole montpelliéraine, **ses orientations font l'objet d'une élaboration conjointe.**

Le « volet métropolitain du SRDEII, Montpellier Méditerranée Métropole », voté lors du Conseil de Métropole du 29 mars 2017, est **la traduction de ces orientations stratégiques partagées avec la Région Occitanie, mais aussi avec Toulouse Métropole,** dans la continuité de l'accord cadre de partenariat signé en 2015 entre les deux Métropoles.

Pour **s'adapter au mieux aux spécificités locales et définir un cadre de convergence de leurs interventions respectives,** le volet métropolitain du SRDEII portant sur Montpellier Méditerranée Métropole s'articulera autour de **trois grands axes stratégiques** que sont :

> **l'attractivité**

> **l'innovation**

> **la création d'entreprise**

Une économie métropolitaine prospère

Avec un total de 208 260 emplois recensés durant l'exercice 2013, la Métropole concentre la moitié des emplois du département et 10% de l'emploi régional. Clairement, **le territoire est dynamique**, puisqu'entre 2008 et 2013, le taux de variation annuel moyen de l'emploi total s'est élevé à 1,3% contre 0,7% en moyenne en région et 1% en France.

En 2015, la zone d'emploi de Montpellier a enregistré le plus fort taux de création d'emplois par rapport aux treize Métropoles françaises (+2,4%), ce qui représente pas moins de 25 000 emplois au cours des 5 dernières années.

Les emplois du secteur commerce, transport et services divers représentent 51% de l'emploi total de la Métropole montpelliéraine. La part des emplois liés aux activités administratives, à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale y est légèrement plus forte (36%) qu'en Région Occitanie (34%). L'industrie et la construction totalisent pour leur part 12% des emplois de la Métropole.

La French Tech ; le pari de l'entrepreunariat innovant, une concentration de startups florissantes, un territoire engagé collectivement.

2016 : les éléments clés

> **French Tech**
- obtention de 7 réseaux thématiques (sur 9 possibles : 1er territoire de France) ;
- 100 millions d'euros de fonds levés en 2016 par l'écosystème French Tech (+100% en 3 ans) ;
- 9 entreprises locales lauréates du Pass French Tech, pour un total de 28 entreprises, 1er territoire derrière Paris.

> **Business Innovation Centre**
- 164 projets et entreprises accompagnés.

> **Santé**
- lancement du projet Montpellier Capital Santé ;
- signature du Pacte Métropolitain d'Innovation ; signé avec l'État (12M €).

> **Aménagement économique**
- lancement du projet « Cité créative » à Montpellier, sur la friche militaire de l'EAI.

> **Attractivité**
- international ;
- tourisme.

> **Emploi et Insertion**
- lancement, le 4 novembre 2016, du PODEM (Projet de Développement de l'Emploi Métropolitain) ;
- 114 000 heures de travail effectuées en insertion professionnelle (contre 84 300 heures en 2015).

Business & Innovation Centre : une offre de services et d'outils intégrée

La mission du Business & Innovation Centre (BIC) de Montpellier Méditerranée Métropole, pionnier des incubateurs technologiques en France et en Europe, **est claire.** Il doit **faciliter l'émergence et la croissance d'entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire.**

Internationalement reconnu, primé à plusieurs reprises pour ses outils et programmes d'accompagnement, il a contribué à nombre de success stories de notre territoire. Ainsi, des sociétés comme Diadom, Medtech/Zimmer Biomet, Océasoft, Néotic, Awox, Aquafadas ou, plus récemment, Teads et Bime/Zendesk, sont issues des bancs du BIC.

Parfaitement **connecté avec les différents acteurs locaux de l'innovation et de la recherche,** le BIC concentre une offre de services et d'outils intégrée autour des startups, afin de **permettre aux jeunes pousses d'accélérer le décollage de leur activité,** et ce dans les meilleures conditions.

Au sein des trois sites d'incubation de la Métropole, **Cap Alpha, Cap Oméga et le Montpellier International Business Incubator (MIBI),** les créateurs d'entreprises innovantes bénéficient d'**un environnement privilégié pour maximiser leurs chances de succès** en profitant d'espaces de co-working, de locaux évolutifs comme de moments de rencontres et d'échanges avec les quelques 160 startups accompagnées chaque année.

Cap Omega est conçu pour favoriser les rencontres entre les différentes entreprises innovantes hig tech hébergées et créer des synergies porteuses de valeur ajoutée. Ce bâtiment permet d'accueillir des porteurs de projet et des jeunes entreprises innovantes, dans un environnement de qualité.

4

Business & Innovation Centre : les chiffres-clés

C'est un fait : le contexte économique est difficile. Pour autant, ***l'engouement pour l'entrepreneuriat innovant ne fléchit pas.*** *Ainsi,* ***le BIC de Montpellier Méditerranée Métropole maintient son activité à un niveau élevé au sein d'EBN,*** *le réseau européen des Business & Innovation Centre, avec* ***un total de 164 projets et entreprises accompagnés*** *(la moyenne européenne des BIC est de 79), tous caractérisés par leur innovation et leur fort potentiel de développement.*

> **340 demandes d'accompagnement** étudiées (280 en 2015) ;

> **41 nouveaux projets agréés** pour intégrer le BIC.

> **35 nouvelles entreprises innovantes** créées dans l'année.

> Un total de **164 startups en cours d'accompagnement** dont 74 hébergées dans ses pépinières (soit près de 630 emplois) ;

> **17 entreprises étrangères accompagnées** (programmes Soft Landing et French Tech Ticket). dont 74 hébergées dans ses pépinières (soit près de 630 emplois) ;

La Cité intelligente : imaginer de nouveaux services et stimuler l'économie par l'innovation

Depuis cinq ans, Montpellier Méditerranée Métropole s'implique dans **un processus de Cité intelligente, de pair avec la labellisation EcoCité relative au projet « de Montpellier à la mer ».** La démarche Cité intelligente est un outil mis au service du projet territorial. **Ses motivations sont tout à la fois économiques, environnementales, sociales et citoyennes.** Et c'est grâce à la mise au point de nouvelles technologies, de nouveaux services, mais également à la faveur de changements de comportements et de nouveaux modèles économiques que ses objectifs pourront être atteints. Au final, **elle tend à imaginer de nouveaux services urbains et à stimuler l'économie par l'innovation.**

Entre 2010 et 2016, **la Métropole a abordé la Cité intelligente comme processus d'apprentissage,** au travers de contrats de Recherche et Développement élaborés dans le but de développer, d'expérimenter et d'acquérir les outils, savoirs et techniques nécessaires à sa propre mise en place.

Le projet avait pour socle une plateforme collaborative, destinée à **collecter, agréger et stocker des données** qui étaient jusqu'alors gérées en silos, sans connexion entre elles, avec trois champs d'application identifiés (la mobilité et les transports, l'eau et l'hydraulique, les risques et la gestion des alertes). Au final, il résulte de cette phase de Recherche et Développement :

> **un programme multi-partenarial :** grands comptes, universités et laboratoires de recherche, IDATE et startups ;

> **des champs d'investigation multiples et décloisonnés :** hydraulique et risques, mobilité, eau, gestion des risques ;

> **une plateforme unique** regroupant l'ensemble des données collectées dans de multiples domaines, mais aussi **des outils d'innovation partenariale** au service du développement économique du territoire : contrats de R&D, appel à idées, Challenge Big Data et convention de recherche.

Le Digiworld Summit, lieu de rencontres entre grands comptes, recherche publique et privée, startups du numérique, au Corum de Montpellier.

Une démarche innovante globale, pour construire une économie durable

C'est **une démarche innovante globale que la Métropole met en place.** L'objectif : mobiliser et dynamiser les écosystèmes économiques, pour **construire et adopter une vision commune et des plans d'actions économiques partagés avec les acteurs publics et privés du territoire.**

Pour ce faire, de grands projets économiques sont progressivement mis en œuvre dans **les domaines du Numérique, de la Santé, du Tourisme, de la Politique Agricole et Alimentaire ou bien encore de la Cité intelligente.**

Le label French Tech : une incontestable reconnaissance au niveau national et international

En 2016, l'écosystème entrepreneurial métropolitain, accompagné et coordonné par Montpellier Méditerranée Métropole, **structure son conseil French Tech, composé d'acteurs représentatifs de l'écosystème** (entreprises, financeurs, institutions et pouvoirs publics). **Véritable outil de gouvernance,** il définit puis met en œuvre sa feuille de route, afin de poursuivre dans la voie de l'innovation, tout en favorisant le développement économique des entreprises locales.

Cette manière de faire est progressivement dupliquée à l'ensemble des écosystèmes économiques. Le but : **accroître la notoriété et la visibilité du territoire sur le plan national et international…** et ainsi **attirer de nouvelles entreprises performantes.**

Deux ans après la labellisation, **une très grande partie des acteurs du territoire s'est engagée de manière collective en faveur de la communauté French Tech** ; ce qui est véritablement spécifique à notre Métropole.

Cela fait donc désormais plus de deux ans que **la place de Montpellier, au niveau national et international, s'est largement affirmée.** Grâce au renouvellement du label French Tech, bien sûr, mais également à **l'attribution de sept réseaux thématiques à la French Tech Montpellier.** Soit le plus grand nombre attribué à un territoire en France. Les voici, dans le détail :

> #HealthTech : #BioTech #MedTech #e-santé

> #IoT #Manufacturing

> #EdTech #Entertainment

> #FinTech

> #Security, #Privacy

> #FoodTech

> #Sports

Mais la French Tech Montpellier ne saurait se résumer à cela. Concrètement, c'est également **100 millions d'euros de fonds levés en 2016 par des entreprises locales représentant une croissance de près de 100% sur 3 ans**, avec des levées de fonds importantes de la part de Teads ou de Tellmeplus, entre autres.

C'est aussi le **Pass French Tech, un programme national dont Montpellier Méditerranée Métropole a été nommé opérateur régional par l'État.** Il offre un accompagnement prémium et l'appui d'un réseau d'experts à des entreprises en hypercroissance, sélectionnées sur appel à candidature. **9 entreprises ont ainsi été labellisées** durant l'exercice 2016.

À noter : 4 entreprises de la promotion 2015 ont vu leur labellisation renouvelée en 2016. Au global et au national, **grâce aux 28 labellisations obtenues en 2 ans, Montpellier est le 2e territoire,** après Paris, nettement devant Lyon, Toulouse et Marseille.

Accompagnement premium pour les entreprises labellisées French Tech. Montpellier est 2e après Paris pour le nombre d'entreprises labellisées.

Le numérique : une filière incontournable de notre territoire

Depuis l'obtention du label French Tech, **la filière du numérique poursuit sur sa lancée dynamique**. Ainsi, elle s'implique notamment dans des événements qui permettent d'identifier et de valoriser le territoire comme étant une place forte du numérique et de l'innovation.

La semaine du numérique (Digiworld Week) a accueilli **une cinquantaine d'événements portés par les acteurs de l'écosystème.** Avec une particularité lors de cette édition 2016, puisque **ces événements ont couvert l'ensemble des secteurs des 7 réseaux thématiques attribués à la French Tech Montpellier.**

Parmi ces différents réseaux thématiques, **celui dédié aux Industries Créatives et Culturelles (#EdTech, #Entertainment) confirme le leadership montpelliérain.** Le territoire reste ainsi **le 2e, en France, pour le nombre d'entreprises spécialisées dans les jeux vidéos.** Concernant les techniques cinématographiques d'animation, 3D et effets spéciaux, les écoles du territoire confortent leur renommée internationale grâce aux étudiants/ambassadeurs, lauréats des plus prestigieux prix du cinéma. Montpellier Méditerranée Métropole souhaite désormais accentuer sa stratégie dans ce domaine, en prenant notamment part **au projet de Cité Créative, qui sera développé à partir de 2017 sur le site de l'EAI.**

Autre secteur en plein développement : les formations liées au numérique, et plus particulièrement **les Grandes Ecoles du Numériques labellisées sur le territoire.** En octobre 2016, Up To a lancé sa deuxième promotion ; **le succès de ce type d'école se traduit par un taux élevé de sorties concluantes** (76% de contrats à l'issue de la formation) **et par un nombre de candidats en forte croissance** (plus de 200 pour une vingtaine de places). Deux autres formations ont été annoncées pour le premier trimestre 2017 (Eco par Nouas et LaboMaker par Passerelles).

Il faut souligner que l'ancien Hôtel de Ville – bâtiment qui préfigure l'Hôtel French Tech - a accueilli **quelques événements précurseurs de ce que deviendra ce lieu d'animation de l'écosystème : Game Challenge, Game Jam, Start-Up Assembly…** Les différents acteurs ont ainsi pu commencer à s'approprier le lieu, appelé à devenir l'emblème de la French Tech Montpellier, dans l'attente du futur bâtiment du quartier Cambacérès.

L'école du numérique Up to a lancé sa 2e promotion en 2016. Deux autres formations sont annoncées en 2017.

La santé, pilier central et véritable pivot du développement métropolitain

La santé est l'un des piliers majeurs du développement économique de Montpellier Méditerranée Métropole, qui souhaite s'inscrire comme **une Métropole d'excellence dans ce domaine, à l'échelle européenne.** Et cela grâce à un projet de territoire : **« Montpellier Capital Santé ».**

Lancée en novembre 2016, **la démarche Montpellier Capital Santé fédère les acteurs de la filière via la mise en place du Conseil Montpellier Capital Santé,** composé de représentants des entreprises, de la recherche et du soin, des institutions et associations.

Pour accélérer le développement de ce projet, **la Métropole de Montpellier a fait le choix de positionner son Pacte Métropolitain d'Innovation – signé avec l'État – sur la santé** ; il s'avère qu'elle est **la seule Métropole à avoir été retenue sur cette thématique.** Ce sont ainsi près de **12M €** (8,3M € de crédits d'État et 3,7M € de co-financement 3M) qui vont pouvoir être consacrés à des projets innovants et ambitieux.

La Métropole de Montpellier fait par ailleurs partie du réseau thématique French Tech Santé, HealthTech, l'un des 7 réseaux thématiques qu'elle a obtenu en juillet 2016. Parallèlement, **elle soutient et accompagne Eurobiomed,** principal pôle de compétitivité français et européen en matière de Santé, **et l'entreprise KYOMED,** un living lab pour les dispositifs e-santé.

Enfin, il faut savoir que **le Pacte d'innovation État-Métropole** – signé le 6 juillet 2016 entre l'État et les 15 Métropoles créées à l'issue de la loi Maptam – rappelle la nécessité d'approfondir les relations déjà existantes et de **mettre en place une véritable « alliance des territoires », fondée sur une logique de partenariat « gagnant-gagnant »** aux différentes échelles de ce grand bassin d'emploi et de vie.

Montpellier Capital Santé, un projet retenu dans le cadre des Pactes métropolitains d'innovation signés avec l'Etat.

Le Pack Croissance : une offre étoffée pour booster les TPE/PME

Lancée dès 2009, l'offre Croissance s'est enrichie durant l'exercice 2016. Elle propose désormais 4 niveaux d'accompagnement, regroupés sous la marque « Pass Croissance » :

- **Pass Croissance +** : le dispositif s'adresse aux entreprises identifiées comme potentiellement éligibles, à court/moyen terme, à une labellisation Pass French Tech. Il donne accès à la plateforme Experts Pass Croissance+ et à un accompagnement spécifique. 10 entreprises ont bénéficié de ces services en 2016 ;
- Pass Croissance : cette option, plus ouverte, offre un accompagnement individuel pouvant aller du conseil/mise en réseau jusqu'à la structuration d'un business plan (une vingtaine de contacts annuels) ;
- **Executive MBA Stratégie de croissance des PME** : fruit d'un partenariat avec le Labex Entreprendre de l'Université de Montpellier, cette formation propose aux dirigeants un parcours de 5 journées thématiques, réparties sur 6 mois, et sanctionnées par un diplôme universitaire. 7 dirigeants ont suivi l'EMBA en 2016.
- **Pass French Tech** : ce programme national, dont Montpellier Méditerranée Métropole est l'opérateur régional, offre un accompagnement premium et l'appui d'un réseau d'experts à des entreprises en hypercroissance, sélectionnées sur appels à candidatures.

Le développement à l'international : transmettre le savoir-faire métropolitain hors de son territoire

La stratégie d'internationalisation conduite par Montpellier Méditerranée Métropole a toujours été reconnue sur le plan économique. Son objectif : **favoriser les implantations croisées ou les partenariats technologiques et commerciaux.**

Depuis plusieurs années, la Métropole étudie, sonde, visite et noue **des partenariats aux quatre coins du monde.** Cette année, ses émissaires ont ainsi prospecté en Finlande (Helsinki), Allemagne (Heidelberg) et Algérie (Tlemcen). Elle a également coopéré et **renforcé ses échanges avec ses désormais traditionnels partenaires** que sont, entre autres, **la Chine** (Shanghai et Chengdu) ou encore **la Russie** (Obninsk et la Province de Kalouga).

En 2016, **la Métropole a accompagné 30 entreprises et acteurs du développement économique, dans le cadre de ses 10 missions internationales.** Ces dernières ont été organisées autour de différentes thématiques telles que la French Tech, la santé, le tourisme, le sport ou encore la viticulture.

Cette année était aussi l'occasion de signer **un accord French Tech avec Montréal**, de renouveler **l'accord économique conclu avec Sherbrooke**, tout comme celui qui lie Montpellier Méditerranée Métropole à **l'incubateur d'Orlando** et à **l'accélérateur Tech Ranch d'Austin.**

Depuis 2013, la Métropole montpelliéraine, de pair avec ses partenaires de Chengdu (EUPIC et la Zone des Hautes Technologies de la Ville de Chengdu), conduit **une politique active de promotion et de valorisation de la filière viticole métropolitaine**. Au-delà du simple aspect «vente directe», c'est aussi **un enjeu et un travail de fond pour la filière du tourisme métropolitain**, qui bénéficie indirectement du travail réalisé depuis cinq ans au travers des actions de promotion du vin. Il faut en effet savoir que la Chine est devenue le 3e consommateur de vin dans le monde. Les vins français sont les premiers vins étrangers consommés. Depuis trois ans et la baisse des exportations de Bordeaux, **ce sont les vins du Languedoc-Roussillon qui ont connu la plus forte croissance sur le marché chinois : + 30% par an pour les AOP.**

Pour assurer la promotion de Montpellier Méditerranée Métropole, **29 de nos 54 producteurs ont participé à différentes opérations viticoles.** En 2016, il faut aussi noter que **4 nouveaux viticulteurs ont rejoint l'action**, tandis que **3 événements destinés à promouvoir le tourisme ont également été mis en place.**

Enfin, **le Montpellier International Business Incubator (MIBI) hébergeait 21 sociétés en 2016** – soit plus de 160 emplois – avec un **taux d'occupation des locaux de 95 %**. Rappelons que le MIBI constitue un concept unique en Europe, au travers d'un bâtiment de 3 500 m² et de services innovants, dédiés à l'accueil d'entreprises étrangères et d'entreprises du territoire **tournées vers l'export**.

Lieu unique en France, innovant dans sa réalisation (bâtiment à énergie positive) comme dans son concept, le MIBI propose non seulement des locaux de qualité mais également des services exclusifs pour les entreprises internationales qui cherchent à s'implanter en France.

Le tourisme : structurer la filière pour bâtir un projet ambitieux

Depuis le 1er janvier 2016, **le projet de création d'un Office de Tourisme métropolitain est devenu réalité,** grâce à la fusion des structures touristiques présentes sur la Métropole, Montpellier, Castries, Villeneuve-lès-Maguelone et Lattes.

Désormais, la Métropole oriente son action vers la structuration d'**une offre cohérente** et la définition d'**une stratégie touristique pour l'ensemble du territoire,** via le schéma de développement et d'aménagement touristique. Dans le même temps, différentes actions ont été engagées. Elles s'organisent autour de quatre axes :

> **Un diagnostic des offres, pour une meilleure valorisation**

Durant toute l'année 2016 – subdivisée en cinq périodes bien précises – une enquête de clientèle des établissements culturels et ludiques de la Métropole comme de la Ville, a été menée par un prestataire extérieur. Son but : mieux connaître nos publics, leurs attentes et la réponse proposée par les différents établissements. Le tout premier résultat de l'enquête a eu pour effet la mise en place d'une formation d'accueil touristique pour l'ensemble des agents de la Métropole impliqués. Pour ce qui concerne l'exercice 2016, le contenu a été travaillé avec le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour une mise en œuvre en 2017.

> **Une participation à des salons professionnels, avec l'Office de Tourisme**

Les équipements culturels et ludiques sont ainsi engagés dans une véritable stratégie marketing. Ils ont ainsi participé au mondial du tourisme de Paris, en janvier, au salon du tourisme de Toulouse, en février, et à « Rendez-vous en France », les 5 et 6 avril, à Montpellier. Cette stratégie s'est également traduite par des participations, via des clusters, aux actions de valorisation des territoires nationaux au travers de thématiques spécifiques (art urbain, œnotourisme, tourisme spirituel), mais aussi des opérations en direction des tours opérateurs locaux, lors de chaque déplacement international.

À seulement 3h15 de Paris en TGV et tout juste 1h15 en avion, terre de culture et d'innovation, Montpellier Méditerranée Métropole brille également par son climat, doux et chaleureux. 300 jours d'ensoleillement par an pour découvrir les richesses de son littoral, Montpellier sa ville-phare et les atouts touristiques de son arrière-pays.

> **Le renforcement des moyens liés au tourisme d'affaire**

Le travail sur la création d'un Pack accueil congressistes a été engagé durant l'année 2016. Il s'achèvera en 2017, avec la finalisation de ce pack. Son objet : rendre encore plus attractive, pour les organisateurs de congrès, la destination Montpellier. S'ensuivra l'élaboration d'une charte d'accueil du territoire.

> **La valorisation d'un espace d'accueil et d'information à l'Aéroport de Montpellier-Méditerranée**

Soucieuse d'améliorer l'accueil des touristes – notamment des étrangers – pour en augmenter le nombre et leur donner envie de revenir sur le territoire, la Métropole a entrepris, en octobre 2016, un vaste chantier de restauration de l'espace d'accueil situé à l'aéroport. Équipé de différents supports de communication en accessibilité permanente, ce nouvel espace d'accueil sera mis à disposition de nos équipements et de nos partenaires souhaitant promouvoir leurs activités. Il sera également efficace pour accompagner l'arrivée de congressistes ou autres participants à des manifestations de grande ampleur. Sa livraison est prévue pour 2017.

4

Une politique agro-écologique et alimentaire volontariste, construite autour d'actions concrètes

Le cadre de **la Politique agroécologique et alimentaire métropolitaine a été voté en juin 2015** sur la base des objectifs suivants :

> offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;

> soutenir l'économie comme les emplois agricoles et agro-alimentaires ;

> préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles ;

> limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter au changement climatique ;

> favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, mais aussi les liens entre ville et campagne.

Depuis la fin de l'exercice 2015 et au cours de l'année 2016, la Métropole a entamé **la mise en œuvre de cette politique publique volontariste, en lien avec de nombreux acteurs du système alimentaire local** (Chambre d'Agriculture 34, réseau INPACT, Sud&Bio, Communauté de recherche et d'enseignement supérieur, notamment Agropolis International, Montpellier Sup Agro, INRA, CIRAD, Chaire Unesco Alimentations du Monde, associations citoyennes...). Une gouvernance alimentaire territoriale se construit ainsi progressivement **autour d'actions concrètes** :

> **la reconquête agricole grâce à la mobilisation et à l'aménagement de foncier public** destinés à la création progressive de nouvelles entreprises agricoles (14ha attribués à deux agriculteurs), l'accompagnement des communes dans leurs projets agricoles via la préfiguration de deux Associations Foncières Autorisées ;

> **un travail de connexion (produit par produit) entre l'offre et la demande alimentaire locale :**

- état des lieux de la restauration collective métropolitaine conduit auprès de toutes les communes de la Métropole ;
- signature du Protocole d'Accord pour une Métropole Durable avec les trois chambres consulaires et les grandes surfaces du territoire ; il incite notamment à l'approvisionnement local, la réduction des emballages et le tri des déchets ;
- mise en visibilité et déploiement des différentes modalités de circuits alimentaires de proximité (marchés, paniers, points de vente collectifs) ;
- accompagnement du MIN, en tant que place de marché pour les produits alimentaires, plateforme de logistique urbaine et pôle transformation alimentaire.

> **la première édition du mois de l'agroécologie (septembre 2016) est aussi la première réalisation collective,** signe que la transition vers l'agroécologie est à l'œuvre. Elle constitue une clé pour l'avenir des exploitations du territoire ;

> **la structuration du réseau thématique #Foodtech dans le cadre de la French Tech Montpellier,** avec une mise en synergie et le soutien aux projets structurants du territoire (comme le Mas Numérique ou la Chaire Agriculture Numérique) ;

> **la réalisation d'un diagnostic multifonctionnel des espaces et activités agricoles et alimentaires,** pour intégration des enjeux agricoles et alimentaires dans la planification urbaine à 2040, dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pour accroître l'attractivité du territoire

Depuis l'acquisition de la compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, **Montpellier Méditerranée Métropole renforce sa politique en faveur du développement économique de son territoire et de son attractivité.**

Cette nouvelle compétence permettra de mettre en œuvre une politique plus cohérente et plus inclusive. Elle tendra notamment à **une interaction plus efficace entre enseignement supérieur, recherche, transfert et innovation, ce jusqu'au développement économique et à la création d'emplois.** Au final, l'excellence ainsi développée dans l'ensemble de ce domaine accroîtra l'attractivité du territoire métropolitain.

En juillet 2016, **la Métropole a signé la convention d'application du Contrat de Plan État-Région,** s'engageant ainsi sur un financement de plus de 15 millions d'euros pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Dès 2016, c'est **une première tranche de plus de 2 millions d'euros qui a été engagée sur des projets de recherche.**

FAVORISER L'INSTALLATION DES ENTREPRISES EN LEUR OFFRANT DES CONDITIONS D'IMPLANTATION OPTIMALES

Immobilier et foncier d'entreprise : un marché globalement stable

Au niveau local, le marché a été relativement stable durant l'année 2016. **Le marché tertiaire a ainsi atteint plus de 65 000 m² de bureaux transactés**, tandis que **le marché des locaux d'activités, avec près de 75 000 m² ayant fait l'objet de transaction,** continue sa progression par rapport à 2015 et se positionne clairement **au-dessus de la moyenne décennale** (60 000 m²). Enfin, le **foncier économique,** constitué par les ventes de terrain aux entreprises, **enregistre un total de 5 hectares transactés** en 2016.

La Cité créative, sur l'ancienne EAI à Montpellier, futur cluster dédiées aux industries culturelles et créatives.

Accompagnement des entreprises : la Métropole assure son indéfectible soutien

Avec **plus de 846 projets d'implantation accompagnés** (+35% par rapport à 2015) et **un taux de transformation de 10%** (15% en 2015 & 2014 ; 13% en 2013), **le niveau de commercialisation du foncier économique a reculé.** Il est ainsi passé de 7 hectares en 2015 à 5 ha de foncier commercialisés en 2016. Enfin, **l'amélioration du niveau de commercialisation de l'immobilier communautaire est confirmée avec 88% de taux de remplissage** (contre 86% en 2015 et 81% en 2014).

Durant l'exercice 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a accompagné plusieurs projets d'envergure :

> **programme de promotion :** livraison du Terra Verde (Denux – Canada), soit 5 300 m² de bureaux lancés en blanc et accueillant dès sa livraison SMAG (2 000 m² - 130 emplois) et DALKIA (1 300 m² - 70 emplois) ;

> **Grands Groupes :** Engie Cofely (1 300 m² - 50 emplois), Verifone (1 600 m² - 110 emplois), Schlumberger (3 100 m² - 140 emplois) s'implantent sur Eurêka ; GRDF reprend le foncier de la Cartonnerie Garosud (3 200 m² - 120 emplois) ; GFI construit sur Euromédecine (160 emplois) ;

> **création du projet « Cité Créative » (EAI) :** enseignement (15 000 m²), tiers lieux (4 000 m²), cluster, animation et programmes tertiaires (2* 3 500 m²).

CONDUIRE UNE POLITIQUE D'INSERTION ET D'EMPLOI ACTIVE SUR TOUS LES FRONTS

La Métropole, soutien des structures œuvrant sur le terrain

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion par l'économique et l'emploi, la Métropole œuvre pour stimuler la création d'entreprises, répondre aux besoins de recrutement et également pour développer l'insertion par l'activité économique.

Pour atteindre ses objectifs, elle mène des actions en direct, d'une part, tandis que de l'autre, **elle soutient** – aux côtés d'autres financeurs – **des structures de terrain spécialisées dans les champs de compétences de la Métropole,** et notamment MLJAM, Cap Emploi « Forum Handijob », COMIDER « Markethon », CREER « Maison des chômeurs », ainsi que CAPEB « recruter dans le bâtiment ».

Création et reprises d'entreprises : la Métropole collabore avec plusieurs structures

> **Crealead :** 20 créations d'activité (dont 18 en coopérative d'activité)

> **AETE :** 23 créations sur les quartiers prioritaires de la ville et 8 sur le reste du territoire

> **Initiative Montpellier :** 47 projets financés, 238 emplois générés

> **AIRDIE :** 97 entreprises financées, 287 emplois générés

> **Adie :** 45 microcrédits accordés.

Le forum Handijob favorise l'emploi des personnes handicapées.

Une plateforme métropolitaine collaborative dédiée aux clauses sociales

En 2016, **plus de 114 000 heures de travail ont été réalisées par des publics en insertion professionnelle**, dans le cadre de clauses sociales mises en place dans les marchés publics de la Métropole (marchés menés en direct ou délégation de la maîtrise d'ouvrage à ses satellites). Cela représente **une augmentation de plus de 35%** par rapport à l'année dernière (84 300 heures en 2015).

Chantier d'insertion sur l'entretien des cours d'eau
Le Verdanson - Montpellier.

Les Rencontres pour l'Emploi, dans le quartier prioritaire de la Mosson.

« Entreprises & Quartiers » : une charte pour réduire les inégalités

Le 10 juillet 2015, concomitamment à la signature du Contrat de Ville, 160 entreprises ont signé avec Montpellier Méditerranée Métropole et l'État la Charte « Entreprises & Quartiers », afin de développer des actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Concrètement, leur objectif est de **réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, et ce en matière de développement économique, d'emploi, de formation et, bien sûr, d'éducation.**

L'année 2016 s'est inscrite dans la continuité des actions engagées en 2015, notamment avec **le lancement du PODEM** (Projet de Développement de l'Emploi Métropolitain) qui, le 4 novembre dernier, a priorisé **la mobilisation des entreprises dans son plan d'action.**

Un premier atelier de travail dédié à cette thématique a eu lieu le 14 décembre 2016. Il réunissait l'État, la Métropole, les partenaires du Contrat de Ville, la Région et le Département. **Cette dynamique collaborative entre l'ensemble des acteurs impliqués se poursuivra en 2017,** via la signature de nouvelles chartes, de conventions d'applications, mais également grâce à la mise en place d'ateliers de travail inter-entreprises sur des enjeux liés aux quartiers prioritaires de la Ville.

L'Économie Sociale et Solidaire, créatrice de richesses sur le territoire

Sociétés Coopératives, Entreprises d'Insertion, Entrepreneurs sociaux, associations, fondations, mutuelles : **les entreprises de l'ESS sont créatrices de richesses sur le territoire,** tout en conciliant performance économique et développement social.

Ainsi, chaque année, **la Métropole participe à la structuration et à la valorisation du secteur de l'ESS.** Elle apporte son **soutien à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, mais aussi à l'Union Régionale des SCOP,** qui vise à développer les établissements coopératifs en région et participe au jury de l'incubateur Alter'Incub d'entreprises, qui propose une innovation sociale. Enfin, **la Métropole soutient la Fédération régionale des Entreprises d'Insertion.**

En partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, un panorama de l'ESS avait été réalisé en 2015. Faisant suite à cette étude, **l'année 2016 a posé les jalons d'une structuration de l'action métropolitaine pour l'exercice 2017** avec, notamment, le souhait de lancer un appel à projets.

Les actions spécifiques soutenues par la Métropole dans les 12 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

> **CGPME - LR « Tremplin objectif passeport pour la PME »**
40 diagnostics d'entreprises réalisés.

> **AJPPN « Guidance socioéconomique »**
80 jeunes suivis.

> **APIEU « Des métiers verts pour mon quartier et pour moi »**
7 jeunes formés.

> **APIJE Femmes**
- V.I.P. (Vers l'Insertion Professionnelle) : 58 femmes accompagnées ;
- « Mise en parcours et formation de jeunes femmes » : 4 personnes entrées dans l'action.

> **CENTRE APAJ**
- « Webactions » : 64 visites ;
- « Médiemploi » : 75 personnes en contact, 31 accompagnées vers des parcours d'insertion.

> **CORALINE « Passeports mise en situation professionnelle »**
- 6 jeunes accompagnés.

> **DeFI « IVAL.COM »**
- formations compétences de base pour les jeunes.

> **H2M « Tremplin pour la Mosson »**
- 7 jeunes placés en entreprise,
- 5 accompagnements vers le Service Public de l'Emploi.

> **IMEIF « Atelier socio linguistique femmes à visée professionnelle »**
32 femmes suivies.

> **IMPSL « Fonds d'excellence quartier »**
mise en place d'un fonds de prêts d'honneur destiné aux porteurs de projets issus des QPV.

> **Inforim Léo Lagrange « Le Club »**
18 personnes formées (français à visée emploi).

> **Kaina TV « Reporters citoyens numériques »**
6 jeunes accueillis.

> **NOUAS**
- « Favoriser le rapprochement de l'Offre et la Demande dans les quartiers prioritaires » : 15 personnes suivies ;
- « Français à visée emploi » : 17 participants.

> **PFCA34 « Animer le Qui Fait Quoi de l'accompagnement à la création d'activités »**
17 réunions réalisées avec les opérateurs de terrain et institutionnels pour favoriser l'interconnaissance des acteurs et proposer des actions nouvelles.

> **RESURGENCES 34 « Sas Diagnostic Projet »**
17 personnes suivies.

> **UNI'SONS « Coulisses Solidaires »**
29 jeunes accompagnés.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

L'année 2016 a été marquée par **le bouclage de la Ligne 4 de tramway de Montpellier Méditerranée Métropole. Inaugurée le 1er juillet par Philippe Saurel, en présence du Premier Ministre Manuel Valls**, elle a été mise en service dès le lendemain.

Cette nouvelle offre de transport, qui traverse un secteur à haute valeur patrimoniale, a très vite rencontré **un franc succès auprès des usagers.** Depuis son ouverture, la Ligne 4, qui complète les trois premières lignes traversant le territoire métropolitain, transporte **plus de 30 000 voyageurs au quotidien…** pour un total de plus de 6,7 millions de voyageurs en 2016. Soit **une augmentation de 9% par rapport à l'exercice précédent,** et ce malgré le fait que la circulade n'ait été entièrement exploitée qu'à compter du mois de juillet.

Avec **plus de 83 millions de voyages enregistrés,** le réseau de transport de la Métropole maintient un niveau de fréquentation très satisfaisant. **Près de 80% de ces déplacements sont assurés par la combinaison et la complémentarité de ses 4 lignes de tramway,** véritable « colonne vertébrale » du système de transports de la Métropole.

Une efficacité qui ne sacrifie rien à l'environnement, puisqu'au contraire, **l'intercommunalité compte bien faire du développement durable un véritable levier de croissance pour son territoire.** Ainsi, que ce soit au travers de son Plan de Protection de l'Atmosphère, de son Plan Climat Air Energie Territorial ou du label « Ville respirable en 5 ans », Montpellier Méditerranée Métropole a engagé **une politique extrêmement volontariste en termes de réduction du CO_2 et d'amélioration de la qualité de l'air.**

En 2016, **la Métropole et la TaM ont rejoint la démarche « Objectif CO_2 : les transporteurs s'engagent ».** Un dispositif visant à diminuer les émissions de dioxyde de carbone, le principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. Très concrètement, **le but affiché est de réduire de 3% les émissions de CO_2 sur 3 ans**, ce qui représente environ 150 tonnes de dioxyde de carbone et 50 000 litres de carburant.

Pour ce faire, **la Métropole optimise constamment son réseau de transport,** afin de le rendre plus cohérent. **Elle renouvelle également son parc d'autobus,** désormais expurgé de véhicules fonctionnant au diesel **au profit de véhicules roulant au gaz naturel.** Et désormais, elle assure, en sus, **la promotion de l'électromobilité.**

Clairement, l'objectif est d'**expérimenter de nouvelles solutions de mobilité dans le cadre du programme « Ville Intelligente »** et dans un contexte de développement des véhicules connectés et autonomes. Mais la démarche va encore plus loin, puisqu'il s'agit également d'**imaginer de nouveaux services urbains, de développer de nouveaux modes de déplacements** et, par ce biais, de **stimuler l'économie par l'innovation. Une politique de la mobilité numérique qui est aussi celle de l'avenir de la Métropole.**

5

RAPPROCHER, SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER : TAM, UN RÉSEAU QUI STRUCTURE LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Etude pour l'extension de la Ligne 1 : le tramway entre en gare !

Le réseau armature de transport public doit intégrer la desserte de la gare nouvelle Montpellier Sud de France, ainsi que sa liaison à la gare Saint-Roch, suivant les modes adaptés à la montée en charge progressive de sa fréquentation.

Les études du projet d'extension de la ligne 1 de tramway (1,3 km supplémentaire et 2 nouvelles stations) se sont donc poursuivies en 2016. Un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été confié à la SAEML TaM pour conduire cette opération.

Le chantier de la nouvelle gare TGV de la Mogère.

Bouclage de la Ligne 4 : de multiples bénéfices

La mise en service d'un tronçon complémentaire de 1,2 km **permet désormais de desservir différents hauts lieux du territoire montpelliérain :**

> la Place Albert 1er ;

> le Jardin des Plantes ;

> la Tour des Pins ;

> la Faculté de Médecine ;

> la Cathédrale Saint-Pierre ;

> la Place Royale du Peyrou et l'Arc de Triomphe ;

> la Tour de la Babotte.

Un développement qui a également permis :

> l'ajout de 10 nouveaux points de correspondance au tramway ;

> la création de trois nouvelles stations desservant le centre historique : Albert 1er Cathédrale, Peyrou – Arc de Triomphe et Saint Guilhem – Courreau ;

> une amélioration de la fréquence de la ligne le samedi.

Une offre de services en évolution perpétuelle

Un réseau optimisé

En 2016, l'ensemble du réseau TaM comprend :

> **4 lignes de tramway** (56 kms de voies), qui ont occasionné **39 460 588 déplacements (+ 2,9% par rapport à 2015)** ;

> **36 lignes de bus,** toutes en rabattement sur le tramway, ont généré **10 043 824 déplacements (+ 3,8% par rapport à l'an passé)**. Parmi elles, 9 lignes sont exploitées en Transport à la Demande, afin de renforcer le réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

> **le réseau de nuit Amigo,** qui assure la desserte des discothèques chaque semaine, du jeudi au samedi, de minuit à 5 heures du matin. Il permet aux noctambules de se déplacer en toute sécurité ;

> **16 parcs-relais P+Tram,** dont la phase d'automatisation est achevée. Ils offrent désormais plus de 5 000 places interconnectées au réseau de tramway ;

> **56 stations Vélomagg,** dont 25 sont équipées de totems avec lecteurs de cartes bancaires. **400 vélos sont disponibles en libre-service,** répondant ainsi aux attentes des habitants vers une mobilité plus souple ;

> **185 vélos spéciaux et familiaux (ainsi que 15 vélos enfant),** disponibles pour rejoindre la mer au terminus de la ligne 32 (pour 4 810 prêts de vélo sur la période estivale, soit **+ 3,7% par rapport à l'exercice précédent)** ;

> **30 stations d'autopartage Modulauto,** proposant 50 véhicules à la location des particuliers comme des entreprises.

Des horaires de lignes réaménagés

Tout au long de l'exercice 2016, les réaménagements de certaines lignes, conjugués aux renforcements de fréquences, ont permis de mieux répondre aux attentes des usagers. Parmi les évolutions apportées à l'offre de transport, on notera tout particulièrement :

> **la modification des horaires de la ligne 40,** destinée à offrir une desserte satisfaisante au regard du temps scolaire du Lycée Jean Monnet (à partir du 4 janvier 2016) ;

> **la modification des horaires avec prolongement d'une course de la ligne 32,** afin de permettre la desserte du Lycée Clemenceau (à partir du 29 août 2016) ;

> **la mise en place d'une desserte été du CFAI de Baillargues via la ligne 29** (à partir du 2 juillet 2016).

La pratique du vélo promue

En parallèle à l'offre de transport, plusieurs actions ont été mises en place pour favoriser la pratique du vélo :

> la fermeture de la vélostation Pérols-Etang de l'Or, pour travaux (mi-septembre 2015), puis **la réouverture en février 2016 de la station modernisée et totalement intégrée au système Vélomagg.** Cette vélostation comprend désormais 68 points d'attache et 2 bornes d'accueil équipées de lecteur CB ;

> **l'ouverture de deux nouvelles vélostations: Albert 1er – Cathédrale** (vélostation équipée d'un lecteur CB et de 12 points d'attache) et **Saint-Guilhem – Courreau** (vélostation équipée de 8 points d'attache) ;

> **afin de mieux lutter contre les vols et les dégradations, un test est en cours** depuis décembre 2016. Il porte sur 25 vélos équipés de fourches « nouvelle génération », plus résistantes.

FACILITER LE QUOTIDIEN DE TOUT UN CHACUN : LA MISSION DES TRANSPORTS… EN COMMUN

En 2016, 83,2 millions de voyageurs

Avec 83,2 millions de voyages enregistrés en 2016 (soit **plus de 240 000 validations par jour,** dont près de 80 % pour les lignes de tramway), le réseau de transport de la Métropole maintient un niveau de fréquentation très satisfaisant.

Le nombre de validations progresse de 2,25% par rapport à 2015, tirant toujours partie de la réforme tarifaire du « ticket 10 voyages » à 10€ comme de la baisse de l'abonnement de 20% pour les jeunes. Parallèlement, les voyages redressés de la resquille baissent quelque peu (- 2,4%). L'enquête fraude 2015 a d'ailleurs conclu à une diminution de ces agissements ; le redressement appliqué au nombre de validations est donc moins important qu'en 2015.

La ligne 1, qui demeure très fréquentée, **embarque en moyenne 126 000 voyageurs par jour.** Elle a ainsi permis **30,5 millions de voyages en 2016. Une baisse de 5,8% par rapport à l'exercice précédent,** du fait d'un redressement appliqué plus faible, puisque le taux de fraude était moins élevé. Enfin, le nombre de validations reste stable.

La ligne 2 fait quotidiennement voyager plus de 45 000 personnes. Elle a totalisé **12,2 millions de voyages cette année (en baisse de 10% par rapport à 2015** – avec un nombre de validations pourtant stable – toujours du fait du taux de fraude 2015 appliqué pour le redressement).

La ligne 3 voit sa fréquentation atteindre les **67 000 voyageurs par jour,** pour une fréquentation totale de **17,7 millions de voyageurs durant l'exercice 2016.** Soit **une progression de 2,8% par rapport à 2015.** Il faut également souligner les 11% de hausse du nombre de validations.

La ligne 4 – qui complète les trois premières lignes traversant la Métropole et dont la circulade a été entièrement exploitée à partir du mois de juillet – atteint **30 000 voyageurs au quotidien,** pour un **total de plus de 6,7 millions de voyageurs transportés en 2016 (logiquement en augmentation, de 9% par rapport à 2015** ; à noter les 19,8% de hausse du nombre de validations).

Quant au **service Amigo,** il a déplacé **31 236 voyageurs en 2016,** soit **une baisse de 9,1%** par rapport à l'année précédente.

Évolution de la fréquentation du réseau de transport collectif

En millions de voyageurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	42,48	47,90	52,63	52,40	54,46	61,98	66,29	67,72
An/an-1	8,3 %	12,8 %	9,9 %	-0,4 %	3,9 %	13,8 %	7 %	2,2 %

En millions de voyageurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	62,22	63,52	68,52	73,22	76,63	85,22	83,2
An/an-1	-8,1 %	2,1 %	7,9 %	6,9 %	4,7 %	11,2 %	-2,4%

Fréquentation des parkings-tramways

En nombre de véhicules / an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	571 302	646 423	621 710	640 153	559 635	644 746	696 941
An/an-1	-	+13,1 %	-3,8 %	+3 %	-12,6 %	+15,2 %	+8,1 %

Parkings-tramways : plus de 1 million de véhicules !

Pour la seconde année, la tarification horaire (forfait parking non suivi d'un voyage sur le réseau TC) **est comptabilisée dans les données de fréquentation.** Cette tarification horaire, stabilisée à 34% du total de fréquentation des parkings (avec les titres P+Tram et les validations d'abonnés), est tirée vers le haut par l'exploitation du **P+Tram Circé à Odysseum, qui représente à lui seul 40% de la fréquentation horaire totale.**

Cette année, **la fréquentation cumulée des parcs-relais P+Tram a donc augmenté de 7,4%, pour s'établir à 1 060 290 véhicules. Les recettes globales sont en hausse de 47,4%,** notamment du fait de l'automatisation des parkings, intervenue en 2014.

Vélomagg : un service recommandé à… 99%

En 2016, Vélomagg, le service de vélos en libre-service de la Métropole a enregistré **207 675 locations, soit une baisse de 2,4% par rapport à 2015.** Les recettes s'élèvent à 153 000 € (- 7%). Des fléchissements qui s'expliquent notamment par la nécessaire révision d'un pool de VLS quelque peu datés, ce qui implique que seuls 300 vélos (sur les 400) étaient disponibles durant la majeure partie de l'année.

Pour autant, une enquête a souligné un taux de satisfaction très élevé du service Vélomagg : **99% des utilisateurs le recommanderaient, 92% se déclarent satisfaits.**

Enfin, il faut noter que le service de location longue durée (12 mois) avait été stoppé au 1er juillet 2015. À cette occasion, la Métropole de Montpellier avait fait don des 300 vélos les mieux rénovés à des communes, associations ou entreprises par le biais d'un appel à projets.

Le Plan de Déplacement d'Entreprises (PDE), en légère augmentation

À ce jour, **126 conventions PDE sont actives.** Elles représentent **un potentiel de près de 48 000 salariés, dont 4 970 abonnés en 2016, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'exercice précédent.** À noter : 14 nouvelles conventions ont été signées ; 2 ont été renouvelées.

Par ailleurs, on constate une réduction continue des effectifs des entreprises locales, probablement due au contexte économique défavorable.

Autopartage : 50 véhicules en location sur le territoire

Développé en partenariat avec la société Modulauto, le service d'autopartage s'est renforcé en 2016. Au total, **30 stations de location proposent 50 véhicules aux usagers.** Trois catégories sont disponibles : utilitaire, citadine et berline.

Des équipements renouvelés

Les 12 bus livrés en 2015 (6 commandés au titre de 2014 et 6 commandés en 2015) permettent à la Métropole de **disposer d'un parc de véhicules performants, notamment pour ce qui touche au confort et à la sécurité de la clientèle :** palettes pour l'accès des fauteuils roulants, plancher bas, climatisation, vidéo-surveillance ou encore information des usagers. Il faut souligner que **plus aucun bus diesel ne circule désormais sur le réseau urbain.**

GÉRER LES FLUX, DÉVELOPPER DE NOUVELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Vers un Schéma Directeur de la logistique et du transport de marchandises en Métropole

En 2016, **une feuille de route sur la logistique urbaine a clairement été établie** (délibération cadre du 30 juin). Il a donc été convenu d'**apporter des réponses durables et innovantes dans la gestion des flux de transport de marchandises et de faire de la logistique un véritable levier de croissance pour le territoire.**

3 axes majeurs composent cette feuille de route :

> la mise en place d'un schéma directeur de la logistique ;

> la prise en compte de la logistique dans les aménagements urbains ;

> le fait de favoriser l'émergence d'une instance de concertation.

C'est pourquoi **une convention de partenariat avec l'État, VNF et SNCF Réseau a été signée. Une demande de participation a également été effectuée auprès de l'ADEME,** afin d'assurer le financement d'une étude partenariale visant à établir le Schéma Directeur de la logistique et du transport de marchandises en Métropole.

Développement durable : l'heure est à l'action !

Réduire de 3% les émissions de co_2 en 3 ans

Que ce soit au travers de son **Plan de Protection de l'Atmosphère,** de son **Plan Climat Air Energie Territorial** ou de son **plan d'actions « Villes respirables en 5 ans »**, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une politique extrêmement volontariste en termes de réduction du CO_2 et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le transport routier est l'un des secteurs les plus contributeurs d'émissions de CO_2. **Sur le territoire métropolitain, il ne représente pas moins de 37 % de ces émissions.** C'est la raison pour laquelle **la Métropole et TaM, son délégataire de transport, ont choisi d'adhérer à la démarche « Objectif CO_2 : les transporteurs s'engagent ».** Ce dispositif d'engagement volontaire des entreprises de transport de voyageurs vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone, le principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. Il a été élaboré au niveau national par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, en concertation avec les organisations professionnelles des transporteurs.

Afin d'atteindre **une réduction de 3 % des émissions de CO_2 sur 3 ans** – soit environ 150 tonnes de CO_2 et 50 000 litres de carburant – la Métropole et la TaM s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

> **le renouvellement du parc d'autobus au gaz naturel véhicule** (GNV) avec des normes européennes d'émissions récentes (normes EUROS 6), soit 4 millions d'euros d'investissements annuels ;

> **l'amélioration du suivi des consommations de carburant** et la sensibilisation des conducteurs à la consommation de carburant ;

> **la formation des conducteurs d'autobus à l'éco-conduite ;**

> **la gestion des pneumatiques** et tout particulièrement l'optimisation de leur gonflage ;

> **l'optimisation de l'usage du réseau de transport** (le bouclage de la ligne 4 de tramway facilitera les connexions avec l'ensemble du réseau).

Assurer la promotion de l'électromobilité

En partenariat avec Citroën, Trip'n Drive et TaM, **un véhicule electrique en autopartage a été mis à disposition du grand public** dans le parking Europa durant l'été 2016.

Les objectifs de ce partenariat sont multiples :

> accompagner la transition énergétique, en développant l'électromobilité ;

> être pleinement acteur de la santé : l'objectif est clairement de réduire les émissions de particules ;

> proposer et innover, en développer des nouvelles solutions de mobilité ;

> créer un environnement favorable à l'Open innovation entre les grands groupes et les start-ups

Ainsi, au-delà de la promotion de l'électromobilité, il s'agit de **mettre en place et de développer des partenariats avec les constructeurs automobiles.** Clairement, l'objectif est d'expérimenter **de nouvelles solutions de mobilité dans le cadre du programme « Ville Intelligente » et dans un contexte de développement des véhicules connectés et autonomes.**

Montpellier Méditerranée Métropole,aux côtés de TaM, confirme une nouvelle fois son engagement en faveur des déplacements doux, grâce au service Modulauto.

Comprendre le sens des déplacements

Dans le cadre de **l'enquête « Ménage Déplacements »**, des rapports thématiques sur la mobilité ont été élaborés durant l'année 2016. Ils permettent d'avoir **une vision exhaustive des déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain.**

Ville Intelligente : imaginer de nouveaux services urbains

La politique de la mobilité numérique, dimension essentielle de la Smart City, a été inscrite dans la feuille de route de la Ville Intelligente, délibérée en mai 2016.

Dans l'intérêt général de son territoire, la Métropole structure ainsi sa stratégie en matière de Cité Intelligente, afin d'**imaginer de nouveaux services urbains** et, par ce biais, **stimuler l'économie par l'innovation.** En voici les principes fondateurs :

> la Ville Intelligente s'appuie sur **une politique publique structurée de la donnée urbaine,** véritable projet d'administration ;

> la Ville Intelligente se construit **de manière partenariale et collaborative** et repose sur **de nouvelles formes de gouvernance publique/privée ;**

> la Ville Intelligente se fera **sans dépendance technologique avec une plateforme urbaine TIC non propriétaire, ouverte et interopérable,** comme le préconise la Commission Européenne ;

> la plateforme urbaine sera **facilement accessible**, d'un point de vue technique, pour les acteurs économiques ;

> **un mode participatif citoyen encouragé,** avec une remontée potentielle d'évènements, la co-élaboration de services ou l'identification des modes digitaux horizontaux ;

> l'architecture de la Ville Intelligente, **système non propriétaire, collaboratif et interopérable,** qui acceptera toutes formes de développement, **repose sur quatre strates et domaines d'activités qui s'inscrivent résolument dans la dynamique French Tech :**

- **la capture des données,** pour développer des capacités de monitoring urbain ;
- **la remontée de données,** grâce à une gestion publique des réseaux ;
- **la strate numérique, l'entrepôt et le traitement de données,** avec un pilotage assuré par la Métropole ;
- **la mise à disposition de données,** afin de générer de nouveaux services urbains en faveur du développement économique, de l'inclusion sociale et de l'attractivité du territoire.

GEMDAM : la gestion multimodale des déplacements sur le territoire métropolitain

En 2016, le projet de gestion multimodale des déplacements a été consacré à **la création d'un synoptique de trafic.**

En 2016, plus de 134 000 personnes ont téléchargé l'application mobile TaM, qui donne les horaires en temps réel et calcule des itinéraires multimodaux.

Faciligo, réseau social d'entraide entre voyageurs

Dans le cadre du programme Ville Intelligente, **la plateforme collaborative et solidaire Faciligo, incubée au BIC, a été développée en 2016, en vue du challenge Big data. Cette plate-forme met en relation des populations à mobilité réduite avec des populations autonomes,** lors de déplacements de proximité comme pour des voyages.

L'intérêt de cette mise en relation est double :

> faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, afin qu'elles bénéficient des mêmes droits aux déplacements et voyages que les personnes autonomes ;

> favoriser la mobilité des personnes autonomes, dans un contexte d'augmentation des coûts de déplacements et de baisse du pouvoir d'achat.

Fondée sur des valeurs de solidarité et de citoyenneté, cette plate-forme crée du lien social et intergénérationnel, tout en favorisant l'économie pour tous. Il s'agit d'une innovation d'usage, favorisant **la mobilité pour tous, l'économie, l'écologie par le biais d'un acte citoyen solidaire.** Celui-ci peut être ponctuel ou fréquent, se dérouler en train ou via d'autres transports en commun (métro, tramway, bus) ou bien encore en voiture.

La plateforme Faciligo met en relations des voyageurs valide et des personnes à mobilité réduite.

ENVIRONNEMENT

L'exercice 2016 a été marqué par de nombreuses évolutions. La première n'est pas la moindre, puisque **la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets (DPGD) s'est muée en Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD)** de Montpellier Méditerranée Métropole. Et suite au **transfert de la compétence Voirie à la Métropole**, c'est à la DPVD qu'a été confiée la propreté des espaces publics sur le territoire de la Ville de Montpellier, tandis que les Pôles voiries territorialisés prenaient en charge celles des autres communes.

C'est précisément le 4 janvier 2016 que les prestations prévues dans les nouveaux marchés de nettoiement ont débuté. Qu'ils portent sur le centre-ville ou sur les quartiers extérieurs, **les différents services de nettoiement et de collecte des déchets ont été mutualisés,** afin de les coordonner au mieux et ainsi en améliorer l'efficacité. **Une efficacité soulignée par « l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine » (AVPU), qui a décerné la 1ère étoile du label « *éco propre* » à la Métropole.** Cette certification valorise la mise en place d'une nouvelle méthodologie, notamment au travers d'Indices Objectifs de la Propreté (IOP).

D'ailleurs, au-delà de ces points de contrôle dont l'AVPU demande mensuellement les IOP, **c'est un véritable observatoire de la propreté qui a été mis en place.** 500 points d'observation couvrant la totalité du territoire communal **donnent une image objective de l'évolution globale de la propreté**. Plus pragmatique : ils permettent d'orienter l'action des services chargés du contrôle et de l'adaptation des prestations de nettoiement, de l'implantation des mobiliers spécifiques et des actions de lutte contre les incivilités.

Une politique environnementale globale qui porte ses fruits, puisqu'au travers d'un premier programme local de prévention des déchets portant sur la période 2011-2016, la Métropole s'était engagée dans une démarche de réduction des déchets. **L'ambition : diminuer de 7% le ratio par habitant et par an de production d'Ordures Ménagères et Assimilés** (OMA). **Un objectif clairement atteint,** puisque le tonnage des OMA n'a quasiment pas augmenté depuis 2010 alors que, simultanément, la population métropolitaine s'est accrue de plus de 10%.

Enfin, **l'exercice 2016 a aussi été celui des choix.** Ainsi, après la rénovation du Point Propreté de Castelnau le Lez, en 2015, **c'est le programme de réfection de l'ensemble des 20 déchèteries métropolitaines qui a été approuvé,** en février 2016. Des investissements vont également être réalisés **pour moderniser le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER.** En service depuis 1994, l'installation utilise un process en fin de cycle. Sa rénovation portera sa capacité de tri à 35 000 tonnes par an (contre 21 000 en 2016).

Des apports technologiques qui ne seraient rien sans l'indispensable contribution des habitants du territoire métropolitain. C'est pourquoi la grande campagne de communication dédiée au tri des déchets et à la propreté se poursuivra jusqu'en 2020. Son but : **sensibiliser les citoyens sur le long terme, afin de générer de nouveaux types de comportements… durables.**

6

DPGD : Les missions en 2016

Suite au transfert de la compétence Voirie à la Métropole, la propreté des espaces publics a été confiée, d'une part, **à la Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD) pour ce qui concerne le territoire de la Ville de Montpellier,** d'autre part **aux pôles voirie territorialisés, pour ce qui relève des autres communes.** Il faut d'ailleurs savoir que la Direction assure **un rôle de conseil et d'expertise en matière de propreté** pour le compte des pôles voirie territorialisées.

Sa principale mission reste toutefois d'assurer la propreté de l'espace public sur la Ville de Montpellier et la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ses domaines d'intervention sont :

> la propreté et le nettoiement de l'espace public (Ville de Montpellier) ;

> la prévention des déchets ;

> les collectes de déchets résiduels et les collectes sélectives de déchets recyclables ;

> la gestion des équipements de proximité (déchèteries et colonnes d'apport volontaire) ;

> l'exploitation, au centre de tri DEMETER, des déchets recyclables secs ;

> l'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux de Grammont ;

> la réalisation et l'exploitation des unités de valorisation et de traitement des déchets (unité de méthanisation Amétyst et installation de stockage des déchets non dangereux de Castries) ;

> le développement des nouvelles filières de valorisation.

Fin 2016, la Métropole gère 325 conteneurs enterrés dont 39 ont été installés dans l'année.

PROPRETÉ ET NETTOIEMENT DE L'ESPACE PUBLIC MONTPELLIÉRAIN : MODE D'EMPLOI

Des services propreté mutualisés et coordonnés

C'est très précisément au **4 janvier 2016** que **les prestations prévues dans les nouveaux marchés de nettoiement ont débuté.** Elles ont été confiées à la **Société Méditerranéenne de Nettoiement**, dans le cadre de **deux marchés distincts.**

Le premier porte sur le centre-ville élargi. Les prestations de nettoiement et de collecte des déchets y ont été mutualisées, de manière à coordonner les services propreté – nombreux sur ce périmètre – et à en améliorer l'efficacité. **Le second marché concerne les quartiers extérieurs de la ville.** Parmi les différentes prestations, on note le fauchage des accotements de voirie, afin de synchroniser l'ensemble des interventions d'entretien sur ces espaces.

Un rappel constant des consignes de tri et de propreté

Outre le suivi et le contrôle de ces multiples prestations, **des actions de sensibilisation et de lutte contre les incivilités ont été mises en place** par les agents de proximité de la Direction : rappel des jours de collecte des encombrants, des jours de sorties des bacs…

En 2017, les procédures et les modes opératoires de ces interventions devront être consolidés. Ainsi, **le déploiement d'une mini déchèterie, en centre-ville, était l'occasion de rappeler les consignes de tri et de propreté,** notamment par une distribution – en complément des dispositifs pérennes d'accès à ses fournitures – de sacs jaunes de tri pour les déchets recyclables, de sacs pour déjections canines ou bien encore de cendriers de poche.

Un nouveau marché de nettoiement et de collecte sur le centre-ville élargi permet de coordonner les services et d'améliorer leur efficacité.

Il faut également noter que plusieurs mobiliers destinés à la propreté urbaine ont été implantés au cours des deux dernières années :

> **362 corbeilles à papier ont été installées,** portant ainsi le parc à 830 unités. Les nouveaux modèles permettent d'adapter le mobilier au type de salissures rencontrées, en l'équipant de réservoirs à sacs pour déjections canines et/ou d'éteignoirs à cigarettes ;

> **5 toilettes publiques ont été mises en service** par la Ville de Montpellier, ce qui porte à 12 le nombre d'équipements installés à la fin de l'exercice 2016, sur un programme comptant une vingtaine d'unités.

Label « éco propre » une première étape significative

Il faut le souligner : la Métropole, qui a pris le relais de la Ville de Montpellier pour ce qui concerne la gestion du nettoiement, a obtenu, en 2016, **la 1ère étoile du label « éco propre »** de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Une certification qui valorise **la mise en place d'une nouvelle méthodologie,** harmonisée au niveau des adhérents de l'Association d'évaluation de la propreté urbaine : les IOP, ou Indices Objectifs de la Propreté.

D'ailleurs, au-delà des 25 points de contrôle dont l'AVPU demande les IOP mensuels dans le cadre de son activité, c'est **un véritable observatoire de la propreté qui a été mis en place.** Sur la base d'**un réseau de 500 points d'observation couvrant la totalité du territoire communal, un contrôle normalisé portant sur 225 points est réalisé mensuellement.**

L'objectif de cet observatoire est double : donner une image objective de l'évolution globale de la propreté, mais aussi orienter l'action des services chargés du contrôle et de l'adaptation des prestations de nettoiement, de l'implantation des mobiliers spécifiques (corbeilles à papier en particulier) et des actions de sensibilisation comme de lutte contre les incivilités.

PRÉVENTION, COLLECTE ET TRI DES DÉCHETS : UNE TRILOGIE DANS LAQUELLE CHAQUE RÔLE EST IMPORTANT

Une réduction des déchets de 7 % par habitant !

Au travers d'un premier programme local de prévention des déchets portant sur la période 2011-2016, **Montpellier Méditerranée Métropole s'était engagée dans une démarche de réduction des déchets.**

L'objectif principal de ce projet était de **réduire de 7% le ratio par habitant et par an de production d'Ordures Ménagères et Assimilés** (OMA, déchets collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire, hors encombrants et déchèteries). Et ce par rapport à l'année 2010.

L'objectif a clairement été atteint, puisque le tonnage des OMA n'a quasiment pas augmenté depuis 2010, alors que, simultanément, **la population métropolitaine s'est accrue de plus de 10%.**

Parmi les différentes actions ayant contribué à ce résultat, l'on peut citer :

> **5 000 « STOP PUB »**, des autocollants pour boîtes aux lettres distribués par les guichets uniques ;

> **1 200 composteurs individuels et 50 composteurs collectifs,** mis en place gratuitement. Par ailleurs, 160 foyers ont reçu un soutien financier et technique à **l'acquisition de lombri-composteurs** ou à **l'adoption de poules** ;

> **la promotion du réemploi,** au travers de **collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier,** à l'aide d'une mini déchèterie déployée 10 jours par mois, en 10 points différents du quartier. D'ailleurs, **d'autres actions sont d'ores et déjà programmées en 2017** : collectes de proximité dans les quartiers extérieurs d'habitat dense de la ville, en partenariat avec l'éco organisme Ecologic, mais aussi les associations Emmaüs et ERCA Initiatives, œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ;

> **la sensibilisation des habitants aux éco-gestes,** notamment au travers d'une opération pilote sur le quartier Parc Marianne de Montpellier, destinée à attirer l'attention et à « coacher » les citoyens au moyen d'une plate- forme et d'un logiciel informatique. Ainsi, en à peine plus d'un an, ce sont **plus de 4 200 éco-gestes (réduction et tri des déchets, diminution des consommations d'eau et d'énergie) qui ont été adoptés par près de 900 foyers ou salariés de la zone test.** Face au succès de cette opération, il est prévu de l'étendre significativement en 2017. L'objectif : en faire un démonstrateur capable d'évaluer l'efficacité socio-économique de cette nouvelle méthode de sensibilisation des habitants à l'éco-citoyenneté.

2010-2020 : de nouvelles ambitions voient le jour…

Traduites dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) d'août 2015, **les nouvelles ambitions nationales en matière de réduction des déchets, pour la période 2010-2020,** consistent en **une diminution d'un minimum de 10% du ratio de production annuelle par habitant des déchets ménagers et assimilés,** incluant les encombrants et les dépôts en déchèteries.

Ce qui, bien sûr, implique la poursuite des efforts engagés dans le cadre du premier programme local de prévention des déchets, mais également de **bâtir un nouveau programme développant, en sus, des actions spécifiques au réemploi et à la gestion des déchets en gros volumes.**

De ce point de vue, l'exercice 2016 a permis, en accord avec les différentes évolutions réglementaires, de **préparer la prochaine modification des modalités d'accueil des déchets dans les déchèteries de la Métropole.** Et cela de concert **avec les nombreux acteurs économiques locaux** : CCI, CMA, CAPEB, fédérations professionnelles et opérateurs spécialisés dans le tri et la valorisation des déchets.

Des services de collecte harmonisés et optimisés

Outre l'effort de coordination entre les services de collecte et de nettoiement sur le centre-ville de Montpellier, les nouveaux marchés de collecte (en vigueur depuis le 4 janvier 2016), ainsi que la régie de collecte métropolitaine opérant sur 14 communes, ont concouru à **la mise en œuvre de nouvelles fréquences de collecte des déchets ménagers résiduels** (OMR, bacs gris) sur l'ensemble du territoire de la Métropole. **Ces services ont ainsi pu être harmonisés et rationalisés dans les secteurs d'habitat collectif, les zones d'activité économique et l'habitat résidentiel.**

La diminution des fréquences de collecte des OMR, tout particulièrement dans les zones d'activité et les secteurs pavillonnaires, s'est accompagnée d'**une augmentation des volumes de bacs gris, mais également de bacs de tri sélectif… à la demande des usagers** ; rappelons que l'un des objectifs prioritaires de ces évolutions est clairement d'inciter les usagers à trier davantage.

Une politique dont les effets ont commencé à se faire ressentir au niveau de la collecte sélective des déchets recyclables secs (bacs jaunes), puisqu'en 2016, **le centre de tri DEMETER a enregistré une hausse de 3,3% des apports,** en comparaison avec 2015, et ce après plusieurs années de stagnation.

Parallèlement, **l'effort d'investissement a été maintenu pour ce qui concerne la rénovation et l'extension du parc de conteneurs d'apport volontaire, particulièrement ceux dédiés au verre.** Ainsi, **103 conteneurs vétustes ont été remplacés, tandis que 61 conteneurs neufs étaient implantés**, afin de renforcer le maillage de ces points de collecte sélective de proximité. En 2016, **la quantité de verre usagé collectée a augmenté de 6,6%** par rapport à 2015, confirmant l'impact positif de la rénovation-extension du parc de conteneurs engagée dès 2012.

Par ailleurs, il faut noter que **l'expérimentation de collecte des bio-déchets des particuliers en apport volontaire, amorcée durant l'été 2015, a été poursuivie.** Fin 2016, **ce ne sont pas moins de 16 « tubes » qui étaient déployés sur 8 communes de la Métropole,** dans des centres villes ou aux abords des zones pavillonnaires, de manière à **évaluer l'efficacité de ces dispositifs, en fonction de leur localisation.**

Si l'implantation des collecteurs de bio-déchets ne pose pas de véritable problème en matière d'insertion urbaine – dès lors qu'ils sont disposés à côté d'autres conteneurs d'apport volontaire (verre, papier et/ou textile) – **leur niveau d'utilisation varie selon leur localisation et la communication faite au moment de leur installation…** mais également en fonction de **la régularité des rappels d'information.**

L'expérimentation se poursuivra en 2017, afin d'élaborer **une stratégie globale de développement du tri des bio-déchets sur le territoire métropolitain.**

Le maillage en point d'apport volontaire, notamment pour le verre a encore été renforcé. Ici, des conteneurs dans le quartier des Grisettes.

16 points d'apport volontaire de biodéchets, appelés tubes, ont été installés en 2016.

Des conteneurs enterrés, pour une meilleure gestion de l'espace

Afin d'**accompagner les communes dans la reconquête de leur centre-ville,** Montpellier Méditerranée Métropole aménage, à la demande de ces municipalités, **des conteneurs enterrés, en lieu et place des traditionnels bacs roulants.** Ces dispositifs permettent en effet d'**améliorer la gestion globale de l'espace** en limitant l'emprise physique et visuelle des dispositifs de collecte des déchets sur la voie publique, **tout en offrant un volume de stockage important,** autorisant ainsi des passages moins fréquents des camions de collecte. À la fin de l'exercice 2016, on recensait **325 conteneurs enterrés en fonction, dont 39 nouveaux,** réalisés durant l'année.

Au cours des réunions de concertation menées en juin 2016 et relatives au centre-ville de Montpellier, **17 nouveaux emplacements ont été validés pour accueillir des conteneurs enterrés.** Ils seront aménagés au cours des prochaines années. À ce jour, la Ville de Montpellier compte près de 160 conteneurs enterrés, dont 70 en centre-ville, dédiés à la collecte des ordures ménagères. Les autres conteneurs servent majoritairement à la récupération du verre et des papiers usagés dans les nouveaux quartiers.

Une nécessité : la rénovation des 20 déchèteries métropolitaines

Enfin, après la rénovation du Point Propreté de Castelnau le Lez, en 2015, véritable pilote du projet de modernisation des 20 déchèteries métropolitaines, c'est **le programme de réfection de l'ensemble des installations qui a été approuvé,** en février 2016. **Le coût global prévisionnel de la rénovation du parc s'élève ainsi à 7,1 M€ HT**. Les consultations ont été lancées, afin de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre chargées du suivi de la réalisation de l'opération. Parallèlement, des études ont été engagées durant l'année, pour assurer la rénovation des déchèteries de Baillargues et de Lavérune.

Notons également qu'avant les grands travaux de rénovation, **plusieurs équipements des déchèteries ont été modernisés en 2016.** Ainsi, **les armoires recueillant les déchets spéciaux des ménages ont été changées sur l'ensemble des établissements de la Métropole,** afin de permettre **une collecte préservante plus efficace** des produits déposés par les particuliers, en accord avec l'éco organisme Eco DDS, qui prend en charge les coûts d'élimination de ces déchets

Comme la déchèterie de Castelnau-le-Lez en 2015, les 19 autres déchèteries seront rénovées et modernisées d'ici 2020.

spéciaux. **2 bennes Eco MOBILIER ont également été mises en place,** portant à 8 le nombre de déchèteries équipées par l'éco organisme qui, lui, assure l'évacuation et la valorisation des déchets issus de mobiliers déposés par les usagers.

Bilan d'activités : les chiffres à retenir

État des lieux de la collecte, lors de l'exercice 2016.

Sur le plan financier, **les collectes sélectives ont généré 4,8 M€ de recettes, dont 3,8 M€ de soutien à la tonne triée de la part des Eco Organismes** mettant en œuvre différentes filières de responsabilité élargie des producteurs (Eco Emballages pour les emballages ménagers, Eco Folio pour les papiers graphiques, Ecologic pour les déchets d'équipements électriques et électroniques). **Le solde de 1 M€ constituant les recettes des ventes de matériaux recyclés.** Enfin, **la redevance spéciale a généré une recette d'environ 2,1 M€.**

Ordures ménagères et assimilées	Tonnages collectés en 2016
Collecte de déchets résiduels en porte à porte (bacs gris)	125 679 tonnes
Collectes sélectives en porte à porte (hors encombrants) : bacs jaunes et orange + collectes sélectives spécifiques (emballages légers, verre, papiers journaux, biodéchets, papiers de bureaux, cartons)	27 732 tonnes
Collectes sélectives en apport volontaire (verre, papiers journaux, textile)	12 160 tonnes

Dépôts en déchèteries et autres encombrants	Tonnages collectés
Déchèteries	90 600 tonnes
Encombrants collectés en porte à porte	7 338 tonnes

6 TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS : UNE RESPONSABILITÉ ASSUMÉE PAR LA COLLECTIVITÉ

Une production d'énergie sans équivalent pour l'unité de méthanisation Amétyst

L'ensemble des déchets ménagers résiduels collectés sur le territoire de la Métropole de Montpellier est traité sur l'unité de méthanisation Amétyst, ce qui, en 2016, représentait **125 679 tonnes d'ordures ménagères** et **2 754 tonnes de bio déchets. Seule exception : les déchets non méthanisables,** collectés sur certaines zones d'activité économiques, qui se voient directement **acheminés sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal.** À noter : **l'unité Amétyst a également accueilli 1 441 tonnes de biodéchets tiers.**

L'exercice 2016 s'est déroulé dans la continuité des précédents, lesquels avaient déjà permis de conforter la stabilisation des conditions de fonctionnement de l'installation. Cela grâce au choix technologique retenu en 2012 : un mode d'exploitation dit « tout BRS », associé au procédé de méthanisation à haute teneur en matière sèche, permettant de **garantir une disponibilité de 100% des équipements et une production d'énergie sans équivalent.**

La quantité et la qualité constante de biogaz produit permet d'optimiser le fonctionnement des moteurs de cogénération et ainsi **assurer une livraison constante de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes, mais aussi, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch.**

Au final, **18 920 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public,** tandis que **10 378 MWh thermiques étaient transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes,** auxquels il convient de rajouter 2 726 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. **À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis Amétyst.**

En 2016, **les travaux neufs prévus par la nouvelle convention de Délégation de Service Public ont été achevés.** Leur montant s'élève à **9,5 M€ HT.** Ce nouvel accord s'inscrit dans la logique de l'évolution du site, ciblée sur **la préparation des déchets avant digestion,** de façon à conditionner les performances du site, sa disponibilité et son exploitabilité. L'objectif ? **Une production de compost normé et de combustibles solides de récupération** (CSR) ayant pour corollaire une forte réduction des refus. Ces dispositions sont en parfaite cohérence avec les récentes recommandations de l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME) faisant suite à l'audit qu'elle a réalisé sur la plupart des sites de méthanisation sur OMR, en France.

Ainsi, **dès les premiers mois de fonctionnement du nouveau process « ultra criblage Rewhum », les résultats se sont révélés conformes aux objectifs de production de compost normé.** 9 082 tonnes ont alors été produites à compter de la fin du mois d'avril. L'installation de pré-traitement des effluents est désormais opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique.

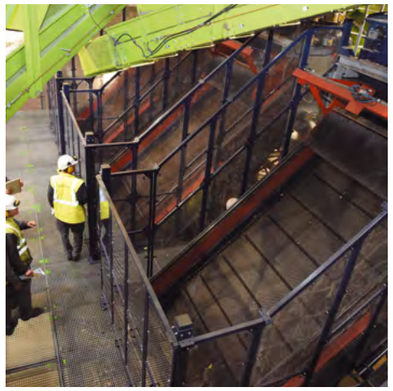

Cribles de l'unité de méthanisation Amétyst : le criblage est une technique qui permet d'éliminer les particules fines qui se séparent du reste des déchets par frottement et agitation.

Notons également que différents travaux et autres améliorations ont été opérés sur l'unité :

- **en matière de traitement de l'air.** Ainsi, les travaux du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS, destinés à traiter les dernières nuisances ressenties, ont été achevés fin 2016 ;
- **vers les installations de valorisation du biogaz.** Le but : assurer les opérations de maintenance de manière efficace, en limitant les pertes d'exploitation. Bien entendu, le maitre d'œuvre a réalisé les études de projet en vue de la réalisation des aménagements nécessaires à l'amélioration de l'exploitabilité des réseaux.

L'extension du site de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mis en service au mois de septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueille les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoiement de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst.

L'exploitation d'un nouveau casier n°2 – autorisée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 – **permet l'extension du site et la poursuite pour une nouvelle durée de 5 ans,** mais aussi une capacité technique identique à celle du casier n°1, maintenue à 83 000 tonnes par an. Les travaux d'aménagement des dispositifs d'étanchéité sur les parois Est ont été menés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

En 2016, **les apports sur l'installation se sont élevés à 80 837 tonnes,** pour un tonnage annuel autorisé de 83 000 tonnes.

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD) vue du ciel.

Des investissements pour moderniser le centre de tri DEMETER

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER, réalisé par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, a été **mis en service en 1994. Il s'agissait alors, à cette époque, du deuxième établissement de ce type en France.**

Depuis plus de vingt ans, il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres, soit **23 160 tonnes pour la seule année 2016**. Cette installation, de conception désormais ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle, arrive **en limite de capacité.** C'est pourquoi **il est désormais nécessaire d'investir, afin d'améliorer son efficacité.**

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que **la solution la plus judicieuse consistait à réutiliser le bâtiment existant et à procéder en une extension des différents équipements sur la parcelle de terrain adjacente,** propriété de la Métropole. L'opération permettrait de **porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an** ; elle limiterait également les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation… donc les surcoûts durant la phase de travaux.

Le bureau d'étude maître d'œuvre chargé de la conception et du suivi de la réalisation des travaux de génie civil/bâtiment, comme de la désignation du concepteur/exploitant du process, a été désigné début 2016.

L'année 2016 a également été consacrée à **la rédaction du cahier des charges du marché global de performance pour la conception/exploitation du process** qui a été lancé en décembre. La désignation du titulaire du nouveau contrat de construction/exploitation des installations est prévue fin 2017, pour une date de démarrage programmée au 1er janvier 2018.

Le centre de tri DEMETER tri les déchets secs recyclables : métaux, plastiques, papiers et cartons.

La valorisation des déchets végétaux passe par le recyclage

La valorisation des déchets verts – majoritairement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole – est assurée pour partie par **la plate-forme de valorisation de Grammont, entièrement rénovée et exploitée en régie.**

En 2016, elle a ainsi traité **18 384 tonnes** tout droit venues des déchèteries de la moitié Est du territoire communautaire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. **La majorité de ces végétaux a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation Amétyst,** afin de servir de structurant à la maturation des digestats, **ou encore à la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Baillargues,** pour fabriquer des composts de boues.

8 006 tonnes de déchets verts, en provenance des déchèteries Ouest de la Métropole, **ont été traitées par l'établissement Véolia basé à Pignan** et bénéficiaire d'un marché public de prestations de service passé avec la Métropole. Ces déchets ont été, soit broyés et utilisés en coproduits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostés sur place.

Plus de 30 000 tonnes traitées par l'unité de valorisation énergétique Ocréal

Dans le cadre du marché conclu avec la société Ocréal d'une part, et conformément aux obligations relatives à la délégation de service public, transférées du syndicat mixte « Entre Pic et Étang » d'autre part, **30 106 tonnes de déchets ont été traitées au sein de l'unité de valorisation énergétique située à Lunel-Viel.**

26390 tonnes de déchets verts ont été collectées dans les déchèteries de la Métropole.

Typologie : les différents déchets traités

> **2 759 tonnes de déchets résiduels**, issus des collectes de certaines zones d'activité pauvres en matière organique et impropres à la méthanisation.

> **17 264 tonnes de déchets à haut pouvoir calorifique,** issus du tri réalisé sur l'unité de méthanisation Amétyst (refus légers de la chaîne de tri).

> **5 362 tonnes de refus** du centre de tri Demeter (refus de tri des déchets déposés dans les bacs ou sacs jaunes) et des installations de tri DIB de Garosud (ils conditionnent les cartons et papiers journaux déposés dans les déchèteries et les colonnes à papier).

6

COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET RÉPONDRE AUX DEMANDES : LES USAGERS AU CŒUR DU SERVICE

Les messagers de la prévention et du tri, omniprésents et infatigables

Une grande campagne pluriannuelle de communication dédiée au tri des déchets et à la propreté a été lancée à l'automne 2015 ; elle se poursuivra jusqu'en 2020. Son but ? **Sensibiliser les habitants sur le long terme, afin de générer de nouveaux types de comportements… durables.** Ses moyens ? L'utilisation répétée de messages informatifs via différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel…

Par ailleurs, le déploiement et le renforcement des équipements de collecte sélective, en porte à porte comme en points d'apport volontaire, s'accompagnent d'opérations de communication visant à **sensibiliser les habitants aux gestes de tri, tout comme à la prévention des déchets.**

Ainsi, **les messagers de la prévention et du tri jouent un rôle central dans ce dispositif de sensibilisation.** En 2016, outre une présence régulière sur les marchés de la Métropole, ils ont porté les messages du tri et de la prévention sur nombre de manifestations : Festival de la Tomate à Clapiers, Antigone des Associations, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Salon de l'Ecologie et Fête de la Biodiversité.

Chaque mois (hors juillet et août), les messagers ont également accompagné **10 opérations de collecte mobile sur le quartier Centre de Montpellier,** à l'aide de la nouvelle remorque acquise fin 2015. Ils ont aussi participé à **21 opérations de collectes solidaires sur l'ensemble du territoire métropolitain**, réalisées conjointement avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Sensibilisation aux éco-gestes par les messagers du tri dans le quartier Port Marianne à Montpellier, dans le cadre d'une expérience innovante de communication engageante.

Messagers : les opérations de sensibilisation

> **Participation à l'expérimentation de communication engageante** sur les ilots urbains de "La Mantilla" et du "Mondial 98", sur le quartier Port Marianne de Montpellier.

> **Travaux approfondis d'amélioration des collectes sélectives** avec les 1 000 étudiants de la Cité U Vert Bois.

> **Journée d'animation pour les scolaires,** lors du City Raid Andros.

> **Communication autour de la mise en place de Points d'Apport Volontaire de bio déchets** sur les communes de Lattes, Vendargues et Montpellier.

> **Sensibilisation aux consignes de tri pour les salariés de 12 entreprises** (CHU, Clémentville, CESDA, Adages, Agroparitech, Stade Ovalie, Clinique Saint Jean, CNFPT, Association Mas des Moulins, Api Restauration, Maison de retraite de Clapiers, Vestas) et les élèves de 7 écoles/collèges/lycées.

> **Contribution à l'exposition itinérante consacrée à la réduction des déchets** dans 7 communes de la Métropole.

Des services d'information aux usagers particulièrement efficaces

Le numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir rapidement tout type d'information sur le fonctionnement du tri et des collectes. Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et enregistre toute doléance exprimée par les usagers vis-à-vis des services de collecte. **En 2016, ce standard a réceptionné 35 948 appels.**

D'autre part, il faut noter que depuis fin 2012, **le formulaire internet «e-service» complète les services au citoyen. Près de 21 326 formulaires ont ainsi été enregistrés en 2016,** en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, **plus de 58 000 demandes ont donc été traitées par la DPVD au titre de la gestion des déchets et de la propreté** ; un chiffre qui atteste de **l'efficacité du dispositif de prise en compte des demandes des usagers du service public.** On peut d'ailleurs souligner combien ces services ont été particulièrement sollicités en début d'année 2016, au moment où il était impératif d'accompagner l'évolution des services de collecte : modification des horaires et des fréquences, demandes de changement de volumes de bacs…

Les guides du tri et de la réduction des déchets édités par la Métropole sont distribuées par les messagers, lors d'opérations de sensibilisation et dans ses 31 guichets uniques.

EAU

Depuis l'approvisionnement en eau potable et en eau brute, jusqu'au traitement des eaux usées, en passant par la lutte contre les inondations : la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de Montpellier Méditerranée Métropole est compétente sur **l'ensemble du cycle de l'eau.**

Et cet ensemble de compétences s'est construit au fil de… l'eau. Depuis l'an 2000 et la prise de compétence de l'assainissement des eaux usées jusqu'à 2010, et celle de l'eau potable, **la Métropole montpelliéraine est devenue l'acteur essentiel de la définition comme de la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau,** sur l'ensemble de son territoire.

Pour preuve : **depuis le 1er janvier 2016, l'intercommunalité exerce désormais la compétence de défense extérieure contre l'incendie.** Par ailleurs, la DEA gère également **les multiples fontaines se trouvant sur l'espace public de la Ville de Montpellier.**

La politique métropolitaine doit donc permettre de répondre de manière efficiente aux enjeux majeurs de gestion équilibrée et optimisée de la ressource en eau. Ce sont les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne – imposant le retour au bon état écologique des masses d'eau – comme par la loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques, qui demande des garanties sur l'équilibre nécessaire entre les usages de l'eau et sur la solidarité amont-aval.

Pour ce faire, Montpellier Méditerranée Métropole a **mis en place une gouvernance partagée avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale œuvrant sur le territoire.** Elle a également adopté, depuis le 1er janvier 2016, **la gestion en régie des services de l'eau potable et de l'eau brute sur 13 communes :** Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Pérols, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone.

Un mode de fonctionnement forcément avantageux, puisqu'il permettra de **maîtriser le prix de l'eau, d'améliorer la qualité de service** et, surtout, de **veiller plus efficacement encore à la protection de la ressource.** Pour cela, la Régie des Eaux s'est attelé à un dossier-phare : **les économies d'eau.**

UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE GLOBALE, COHÉRENTE ET HARMONIEUSE

Développer une vision d'ensemble

Une gouvernance partagée avec les syndicats mixtes

La politique de l'eau menée par la Métropole nécessite la mise en œuvre **d'une gouvernance partagée et cohérente avec les autres ECPI** intervenant sur le territoire :

- **les syndicats mixtes ouverts de gestion des bassins-versants :** Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) et Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO). Ces structures sont notamment chargées de l'élaboration des documents-cadres de définition des actions de la politique de l'eau sur le territoire : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ou contrat de bassin, Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).
- **les syndicats mixtes fermés,** au sein desquels Montpellier Méditerranée Métropole siège en représentation-substitution des communes pour l'exercice de la compétence eau potable (18 communes sur les 31) : Syndicats Garrigue-Campagne et Bas Languedoc.

Par ailleurs, la Métropole siège d'une part au **Comité de pilotage du contrat de bassin versant de l'Étang de l'Or** et, d'autre part, à la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** – organe représentatif des acteurs de l'eau, en charge du suivi de la mise en œuvre du SAGE Lez - Mosson - étangs palavasiens.

Le 7 juillet 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a procédé aux élections de sa Présidente, de sa Vice-Présidente et de son bureau lors de sa séance. Enfin, suite aux dernières élections régionales, un arrêté préfectoral en date du 9 novembre a fixé la nouvelle composition de la CLE.

Le service Gestion Intégrée de l'Eau, qui assure, au niveau de la Direction, le suivi des syndicats, a participé à **26 réunions autour de la gouvernance de l'ea**u (groupes de travail, comité technique, comité de pilotage ou conseils syndicaux).

En 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi notamment été investie :

- **aux côtés du SYBLE,** pour le suivi du SAGE Lez - Mosson - étangs palavasiens, pour le démarrage de l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau, et pour la rédaction de l'avenant au PAPI 2, approuvé d'une part par le Comité d'Agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée du 13 octobre et, d'autre part, par la Commission Mixte Inondations le 15 décembre ;
- **aux côtés du SYMBO,** pour le suivi du contrat de bassin de l'étang de l'Or et pour la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'étang de l'Or, avec le suivi de l'étude hydraulique globale du bassin versant et les premières propositions d'aménagement.

L'intercommunalité participe aux réflexions sur l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui sera dévolue au bloc communal à compter du 1er janvier 2018. En 2016, ces réflexions se traduisent par le lancement d'une étude sur un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE), sous co-maîtrise d'ouvrage du SYBLE et du SYMBO. Elle devra permettre d'aider à organiser l'exercice des compétences entre les différents acteurs concernés, à travers des propositions de plusieurs scénarios organisationnels.

La préservation et la reconquête de la qualité des eaux des milieux aquatiques au cœur du projet de Contrat de Métropole.

Un projet de Contrat de Métropole

En septembre 2015, **le projet de Contrat de Métropole a été approuvé par le conseil métropolitain. Il donne un sens et apporte une lisibilité politique** aux diverses actions portées par la Métropole et les syndicats de bassin versant, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, **au profit des milieux aquatiques, de leur préservation et de la reconquête de la qualité des eaux.**

Sur **la période 2015-2019,** il couvre les domaines de l'assainissement collectif et non collectif, la lutte contre les pollutions dispersées toxiques, la gestion durable des ressources en eau et l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques et la gouvernance ainsi que la promotion d'actions de coopération décentralisée.

Pour sa première phase 2015-2017, validée le 28 janvier 2016, **les partenaires signataires aux côtés de la Métropole, l'Agence de l'Eau, le SYBLE et le SYMBO, se sont engagés sur 68 actions pour un montant de 142 M€ HT.** 137 M€ seront utilisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et de la Régie de l'eau.

Les principales actions concernent **l'extension et l'amélioration des performances de la station d'épuration Maera,** tout autant que **la ressource en eau,** à travers la révision de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la source du Lez et les différentes opérations nécessaires pour y aboutir.

À la fin de l'exercice 2016, **38% des actions du contrat ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et 6% des actions étaient totalement achevées.** Parmi les actions marquantes et enclenchées sur le plan administratif, on note le raccordement de la commune de Castries à la station Maera, l'abandon des captages d'eau à Montferrier-sur-Lez et à Sussargues, la mise en place de la sectorisation, le projet Aquametro sur les économies d'eau ou bien encore l'étude de pollution des cours d'eau par les pesticides.

La mise en œuvre de la convention « pollution toxique » a permis à quatre entreprises du territoire de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau, destinées à améliorer la qualité du rejet de leur eau de process. Enfin, **les cinq premières conventions de coopération décentralisée ont été approuvées** en conseil métropolitain.

Concernant les services publics locaux du cycle urbain de l'eau, ils sont soit **gérés en régie** (eau potable, eau brute, assainissement non collectif), **soit en délégation de service public** (assainissement collectif).

Une gestion en régie des eaux

La Régie des Eaux, en charge des compétences eau potable et eau brute, a été créée par délibération du 28 avril 2015 **sous forme de régie personnalisée, dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la Métropole, et de l'autonomie financière.**

Son conseil d'administration est composé de 20 membres : 14 membres issus du conseil métropolitain, 4 représentants d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel, tous à voix délibérative.

Par délibération du 16 décembre 2015, la Métropole a établi en concertation avec la Régie **une convention d'objectifs d'une durée de 5 ans,** qui précise **les relations entre la Métropole et la Régie.** Elle fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définit les enjeux et les objectifs à atteindre par le service.

Un service public de l'assainissement collectif

Concernant **le service public de l'assainissement collectif, le choix d'une gestion déléguée** avait été acté par délibération le 25 juillet 2013. L'organisation prévoyait trois contrats : un contrat d'assainissement collectif sur les secteurs Est et Ouest non raccordés à Maera, un contrat assainissement collectif pour les réseaux raccordés à Maera et, enfin, un dernier contrat assainissement collectif pour la station d'épuration Maera.

Ces contrats courent sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2021. Après négociations au conseil du 30 octobre 2014, ils ont été attribués pour le premier à la **société Aqulater** et pour les deux autres à la **société Veolia.**

Pour faciliter le parangonnage de ses services d'assainissement, la Métropole a également décidé, en 2015, de s'associer pour la première fois avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), afin de **participer à son analyse comparative annuelle** qui portera sur les données 2014.

Les points positifs qui ressortent de ce comparatif présenté en 2016 concernent **le traitement épuratoire, la bonne information de l'usager et la tarification du service, inférieure à la moyenne.** Des pistes de progrès sont identifiées du côté de la gestion patrimoniale, avec un taux de renouvellement des réseaux peu élevé. Une amélioration de la collecte et de la consolidation des données doit également permettre un comparatif plus étendu.

Dans un objectif similaire, **une convention de recherche a été signée avec** l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture(IRSTEA) **sur le thème «Quel impact de la multiplication des modèles de gestion des services publics d'eau et d'assainissement ?».**

La station d'épuration Maera traite les effluents de 18 communes dont 13 de la Métropole.

Enfin, la Direction s'est beaucoup investie auprès de **la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).** La DEA a, d'une part, engagé des études spécifiques pour compléter la connaissance du risque inondation sur les secteurs concernés par des sites d'extension urbaine et, d'autre part, elle a expertisé l'ensemble de ces sites sur les thématiques eau potable, assainissement, eau brute et milieux aquatiques, fournissant une grille de lecture sur les difficultés attendues ou non d'ouverture à l'urbanisation de ces sites stratégiques.

Elle a également assuré le lien avec les syndicats de bassin versant sur de nombreux sujets : les trames vertes et bleues, la mise en compatibilité du SCoT avec le SAGE, le partage de l'État Initial de l'Environnement…

L'activité 2016 de la Direction

En 2016, **la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a porté 75 délibérations.** 51 concernaient les services publics de l'eau et de l'assainissement ; 21 la prévention des risques majeurs et la gestion des milieux aquatiques.

La Direction a également reçu **593 courriers par voie postale.** Les dossiers traités au titre de **l'Autorisation Droit des Sols** (914) sont en **augmentation de près de 14%**.

Enfin, le linéaire de réseaux intégrés au Système d'Information Géographique (SIG) de la Direction est important : 14 173 ml en eau potable et 10 405 ml en assainissement. Il correspond au total de linéaires de réseaux neufs réalisés soit dans le cadre de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ou de lotissements, soit dans le cadre d'extensions de réseaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, ou bien encore en renouvellement de réseaux déjà existants, mais devenus vétustes ou à déplacer.

La tarification 2016 du service

Depuis 2005, un tarif unique existe pour l'assainissement. Le montant de la part variable de la redevance à percevoir par la Métropole, sur le territoire de chaque commune, est déterminé par différence avec les parts fermières contractuelles en vigueur.

Concernant **le tarif unique de l'eau potable sur toutes les communes en compétence directe, il est appliqué par la Régie des Eaux de Montpellier depuis le 1er janvier 2016.**

Le niveau tarifaire de 2016 est **en baisse de 10%** par rapport à l'exercice précédent, sur l'eau potable comme sur l'assainissement. Cette tarification 2016 se décompose comme suit :

Pour l'eau potable

> **une partie fixe semestrielle, fonction du diamètre du compteur : 9 € HT pour un compteur de 20 mm ou moins,**

- à 1 € HT par mètre cube pour la 1re tranche de consommation (de 0 à 120 m³ par an) ;
- à 1,123€ HT par mètre cube pour la 2e tranche de consommation (au-delà de 120 m³ par an).

Pour l'assainissement collectif

> **une partie proportionnelle incluant la part fermière et la part collectivité d'un montant de 1,29 € HT par mètre cube.**

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) en remplacement de la Participation pour le Raccordement à l'Égout (PRE) a été adoptée en mars 2013 ; elle s'élève à **19 € par m2 de surface plancher.**

Pour assurer le financement du service de **l'Assainissement Non Collectif,** plusieurs redevances sont mises en place et sont fonction du service rendu :

Diagnostic de l'installation	64,6 €
Vérification de la conception des ouvrages	86,1 €
Vérification de l'exécution des ouvrages	86,1 €
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	154,5 €

L'eau brute

Le souci de cohérence et d'égalité entre les usagers du service public communautaire de l'eau brute, mais également vis-à-vis des autres utilisateurs d'eau brute sur le territoire, est bel et bien présent. La structure tarifaire et le tarif sont ainsi alignés sur ceux mis en œuvre par BRLe au niveau de l'ensemble de sa concession régionale :

> **tarification Eau brute à Usages Divers (EUD)**

- abonnement annuel : 63,16 € HT par m³/h souscrit ;
- m³ consommé : 0,55 € HT par m³.

> **tarification petits consommateurs (limité à un abonnement maximum de 2 m³/h)**

- abonnement annuel pour 2 m³/h : 63,16 € HT ;
- m³ consommé : 0,55 € HT de 0 à 70 m³ ;
- m³ consommé : 1,42 € HT par m³ au-delà de 70m³.

> **tarification agricole**

- abonnement annuel : 63,16 € HT par m³/h souscrit ;
- m³ consommé : 0,134 € HT par m³.

EAU POTABLE : APPRENDRE À GÉRER LES RESSOURCES

Eau potable : les chiffres clés

> 73 408 abonnés
> 10 captages
> 30,7 millions de m³ prélevés
> 23,4 millions de m³ vendus aux usagers
> 3 millions de m³ achetés en gros
> 1 236 kms de réseaux
> 79,2 % de rendement du réseau

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Suite à la prise de compétence de l'eau potable au 1er janvier 2010, un **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable** a été approuvé par le Conseil Communautaire, le 23 mai 2013.

Optimisé, **ce Schéma Directeur permet de répondre aux nécessités de développement prévues au Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole. Le montant estimé des aménagements préconisés s'élève à 157 M€ HT.** 70,4 M€ HT seront chaque année dédiés au renouvellement de 7 kilomètres de conduites. Ce schéma est dorénavant en cours de mise en œuvre.

La restauration de la qualite des masses d'eau

Le programme d'actions de reconquête de la qualité des eaux des captages de Garrigues Basses, à Sussargues, et Bérange, à Saint Geniès des Mourgues, se poursuit, en collaboration avec le syndicat des eaux Garrigues Campagne.

Son objectif : **diminuer les pressions polluantes liées à l'emploi de produits phytosanitaires en zone agricole et non agricole.** D'abord en faisant évoluer les pratiques d'utilisation et de gestion de ces produits ; en aménageant ensuite des zones tampon permettant de freiner le transfert des polluants vers la ressource en eau.

Afin d'exposer cette démarche aux exploitants agricoles du territoire et d'échanger sur les actions pouvant être **collectivement** mises en œuvre pour atteindre les objectifs de préservation de la qualité de l'eau, **une réunion a été organisée à la mairie de Saint-Drézéry en mai 2016.**

Une trentaine de participants, exploitants agricoles, élus des communes concernées par l'aire d'alimentation du captage, représentants du SYMBO, de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, de la Cuma du Bérange, du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne (SMGC) et de Montpellier Méditerranée Métropole, se sont ainsi réunis autour de cette thématique.

Des réunions avec notamment les exploitants agricoles sont organisées pour échanger sur les actions en vue de la réduction des pressions polluantes.

Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettant d'accompagner les exploitants agricoles volontaires pour faire évoluer leurs pratiques ont été proposées. **Sept contrats ont été signés, couvrant pas moins de 120 hectares de vignes.**

Le programme prévoit également des actions visant à **réduire les pressions polluantes liées à l'usage de produits phytosanitaires sur les zones non agricoles. Une étude, destinée à définir un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) a été lancée en octobre,** avec l'aide de quatre communes de l'aire d'alimentation : Montaud, Sussargues, Saint Geniès des Mourgues et Saint-Drézery.

L'étude de protection de l'aire d'alimentation des captages du Flès, à Villeneuve-lès-Maguelone, se poursuit. Une réunion agricole, organisée en février à Lavérune, a permis de préciser les différentes actions agricoles envisagées. **Les trois premiers contrats MAEC ont également pu être signés.**

Le volet quantitatif et réglementaire des ressources en eau

La révision de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des deux captages existants de Grabels, comme de l'autorisation de mise en service du troisième forage des Terrasses de la Mosson, a nécessité un complément d'études et un essai de pompage avec mise en œuvre d'un protocole de suivi quantitatif et qualitatif sur les trois sites. Ces essais se sont déroulés en juin et en octobre. **Ils ont confirmé l'augmentation potentielle de pompage sur l'ensemble des captages.**

Les résultats de l'étude volume prélevable réalisée sur la masse d'eau Castries-Sommières ont été notifiés aux exploitants des captages concernés : la Métropole pour les captages de Sussargues et le syndicat Garrigues Campagne pour les forages du Bérange, de Candinières et de Fontmagne. **Les services de l'État demandent l'établissement d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau pour fin 2017.**

La révision de la déclaration d'utilité publique de la source du Lez et son débit réserve

Un comité technique associant les services de l'État, le SYBLE et la Régie des Eaux a été mis en place. Une convention de recherche et de développement partagée a été signée avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en fin d'année, afin de travailler sur :

- **la définition d'un protocole de pompage d'essais à la source ;**
- **un outil d'aide à la décision,** pour optimiser la valeur du débit de restitution au milieu aquatique ;
- **la reprise des simulations de changement climatique,** suite à la publication des derniers travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Les travaux de déplacement et de sécurisation du point de restitution du débit au Lez, réalisés fin 2015, **ont démontré leur pertinence en 2016.** Ainsi, aucune mortalité de chabot du Lez, espèce endémique du fleuve, n'a été constatée dans la zone amont reconnectée au cours d'eau.

La valeur du débit réservé du Lez a été relevée de 160 à 180 l/s au 1er janvier 2016, dans le cadre du chantier règlementaire entrepris avec les services de l'État. Pour ce même enjeu de préservation de la vie piscicole, par ailleurs inscrit au document d'objectifs de ce site Natura 2000, un suivi qualitatif et quantitatif des populations de chabot et des autres espèces d'intérêt communautaire a été entrepris par le SYBLE, avec le concours de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et de la Métropole.

Les faciès d'écoulement ont été cartographiés sur l'aire de répartition du chabot, ainsi que les habitats, sur les trois stations d'échantillonnage où un suivi en continu de la température et de l'oxygène dissous a été mis en place. Enfin, les opérations de pêche électrique ont été réalisées en juin ; les résultats sont attendus pour le printemps 2017.

La source du Lez, principale source d'approvisionnement en eau potable du territoire.

Le chabot du Lez, espèce endémique du fleuve, fait l'objet de mesures de conservation. Ici, sur la commune de Prades-le-Lez.

Les grands travaux du schema directeur

Le Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEP), dont la maitrise d'ouvrage est opérée depuis le 1er janvier 2016 par la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, prévoit **195 M€ d'investissements.**

Plusieurs opérations prioritaires de ce schéma ont été confiées, par convention de délégation de maitrise d'ouvrage, à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole.

L'alimentation en eau potable de Sussargues

Les captages de la commune de Sussargues sont situés dans un secteur où la ressource est « tendue ». Par ailleurs, y subsistent des problématiques de pollution causées par des pesticides.

Le projet d'alimentation de Sussargues prévoit **le raccordement de la commune sur les réseaux du Syndicat Garrigues Campagne.** Le réseau le plus proche, qui permettrait de réaliser cette alimentation, se situe sur la commune de Beaulieu. **D'un montant de 1,9M€ HT, cette opération s'organise autour de 3,5 km de canalisations de diamètre 250 mm et d'un surpresseur implanté au réservoir. Parallèlement, le projet permettra le raccordement en eau brute de la ZAC du Renard, située sur la commune de Beaulieu.**

Les études ont été lancées en 2016, tandis que la consultation des entreprises et le début des travaux sont prévus pour 2017. La livraison prévisionnelle est programmée pour l'été 2018.

Sécurisation du système lez usine de traitement d'eau de valedeau

La Métropole a porté l'**étude de faisabilité de la sécurisation du système Lez.** Les conclusions, apportées fin 2016, vont conduire la Régie des Eaux à réaliser **une unité de 750 l/s à partir de l'eau brute de BRL, sur le site de Valedeau**, à l'Est de Montpellier.

La réalisation de cet ouvrage, d'un coût de 27 M€ HT, nécessitera la conclusion d'un contrat d'assistant à maîtrise d'ouvrage durant l'exercice 2017. Les études et les travaux se dérouleront de 2018 à 2023.

Réhabilitation de réservoirs

50 ouvrages de stockage d'eau potable ont été recensés sur les 13 communes du territoire de la Régie. Le prédiagnostic, réalisé dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEP), a montré que **37 d'entre eux nécessitaient des travaux de réhabilitation.**

En 2016, une première campagne de diagnostic poussé a été réalisée sur **7 des ouvrages classés prioritaires.** Ce diagnostic a permis de **définir les pathologies de désordres et les travaux à réaliser pour les résorber.** Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sur la base du programme de travaux du diagnostic, et l'attribution est prévue pour début 2017.

Les premiers travaux sont attendus pour fin 2017 - début 2018. Enfin, une seconde campagne de diagnostic sera lancée en 2018, afin d'utiliser le retour d'expérience des premiers travaux, issus du diagnostic posé en 2016.

Le réservoir de Montmaur, qui peut contenir jusqu'à 24 000 m3 d'eau, est un des plus importants de la Métropole.

Renforcement et sécurisation de l'étage 105

L'alimentation en eau potable des communes de Montpellier, Juvignac et en partie Grabels **se répartit en quatre étages de pression,** afin de distribuer aux usagers des différents quartiers **une pression qui soit la plus homogène possible.**

Les objectifs de ce projet sont nombreux :

> sécuriser l'alimentation en eau potable de l'étage 105 * ;

> sécuriser à 100% les besoins actuels et futurs de la commune de Grabels ;

> renforcer le système d'alimentation de l'étage 105, afin de répondre aux besoins de la future urbanisation ;

> renouveler et réhabiliter certains équipements structurants (stations, réservoirs, canalisations).

La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée mi-2016, et le bureau d'étude travaille sur la conception du projet depuis décembre 2016.

Le projet global se divise en deux phases. La première, à court terme, doit permettre de **sécuriser l'étage 105** en construisant une station de surpression sur le site de l'usine Arago, à proximité des réservoirs de Montmaur, en posant 1,6 km de canalisation diamètre 800 mm. Une seconde phase, à plus long terme (2030), doit permettre de poser **4 km de conduite supplémentaire jusqu'aux réservoirs des Hauts de Massane.**

Le projet global est évalué à 14 M€ HT. Le montant de la première phase est de 6,65 M€ HT.

** L'étage 105 correspond à l'Ouest et au Nord Ouest de Montpellier, ainsi qu'à la commune de Juvignac.*

Renforcement de l'alimentation en eau potable de Saint-Brès

Dans sa programmation, **le schéma directeur de l'eau potable de 2013 envisageait la réalisation de plusieurs ouvrages sur la commune** (mise en service du forage Farel, refoulement depuis ce forage, traitement, stockage, surpression), afin de pouvoir **alimenter de nouvelles zones d'urbanisation** (ZAC de Cantaussel, forte de 1 500 logements) et ainsi **limiter l'utilisation du forage des Olivettes à son débit autorisé.**

Le projet, dont la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée courant 2016, entrera en **phase de conception début 2017.**

Les travaux effectués dans les communes

Le montant des différents travaux réalisés sur les réseaux d'eau potable s'élève à **1,4 M€ HT** pour l'exercice 2016.

Parmi les nombreuses opérations menées par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour le compte de la Régie des Eaux de Montpellier, on notera tout particulièrement :

les travaux de renouvellement de réseaux

> **Le Crès : rue de la Poulaillère ;**

> **Montpellier :**
- renouvellement du réseau AEP et des branchements de l'avenue de Palavas ;
- renouvellement des réseaux AEP situées dans le parking Arc de Triomphe ;
- réorganisation de la desserte en eau potable du PAE Saint Lazare ;
- renouvellement du réseau AEP et des branchements des allées Antonin Chauliac ;
- renouvellement du réseau AEP et des branchements de la rue du Pont Trinquat ;

> **Vendargues : dévoiement des réseaux au droit du rond-point RD 610 / RD 613 ;**

> **Villeneuve-les-Maguelone : renouvellement du réseau AEP de la rue de l'Espérance.**

La recherche et le développement

Le programme de recherche développement PRD4, amorcé en 2013, s'est achevé en 2015. En partenariat avec IBM, Véolia Eau et M2O city, **ce programme, bâti autour du thème « eau et télérelève », proposait d'explorer l'interopérabilité de la télérelève pour différents services urbains.** Pour ce qui concerne le service de l'eau potable, il s'agissait d'apporter **des applications concrètes aux usagers et à l'exploitant,** mais aussi **des tableaux de bord de pilotage à l'autorité organisatrice.**

En partenariat avec l'IRSTEA, **un volet plus particulièrement axé sur les sciences humaines et sociales a été développé sur un quartier de Lattes.** Il a fait l'objet d'une communication scientifique «Le télérelevé des compteurs d'eau, nouveau service ou nouveau gadget numérique présenté notamment au congrès 2016 de l'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE).

Très soucieuse d'économiser cette précieuse denrée qu'est l'eau, **la Métropole poursuit, avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, le projet Aquametro (300 000€ HT),** dont le premier comité de pilotage s'est tenu fin août. Ce projet a pour ambition de **constituer un observatoire des consommations en eau municipales.**

Des équipements hydro-économes ont également été installés dans les bâtiments municipaux de quatre communes dont l'alimentation en eau est assurée par **une ressource classée en déficit quantitatif.**

La prévention joue également un rôle prépondérant. C'est pourquoi **des opérations de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie** sont opérées à travers **les défis Éco'minots. 2 800 élèves, venus de 14 établissements scolaires,** ont ainsi pu être informés durant l'année 2016. **Un espace Info Eau a été ouvert dans les locaux de l'association,** au centre de Montpellier. Et des bilans eau simplifiés sont proposés aux copropriétés, au travers du **dispositif Copr'Eau.**

Enfin, Montpellier Méditerranée Métropole participe avec l'IRSTEA, Nantes Métropole, Veolia, la Ville de Metz et le syndicat des eaux Garrigues Campagne, **à la thèse de recherche «Connaître et prévoir la consommation en eau urbaine en France. De l'intérêt de combiner une vision nationale et la constitution d'observatoires locaux».**

EAU BRUTE : PROTÉGER LES RÉSERVES NATURELLES

Par arrêté préfectoral n° 2008-1-3230 du 11 décembre 2008, **la Métropole de Montpellier a pris la compétence « Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc »,** afin de permettre l'arrosage d'espaces verts publics ou privés, préservant ainsi les ressources locales destinées à l'alimentation en eau potable locale.

Au même titre que l'eau potable ou l'assainissement collectif comme non collectif, **l'eau brute est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui se finance par les recettes perçues auprès des usagers.**

Aucune extension du réseau d'eau brute n'a été conduite en 2016. **Le projet de raccordement de la ZAC du Renard, sur la Commune de Beaulieu, a été mis à l'étude** durant l'année ; les travaux sont prévus sur 2016/2017 sous maîtrise d'ouvrage de la Régie des Eaux.

L'eau brute est utilisé pour l'arrosage d'espaces verts publics ou privés.

ASSAINISSEMENT : PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

Le Schéma Directeur d'Assainissement

Deux grands types d'actions sont menés :

> **les projets prescrits par le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé en 2004 ;**

> **les actions menées dans les communes en lien :**

- soit avec les projets de développement urbain (création de nouveaux logements, habitations, quartiers, nouvelles zones d'aménagement) conduisant à l'extension des réseaux publics d'eau ;

- soit avec des besoins de rénovation et de renouvellement des canalisations publiques, afin de maintenir un patrimoine en bon état. Une partie de ces travaux se fait en concordance avec les travaux de voirie des communes.

À ce jour, **près de 95% des opérations du Schéma Directeur d'Assainissement sont terminés.** Il reste toutefois quelques opérations en cours :

> **au vu des rendements de la station d'épuration Maera, l'Agence de l'Eau a versé 2,54 M€ de prime pour épuration** à Montpellier Méditerranée Métropole en 2016 ;

> **le suivi analytique du rejet de la station dans le milieu naturel, d'un montant annuel de 84 000€, a confirmé l'absence d'impact sur le milieu marin et l'amélioration de la qualité du Lez** depuis la suppression de tous les rejets de temps sec dans le fleuve ;

> **afin de garantir le débit minimum réglementaire du Lez de 650 l/s,** le soutien d'étiage par l'eau du canal du Bas-Rhône a nécessité, de mai à octobre 2016, **la restitution de 7 339 583 m³, pour un montant de 1 923 660€ HT ;**

> **les études pour l'extension et l'optimisation de la station Maera sont en cours et devraient se poursuivre jusqu'en 2017.** Les études réglementaires ont été confiées au groupement EGIS EAU / BG. Elles ont débuté en juin 2015. De même, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été nommé en 2015, il est constitué du groupement IRH/BRLi, qui a démarré les études de conception de l'extension en 2016.

Assainissement collectif : les chiffres clés

> 101 405 abonnés

> 15 stations d'épuration pour une capacité de 581 100 équivalents-habitants

> 34,5 millions de m³ traités

> 26 millions de m³ vendus

> 1 479 kms de réseaux

> 210 postes de refoulement

> 98 % de taux de desserte

L'Intercepteur Est

En accompagnement des travaux routiers menés par le Département de l'Hérault sur la RD 65, **une partie amont de l'intercepteur Est a été posée entre le rond-point d'Agropolis et Botanic, sous la nouvelle piste cyclable.** Ce réseau posé par anticipation sera mis en service une fois tout le linéaire de l'intercepteur Est – soit 12 km – mis en œuvre. À ce jour, **le niveau de réalisation est de 84 %.**

Le chantier de l'intercepteur Est le long de la RD 65, réalisés en anticipation et conjointement avec les travaux d'aménagement d'une piste cyclable.

Sur la partie amont, 4,3 km de réseaux ont été posés entre 2010 et 2014, ce qui représente un budget de l'ordre de 2,95 M€. En 2015-2016, **un tronçon en refoulement de 420 ml pour un budget de 700 000 € HT a été réalisé dans le quartier Navitau (Castelnau-le-Lez), ainsi qu'en rive droite, coté parc zoologique.** Il permettra, à terme, de **passer en assainissement collectif les habitations de Castelnau-le-Lez.**

Parallèlement, **les travaux de construction du poste de refoulement de Closades** – qui permettra de transférer les effluents situés en rive droite du Lez, au niveau de Clapiers, vers la rive gauche de Montpellier, au niveau du parc zoologique – ont débuté en mars 2016. **Les renforcements des ouvrages de transferts de Lavalette et de Castelnau-le-Lez, tout comme la pose du réseau manquant le long de la RD 65, commenceront début 2017** et feront suite aux périodes de préparation ayant eu lieu fin 2016.

Enfin, **la traversée du Lez,** au niveau du secteur de Navitau, devait être réalisée durant le printemps 2016. **Elle a finalement été reportée à 2018, compte tenu des fortes contraintes techniques liées au lit du Lez,** constatées suite aux événements pluvieux de 2015.

Les travaux initiés en 2016 ne permettront donc pas une mise en service effective, tant que l'ensemble de cet intercepteur ne sera pas posé. **L'opération, dans son ensemble, représente un montant financier de 10 M€ HT,** pour une durée de travaux estimée à 18 mois (septembre 2014 à mars 2016).

La station d'épuration intercommunale de Sussargues et Saint-Geniès-des-Mourgues et le réseau de transfert

Ce projet porte sur **le remplacement des stations d'épuration de Sussargues** (2 000 Equivalents Habitants) **et Saint Geniès des Mourgues** (1 800 EH), **insuffisantes en capacité et obsolètes, par une station intercommunale de 7 200 EH** (horizon 2030) sur la commune de **Saint Geniès des Mourgues.**

Cette nouvelle station permet ainsi de **préserver les périmètres rapprochés des captages d'eau potable de Fontmagne et Garrigues Basses sur Sussargues** et d'**améliorer la qualité des eaux du Bérange et de l'Étang de l'Or**, milieu récepteur final.

Le projet comprend également **la création d'un réseau de transfert des effluents de Sussargues sur Saint Geniès des Mourgues,** via la pose de 4,25 km de canalisation DN200 à DN300 mm, et **la réalisation d'un poste de refoulement au niveau du stade Jules Rimet de Sussargues.**

En 2016, **les travaux de pose du réseau de transfert et de la station,** au niveau de sa file Eau, ont permis de mettre en service l'installation.

Enfin, **la file boues et les aménagements paysagers de la station d'épuration ont été mis en service ;** l'inauguration du nouvel équipement a eu lieu en septembre. **La station d'épuration a désormais pour nom Font Rouge.**

La station d'épuration Font Rouge de Saint Geniès des Mourgues, l'une des 15 stations de la Métropole.

Le raccordement de Castries a Maera

L'objectif de ce projet est de **s'affranchir de la station d'épuration de la commune de Castries et de raccorder à Maera les effluents de la commune.**

Pour ce faire, des études ont débuté en vue de **la pose d'un collecteur de transfert des effluents de 2 260 ml en diamètre 200 mm.** Et ce depuis la station de Castries jusqu'au poste de refoulement du Salaison, sur la commune de Vendargues, qui récupère déjà les effluents de Vendargues, Saint Aunès, Assas et Teyran. **Le coût du projet est évalué à 1,9 M€ HT.**

L'année 2016 aura permis de **lancer les consultations des entreprises et d'attribuer le marché de travaux,** de **finaliser les interfaces avec les gestionnaires de voiries et de préparer les études de conception de la nouvelle aire de dépotage** des produits de curage de poste sur l'emprise de la STEP de Castries, qui sera démolie.

Parallèlement **les travaux de réhabilitation du poste de refoulement de Vendargues ont été lancés**. L'objectif : fiabiliser son fonctionnement et lui permettre d'accepter, à terme, les effluents en provenance de Castries.

La station d'épuration Maera vue du ciel.

La station d'épuration de Saint Georges d'Orques

Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Saint Georges d'Orques sont programmés pour 2018-2019. D'une **capacité de 9 200 EH,** le nouvel ouvrage remplacera la station existante, désormais surchargée, et sera implantée sur une parcelle mitoyenne. **Cet ouvrage satisfera aux contraintes du milieu récepteur (ruisseau du Lassederon), classé en zone sensible.** Le montant d'investissement est de **3,5 M€ HT**.

L'organisation de la filière de traitement s'articulera autour d'une boue activée à aération prolongée, avec gestion des boues par centrifugation, traitement tertiaire par filtre et zone de rejet végétalisée.

Les études portant sur cette nouvelle station, amorcées en 2015, se sont poursuivies en 2016, afin de consolider les choix du maitre d'ouvrage et ainsi permettre la construction du marché de travaux. **La consultation des entreprises est prévue pour 2017.**

La station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier

Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Murviel-lès- Montpellier se dérouleront en 2018 et 2019. D'une **capacité de 3 000 EH,** ce nouvel ouvrage remplacera la station existante, devenue surchargée, et sera positionnée en lieu et place des lagunes existantes.

La station s'organisera autour d'**une filière de traitement par lits plantés de roseaux. Le montant d'investissement s'élève à 1,7 M€ HT.** Les études portant sur cette nouvelle station avaient débutées en 2016 ; elles se poursuivront durant l'exercice 2017, afin de consolider les choix du maître d'ouvrage et ainsi permettre l'élaboration du marché de travaux. La consultation des entreprises est prévue pour 2017-2018.

Les travaux d'assainissement dans les communes

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice 2016 s'élève à 5,45 M€ HT. Voici, dans le détail, les principales opérations réalisées :

Les travaux de renouvellement de réseaux

> **Castelnau-le-Lez :** renouvellement du réseau EU de la rue des Condamines ;

> **Castries :** renouvellement du réseau EU et des branchements de la rue du Cantonnat et de la rue du Château ;

> **Grabels :** réorganisation de la desserte EU de la route de Montpellier ;

> **Jacou :** renouvellement du réseau EU et des branchements de la rue Roger Courderc ;

> **Juvignac :**

- renouvellement du réseau EU et des branchements du chemin du Labournas ;
- réparation du réseau EU du chemin du hameau du golf ;

> **Lavérune :** rue des Abimes, rue de la Prade ;

> **Le Crès :** renouvellement du réseau EU de la rue de la Poulaillère ;

> **Montpellier :**

- dévoiement du réseau EU du Centre Hospitalier Universitaire Lapeyronie ;
- renouvellement du réseau EU et des branchements de la rue de Lorraine ;
- réorganisation de la desserte EU du PAE Saint Lazare ;
- renouvellement du réseau EU et des branchements de la rue du pont Trinquat ;
- renouvellement du réseau EU et des branchements des allées Antonin Chauliac ;
- renouvellement du réseau EU et des branchement de la rue Stanislas Digeon ;

> **Pérols :** finalisation quartier des cabanes, rue de la République ;

> **Saint Brès :** renouvellement du réseau EU et des branchements de la rue de Fontmagne ;

> **Villeneuve-lès-Maguelone :** renouvellement du réseau EU de la rue de l'Espérance.

Le renouvellement, le renforcement et l'extension des réseaux d'assainissement : un impératif pour protéger les milieux aquatiques.

Les travaux d'extension et/ou de renforcement des reseaux

> **Castelnau-le-Lez :** raccordement du refoulement du PR principal de Castelnau-le-Lez ;

> **Cournonterral :** extension du réseau EU de la rue de la Tuilerie Haute ;

> **Montpellier :**

- extension du réseau EU de la rue Emile Jeanbrau ;
- extension du réseau EU et pose d'un poste de refoulement sur la rue Bachelard ;
- extension du réseau EU de la rue du Réservoir ;
- extension du réseau EU de la rue Saint Priest ;

> **Pignan :** extension du réseau EU de la ZAC Saint Estève ;

> **Saint Georges d'Orques :** extension du réseau EU du chemin de Mézarde ;

> **Saint Jean de Védas :** extension du réseau EU de la rue Camille Claudel.

Les études et travaux de réhabilitation ou renforcement des equipements

> études de conception de l'amélioration de la station d'épuration de Villeneuve-lès-Maguelone et lancement de la consultation des entreprises ;

> études de conception de la réhabilitation de la station de Gaia File 2 ;

> travaux d'urgence de remise en service du bassin d'orage des Aiguerelles ;

> études de conception pour l'amélioration du fonctionnement et de l'exploitation du bassin d'orage des Aiguerelles.

Enfin, sur l'ensemble des communes, **plus de 100 interventions ponctuelles ont été réalisées** pour le renouvellement de branchements, des mises à la cote de tampons, ou des réparations de casses.

Le diagnostic permanent

Volonté forte de la Métropole, exprimée à travers les nouveaux cahiers des charges des délégations de service public, **le diagnostic permanent des réseaux d'assainissement doit permettre d'assurer la surveillance en continu d'un réseau d'assainissement.**

Les objectifs

> améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, par temps sec et temps de pluie ;

> limiter les déversements d'eaux usées au milieu naturel ;

> optimiser l'exploitation des réseaux en vue d'améliorer la gestion d'alerte ;

> améliorer la collecte des réseaux séparatifs.

Pour ce faire, les délégataires Veolia Eau et Alteau ont **la volonté d'équiper l'ensemble des réseaux raccordés d'instruments de mesure adaptés.** Au total, sur le secteur des réseaux raccordés à Maera, cela représente **139 points de mesures instrumentés et 50 sur le secteur Est-Ouest.**

Fin 2015, l'instrumentation était achevée à 70% sur le secteur raccordé à Maera, pour des premières simulations attendues en 2016. L'analyse doit se poursuivre en 2017, notamment au regard du futur outil de Gestion Patrimoniale.

Des opérations de contrôle de qualité des milieux récepteurs sont régulièrement effectués.

Les rejets non domestiques

La Cellule de Contrôle des Rejets Industriels et des Déchets toxiques (CRIDt) a été **créée au 1er juillet 2009.** Sa principale mission est d'**intervenir auprès des industriels, afin d'améliorer leurs pratiques dans la gestion de déchets toxiques issus de leur activité,** notamment par l'élaboration d'arrêtés d'autorisation de déversement pour les rejets non domestiques. L'objectif étant de **diminuer les rejets à la source et de faciliter les traitements biologiques en aval.** Cette démarche s'accompagne d'une incitation à la baisse de consommation d'eau ; le but étant de **préserver la ressource.**

Afin de mettre en pratique ces dispositions réglementaires et ainsi facturer aux usagers non domestiques une redevance assainissement conforme à ces prescriptions, **la Métropole a, par délibération, adopté un tarif non domestique de l'assainissement.** Les modalités de calcul du prix au mètre-cube consommé, qui reflètent en quantité et en qualité **la pollution rejetée,** ont été revues au 1er janvier 2015. L'objectif étant d'**adapter au mieux cette redevance à l'activité économique du territoire, tout en conservant intacte la philosophie du pollueur-payeur.**

Le territoire recense 432 établissements susceptibles de rejeter des substances dangereuses. En 2016, pas moins de **114 nouveaux établissements ont été enregistrés** dans la base de suivi des arrêtés d'autorisation de déversement. C'est dans ce contexte que **la CRIDt réalise des diagnostics environnementaux à l'échelle communale.** Elle peut ainsi établir des états référence et cibler les enquêtes sur le terrain, en vue de l'élaboration des arrêtés d'autorisation de déversement avec les établissements rejetant des effluents non domestiques. **25 arrêtés ont été notifiés en 2016.** Depuis la création de la cellule, 108 établissements détiennent un arrêté en vigueur.

En 2016, la CRIDt a d'ailleurs renforcé **le suivi des effluents entrant à la station d'épuration de la commune de Lattes (Maera) sur la zone Carnon-Mauguio et le bassin versant assainissement de Castelnau le Lez, afin d'identifier des sources de pollution industrielles aux métaux lourds (cadmium et plomb).** Les enquêtes menées ont permis de sectoriser les investigations auprès des établissements susceptibles de rejeter des effluents toxiques et d'engager les instructions des dossiers d'arrêtés d'autorisation de rejet non domestique.

La cellule gère aussi **les incidents relatifs à des rejets non domestiques toxiques ou dangereux pour les installations du service de l'assainissement et pour l'environnement.** À ce titre, elle peut, en complément des actions de délégataire, réaliser des contrôles de branchement des établissements suspectés de ces rejets (cela représente **15 interventions sur le terrain en 2016). Ces opérations de contrôle jouent un rôle préventif** (par le conseil aux traitements possibles avant rejet, le suivi de leur auto surveillance) mais aussi curatif (les industriels sont interpellés lors de rejets non conformes constatés lors des contrôles inopinés).

Enfin, les activités de la CRIDt contribuent à **la maîtrise de la filière de traitement des sous-produits de l'assainissement.** L'intérêt est d'ordre **économique** (poursuite des activités de vidangeurs et optimisation des installations des stations d'épuration) mais aussi **environnemental** (éviter les dépotages sauvages). Dans la continuité des conventions de dépotage mises en œuvre à compter de 2011, pour les professionnels réalisant des vidanges de fosse septique d'habitations individuelles, **4 conventions de dépotages de matières de vidange à la station d'épuration de Maera ont été délivrées** en 2016. À présent, **24 professionnels sont conventionnés.**

L'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), créé au 1er janvier 2006, assure **le diagnostic et le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Métropole, qui sont au nombre de 4 252**. Exploité en régie, il est doté d'un budget spécifique.

Les missions du SPANC

> vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages de tout dispositif autonome neuf ou réhabilité ;

> diagnostic de l'ensemble du parc d'installations existantes et contrôle périodique de leur bon fonctionnement ;

> information auprès des particuliers pour la bonne exploitation de leur installation et la résolution des dysfonctionnements.

Durant l'exercice 2016, **389 contrôles d'installations ont été effectués**. Ils se répartissent ainsi :

> contrôle diagnostic de l'existant : **60** ;
> vérification du bon fonctionnement et de l'entretien : **216** ;
> vérification de la conception des travaux : **69** ;
> vérification de la conception et de l'exécution des travaux: **44**.

Pour rappel, en 2015, le conseil métropolitain a délibéré en vue de favoriser la réhabilitation des installations autonomes non conformes. En effet, dans **le cadre du Contrat de Métropole** passé entre l'Agence de l'Eau et la Métropole, les usagers dont les installations répondent à certains critères définis par l'Agence peuvent solliciter une aide aux travaux de réhabilitation.

Cette aide, sous forme de **subvention aux travaux de réhabilitation, peut s'élever à 3 000 € par installation.** L'aide est attribuée sous conditions :

> zonage communal à jour ;

> habitation construite avant 1996 ;

> dispositif autonome présentant un risque environnemental ou sanitaire.

Enfin, les opérations groupées sont autorisées après avis du SPANC. L'objectif est d'accélérer la mise en conformité des installations, afin :

> de contribuer à la protection des milieux aquatiques ;

> d'offrir un nouveau service aux usagers de la Métropole.

Le territoire compte 4252 installations d'assainissement non collectif, contrôlées par le SPANC de Montpellier Méditerranée Métropole.

INONDATIONS : ENDIGUER UN PHÉNOMÈNE NATUREL

Les protections sur le bassin versant Lez-Mosson

La gestion des ouvrages de protection contre les inondations (OPCI)

Les digues du Lez, la digue de Gramenet et le merlon du chenal de la Lironde ont été classés, par arrêté préfectoral, comme ouvrages de danger, en application du décret 2007 1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement, maître d'ouvrage des travaux de lutte contre les inondations et gestionnaire de ces ouvrages, assure donc en permanence **leur entretien et leur surveillance.** Conformément à la réglementation en vigueur, ces missions consistent en **une surveillance visuelle et topographique de ces ouvrages, à inspecter les 22 kilomètres de digues et à effectuer des études de danger.**

Suite aux visites techniques approfondies des ouvrages, réalisées chaque année, des travaux d'entretien courant des digues, ont été réalisés sur plusieurs secteurs. **Le montant total de ces travaux s'est élevé à 94 K€ HT.**

Dans le cadre de la gestion des ouvrages hydrauliques, **la Métropole surveille la réalisation des chantiers en cours par ASF et Oc'Via, afin de garantir l'intégrité des digues de protection contre les inondations.** Ces travaux de construction de viaducs de franchissement du Lez et de la Lironde sont respectivement liés au déplacement de l'autoroute A9 et au contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier.

Le confortement du bassin ecreteur de l'Arbre Blanc (bassin G), à Grabels

Suite à l'épisode de crue des 6 et 7 octobre 2014, des travaux de confortement du bassin ont été jugés nécessaires. Après les premières d'interventions d'urgence, **les travaux de sécurisation de l'ouvrage ont été achevés durant l'été 2016.**

Les travaux de confortement du bassin de l'Arbre Blanc à Grabels ont été achevés à l'été 2016.

Les opérations du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le PAPI 2 Lez

Le PAPI 2 Lez, élaboré par le SYBLE, en concertation avec la Métropole et les partenaires financiers, a été **labellisé en juillet 2015** par la Commission Mixte Inondations (CMI), puis **signé le 11 décembre 2015** par l'État, la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault et le SYBLE. **Il compte 38 actions, déclinées selon 8 axes ; leur coût est estimé à 13,7 M€ HT.**

Les actions inscrites à ce PAPI et portées par la Métropole concernent **la protection de la basse vallée de la Mosson, la protection de Fabrègues, le développement de l'outil Ville en alerte à l'échelle du bassin versant et les études nécessaires à la prise en compte du risque inondation** dans l'aménagement du territoire. Elles s'élèvent à **un montant total de 8,81 M€ HT.**

La protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson

Les études d'avant-projet, ainsi que l'élaboration des dossiers réglementaires (déclaration d'intérêt général, loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique et cessibilité des parcelles) et du dossier Plan de Submersion Rapide (PSR) de cette action majeure du PAPI2 Lez se sont poursuivies en 2016.

Suite à l'évolution de la réglementation, notamment l'application du décret « digues », les dossiers approuvés et transmis aux services de l'État ont dû être profondément modifiés. **Ils seront donc redéposés en 2017.**

La protection contre les inondations du Coulazou, à Fabrègues

Cette action, d'**un montant global de 4,2 M€ HT,** est inscrite au PAPI 2. Précisément, **c'est suite à la signature de ce PAPI 2, le 11 décembre 2015, que les consultations d'entreprises ont été engagées,** en vue de désigner un bureau d'études pour élaborer les dossiers réglementaires, mais aussi un maître d'œuvre, pour les phases de conception des ouvrages et de suivi de la réalisation des travaux.

Les digues le long du Lez protège la ville de Lattes.

Les études pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire

Dans le cadre de la révision du SCoT, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a engagé des études spécifiques pour compléter sa connaissance du risque inondation sur les secteurs à enjeux identifiés. Ces études consistent à approfondir les éléments communiqués par les services de l'État sur les risques d'inondations présents sur le territoire, à élaborer un diagnostic du risque d'inondation sur les secteurs concernés par des sites d'extension urbaine et à intégrer les conclusions du diagnostic dans la révision du SCoT, à travers le plan de secteurs et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'avenant au PAPI 2 Lez

Suite aux inondations de 2014, des études hydrauliques complémentaires ont notamment permis de définir **les actions possibles pour réduire la vulnérabilité des enjeux situés sur les communes de Grabels, Juvignac et Montpellier.** Celles-ci ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation avec les communes, les riverains et les associations de défense des sinistrés.

Les scénarios retenus ont permis la réalisation d'une demande d'avenant au PAPI 2 Lez, en concertation avec le SYBLE. Le montant des actions structurantes proposées sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour la protection des secteurs urbains de Grabels et Juvignac est estimé à **4,1 M€ HT. La Commission Mixte Inondation (CMI) a émis un avis favorable** à cet avenant lors de sa séance du 15 décembre 2016. L'avenant sera signé en début d'année 2017.

Le PAPI d'intention de l'étang de l'Or

L'étude hydraulique du bassin versant de l'Étang de l'Or a été initiée en 2015. Principale action du PAPI, son objectif est de **définir un programme d'actions de réduction des risques d'inondations à l'échelle du bassin versant.** Ce programme d'actions a été précisé et les premiers échanges avec les communes concernées ont démarré ; **le programme devrait être finalisé en 2017.**

La prévision, l'alerte et la gestion de crise

Un abonnement a Predict Services

Depuis fin 2013, la Métropole finance un abonnement mutualisé d'un montant de 31 000 € HT au service Predict, pour toutes les communes membres. **Cet outil d'aide à la gestion du risque hydrométéorologique** apporte des informations expertisées. **Chaque collectivité peut ainsi anticiper les phénomènes générateurs d'inondation fluviale et par ruissellement,** mais aussi générateurs de tempête, de submersion marine ou de fortes chutes de neige. Le dispositif accompagne la mise en œuvre d'actions de sauvegarde.

Le Lez en crue à Montpellier (2013).

Le projet ville en alerte, sur Écocite

Ce projet novateur, d'un montant de 510 800 € HT, prévoit la mise en œuvre d'**un système opérationnel de prévision, d'alerte, de supervision et de gestion** collaborative du risque d'inondation **en temps réel et entre différents acteurs de la gestion de crise.**

L'élaboration de cet outil a débuté, pour une durée prévisionnelle d'un an. Il sera développé en partenariat avec la Préfecture, la DDTM, la DREAL (Division de surveillance et de prévision des crues), les communes de Montpellier, Lattes et Pérols, le SYBLE et le SYMBO.

Une astreinte hydro-meteorologique

Le système d'alerte de crue de la Ville de Montpellier a été transféré à la Métropole en 2016. Dans ce contexte, une astreinte hydro-météorologique a été mise en place, afin de **prendre en compte le risque inondation comme la surveillance des débordements de Maera, au Lez**. Pour couvrir ces multiples risques, l'astreinte s'étend du 15 mai au 31 décembre.

Une organisation qui permet d'assurer différentes missions :

- veille hydro-météorologique et analyse du risque, avec l'appui de Prédict Services, diffusion des bulletins de préalerte et des alertes ;
- participation au poste de commandement communal (PCC) de Montpellier, en cas d'ouverture, pour assurer le lien et la coordination avec l'ensemble des communes et des services ;
- coordination des fermetures de voies sur le territoire de Montpellier ;
- harmonisation de la mise en œuvre des consignes de surveillance des digues et barrages ;
- surveillance des seuils de débordement de Maera et information de la commune de Palavas.

Les outils de gestion de crise se développent dans le cadre de l'Ecocité.

Mettre en place des stratégies pertinentes

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne Inondation, **la Métropole a approuvé, par délibération, la stratégie développée et les grands objectifs du projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône- Méditerranée.** Sa politique et les actions portées depuis 2004, date de la prise de compétence lutte contre les inondations, sont en effet en parfaite cohérence avec les objectifs de la Directive Inondation, de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) et du PGRI.

La Métropole est véritablement l'acteur majeur des PAPI, notamment sur le bassin-versant Lez – Mosson - étangs palavasiens, et agit **de manière volontariste sur tous les axes de la prévention des risques,** afin d'améliorer la résilience de son territoire, notamment par la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, l'amélioration de la prévision, de l'alerte et de la gestion de crise et la réalisation des travaux structurants définis dans les PAPI.

Ces démarches permettront d'aider à définir, notamment avec les structures syndicales, **la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation** (SLGRI), qui vise à coordonner les actions des différents acteurs de la prévention du risque à l'échelle du Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de Montpellier/Lunel/Mauguio/Palavas arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin en 2013.

Pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive inondation, il a été proposé, à titre dérogatoire, **un socle commun permettant d'assurer la cohérence stratégique du TRI et une stratégie locale (SLGRI) propre à chacun des 4 bassins versants du Lez, de l'Or, du Vidourle et du Vistre.** Cette SLGRI sera arrêtée par le Préfet de l'Hérault début 2017, pour une mise en œuvre jusqu'en 2021.

L'entretien des cours d'eau, ici sur le Verdanson en 2016, participe à un meilleur écoulement en cas de crue.

Pour le territoire métropolitain, la SLGRI proposée pour la gestion des risques d'inondation est actuellement mise en œuvre dans le cadre du PAPI. Elle consiste à :

- considérer plus précisément le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation (actions des axes 4 et 5 du PAPI) ;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations, en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (actions des axes VI et VII) ;
- améliorer la résilience des territoires (actions des axes I et III) ;
- développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation (actions des axes I et II) ;
- organiser les acteurs et les compétences au travers d'une gouvernance permettant de favoriser les synergies dans la gestion des risques d'inondation et littoraux, notamment avec la nouvelle compétence GEMAPI.

Une competence pluviale

Dans le cadre de **la nouvelle compétence eaux pluviales, exercée par la Métropole depuis le 1er janvier 2016,** la DEA a mandaté un bureau d'études pour aider à **définir une stratégie de gestion des eaux pluviales adaptée aux enjeux et cohérente à l'échelle du territoire.**

Cette stratégie s'accompagnera d'**une évolution dans la manière de concevoir la gestion des eaux pluviales, afin de passer d'une approche « assainissement » à une démarche « risque et aménagement »**. La méthode s'organiserait en trois principaux volets : de l'amélioration de la connaissance (des ouvrages, des risques, des impacts) et de la réduction des désordres actuels, à l'accompagnement du développement du territoire et à la structuration d'une organisation adaptée à la gestion des eaux pluviales. Ces réflexions se poursuivront en 2017.

INCENDIE : ÉTOUFFER LA PUISSANCE DES FLAMMES

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2225-1, précise que : **la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, par l'intermédiaire de points d'eau (publics ou privés) et identifiés à cette fin.** Cette compétence est placée sous l'autorité du Maire ou du Président de la Métropole.

L'état des lieux de 2016, établi sur la base des données transmises par les communes, a permis de préciser le nombre d'ouvrages à gérer et le taux de conformité. **Le territoire de la Métropole compte ainsi 4 925 poteaux incendie.**

Enfin, l'exercice 2016 a permis de mettre en place les nouveaux marchés nécessaires à la gestion des ouvrages de défense incendie à l'échelle de la Métropole :

> **Marché de contrôle de conformité des ouvrages de DECI**
- contrôle annuel de l'ensemble du parc ;
- 3 lots géographiques : Régie, SBL, SGC ;
- 1 an renouvelable 3 fois ;
- montant : 600 000 € HT.

> **Maintenance, renouvellement et création des ouvrages de DECI**
- 3 lots géographiques : Régie (hors Montpellier), SBL, SGC ;
- 1 an renouvelable 3 fois ;
- montant : 2 950 000€ HT.

FONTAINES : FAIRE JAILLIR L'ÉTINCELLE DE VIE

La Métropole compte 57 fontaines sur son territoire. Leur bonne gestion nécessite un budget spécifique.

En novembre 2016, **le jet d'eau du bassin Jacques Cœur a ainsi fait l'objet de travaux particuliers.** La pompe a été remplacée, tandis qu'un système d'éclairage a été mis en place.

Bien entendu, la consommation en eau est un poste de dépense important des fontaines publiques. C'est pourquoi **un plan d'optimisation a été mis en place dès 2008, ce qui a permis de la réduire de 80 %.** La consommation se voit ainsi stabilisée depuis 2013.

Fontaines métropolitaines : les chiffres clés

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

> maintenance et grosses réparations : **120 000 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

> consommation d'eau : **117 000 €**

> nettoyage et entretien : **445 000 €**

> analyses et contrôles électriques : **50 000 €**

TOTAL : 612 000 €

La fontaine de la place du marché aux fleurs, à Montpellier, comme les 57 fontaines du territoire : une compétence métropolitaine.

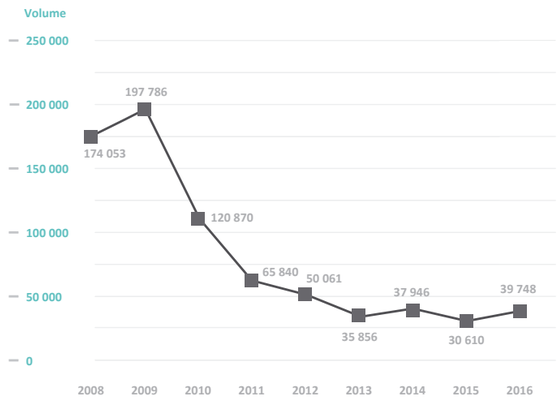

SPORT

En hébergeant huit clubs élite évoluant au plus haut niveau, en accueillant des manifestations sportives d'envergure internationale, **Montpellier Méditerranée Métropole démontre, année après année, qu'elle est l'une des métropoles les plus sportives de France.**

En 2016, outre les manifestations sportives récurrentes et établies (le FISE / Festival International des Sports Extrêmes, l'Open Sud de France de tennis, le Festikite et le tournoi international de tennis féminin), **Montpellier Méditerranée Métropole s'est distinguée en participant à l'organisation d'événements sportifs majeurs**. Parmi eux, on peut citer les championnats de France de natation qualificatifs aux J.O. 2016 de Rio, le championnat de France élite de GRS, le championnat d'Europe de karaté, un gala international de boxe anglaise, mais aussi un match de rugby à XV, préparatoire pour la Coupe du Monde de rugby féminin.

Pour autant, il est important de souligner que **la Métropole n'a jamais oublié les sports traditionnels, ceux qui font la richesse de son patrimoine historique : le tambourin, la pétanque et la course camarguaise.** C'est ce qui explique qu'elle ait développé son partenariat avec les clubs taurins du territoire et ainsi facilité la tenue de courses camarguaises dans les arènes métropolitaines. Ce sont les mêmes raisons qui ont présidé à la bonne organisation de la sixième édition des « Masters de Tambourin », à Cournonterral.

Ces différents « spectacles sportifs », auxquels il faut ajouter les remarquables parcours de nos clubs élite en championnat de France (Montpellier Hérault Rugby Club, Montpellier Handball, Montpellier Waterpolo…) ont à nouveau touché **plusieurs centaines de milliers de spectateurs sur les stades, en salles et dans les piscines.**

Enfin, au-delà du sport de haut-niveau, la Métropole ne cesse d'investir dans la réalisation comme dans la réhabilitation d'équipements sportifs structurants sur l'ensemble de son territoire. Les objectifs sont clairs : **encourager la pratique sportive pour tous, mais aussi permettre l'accueil de manifestations de niveau local, national et international.**

Cet écosystème sportif – déjà reconnu au niveau national – a de nouveau été salué, eu égard au potentiel économique qu'il génère, notamment dans les secteurs du numérique et de l'innovation. Il faut en effet noter que **Montpellier Méditerranée Métropole a, au même titre que cinq autres territoires français, intégré le réseau thématique Sport de la mission French Tech**. Ainsi, la dynamique des startups du sport et du numérique, couplée à une stratégie destinée à accélérer leur croissance sur notre territoire, a clairement été reconnue par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

SPORTS ET LOISIRS : UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS QUI MAILE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Montpellier Méditerranée Métropole possède un réseau d'équipements sportifs et de loisirs particulièrement structurant. **Il permet aux jeunes, aux adultes comme aux seniors, d'accéder à un très large éventail de sports individuels et collectifs.**

Régulièrement, la Métropole investit au travers d'études, d'aménagements ou de rénovations de ses installations sportives qui maillent le territoire. Avec un objectif clair : **améliorer les conditions d'accueil des différents publics et favoriser les bonnes pratiques sportives.**

Des animations sportives pour tous les publics dans le réseau des 13 piscines de la Métropole.

La réhabilitation d'équipements sportifs métropolitains

Lancement du projet de réhabilitation du centre nautique Neptune, à Montpellier

En septembre 2016, une délibération du Conseil de Métropole a approuvé le lancement de l'étude relative à la réhabilitation du Centre Nautique Neptune de la Mosson. Par une seconde délibération, le programme et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre ont également été approuvés par le Conseil.

Lancement d'une étude relative à la réalisation de nouveaux équipements sportifs, sur le quartier Cambacérès

Par une délibération de décembre 2016, il a été acté le lancement d'études de faisabilité technique et opérationnelle concernant la réalisation de nouveaux équipements structurants d'échelle métropolitaine, dans le cadre d'un mandat d'étude confié à la SA3M.

La première phase permet d'analyser les programmes à envisager et les montages opérationnels de ces nouveaux équipements sportifs. La seconde phase des études conduira à une programmation détaillée et à un montage opérationnel de la mutation plus spécifique au stade de la Mosson « Mondial 98 ».

Acquisition foncière d'un stand de tir à réhabiliter, à Villeneuve-Les-Maguelone

Montpellier Méditerranée Métropole a acquis un terrain et un bâtiment, destinés à héberger un nouveau stand de tir à destination des clubs et des associations sportives du territoire.

Des travaux d'accessibilité des équipements sportifs aux personnes à mobilité réduite

En 2016, la Métropole a réalisé **des travaux d'accessibilité dans 4 établissements sportifs supplémentaires, pour un investissement de 750 000 €.**

Ils concernent **la mise aux normes des piscines Amphitrite (Saint-Jean de Védas), Alex Jany (Jacou), Poséidon (Cournonterral), mais également du Stade Jules Rimet, à Sussargues.**

Désormais entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap, ces établissements sont conformes à la réglementation imposée par la loi du 11 février 2005 modifiée.

La piscine Alex Jany à Jacou.

Les travaux d'amélioration du Palais des sports René Bougnol

L'année 2016 a été riche pour le Montpellier Handball, puisque **le club a décroché deux nouveaux titres : la Coupe de la Ligue et la Coupe de France.** Il est également important de noter que, durant l'été, **cinq joueurs montpelliérains ont été médaillés aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro avec l'équipe de France :** Michaël Guigou, Vincent Gérard, Valentin Porte, Mathieu Grebille et Ludovic Fabregas.

Dans ce contexte, Montpellier Méditerranée Métropole met à la disposition du club les espaces du Palais des Sports René Bougnol, afin de leur permettre de s'entrainer, mais aussi d'organiser les matchs de l'équipe première.

Ainsi, en 2016, **la Métropole a poursuivi son programme annuel d'amélioration du site. Elle a consacré 59 800 € pour la rénovation de la sonorisation du Palais des Sports et 200 000 € pour la modernisation de l'éclairage de l'aire de jeu, remplacé par des lumières Led.**

Parallèlement, la collectivité a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour ce qui concerne la réhabilitation et la mise aux normes « accessibilité » des espaces d'accueil public du Palais des Sports.

Le palais des sports René Bougnol à Montpellier.

Des travaux de rénovation pour le stade de la Mosson et le stade Jules Rimet

En 2016, **160 000€ ont été investis pour la première phase de rénovation des sanitaires du stade. Une mise en accessibilité qui permettra d'accueillir de façon satisfaisante les personnes à mobilité réduite.**

Enfin, une étude concernant la rénovation du terrain d'honneur du stade Jules Rimet a été réalisée ; elle prévoit le changement du gazon synthétique à l'inter saison 2017.

Des investissements complémentaires au complexe Yves-du-Manoir

Les services de la Métropole ont investi 290 000 € dans le complexe durant l'année 2016. Un financement qui comprend **la deuxième phase de mise en peinture de toutes les charpentes du stade, pour un montant de 142 000 €.**

La collectivité a également complètement renouvelé l'éclairage du stade (pour un montant de 1 980 000 €), afin que la structure réponde aux normes imposées par les instances nationales du rugby et que, in fine, le club puisse ainsi bénéficier des droits TV.

Le stade de la Mosson – Mondial 98 à Montpellier.

Le complexe Yves du Manoir à Montpellier.

La remise en état de la base de canoë-kayak de la Valette

La Métropole a réalisé près de **60 000€ de travaux pour remettre en état la base de canoë kayak de la Valette.** Un ouvrage qui concerne la rénovation de la façade et la mise en peinture de l'ensemble du site.

Le réseau des piscines de Montpellier Méditerranée Métropole

Actuellement, **Montpellier Méditerranée Métropole dispose d'un réseau de 13 piscines** ; il est constitué par les établissements suivants :

> à Montpellier : les piscines Olympique d'Antigone, le Centre nautique Neptune (La Mosson), Pitot (Les Arceaux), Marcel Spillaert (La Chamberte), Jean Taris (La Pompignane), Jean Vives (Croix d'Argent), Suzanne Berlioux (Près d'Arènes), Alfred Nakache (Le Millénaire) ;

> à Saint Jean de Védas : la piscine Amphitrite ;

> à Cournonterral : la piscine Poséidon ;

> à Jacou : la piscine Alex Jany ;

> à Lattes : la piscine Les Néréides ;

> à Castelnau-le-Lez : la piscine Christine Caron.

Une 14e piscine, Héraclès, est en cours de réalisation à Saint-Brès.

En 2016, les établissements aquatiques de la Métropole totalisent près de 950 heures d'ouverture par semaine. La fréquentation totale est de 1 076 422 entrées, contre 1 114 841 en 2015, soit une baisse de 3,44 %.

Une baisse de fréquentation qui s'explique par la fermeture de longue durée des piscines Amphitrite, Alex Jany et Poséidon – afin qu'y soient réalisés des travaux d'accessibilité – ainsi que par l'accueil d'une manifestation d'envergure : les championnats de France Elite de Natation, qui se tenaient à la piscine Olympique d'Antigone.

Typologie des publics des Piscines de Montpellier Méditerranée Métropole en 2016

Entrées	Public	Scolaires	Clubs & associations	Totaux
Nombre total	580 813	170 529	325 080	1 076 422
Piscine Olympique d'Antigone	237 952	17 895	5 982	261 829
Autres piscines	342 861	152 634	319 098	814 593

La piscine Héraclès de Saint-Brès, 14e piscine du réseau

Nouvel équipement métropolitain, **Héraclès desservira l'Est du territoire et permettra de combler un réel manque.** La dizaine de communes de cette zone du territoire bénéficiera alors d'une structure aquatique de proximité ; ses habitants n'auront donc plus besoin de se déplacer jusqu'à Jacou ou Castelnau-le-Lez.

Cette réalisation, qui répond aux **normes « Haute Qualité Environnementale » comme aux normes relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,** a débuté au mois d'octobre 2016. Elle sera livrée courant 2018.

La somme investie par la Métropole en 2016 s'élève à près de 117 000 €.

La future piscine Héraclès à Saint Brès sera livrée fin 2018.

La Piscine Olympique d'Antigone : un lieu de vie hors du commun

La légère baisse de fréquentation enregistrée en 2016 sur la piscine Olympique s'explique par la fermeture au public de l'établissement six jours durant. **L'établissement accueillait les championnats de France élite de natation (du 29 mars au 3 avril), durant lesquels se jouaient les sélections pour les J.O. de Rio.**

Et c'est toujours à la piscine Olympique que se disputent les matchs de water-polo des équipes de haut niveau de Montpellier et de Sète, dans le cadre du championnat de France élite.

Séance de cinéma à la piscine olympique d'Antigone pour fêter ses 20 ans en 2016.

La Piscine Olympique d'Antigone : un établissement très populaire

Située au cœur même de Montpellier, **la Piscine Olympique d'Antigone dispose de larges amplitudes d'horaires d'ouverture, puisqu'elle est accessible près de 80 heures par semaine.** Des raisons qui expliquent qu'elle soit un établissement très apprécié des habitants de Montpellier Méditerranée Métropole. La piscine Olympique d'Antigone concentre, en effet, **près de 41 % des entrées publiques globales du réseau.**

Typologie des publics de la Piscine Olympique d'Antigone en 2016

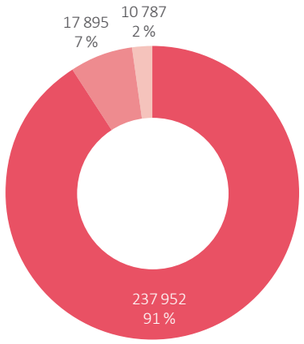

Nombre d'entrées Public
Nombre d'entrées Scolaires
Nombre d'entrées Clubs

Piscine Olympique d'Antigone	
Public	237 952
Scolaires secondaires	178 954
Clubs	5 982

Les 12 autres piscines du réseau

Les établissements aquatiques (hors POA) répartissent leurs entrées entre l'accueil du grand public, des associations sportives et des publics scolaires.

Par rapport à l'année 2015, la fréquentation du public est en baisse. Cela s'explique par les fermetures de longue durée – pour travaux d'accessibilité – qui ont affecté les piscines Amphitrite, Alex Jany et Poséidon.

Par ailleurs, sur ces établissements, nous devons souligner qu'**un programme d'animations a été mis en place depuis la rentrée scolaire 2013.** Avec des objectifs bien précis portant sur **la sécurité, la santé, l'éducation, mais aussi la prise en compte d'une composante sociale.**

Plus d'une centaine d'animations ont été mises en place durant l'année. On peut notamment citer des actions réseau comme l'opération «Prévention des noyades » ou « Piscines en fête ». Les séances de cinéma à la piscine Jean Vives et au Centre Nautique Neptune ont remporté un grand succès, confirmant ainsi le travail de transversalité avec la Direction de la Culture. Désormais, **ce sont près de 1 700 personnes qui sont accueillies dans le cadre des activités annuelles.**

L'action solidaire se traduit également via des dispositifs comme le BNSSA solidaire et la mise en place d'un cursus professionnalisant pour les jeunes les plus démunis, mais aussi par des opérations en faveur du Téléthon et de l'UNICEF.

En 2016, **les recettes générées par les animations du réseau des piscines représentent près de 200 000 €.** Elles sont similaires à celles de 2015, et ce malgré les différentes fermetures pour cause de travaux.

Montpellier Méditerranée Métropole a également en charge l'entretien des piscines du réseau. **En 2016, la collectivité a consacré près de 1,6M€ à la maintenance et à l'entretien de ses équipements.**

Typologie des publics des Piscines de Montpellier Méditerranée Métropole en 2016 (hors Piscine Olympique d'Antigone)

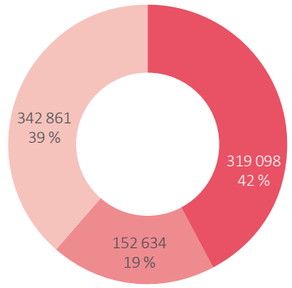

Nombre d'entrées Public
Nombre d'entrées Scolaires
Nombre d'entrées Clubs

Réseau des piscines hors POA	
Public	342 861
Scolaires secondaires	152 634
Clubs	319 098

Piscines en fêtes : un programme d'animation pour tous, dans l'eau ou hors de l'eau.

8

TEMPS SCOLAIRE : LE MOMENT IDÉAL POUR APPRENDRE À NAGER, PATINER, ET VIVRE EN COMMUNAUTÉ

Apprendre à nager aux enfants du primaire : une exigence

Montpellier Méditerranée Métropole a inscrit **l'apprentissage de la natation scolaire dans le cadre de ses priorités d'action, en matière de sport et d'éducation.** Clairement, l'objectif est que tous les élèves scolarisés dans les écoles primaires de son territoire puissent bénéficier, au cours de leurs études, de séances gratuites d'apprentissage, organisées en collaboration avec leurs enseignants.

En 2016, **le programme a concerné les 31 communes du territoire, 11 circonscriptions de l'Éducation Nationale et un total de 200 écoles.** Ce qui représente **170 heures d'occupation des bassins par semaine, soit près de 5 200 heures par an**, soit 20% de l'occupation totale des bassins.

Près de 730 classes et 18 150 élèves ont ainsi été accueillis en 2016, dont 68% en provenance du cycle 2 (grandes sections maternelles, CP et CE1) et 32 % du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

Par ailleurs, les trajets ont été assurés gratuitement par les bus scolaires de Montpellier Méditerranée Métropole, afin d'acheminer les élèves aux différentes piscines.

Depuis 2003, près de 220 000 élèves ont ainsi pu apprendre à nager grâce aux cycles d'apprentissage gratuits mis en place par la Métropole.

Et une fois encore, la Métropole a renouvelé ses opérations phares du réseau des piscines avec, au mois de mai 2016, la « prévention des noyades ». Des animations de sensibilisation et de prévention ont également eu lieu dans tous les établissements du réseau, en lien avec de nombreux partenaires (l'Education Nationale, le SDIS, le CREPS, la SNSM, la Croix Rouge…), ainsi que des animations d'été avec les Piscines en fêtes.

Apprendre à glisser aux plus jeunes : une juste question d'équilibre…

Dans la droite lignée de ce qu'elle met en place pour la natation, la Métropole a développé **une politique pédagogique et sportive cohérente.** Elle permet ainsi aux élèves des écoles primaires de s'initier au patinage durant le temps scolaire. La collectivité propose cette activité sportive aux établissements scolaires des différentes communes faisant partie de la Métropole et elle en assure la prise en charge financière.

En 2016, **près de 34 000 enfants ont ainsi pu participer à l'enseignement pédagogique du patinage dans le cadre du temps scolaire.** Cette activité éducative, dispensée sous forme de modules de 8 séances, s'avère être particulièrement appréciée des enfants.

Une discipline qu'ils peuvent également pratiquer à la patinoire Vegapolis, située au sein de la zone ludique et commerciale d'Odysseum depuis l'année 2000. Lieu de sport et de détente, elle est appréciée de tous.

Elle comprend deux pistes : une piste olympique de 1 800 m² de glace (60 × 30 m), avec ses rangées de gradins déclinables en deux versions, selon l'importance des évènements (1 200 et 2 400 places) et une piste ludique de 1 300 m², dotée de dénivelés, d'un tunnel lumineux et d'espaces à thèmes. Seules 6% des patinoires de France disposent de ces doubles pistes, ce qui 16 ans après sa réalisation, continue de faire de la patinoire de Montpellier un équipement exceptionnel.

La patinoire Végapolis est ouverte 365 jours par an au public, ce qui représente un total de près de **330 000 passages publics sur l'année 2016. Au niveau national, cet équipement reste d'ailleurs leader en terme de fréquentation des publics.**

Elle héberge désormais deux clubs de patinage : le Montpellier Méditerranée Métropole Patinage et le Montpellier Méditerranée Métropole Sport de Glace. Sans oublier celui de hockey sur glace : le Montpellier Méditerranée Métropole Hockey Club.

La patinoire Végapolis à Odysseum.

UN RÔLE DE PILIER : ASSURER UN SOUTIEN AUX CLUBS, À L'ANIMATION ET AUX MANIFESTATIONS

La Métropole et ses clubs sportifs : une histoire indéfectible

Au-delà des résultats des équipes premières montpelliéraines – particulièrement remarquables – **le sport est un extraordinaire facteur de développement économique comme de cohésion sociale.** En soutenant les clubs sportifs de haut niveau, Montpellier Méditerranée Métropole valorise et dynamise ce secteur d'activité sur l'ensemble de son territoire.

L'équipe féminine du MHSC.

En 2016, **la collectivité a subventionné 25 clubs sportifs** (hors manifestations) **qui ont atteint le niveau de l'élite nationale,** au titre de leur pratique.

La Métropole veille à ce que ces subventions soient utilisées dans le cadre de l'intérêt général, notamment à des fins d'animation, de formation et de renforcement des relations sociales sur son territoire.

Pour l'année 2016, le total des aides apportées par Montpellier Méditerranée Métropole pour **le développement du sport de haut niveau comme pour l'organisation des manifestations sportives s'élève à près de 9.5M€.**

Il faut d'ailleurs noter que **Montpellier et sa Métropole ont été classés « deuxième ville sportive de France », juste devant Paris, mais aussi première pour ce qui concerne le sport féminin.**

En sus, la Métropole apporte une aide indirecte aux clubs en mettant à leur disposition **des équipements d'une qualité optimale** : le complexe sportif de rugby Yves du Manoir, le stade de la Mosson « Mondial 98 », le Palais des Sports René Bougnol, la Piscine Olympique d'Antigone…

Elle apporte également **son soutien logistique aux rencontres exceptionnelles** qui se déroulent tout au long de l'année sur ses sites : matchs internationaux de handball, de volley, de water-polo, mais aussi championnats de France.

Promouvoir et encourager les manifestations sportives populaires

Depuis de nombreuses années, **Montpellier Méditerranée Métropole subventionne une dizaine de manifestations spécifiques.**

Ainsi, en 2016, **la 20e édition du FISE** – le Festival International des Sports Extrêmes, plus grand rassemblement européen du genre – **a rassemblé plus d'un million de spectateurs amateurs de sports de glisse à Montpellier et dans les communes de la Métropole.** Il est considéré comme **le troisième événement sportif français suivi par le plus grand nombre de spectateurs,** derrière le Tour de France et le Vendée Globe.

Plus récent, mais affichant tout de même 7 éditions au compteur, le tournoi de tennis « Open Sud de France » s'est imposé comme une référence du tennis indoor mondial. Cette année, **le plateau sportif réunissait 14 des 60 meilleurs joueurs mondiaux.** Ce tournoi international, qui se déroule à l'Arena, a réuni **46 800 spectateurs,** soit une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.

Cette année, à l'occasion de l'Euro 2016, les équipes nationales d'Italie et de Suisse ont été accueillies, bénéficiant ainsi de la qualité des installations sportives et infrastructures de la Métropole. La Collectivité a également contribué à l'organisation des Championnats de France de Natation, qualificatifs pour les Jeux Olympiques de Rio.

Enfin, la Métropole a soutenu plusieurs autres manifestations, tels que le Championnat d'Europe de Gymnastique, le Trophée Taurin Montpellier Méditerranée Métropole, le Grand Prix de tambourin, le Montpellier Beach Masters et le Festikite sur la plage Villeneuve-les-Maguelone. Il faut d'ailleurs noter qu'en 2016, le Festikite, devient l'une des 5 étapes mondiales de l'Hydro Foil Pro Tour (France, Mexique, Australie, Ile Maurice, Etats-Unis côte Ouest).

Festikite à Villeneuve-les-Maguelone Edition 2017

CULTURE

Depuis toujours, **Montpellier Méditerranée Métropole mène une politique culturelle ambitieuse.** Parce qu'elle a pleinement conscience de l'importance du rôle joué par la Culture en matière de **lien social**, parce qu'elle mesure parfaitement la puissance de son impact sur l'**attractivité territoriale**. Donc, implicitement, sur son **développement économique.**

En 2016, **la Métropole a réaffirmé son soutien à la création et à la diffusion artistique d'excellence via trois festivals au rayonnement national et international :** *Montpellier Danse, Le festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon, ainsi que Le festival international du Cinéma Méditerranéen, Cinémed.* **Un rayonnement que la Métropole entend propager aux quatre coins de son territoire,** puisque **sa politique culturelle n'a de sens que si chacun peut y accéder.** Ces grands festivals sont donc bien souvent décentralisés au sein même des 31 communes qui composent la Métropole montpelliéraine.

Chargées d'histoire, **ces communes offrent en effet un cadre idéal pour la tenue de spectacles de plein air et gratuits.** C'est précisément là, que la Culture résonne comme **un indispensable espace de liberté et de lien social.** Et ce sont ces raisons qui ont expressément poussé le service culturel de l'intercommunalité a concevoir deux manifestations à l'échelle du territoire : *La Métropole fait son cinéma* et *La Métropole fait son cirque.*

D'autres investissements sont régulièrement engagés pour donner vie aux projets structurants de la « Cité ». À ce titre, **le futur Centre d'Art Contemporain (MoCo)** constitue sans nul doute l'**un des projets majeurs des prochaines années**. À l'échelon métropolitain… et au-delà. Premier centre d'art public en France de la décennie 2010, **le MoCo sera l'occasion de créer une institution de nouvelle génération,** à la fois lieu d'expositions temporaires, espace muséal et centre de recherche comme d'enseignement. Il entend ainsi contribuer **à faire de la Métropole la capitale culturelle du Sud,** et jouer **le rôle d'une interface internationale dans le domaine des arts plastiques.**

Pour autant, derrière cet audacieux projet, **c'est bien au quotidien que la Métropole œuvre pour diffuser la Culture.** Pour ce faire, elle s'appuie sur l'ensemble de ses établissements : le réseau des médiathèques, le musée Fabre, le Site archéologique Lattara – Musée Henri Prades, le Conservatoire à Rayonnement Régional, l'École Supérieure des Beaux-Arts, l'Écolothèque, le Planétarium Galilée ou bien encore l'Aquarium Mare Nostrum.

En définitive, la politique culturelle menée par la Métropole s'apparente à un véritable carrefour. S'y entremêlent savamment **soutien à la diffusion culturelle, aide à la création, réalisation de nouveaux équipements et développement de formations artistiques.** C'est là résumée toute l'ambition de Montpellier Méditerranée Métropole, qui souhaite faire de son territoire **« un véritable laboratoire culturel »**.

UN SOUTIEN AFFIRMÉ À LA CRÉATION ARTISTIQUE INNOVANTE ET À SA DIFFUSION

Une programmation culturelle ambitieuse, facteur d'attractivité territoriale

La volonté affichée par Montpellier Méditerranée Métropole est claire : **offrir l'excellence culturelle à un public le plus large possible.** Pour ce faire, **elle encourage les artistes émergents et valorise les propositions artistiques innovantes de qualité.** Elle se positionne également comme un acteur incontournable dans **le développement des structures de son territoire.**

Dans cette perspective, **la Métropole accorde des subventions** aux associations développant **des projets d'intérêt communautaire**. Le nombre de subventions attribuées, comme les montants octroyés, attestent de **l'émulation culturelle au sein de l'intercommunalité** et de l'importance qu'elle revêt.

Représentation de l'Orchestre national de Montpellier à l'Opéra Comédie

En 2016, **plus de 50 associations culturelles** ont ainsi été financées par la Métropole, pour un montant total de**17 027 525 €**.

La Métropole soutient tout particulièrement **les structures ou associations développant une programmation culturelle ambitieuse et de qualité tout au long de l'année.** Cette continuité contribuant fortement à l'attractivité du territoire.

Le financement le plus important concerne l'Orchestre et Opéra national de Montpellier Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées qui, en 2016, a bénéficié d'une subvention de **13 000 000 €.** Montpellier Méditerranée Métropole apporte également son concours financier au **Centre Dramatique National – Humain trop humain**. Basée à Grammont et dirigée depuis janvier 2014 par Rodrigo Garcia, auteur et metteur en scène de renommée internationale, la structure a été subventionnée à hauteur de **700 000 €**.

Cette intervention financière pérenne est vitale pour ces différentes structures ; elle permet, de surcroît, de **garantir la diversité de l'offre culturelle** aux habitants du territoire. Par ailleurs, des lieux d'excellence (Le Corum, l'Opéra Comédie, le Zénith Sud, l'Agora de la danse…) sont également mis à disposition des associations par la Métropole, afin d'y proposer une programmation culturelle variée.

Depuis leur création, **trois festivals ayant un rayonnement national et international** dans les domaines de la danse, de la musique et du cinéma **sont subventionnés par Montpellier Méditerranée Métropole :**

> **Montpellier Danse** – dont Montpellier Méditerranée Métropole est le partenaire majoritaire – a bénéficié d'un financement de **1 538 050 €** ;

> **Le festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon** a reçu une subvention de **394 000 €** ;

> **Le festival international du Cinéma Méditerranéen, Cinémed** a recueilli **440 000 €** en 2016.

Par ailleurs, **à travers le Fonds d'aide à la diffusion théâtrale, la Métropole soutient l'art dramatique sur l'ensemble du territoire métropolitain.** Elle participe ainsi à l'achat de spectacles – principalement théâtraux – joués par des compagnies professionnelles implantées sur le territoire métropolitain.

Montpellier Méditerranée Métropole veille à la mise en valeur des compagnies émergentes du territoire, qu'elle soutient tout particulièrement ; elle incite également à la diffusion d'une série de spectacles. **En 2016, 20 spectacles ont été aidés dans ce contexte, pour un montant de 52 700 €**. Au final, **14 communes du territoire** ont ainsi pu bénéficier de la diffusion de ces créations.

Des manifestations gratuites et décentralisées, pour rendre la culture accessible à chacun

Dans un constant souci d'égalité et d'accès pour tous à la culture, l'ensemble des grands festivals et des manifestations sont le plus généralement décentralisés dans les 31 communes composant la Métropole montpelliéraine. **Dotées de lieux chargés d'histoire et à forte valeur patrimoniale ajoutée**, les communes de la Métropole sont **le cadre idéal pour la tenue de spectacles de plein air gratuits.** Les festivals Montpellier Danse et Radio France sont les parfaits exemples de cette volonté politique qui permet à la culture de **résonner comme un espace de liberté et de lien social,** à la fois incontournable et prioritaire.

Le festival Montpellier Danse

Depuis plusieurs années, le festival investit les villes de la Métropole avec **des pièces spécialement conçues pour l'espace public.** Le but ? **Amener l'art chorégraphique au plus près des gens et le mettre à la portée de tous.**

La 36e édition du festival Montpellier Danse proposait **une programmation très diversifiée** dans les communes, avec **des spectacles, des grandes leçons de danse et des projections de films chorégraphiques**. *Le rouge et le noir,* spectacle d'une dizaine de danseurs spécialement créé par Emanuel Gat pour les places des villes de la Métropole, a réuni plusieurs centaines de spectateurs dans les communes de Pignan, Fabrègues, Sussargues et Saint-Brès. Vincent Warin, avec son vélo BMX, a proposé le spectacle *L'homme V.,* à la jonction de la danse, du sport, du théâtre et de la musique, dans les arènes de Saint-Geniès-des-Mourgues, Pérols, Villeneuve-lès-Maguelone et Le Crès.

Les désormais traditionnelles leçons de danse, qui permettent aux danseurs amateurs comme aux débutants de prendre un cours avec des chorégraphes du festival, ont été proposées à Juvignac (avec Christian Rizzo), à Saint Jean de Védas (avec Nabil Hemaïzia), à Murviel les Montpellier (avec Emanuel Gat) et à Baillargues (avec Andrès Marin). Enfin, des projections de *Let's Dance* (saisons 1 et 2), en coproduction avec Arte, ont été proposées dans les médiathèques Émile Zola (Montpellier), Albert Camus (Clapiers), Françoise Giroud (Castries) et Jean Giono (Pérols), pour parachever ce tour d'horizon de la danse contemporaine.

Au total, **2 650 spectateurs ont assisté à l'ensemble de ces représentations, données dans 13 communes métropolitaines.**

Le Festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Créé en 1985 et conçu, à l'origine, comme un festival de musique classique, le festival de Radio France s'est progressivement démarqué des autres festivals grâce à **une programmation éclectique, originale et audacieuse.**

Depuis 1996, la Métropole et le festival Radio France proposent des concerts gratuits dans les communes du territoire. Au mois de juillet, **29 concerts gratuits** ont ainsi été organisés dans les villes et villages de la Métropole, sur les places, dans les églises et autres lieux patrimoniaux. **Ces concerts décentralisés ont séduit plus de 7 000 spectateurs.**

La métropole fait son cinéma

Cette manifestation cinématographique gratuite et en plein air, a été initiée par la Métropole en 2005. Elle propose, durant tout le mois d'août, **un cycle de films dédié à une thématique renouvelée chaque année.** Un événement plébiscité par les habitants des communes, car il a lieu durant une période où l'offre de spectacles est moindre.

Pour cette 12e édition de la manifestation, faisant écho au thème de la saison précédente (« l'amour »), **c'est le thème de « l'amitié » qui s'est vu décliné au travers d'une sélection de dix films :** un film patrimonial, des comédies, des films d'auteurs, un dessin animé…

Suite au succès rencontré par **la projection organisée dans une piscine de la Métropole**, en 2015, **deux séances de ce type ont été proposées en 2016**. La première s'est déroulée à la piscine Jean Vives, située dans le quartier de la Croix d'Argent, à Montpellier, et la deuxième au Centre nautique Neptune, situé à La Mosson. Ces séances ont cette année encore rencontré les faveurs du public, avec **près de 500 personnes ayant assisté à ces deux projections** depuis les espaces pelousés, ou confortablement installés sur des fauteuils gonflables posés sur les bassins.

En août 2016, la manifestation s'est déroulée dans 30 communes de la Métropole, et elle a accueilli 7 350 spectateurs.

La métropole fait son cirque

Pour cette 6e édition, **« La Métropole en fêtes », ancienne dénomination de la manifestation, est devenue « La Métropole fait son cirque », afin d'officialiser son recentrage exclusif sur les Arts du Cirque.** Au-delà de la présence d'un chapiteau et des offres de spectacles dans les communes, il s'agissait de **créer dans l'espace métropolitain un ensemble de temps forts autour du cirque,** durant le dernier trimestre de l'année.

La programmation des spectacles était assurée par **La Verrerie / Pôle Cirque Occitanie et par le Centre des arts du Cirque Balthazar,** en collaboration avec la Direction de la Culture de la Métropole. Cette année, animé par **une démarche de partenariat culturel entre les deux capitales d'Occitanie, le Lido – école de cirque de Toulouse – a également participé à la manifestation** en ouvrant la programmation par un spectacle d'élèves circassiens en cours de professionnalisation.

En 2016, c'est donc à **un véritable festival de cirque contemporain que les habitants de la Métropole ont été conviés, 17 jours durant**, avec 10 spectacles sous chapiteau présentés à Saint-Brès, Le Crès et Juvignac, des spectacles proposés dans 6 médiathèques (métropolitaines ou municipales), une représentation au Chai du Terral de Saint Jean de Védas, et un spectacle associé au Théâtre de La Vista (Montpellier).

Il faut noter qu'**une forte volonté d'établir une « culture cirque »,** via différents ateliers de pratique artistique, s'est concrétisée fin 2016. Essentiellement en milieu scolaire, mais également dans des associations de personnes du 3e âge ou des établissements de type EHPAD, et ce grâce aux trois écoles de cirque présentes sur le territoire métropolitain: Balthazar (Montpellier), Zépétra (Castelnau-le-Lez) et Kerozen et Gazoline (Saint Jean de Védas).

« La Métropole fait son cirque » a incontestablement rencontré son public, car nombre de spectacles se sont déroulés à guichets fermés. Les 17 spectacles programmés lors de l'édition 2016 ont ainsi attiré **1 861 personnes, dont 678 enfants de moins de 12 ans, qui ont pu accéder gratuitement à ces séances de cirque**.

UNE OFFRE CULTURELLE ENRACINÉE AU CŒUR MÊME DE LA CITÉ

Le futur Centre d'Art Contemporain (MoCo) constitue sans aucun doute l'**un des projets culturels majeurs** des années à venir, à l'échelon métropolitain. Premier centre d'art public en France de la décennie 2010, le futur Centre d'art de Montpellier Méditerranée Métropole représente **une occasion unique de créer une institution de nouvelle génération, à la fois lieu d'expositions temporaires, espace muséal et centre de recherche comme d'enseignement.** Ancré dans son contexte culturel et historique, opérant une rencontre entre le local et le global, il sera innovant dans sa forme tout en présentant un condensé dynamique de son territoire à destination du monde entier. Ce futur Centre d'art entend en effet contribuer à faire de l'ensemble de la Métropole **la capitale culturelle du sud, et jouer le rôle d'une interface internationale dans le domaine des arts plastiques.**

C'est l'Hôtel Montcalm, magnifique hôtel particulier du XVIIIe siècle situé en plein cœur de Montpellier, qui accueillera le MoCo. Initialement prévu pour accueillir un musée de l'Histoire de France et de l'Algérie – projet réorienté sous l'impulsion du Président de Montpellier Méditerranée Métropole – ce lieu nécessite d'être réhabilité, afin d'en faire un espace adapté à l'accueil de pièces d'art contemporain.

Pour permettre au MoCo de répondre aux enjeux de l'art du XXIe siècle, un Établissement Culturel de Coopération Culturelle (EPCC) unique regroupant L'Hôtel Montcalm, La Panacée et l'École supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Métropole, sera créé en juillet 2017. L'objectif étant de parvenir à une complémentarité et à la maîtrise de toute la filière professionnelle de l'art, depuis la formation des étudiants jusqu'à l'exposition des œuvres, en passant par la production et la médiation de l'art contemporain.

L'Hôtel Montcalm accueillera le futur centre d'art contemporain de Montpellier.

Une identité forte, pour un projet architectural singulier

La consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée en 2016. **En mars 2017, c'est la proposition architecturale de Philippe Chiambaretta et de l'agence PCA- Stream qui a été retenue par la Métropole** pour mener à bien la restructuration de l'Hôtel Montcalm.

Au-delà de l'aspect technique lié à la réhabilitation du bâtiment, **le projet lauréat affirme la nécessité de concevoir le MoCo comme un lieu de vie à l'ancrage local fort.** Il s'agit là de concevoir **un véritable espace de rencontres, de découvertes et d'échanges,** où montpelliérains et touristes du monde entier seront séduits par la qualité des espaces, la pertinence de l'offre, mais également par la singularité de son identité visuelle. Pour accompagner l'ambition du positionnement de la Métropole de Montpellier en tant que **scène culturelle alternative au pôle parisien,** le MoCo devra constituer un lieu attractif, visible et connecté à un réseau culturel local et régional.

La démarche de l'équipe s'appuie sur le choix d'**une programmation ciblée,** comme sur **la création d'une identité forte et singulière pour ce lieu,** grâce au travail esthétique et paysager mettant à l'honneur des collaborations avec différents artistes. Plus qu'un grand geste architectural spectaculaire et coûteux, cette approche vise à reprogrammer et à recycler les investissements déjà effectués pour réaliser un bâtiment-outil au service du public et des artistes.

Au sein des 3 190 m² de l'Hôtel Montcalm, **1 400 m² seront dédiés aux expositions.** Les 3 900 m² de la cour et du Parc Roblès, qui sera transformé en jardin poétique invitant les visiteurs au repos et à la détente, pourront eux-aussi accueillir des interventions artistiques. Plusieurs espaces de convivialité seront créés, et un restaurant proposant une offre locavore, un café et une boutique originale et modulable viendront renforcer l'attractivité du centre d'art.

Les études ont démarré en avril 2017. **Le début des travaux est prévu pour avril 2018,** tandis que **la mise en service de l'équipement et son ouverture au public est programmée pour le mois de juin 2019.**

Au total, **l'ensemble du projet représente un investissement de 22,5M€ TTC, porté par Montpellier Méditerranée Métropole.**

Un nouveau site pour le Conservatoire à Rayonnement Régional

Le territoire métropolitain bénéficie d'une forte dynamique démographique, qui nécessite d'adapter un certain nombre de ses équipements publics. **Au titre de sa compétence culturelle, la Métropole souhaite ainsi aménager un nouveau site pour le Conservatoire à Rayonnement Régional.** Il réunirait tous les enseignements et toutes les pratiques musicales et chorégraphiques, en offrant des conditions de fonctionnement optimales pour les publics et les enseignants.

Le label attribué au Conservatoire de Montpellier est réservé à 43 établissements en France. Il témoigne donc de **l'excellence et de la grande qualité des enseignements danse et musique** proposés par le Conservatoire de Montpellier. **Afin de maintenir ce haut niveau d'exigence, l'ancienne maternité Grasset, située dans le cœur historique de Montpellier, a été choisie pour accueillir le Conservatoire**. La Métropole a pour projet d'y construire un nouvel établissement qui regrouperait les deux sites actuels du Conservatoire, situés rue de Lisbonne et rue de Candolle.

Il s'agit, ici, de **créer des conditions optimales pour la dispense des enseignements et de favoriser une plus grande transversalité entre les arts.** Cela renforcera également les chances de **faire éclore et repérer le talent des futurs artistes** professionnels de demain.

Dans le cadre de la politique de développement de l'enseignement musical, **il devient impératif de disposer d'un équipement moderne, répondant aux besoins et aux exigences actuelles.** La réalisation d'un bâtiment neuf, conçu spécifiquement pour la pratique musicale, la danse et le théâtre, conforme aux normes en matière de construction, de traitement acoustique et d'accessibilité à tous les publics répondra à ces exigences.

Il s'agira également de **répondre aux nouvelles missions et objectifs** fixés par le Conservatoire à Rayonnement Régional :

> **développer de nouvelles activités,** avec la création d'un département théâtre-art dramatique et l'accueil de nouvelles disciplines (musiques anciennes, musiques actuelles amplifiées, danse, jazz) ;

> **augmenter la capacité de l'établissement,** afin d'accueillir 2 200 à 2 300 élèves à l'horizon 2 020 (contre 1 400 élèves actuellement).

La musique résonne depuis toujours dans les rues du centre-ville de Montpellier et l'excellence de son enseignement va de pair avec la notoriété de son orchestre philharmonique et de ses grands festivals, tels le Festival Radio France et Montpellier Danse. L'implantation de cet équipement majeur pour la Métropole, sur le site de l'ancienne maternité Grasset, permet de garder ce pôle d'excellence au cœur de la ville et de **redonner vie à ce lieu cher aux montpelliérains.** Mais au-delà, **impulser une dose énergie à ce site, c'est aussi impulser une nouvelle énergie à son quartier et à la ville centre.**

Un établissement culturel intégré à son quartier

Pour **intégrer au mieux l'établissement dans son environnement** et afin de créer une ouverture sur le quartier, **une place publique, un jardin, et deux îlots de logements** (représentant 3 500 m² de surface de plancher) seront également réalisés sur la parcelle de l'ancienne maternité Grasset. **Des espaces urbains généreux,** au bénéfice des piétons et des nouvelles constructions, seront dégagés sur l'avenue du Professeur Grasset, autour de la station du tramway et au droit du conservatoire, créant **un véritable parvis animé et ouvert à tous.** Un square, lui aussi accessible à tous et ouvert sur le quartier, sera aménagé au sein de l'îlot (angle rue de Forcrand et rue de Crova). Avec son théâtre de verdure, il pourra accueillir des représentations ouvertes à tous les publics et constituera une vraie polarité au sein du quartier.

L'enseignement de l'Art dramatique sera, quant à lui, implanté sur le site du Théâtre du Hangar – à proximité du nouvel équipement, dans le quartier Boutonnet – qui accueille déjà un certain nombre d'activités d'enseignement d'Art dramatique (ENSAD et CRR). Deux salles de représentation y seront aménagées, ainsi qu'un studio de travail et de répétition. L'objectif : **y créer un véritable Pôle d'enseignement de l'Art dramatique à l'échelle métropolitaine,** au sein d'un véritable théâtre en activité.

Forte d'une volonté de développement durable répondant aux plus hauts standards environnementaux, **la Métropole a souhaité mettre en place une démarche de « Qualité Environnementale » globale, ambitieuse et exemplaire** par :

> **une démarche de certification « Bâtiments Durables Méditerranéens - BDM »** niveau Argent ;

> **un objectif d'équipement BEPOS** (Bâtiment à Energie Positive).

La programmation fonctionnelle et technique du futur équipement, tout comme la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours architectural) ont été menées durant l'exercice 2016. L'équipe lauréate, qui aura en charge la réalisation du projet, débutera sa mission en juin 2017, pour un objectif de **livraison de l'équipement programmé fin 2019. Le budget global de l'opération s'élève à 35M€ HT** (hors foncier).

Esquisse du futur conservatoire régional

UNE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE STIMULANTE POUR LE TERRITOIRE

Encourager la créativité dès le plus jeune âge : les actions à destination des scolaires

Au-delà de l'offre spécifique à chaque établissement culturel**, la Métropole pilote et coordonne des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.** L'objectif de cette action transversale : **veiller à une diversification de l'offre, tant pour les publics bénéficiaires que pour les disciplines proposées.**

En 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a, de nouveau, apporté son **soutien aux actions de médiation culturelle menées auprès des élèves d'écoles primaires.** Au-delà de l'accueil de scolaires par les différents établissements et outre les actions initiées par ces derniers, des événements phares de médiation culturelle sont copilotés par la Métropole. Sur ces dispositifs, l'intercommunalité assure **un soutien à la programmation,** mais aussi **la prise en charge du transport des publics.**

Les concerts éducatifs

Le service « Jeune Public, Enseignement supérieur et Actions Culturelles » de l'Opéra Orchestre National de Montpellier met en œuvre **des missions d'éducation et de sensibilisation artistique à destination des publics jeunes et d'ouverture aux publics prioritaires.** À noter également : suite au partenariat noué avec l'OONM, **la Métropole prend en charge le transport des élèves** (en bus ou tramway) pour l'ensemble des concerts éducatifs proposés.

Sur l'année scolaire 2015-2016, 4 séries (*Musique contre l'oubli, La boîte à joujoux, Primavera* et *Suivez le guide*) et **24 concerts éducatifs ont été programmés. Ils ont permis d'accueillir 10 122 élèves du premier degré au sein de l'opéra.** Ce chiffre enregistre une légère baisse par rapport aux années précédentes ; un certain nombre de concerts prévus début 2016 ont en effet dû être annulés, suite aux attentats de la fin d'année 2015.

Le festival Cinémed jeune public

Émanation du festival de cinéma méditerranéen, **le festival Jeune Public accueille les enfants des écoles primaires et maternelles de Montpellier comme de la Métropole**. Sa vocation ? **Faire découvrir et aimer le cinéma aux enfants, et ce dès leur plus jeune âge** (à partir de 3 ans). Pour cela, des œuvres de qualité (films du répertoire et films récents) leur sont proposés. Le but : **éveiller leur curiosité et stimuler leur goût. La notion de partage et de communion en public,** dans une salle de cinéma, sous-tend également la manifestation.

Le bilan de cette 23e édition, qui s'est déroulée du 31 mars au 12 avril 2016 :

- **74 écoles de la Métropole** accueillies sur **20 séances** ;
- **26 communes** et **5 100 enfants** concernés ;
- **8 films diffusés en 3 lieux :** salle Rabelais à Montpellier, musée Henri Prades à Lattes et salle du Dévezou à Montferrier-sur-Lez.

Soirée de clôture de la 37e édition du festival Cinemed en 2016.

La science par 4 chemins

Il s'agit d'**une offre de parcours éducatif,** en direction des scolaires des écoles primaires issus des communes de la Métropole. **Cinq établissements sont impliqués dans le dispositif : l'Écolothèque, le planétarium Galilée, le musée Henri Prades, le musée Fabre et l'aquarium Mare Nostrum. Le réseau des médiathèques apporte également une aide** aux classes qui le souhaitent, en matière de ressources scientifiques et pédagogiques.

Chaque classe participe à **un ou plusieurs ateliers autour d'une même thématique** (le thème de « la Lumière », initié en 2015, était approfondi en 2016), déclinée différemment par chaque structure. Au total, le dispositif comprend une centaine de temps d'accueil. En fin d'année scolaire, une valorisation, sous forme de 2 journées de « marché des connaissances », a lieu à l'Écolothèque.

En 2016, **20 classes, soit 525 élèves de cycle 3, ont participé à ces ateliers dans chaque établissement.** Montpellier Méditerranée Métropole soutient cette offre éducative transversale, notamment par **la mise à disposition de 60 bus** permettant aux enfants de se rendre gratuitement vers les différents établissements.

Élaborer une offre de pratiques artistiques et culturelles à destination des (pré)adolescents

L'offre de pratiques artistiques et culturelles, pour les publics 11-17 ans, est **un volet du Schéma de mutualisation mis en œuvre par la Métropole en janvier 2016.**

L'enjeu de ce dispositif consiste à **structurer des espaces de pratiques artistiques et culturelles intermédiaires pour les publics de cette tranche d'âge, moins captifs ou éloignés de l'offre montpelliéraine.** Les sessions sont positionnées sur des temps extrascolaires et sont spécifiquement adaptées à des publics pré-adolescents et adolescents… bien souvent oubliés dans les offres culturelles existantes. Au final, ce service structure une offre difficilement accessible pour les petites et moyennes communes du territoire communautaire.

Pour cette première année de mise en œuvre du Schéma de mutualisation, **l'offre a été développée à titre expérimental sur différentes périodes de vacances scolaires et sur trois secteurs du territoire métropolitain** :

- **secteur est :** ateliers autour des arts du cirque ;
- **secteur ouest** : ateliers de pratique théâtrale et autour des arts du cirque ;
- **secteur nord-ouest :** ateliers de théâtre et de danse Hip-Hop.

En 2016, ce ne sont pas moins de **213 jeunes pré-adolescents et adolescents qui ont participé à ces temps de pratiques artistiques** mis en place par la Métropole. L'ensemble des activités programmées s'est déroulé sur **21 sessions, chacune totalisant 15 heures.**

9

Labelliser les écoles de musique pour garantir la qualité de leur enseignement

En 2015, la Métropole a réalisé un diagnostic quant à la situation de l'enseignement musical sur son territoire. Il a d'abord fallu répertorier et cartographier une quarantaine d'écoles de musique publiques et associatives, qui permettent à près de 5 000 enfants de bénéficier d'une offre d'enseignement musical. Il a ensuite fallu analyser l'offre pédagogique de chacune. **L'objectif étant, dans un contexte financier contraint pour les collectivités, de s'engager dans une politique de partage et de mutualisation entre les différentes écoles.**

Au mois de septembre 2016, **un label « École Associée au Conservatoire Montpellier 3M » a été proposé.** Destinée aux écoles de musique du territoire, **cette labellisation s'inscrit, elle aussi, dans la démarche du Schéma de mutualisation,** puisqu'**elle a pour principe fondateur la garantie d'un accès pour tous à la culture,** dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire.

Ce label s'adresse aux écoles de musique structurées en cycles et/ou départements, incluant dans leur offre pédagogique **un parcours s'adressant à minima aux élèves de 7 à 18 ans** et comprenant les trois disciplines mentionnées dans le schéma national d'orientation pédagogique musique (Ministère de la Culture, 2008).

Durant la phase de travail initiale, **cinq écoles de musiques publiques** (celles de Castries, Juvignac, Pérols, Sussargues et Saint Jean de Védas) **ont été associées à ce label, ainsi qu'une école associative à vocation intercommunale** (« Internote ») ; l'ensemble de ces équipements couvrant 11 communes, hors Montpellier.

Enfin, ce label garantit la lisibilité de l'offre des différentes écoles en matière d'éducation musicale, tout en préservant les spécificités et les identités locales. **Il se veut incitatif quant à la qualité des enseignements dispensés, à la diversité des parcours, à la cohérence des offres et des projets et à l'harmonisation des droits d'inscription**. Il doit être approuvé formellement par le Conseil et les maires en 2017.

LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS GÉRÉS PAR MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole

Le passage de l'Agglomération en Métropole et les nouvelles compétences qui en ont découlé, notamment en matière de Politique de la Ville, ont permis de **renforcer la politique de lecture publique intercommunale des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole,** au service des communes du territoire.

Par ailleurs, la démarche de mutualisation entreprise entre la Métropole et la ville de Montpellier a conduit, depuis le 12 décembre 2016, à une autre évolution : **l'intégration de la Mission livre au sein de la médiathèque centrale Emile Zola. Ce service intégré a en charge l'organisation de la Comédie du Livre, la gestion d'une résidence d'écrivain, ainsi que la programmation et la mise en œuvre de l'Agora des savoirs,** cycle de conférences organisé à la salle Rabelais de Montpellier.

La volonté est constante, pour le réseau des médiathèques de la Métropole, d'**explorer de nouveaux champs et d'élargir ses missions.** C'est ce qui lui permet de proposer une offre correspondant aux nouvelles pratiques des publics et de positionner les médiathèques comme un service à vocation sociale et culturelle.

Un réseau de proximité, essentiel au maillage culturel du territoire

L'importante activité des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole est **le fruit d'une politique active et volontariste menée depuis des années, tant en matière d'équipements que de services**. Le programme scientifique et culturel 2015-2020 des médiathèques « Pour une médiathèque culturelle, solidaire et numérique » en est la parfaite illustration. Il développe en effet les principales missions des établissements : **proximité, services aux usagers sur place et à distance, diffusion de la connaissance, action culturelle, et cela sur l'ensemble du territoire.**

Avec **14 établissements** – 13 médiathèques et 1 bibliothèque – **situées à Montpellier et dans sept communes du territoire,** le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole est **un élément essentiel du maillage culturel du territoire.**

Les **1 329 068 entrées comptabilisées en 2016 rendent compte de l'évolution des lieux et de leur usage – à la fois de travail et de convivialité** – favorisés par les récents réaménagements de médiathèques misant sur le confort et l'accueil.

62 353 personnes ont assisté à l'une des 2 433 manifestations culturelles proposées en semaine et le dimanche, et **près de 38 000 enfants ont été reçus dans le cadre d'accueils scolaires.** Avec **56 608 usagers inscrits en 2016, les équipements de lecture publique constituent un élément de proximité et de solidarité important,** dans un contexte social difficile, comme le montre la part importante des abonnés actifs bénéficiaires des minima sociaux. Ils représentent en moyenne 11,7% des abonnés du réseau.

Médiathèque George Sand à Villeneuve-lès-Maguelone.

Mission première des médiathèques, l'accès le plus large possible à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs, se traduit par **une offre de collections couvrant tous les domaines et sur tout type de supports, destinés au prêt, à la consultation sur place ou à distance, via le site internet**. Les médiathèques proposent ainsi **plus d'un million de documents, livres, CD, DVD, documents patrimoniaux, mais aussi jeux, tablettes, liseuses et documents numériques. Avec plus de 2 330 000 prêts,** les pratiques d'emprunt représentent toujours l'une des activités principales des usagers des médiathèques. L'offre s'est aujourd'hui enrichie, grâce au prêt numérique, et on comptabilise **60 000 prêts de livres, VOD, autoformation ou presse en ligne.**

Une modernisation permanente des équipements

Pose de la première pierre de la médiathèque Aimé Césaire, à Castelnau-le-Lez

La reconstruction de la médiathèque Césaire a démarré en juillet 2015 par la démolition des bâtiments, tandis que **la première pierre du nouvel édifice a été posée le 17 décembre 2016.**

Ce nouvel équipement, qui ouvrira ses portes au premier trimestre 2018, offrira aux habitants de Castelnau-le-Lez un équipement de proximité accessible et de qualité. Située au centre de la commune, toute proche de l'école Rose de France et d'une crèche, desservie par la ligne 2 du tramway et accessible aux personnes à mobilité réduite, la médiathèque sera **adaptée à un large public** et profitera aux habitants de l'est du territoire.

La médiathèque Césaire offrira confort et choix aux utilisateurs, sur deux niveaux ouverts aux publics. **Dès l'ouverture, 20 000 documents seront proposés en prêt.** Une boîte de retour sera accessible 24h/24 et des automates de prêts et retours seront mis en place, afin de faciliter les transactions.

Rénovation de la médiathèque George Sand, à Villeneuve-les-Maguelone

Depuis son transfert à la Métropole, en 2011, cette médiathèque a bénéficié de travaux de modernisation importants : automatisation, changement des mobiliers et mise en place d'une signalétique. **Fin 2016, une entrée indépendante pour le public a été créée,** et la médiathèque est désormais directement accessible par le Jardin de Villeneuve.

Médiathèque George Sand à Villeneuve-lès-Maguelone.

Aménagements de la médiathèque William Shakespeare, À Montpellier

Après les travaux d'automatisation et de réaménagement du hall entrepris durant l'été 2015, l'amélioration du service aux usagers s'est poursuivie **via l'installation d'une boîte de retour des documents, mise en service fin décembre 2016.**

La direction des médiathèques et du livre de la Métropole, véritable coopérative de services

Une complémentarité des bibliothèques exemplaire

Le catalogue collectif, signalement des ressources documentaires des bibliothèques communales du territoire sur le site internet du réseau, **regroupe 17 des 18 médiathèques municipales informatisées. La convention tarifaire Passeport Multimédia** (9 conventions bipartites signées) permet, grâce à un seul abonnement payant, de **fréquenter à la fois une médiathèque communale et le réseau métropolitain.**

Ces deux dispositifs sont **les premières pierres d'une mutualisation plus aboutie,** pour un meilleur service rendu aux usagers : catalogue et carte de lecteur unique, ressources numériques communes.

Une action culturelle coordonnée sur le territoire métropolitain

Les préfaces de la Comédie du Livre

Cette manifestation propose au grand public, dans les médiathèques et bibliothèques de la Métropole, **un avant-goût de la Comédie du Livre.** Elle élabore, pour ce faire, **une programmation (concerts, ateliers, contes, spectacles, lectures) autour de la thématique retenue : l'Italie en 2016.**

Neuf communes ont accueilli des animations ou ont mené des projets propres en lien avec la thématique : Murviel-lès-Montpellier, Cournonsec et Saussan pour l'ouest ; Jacou, Baillargues, Montferrier, Restinclières, Saint-Drézéry et Vendargues pour l'est.

La Comédie du Livre

Manifestation littéraire d'envergure nationale, **La Comédie du Livre a été transférée à la Métropole en 2016 et rattachée au réseau des médiathèques au 1er janvier 2017.** Grâce à un partenariat renforcé avec les médiathèques, **elle va désormais à la rencontre de nouveaux publics et de nouveaux lieux, sur l'ensemble du territoire métropolitain** et des 31 communes qui le composent.

Des rencontres ont ainsi pu être programmées en mai 2016, à la fois **sur le stand de la manifestation, dans les médiathèques du réseau, mais aussi dans des équipements municipaux** (Juvignac, Lattes, Le Crès, Sussargues) et **dans des lieux patrimoniaux** (Musée Henri Prades - site archéologique Lattara, Château du Terral à Saint Jean de Védas, Château de Castries).

La Métropole en jeux

Pour sa 7e édition, la Métropole en jeux a été inaugurée à la médiathèque de Lattes. **Elle a rassemblé 25 structures de 18 communes partenaires :** les médiathèques métropolitaines, 16 médiathèques communales et de nouveaux participants (le centre social Gutenberg, la Bibliothèque pour tous de Grabels et une commune du Pôle Métropolitain, Mauguio).

La fréquentation de cette manifestation ne cesse d'augmenter, grâce au travail de coopération territoriale mené depuis des années dans le réseau, et à **l'adhésion de nouvelles communes.** Cela s'explique également par **le caractère innovant des propositions :** séances de jeux de rôles (murder parties, escape room) et nombre d'actions liées à la découverte du e-sport (jeux vidéo en ligne par équipe). Elles ont en effet rencontré un accueil favorable de la part des jeunes… comme des moins jeunes.

Festi' Petits

C'est dans **un même objectif de mutualisation et de logique territoriale** que Festi'Petits fédère médiathèques métropolitaines et bibliothèques communales de proximité, pour **une manifestation culturelle autour de l'offre destinée aux tout-petits (0-3 ans).** D'abord organisée autour de Pignan, l'opération inclut le secteur de Clapiers depuis 2015, et celui de Castries depuis 2016.

Partir en livre

À l'occasion de cette fête du livre pour la jeunesse, **les médiathèques métropolitaines sont allées à la rencontre du jeune public au travers un programme hors-les-murs,** mis en œuvre à Montpellier comme dans les communes de la Métropole, dans des lieux conviviaux et insolites. La programmation, **labellisée par le Centre National du Livre** (CNL) a proposé, entre autres, une tournée métropolitaine d'une « Bibliambule », bibliothèque mobile montée sur un vélo.

Toujours dans le domaine du jeu, **la Ludothèque de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau (Montpellier), qui dispose de 1 700 jeux et jouets,** organise, notamment dans le cadre de La Métropole en jeux, **des formations aux jeux pour les personnels des médiathèques communales.**

Enfin, **la médiathèque Françoise Giroud** propose, depuis septembre 2016, **un nouvel espace dédié à l'accueil des équipes des bibliothèques des communes de la Métropole.** On y trouve la collection des 300 jeux de société mis à leur disposition par le réseau des médiathèques, avec une table ronde permettant de les essayer à plusieurs. Un poste de renseignement, avec accès à tous les services en ligne, permet également le traitement de documents. On peut aussi y échanger des informations sur l'actualité des bibliothèques du territoire, ou encore y rencontrer un bibliothécaire pour un conseil, une formation ou un projet commun.

Un rôle actif dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Par le biais d'actions ciblées dans les quartiers et les communes du territoire, **le réseau des médiathèques participe à la compétence déléguée à la Métropole autour de la Politique de la Ville, sur des volets numérique, culturel, éducatif et citoyen.**

On peut ainsi citer différentes actions : propositions en direction des publics empêchés, des personnes hospitalisées ou en situation de handicap, en direction des gens du voyage, actions en maison d'arrêt, portage à domicile, lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire, alphabétisation, emploi, formation, insertion sociale et professionnelle, participation aux réseaux des acteurs territoriaux ou médiathèque « hors ses murs ».

Lutte contre l'illettrisme

Afin d'**agir contre l'illettrisme, l'e-illettrisme, et ainsi intervenir en faveur de l'alphabétisation, les médiathèques s'engagent à faciliter l'accès à la connaissance,** à accompagner les processus d'appropriation et de réappropriation de la lecture et de l'écriture, à offrir un environnement propice à la pratique culturelle, et à favoriser la capacité des personnes à l'autoformation, notamment par l'acquisition de compétences en matière de culture numérique.

Différents publics sont visés : publics en démarche d'insertion sociale ou professionnelle, personnes ayant été scolarisés dans leur pays d'origine et dans leur langue maternelle, personnes en situation d'analphabétisme, d'illettrisme, publics migrants, mineurs étranger isolés, étudiants étrangers ayant des niveaux de langue très différents.

Dans cette optique, **le réseau s'engage sur plusieurs axes :** partenariats avec des structures accompagnant les personnes dans leur parcours professionnels ou social, sensibilisation et formation des équipes, travail sur les collections spécifiques et leur médiation, développement d'une offre d'accueil dédiée.

Un nouveau service de médiation sociale, à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau

Les équipements culturels ont de plus en plus vocation à également devenir des lieux-ressources pour l'intégration et la vie citoyenne. C'est dans ce cadre qu'une permanence hebdomadaire et gratuite d'écrivain public a été mise en place à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau (située dans le quartier de la Mosson), en partenariat avec l'association SOMIS (Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale).

Des prestations complémentaires sont également proposées par la médiathèque aux usagers de ce service : recherches documentaires en lien avec les demandes auprès de l'écrivain public et, pour les personnes abonnées au réseau des médiathèques, service « J'emprunte un bibliothécaire », accès à internet, prêt de documents, ressources d'autoformation et ressources du portail internet en général, ateliers multimédia…

L'Ideas Box, véritable outil d'innovation sociale et de mobilisation citoyenne

Afin de renforcer la réalité d'une proposition de lecture publique adaptée à la demande, les médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole se sont dotées, dans le cadre du Contrat de Ville 2015 - 2020 et grâce aux financements consentis, d'une **Ideas Box, médiathèque hors les murs et multimédia en kit développé par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières** (BSF).

L'acquisition de ce dispositif a été lancée fin 2016 et des projets concrets verront le jour en 2017. En complément au réseau de médiathèques existant, **l'acquisition de cet outil innovant permettra de développer les partenariats avec les acteurs socio-culturels, associatifs et institutionnels du territoire. Et de capter ainsi des publics non acquis, notamment autour de technologies numériques.**

Un nouvel espace emploi formation, à la médiathèque centrale Émile Zola

Situé au sein du Forum de l'actualité, il s'agit d'**un lieu ressources destiné aux demandeurs d'emploi, créateurs d'activité en partenariat avec la Cyberbase, salariés en activité, étudiants préparant des concours ou lycéens en recherche d'orientation.**

Il offre des collections spécifiques en prêt, deux postes multimédia avec des fonctionnalités particulières, l'accès à des ressources d'autoformation en ligne, des possibilités d'initiations collectives et d'accompagnement personnalisé, des « rencontres métiers » pour les collégiens et les lycéens. À noter : il trouve son écho numérique via une page dédiée sur le site internet.

« J'emprunte un bibliothécaire »

Il s'agit d'**un nouveau service personnalisé,** mis en place par le réseau des médiathèques. **Sur demande, un bibliothécaire se met à la disposition d'un usager pour un rendez-vous d'une heure environ,** sur un sujet choisi parmi les différentes thématiques proposées : recherche documentaire, formation ponctuelle aux outils informatiques et à la consultation d'internet, utilisation des ressources en ligne, accueil personnalisé pour découvrir les médiathèques ou accompagnement sur un projet.

Une bibliothèque numérique de référence… pour des retombées très concrètes

Bibliothèque numérique de référence depuis octobre 2011, **le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole poursuit sa politique d'innovation et de médiation numérique,** en lien étroit avec la Direction des ressources informatique et dans la droite lignée du projet French Tech.

Les technologies numériques : outil de médiation auprès d'un large public

Envisagée comme un espace à la croisée des pratiques liées au numérique, **la médiathèque facilite l'accès aux ressources numériques depuis le portail et en fait la médiation auprès d'un large public :** autoformation, vidéo à la demande, presse en ligne, livres numériques, rencontres et conférences enregistrées, patrimoine numérisé avec *Memonum.*

L'offre s'est enrichie de nouvelles thématiques, notamment pour les jeunes, avec des initiations au codage informatique. **La médiathèque œuvre également pour faire connaître les logiciels libres, pour une diffusion large de la culture, partagée, numérique et solidaire.** La dimension culturelle et créative des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) est mise en avant : ateliers de BD numérique – notamment à la médiathèque William Shakespeare avec le Labo de la BD – écriture d'histoires et de contes sur tablette, ateliers d'écriture cinématographique et création de jeux vidéo.

L'action des médiathèques consiste également à **donner des outils aux citoyens « hyper-connectés » de demain,** en proposant, pendant la semaine internationale de la Code Week, un programme sur mesure dédié au code et à la programmation informatique : robotique, FabLab, « Science tour » numérique, codage à partir de logiciels dédiés.

Déjà pilote dans le domaine du jeu vidéo, le réseau se lance maintenant dans **une proposition de jeux en ligne et d'expériences d'initiation à la réalité virtuelle.** En préambule à La Métropole en Jeux, deux évènements d'importance ont été organisés à la médiathèque Federico Fellini : **une rencontre-dédicace, avec YellOwStaR, célèbre joueur professionnel de jeu vidéo** et une conférence « E-Sport : au cœur de la révolution digitale » organisée en partenariat avec le Digit World Summit et la start up Stakr'n. À cette occasion, le public a également pu découvrir la réalité virtuelle au cours d'une démonstration.

Un patrimoine culturel constamment enrichi

Les acquisitions patrimoniales sont destinées à **compléter les principales collections qui font la richesse de la médiathèque centrale Emile Zola**. Tout au long de l'année et en fonction des opportunités, des achats sont effectués dans le cadre des différentes spécialités : Fonds local et régional, Fonds ancien, Bibliophilie, livres d'artistes et reliures d'art des XXe et XXIe siècles, Fonds Delteil, Fonds Malet et Fonds Rabelais.

Le fonds local et régional de la médiathèque s'est ainsi enrichi du « Voyage en Languedoc », manuscrit inédit de ce voyage en Vera et en Berline adressé à Madame la Comtesse de Beintheim et daté de 1786. Cet ouvrage est orné d'une reliure en maroquin rouge, avec dos lisse entièrement orné, plats à la Duseuil, roulette intérieur et tranches dorées. Les pages écrites à l'encre, extrêmement lisibles, sont à l'intérieur d'un cadre rectangulaire tracé à l'encre.

L'exposition patrimoniale gaston baissette, médecin-écrivain

Organisée du 29 novembre 2016 au 26 février 2017, **cette exposition rendait hommage à ce médecin renommé et à ce grand écrivain.**

En raison de l'attachement de l'auteur à la région de Montpellier, **la ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont reçu en legs l'œuvre de Gaston Baissette** (1901-1977) après le décès de son épouse, Jacqueline. **Cette collection fut déposée en 2012 à la médiathèque centrale Emile Zola**. L'œuvre littéraire de Baisette (essais, poésies et romans) est étroitement liée à sa vocation médicale et à son engagement dans La Résistance.

Parmi les 11 000 documents constituant ce fonds, c'est plus de 160 lettres, manuscrits, tapuscrits, photographies, livres et journaux qui ont été présentés. Plusieurs pièces sont inédites, notamment les tapuscrits d'une anthologie de Diderot et de la première version de *L'Étang de l'Or* écrite dès 1925. Ses romans – *L'Étang de l'Or, Ces grappes de ma vigne, Le Soleil de Maguelone, Isabelle de la garrigue, Le Vin de feu* – gardent aujourd'hui toute leur fraîcheur et leur poésie… **et ils témoignent d'une connaissance intime du pays de Montpellier.**

MémoNum, la bibliothèque numérique patrimoniale

La médiathèque centrale de Montpellier Méditerranée Métropole a lancé **son premier chantier de numérisation sur l'iconographie régionale en 2007.** Ses différents projets sont rassemblés dans **MémoNum, la plateforme de présentation de ce programme de valorisation des collections patrimoniales.** En 2011, **l'attribution du label ministériel « bibliothèque numérique de référence »,** assorti d'un financement important de l'État, a permis de passer à la vitesse supérieure.

Les documents numérisés rejoignent ainsi la bibliothèque numérique montpelliéraine, où **certains corpus font l'objet d'une valorisation spécifique,** comme la presse, les reliures, les imprimés du XVe au XIXe siècle, les documents graphiques, les manuscrits, les marques de provenances des livres anciens, les monnaies et médailles. Au total, **près de 25 000 documents et 600 000 pages sont exposés sur une interface structurée et attractive.**

Réseau des médiathèques : les chiffres clés de 2016

> 14 établissements ;
> 56 608 usagers inscrits, 1 329 068 entrées ;
> 6 144 866 pages vues sur le site internet ;
> 2 332 129 prêts, dont 60 000 prêts numériques ;
> 2 433 manifestations culturelles, pour 62 353 participants ;
> 37 718 enfants reçus (accueil scolaires) ;
> plus d'un million de documents mis à disposition.

9

LE MUSÉE FABRE

Le musée Fabre est l'un des atouts majeurs de notre territoire. Retraçant l'histoire de la création européenne – de la Renaissance à nos jours – à travers ses prestigieuses collections permanentes, **il propose aux amateurs d'art chevronnés ou néophytes, des expositions de niveau international.**

Le musée Fabre, qui doit **son origine au peintre montpelliérain François Xavier Fabre, est régulièrement salué par la presse spécialisée** en raison de la richesse de ses collections, de sa fréquentation importante, de la diversité et de la variété de sa programmation, et des nombreuses actions pédagogiques qui y sont menées.

En 2016, le musée Fabre a connu **une fréquentation très exceptionnelle,** compte tenu du contexte national, **en accueillant près de 300 000 visiteurs**. Autre fait notable : l'important développement de sa présence sur les réseaux sociaux ; **son compte Facebook étant passé de 4 000 à 15 000 amis.**

2016, une année riche en expositions et en accrochages temporaires

Senufo : art et identités en afrique de l'ouest

28 novembre 2015 - 6 mars 2016

L'exposition Senufo, Art et identités en Afrique de l'Ouest a rassemblé **près de 160 masques, sculptures et autres objets rituels ou usuels** prêtés par des collections publiques et privées à travers le monde. Appliqué à un corpus artistique, **le terme senufo se réfère à des œuvres produites par un groupe de peuples liés linguistiquement,** habitant le nord de la Côte d'Ivoire, l'ouest du Burkina Faso et le sud du Mali, sur un territoire désigné comme « la région des trois frontières ».

Depuis la fin des années 1930, la recherche s'y est concentrée autour d'une production artistique liée aux sociétés initiatiques masculines ainsi qu'à la divination. On a toutefois pu récemment démontrer que les arts de l'aire linguistique senufo varient drastiquement dans leur production, leur usage et le contexte de leur commande. **La création de ces œuvres s'étale probablement entre les XIXe et XXe siècles,** mais tout comme l'identification des artistes, leur datation est extrêmement complexe, les seules données fiables étant souvent les dates de récolte des objets. Tout en reconnaissant les contributions des différents observateurs depuis la fin du XIXe siècle, cette exposition a interrogé la nature subjective des interprétations et l'évolution du terme senufo en tant qu'étiquette artistique.

L'extraordinaire succès du musée du quai Branly, inauguré en 2006, peu avant la réouverture du musée Fabre en 2007, a incité celui-ci à **s'ouvrir à des thématiques inédites.** Conçue par le Cleveland Museum of Art, l'exposition a été présentée au musée Fabre après une étape au Saint Louis Art Museum, dans **le cadre du réseau de coopération franco-américain des musées FRAME,** dont le musée est l'un des membres les plus actifs depuis sa création, en 1999. **L'exposition a remporté un vif succès auprès du public, avec plus de 50 000 visiteurs.**

FRÉDÉRIC BAZILLE, La Jeunesse de L'impressionnisme

25 juin - 16 octobre 2016

Vingt-quatre ans après l'exposition « Bazille et ses amis impressionnistes » présentée au Pavillon, le musée Fabre se devait de rendre hommage au peintre montpelliérain, mort prématurément en 1870, à l'âge de 28 ans, et compagnon de route des jeunes années de Monet, Renoir ou Sisley.

Le musée Fabre, le musée d'Orsay et la National Gallery of Art de Washington, qui possèdent les trois plus grandes collections au monde de Frédéric Bazille, se sont réunis pour monter **une exposition exceptionnelle, réunissant près de 120 œuvres du montpelliérain et des peintres de son temps, de Monet à Renoir**, montrant Bazille dans son époque, ses influences et ses amitiés, et soulignant la grande modernité de ce précurseur de l'impressionnisme.

Cette spectaculaire sélection de chefs-d'œuvre a été accompagnée de dispositifs de médiation multiples, pour une exposition qui s'est vue octroyer **le Label d'Intérêt national par le Ministère de la Culture.** Parmi ceux-ci, on citera **une table tactile permettant de restituer les récents résultats de la recherche, notamment sur la genèse de plusieurs tableaux, et des parcours faisant le lien avec les collections permanentes et l'héritage de Bazille dans la création montpelliéraine :** la présentation des peintres actifs à Montpellier sous le second Empire, une salle dédiée à Max Leenhardt (jeune cousin de l'artiste), une autre présentant le groupe Frédéric Bazille et réunissant notamment des tableaux de Camille Descossy et Georges Dezeuze, mais aussi un hommage réalisé par des peintres contemporains comme Bioulès ou Pradalié.

Le département des arts décoratifs du musée Fabre exposait dans ses salons des costumes de l'époque de Bazille et l'orfèvrerie de ses ancêtres, tandis qu'**une application multimédia proposait un parcours « sur les pas de Bazille » au cœur de la ville**. Enfin, la valorisation des tableaux réalisés par Bazille en 1867, sur le site d'Aigues-Mortes, a fait l'objet d'un partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, la commune d'Aigues Mortes et le syndicat mixte de la Camargue Gardoise.

Menée à l'initiative du musée Fabre, **l'exposition a rassemblé plus de 115 000 visiteurs.** Elle a ensuite connu **un remarquable succès au musée d'Orsay, avec plus de 400 000 visiteurs, puis a été présentée à la National Gallery of Art de Washington au printemps 2017.**

Au fil des collections, des accrochages spécifiques

Les nouvelles acquisitions du musée

2 avril - 19 juin 2016

Le catalogue *De Poussin à Soulages, 20 ans d'acquisitions au musée Fabre, 1993 - 2013* a permis de démontrer la richesse comme la cohérence de la politique menée par le musée dans ce domaine. À la suite de cette publication, **un ensemble de dix œuvres, essentiellement acquises en 2015, a été révélé au public** à l'occasion d'un accrochage spécifique au cœur des collections permanentes.

À travers les personnalités de Sébastien Bourdon, Jean Raoux, Joseph Marie Vien, Auguste Barthélémy Glaize et Alexandre Cabanel, **cet abondant ensemble fait la part belle aux artistes d'origines montpelliéraines possédant, aujourd'hui encore, une renommée internationale.** Une grande peinture de Pierre Buraglio a également permis d'évoquer cet important artiste contemporain, lié depuis longtemps au musée Fabre.

C'est un abrégé de 400 ans de peinture, du XVIIe siècle à nos jours, qui a été proposé au regard du visiteur, assumant les effets de contrepoint et de contraste entre formes et couleurs. Mais c'est aussi la volonté de la Métropole de Montpellier, de l'État et de généreux mécènes comme Les Amis du musée Fabre et la Fondation d'Entreprises du musée Fabre, d'**enrichir le patrimoine** qui a ainsi été illustrée.

Joseph-Marie Vien (1716-1809), premier peintre du roi, sénateur et comte

2 novembre 2016 - 5 février 2017

À l'occasion du tricentenaire de sa naissance, le musée Fabre a rendu hommage à l'un des plus importants artistes montpelliérains de l'histoire de l'art : Joseph-Marie Vien. Initiateur du néoclassicisme aux sources duquel Jacques-Louis David et François-Xavier Fabre puisèrent leur inspiration, son exceptionnelle longévité (92 ans) le fit traverser les règnes de Louis XV et Louis XVI, la Révolution, le Consulat et l'Empire.

À travers une trentaine d'œuvres de Vien et une quinzaine d'œuvres de ses élèves, complétées par des prêts du Musée Atger et des Archives de Montpellier, le musée Fabre a présenté un parcours de la Galerie des colonnes à la salle 24 permettant de **redécouvrir cet artiste, son style, sa méthode et son héritage.**

L'art et la matière, une découverte insolite de l'art par le toucher

9 décembre 2016 - septembre 2017

***L'Art et la matière – Galerie de sculptures à toucher* est une exposition créée en partenariat avec le musée du Louvre et la Fédération des Aveugles de France - Languedoc Roussillon.** À l'ère du numérique, du virtuel et du dématérialisé, cette exposition tente de **replacer le toucher au cœur de la découverte de l'art** ; une expérience unique qui demande au visiteur de **se préparer à voir autrement et à bousculer ses repères naturels.**

Réalisé autour de 4 sections regroupant les reproductions de 10 sculptures emblématiques du musée, **le parcours amène le visiteur de l'éveil des sens vers une immersion totale dans un atelier de sculpteur.**

En parallèle à cette galerie de sculptures, 12 installations photographiques de l'artiste Sophie Calle sont présentées au fil des collections permanentes. *« J'ai rencontré des gens qui sont nés aveugles, qui n'ont jamais vu. Je leur ai demandé quelle est pour eux, l'image de la beauté »* Sophie Calle, Les aveugles, 1986.

En fin d'année, du 9 au 31 décembre 2016, **cette exposition a attiré 5 000 personnes.**

Un enrichissement incessant des collections du musée

De nouvelles acquisitions sont régulièrement réalisées par le musée, d'une part grâce au budget accordé par la Métropole de Montpellier, de l'autre grâce aux subventions exceptionnelles consenties par l'État et la Région, ou par le biais des Amis du musée et de la Fondation d'Entreprise, ou bien encore des dons consentis par des artistes. **En 2016, ce sont 24 œuvres qui sont venues enrichir les collections du musée, pour une valeur de plus de 600 000**€.

13 œuvres sont venues compléter le fonds des peintures anciennes du musée Fabre : deux esquisses de Luca Giordano viennent ainsi enrichir le fonds italien du musée. Elles prennent place aux côté d'une troisième esquisse du même artiste, déposée par le musée du Louvre. Toujours du XVIIe siècle, l'achat d'**un tableau de Jean de Troy** enrichit les collections de peinture languedocienne du grand siècle. L'achat d'une Jeune Vestale de Joseph-Marie Vien permet d'éclairer encore la production d'un des plus importants artistes montpelliérain, l'année de son tricentenaire. **La toile de Bénigne Gagneraux** et **le grand tableau de Louis Gauffier** (acheté avec la participation de la Fondation d'Entreprise), deux artistes amis de Fabre en Italie, viennent encore compléter les collections néoclassiques du musée.

La scène historique de Glaize, les paysages de Rémond et d'Elisabeth Fort-Siméon, le portrait d'Eugène Devéria, viennent, chacun dans leur genre, apporter un éclairage nouveau à la section romantique du parcours. Enfin, **l'achat de la Mariuccia d'Henri Lehmann**, ainsi que **les œuvres de Papety** (une toile et deux dessins) illustrent encore la fascination des élèves d'Ingres pour l'Italie, tout au long du XIXe siècle. Suite à l'exposition de 2014 consacrée à **Sarthou,** la famille de l'artiste avait déjà fait un don généreux. En 2016, **deux toiles de ce peintre régional (un achat et un don) sont venues compléter le fonds moderne du musée.**

Le département des arts décoratifs occupe également une place importante de la politique d'acquisitions, avec la donation de deux fauteuils d'apparat, d'un berceau suspendu du second empire et l'achat, par les Amis du musée Fabre, de deux faïences de Montpellier. Enfin, **le cabinet des arts graphiques du musée Fabre** s'est également enrichi de **5 œuvres graphiques : deux dessins de Vincent Bioulès** donnés par l'artiste, **un dessin de Paul Signac** (don de Mme Liébert) et, enfin, **un dessin de Dominique Papety** et **un de Jean Hugo,** deux achats du musée.

L'hôtel de Cabrières - Sabatier d'Espeyran, département des arts décoratifs

C'est à un véritable voyage au cœur des sociétés bourgeoises et aristocratiques des XVIIe et XIXe siècles que ce lieu magique convie ses visiteurs. Grâce aux grands décors conservés et restaurés, le visiteur peut ainsi découvrir les objets d'art et le mobilier remarquable dans leur contexte.

Une politique d'expositions thématiques, réalisées en écho avec les grandes expositions du musée, a permis de renouveler le public de cet hôtel particulier. Près de 28 000 personnes ont ainsi visité le département des arts décoratifs en 2016, un chiffre réalisé notamment **grâce au succès de *Montpellier au temps de Bazille*,** du 25 juin au 16 octobre 2016.

Un musée ouvert et adapté à tous les publics

Poursuivant **sa mission d'accompagnement de tous les publics,** le musée propose des actions de médiation dirigées vers les cibles spécifiques que sont **la petite enfance, les étudiant, les familles…** mais également vers **les publics dits « empêchés », avec l'opération « Culture à l'hôpital »** (concernant des personnes hospitalisées) **ou « Culture justice »** (permettant de sensibiliser à l'art des personnes incarcérées).

En 2016, **la fréquentation des publics scolaires est restée à un niveau élevé,** avec **près de 30 000 élèves** accueillis sur des dispositifs pédagogiques spécialement élaborés pour les expositions temporaires et grâce à un catalogue de 30 thèmes de visites pédagogiques, renouvelé chaque année.

Concernant l'ensemble des publics, **les visites guidées confirment leur succès,** et on peut noter les chiffres majeurs de l'année : **15 000 personnes en ont bénéficié pour l'exposition Senufo** et **30 000 personnes pour celle consacrée à Frédéric Bazille.**

Poursuivant ses actions en direction des habitants du territoire de la Métropole, le service des publics a organisé **30 conférences des Ambassadeurs dans les communes, réunissant près de 1 250 personnes** venues découvrir, en avant-première, les expositions à venir. **Les conférences de l'école du Louvre** ont porté cette année sur Frédéric Bazille et ses amis impressionnistes, mais aussi sur le thème des matériaux de la sculpture, illustrant ainsi les deux évènements de l'année. Ces conférences données à la salle Rabelais sont toujours très prisées du public, **et les 15 dates ont réuni un total 400 personnes.**

Parmi les autres événements réguliers, on notera **les deux nocturnes annuelles,** *François-Xavier n'est pas couché,* fait par et pour les étudiants, ainsi que la Nuit Européenne des musées. **Elles ont chacune rassemblé près de 3 000 visiteurs,** tandis que **les Journées du patrimoine ont attiré 2 500 personnes.**

LE SITE ARCHÉOLOGIQUE LATTARA - MUSÉE HENRI PRADES

Le musée Henri Prades invite le public à **découvrir le port antique de Lattara et les différentes civilisations qui l'ont occupé.** Installé dans l'ancien delta du fleuve côtier, Le Lez, ce site fut occupé du VIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIème siècle de notre ère. Le musée présente **le résultat des fouilles menées à Lattes, dès 1963, par Henri Prades et le Groupe Archéologique Painlevé et, depuis 1983, par l'équipe scientifique pluridisciplinaire du C.N.R.S,** témoignant ainsi de la vie quotidienne locale durant l'Antiquité. Rattaché à l'Agglomération de Montpellier en 2006, le musée archéologique propose un programme nourri d'expositions et de manifestations culturelles diverses.

En 2016, le Site archéologique Lattara – musée Henri Prades a enregistré **une hausse de fréquentation de 14%, avec 30 953 entrées comptabilisées,** contre 27 177 en 2015. Cette augmentation atteste de la qualité de la programmation culturelle mise en œuvre par le musée. Elle est également liée au succès qu'a remporté l'exposition temporaire sur les écritures de l'Égypte ancienne ; l'aura de cette civilisation ayant attiré un public nombreux.

Par ailleurs, sur les dix dernières années (2006-2016), **la fréquentation du public scolaire** (primaires, collégiens, lycéens et étudiants) **a connu une augmentation de 149%** (visites guidées et ateliers pédagogiques confondus), notamment grâce à l'important travail de médiation réalisé par le Service des publics. **Le bilan financier de l'exercice 2016 est également très positif, avec une hausse de 83% des recettes globales,** imputable en partie aux ventes réalisées au sein de la boutique, qui a vu ses ventes augmenter de 139% et atteindre 40% des recettes globales.

Le musée Henri Prades s'est également impliqué en 2016 dans d'autres projets majeurs, en lien avec le patrimoine de la Métropole : **la protection et la mise en valeur du site archéologique du Castellas,** ainsi que **l'aménagement d'un nouveau dépôt de fouilles, sur le site de Murviel-lès-Montpellier.**

Trois expositions temporaires… aux effets durables

Trois expositions d'envergure ont marqué l'année 2016.

Les étrusques en toutes lettres. écriture et société dans l'italie antique

17 octobre 2015 - 29 février 2016

L'écriture étrusque, adaptation de l'alphabet grec, est déchiffrée depuis longtemps… mais **n'étant pas une langue indo-européenne, elle demeure en grande partie encore incompréhensible.**

Cette exposition a rendu compte des recherches les plus récentes sur l'écriture étrusque, grâce à **un choix de documents archéologiques de premier plan prêtés par de grandes institutions (Le Louvre, musées archéologiques de Florence, Cortone, Zagreb...)**. Le parcours de visite a regroupé une centaine d'œuvres – certaines reconnues pour être les plus importantes inscriptions étrusques – mais également des pièces inédites ou méconnues. À la fois chronologique et thématique, cette exposition a répondu à un réel besoin scientifique de faire le point sur les plus récentes découvertes ; elle a, en cela, offert au public un accès privilégié à cette civilisation majeure de l'Italie et de la Méditerranée antiques.

Coproduite par le Site archéologique Lattara - Musée Henri Prades et le Musée archéologique étrusque de Cortone (Toscane, Italie), cette exposition a bénéficié d'**un partenariat avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, ainsi que du partenariat scientifique et des prêts exceptionnels du Musée du Louvre. Pas moins de 8 987 personnes sont venues la découvrir.**

L'exposition « Jean Denant. Plan B »

28 mai - 24 octobre 2016

Depuis 2007, les artistes invités au Site archéologique Lattara - Musée Henri Prades se succèdent au rythme d'une exposition par an. Cette **mise en perspective de l'archéologie avec des œuvres d'art contemporain**, réactivée chaque année par une nouvelle programmation, démontre combien le regard successif des artistes porté sur une même collection permet **une diversité d'approches extrêmement enrichissante. Chaque exposition donne lieu à des productions d'œuvres nouvelles,** d'où une implication très forte de chacun des artistes invités et un éclairage toujours régénéré sur l'archéologie.

Né en 1979, Jean Denant vit et travaille à Sète. Artiste très complet, il se confronte à tous types de matériaux et de supports dans un travail de construction/déconstruction qui requiert un vrai engagement physique. À l'occasion de cette nouvelle exposition, **il a investi les collections archéologiques de Lattara avec un ensemble d'œuvres produites spécialement pour l'occasion.** Il s'est notamment livré à **une réflexion sur les processus de destruction et d'effacement qu'engendre l'archéologie**, alors même qu'elle révèle le cours de l'histoire.

Plusieurs installations sont venues ponctuer le parcours muséographique en confrontation avec un site archéologique réel ou sublimé : un ensemble d'édifices modélisés émergeant de piliers en béton, une infrastructure urbaine incisée dans une plaque de polystyrène, une sculpture mobile en néons, ou encore deux grands paysages ; l'un gravé sur un panneau en contreplaqué de bois de coffrage, l'autre martelé à la surface d'une cloison de placoplâtre.

À l'école des scribes : les écritures de l'égypte ancienne

7 juillet 2016 - 2 janvier 2017

Dès l'Antiquité, les écritures égyptiennes ont passionné chercheurs et grand public. Ce sont les hiéroglyphes, images plus ou moins détaillées des mille et une réalités de la nature égyptienne, qui ont accaparé l'intérêt des voyageurs et qui marquent encore l'imaginaire collectif.

Cette exposition a permis de présenter **une vision claire et renouvelée des différentes écritures (hiéroglyphique, hiératique et démotique) de l'Égypte ancienne.** Elle a non seulement présenté les diverses étapes de sa (trans)formation, mais a également permis de mettre en valeur ses spécificités (capacité d'adaptation au support et caractère vivant), sans oublier une évocation du cercle restreint des lettrés. Cette exposition a également fait état des recherches les plus récentes en la matière, notamment celles menées **dans le cadre du programme VÉgA (dictionnaire hiéroglyphique en ligne).**

Divisé en sept sections chronologiques ou thématiques, **le parcours muséographique regroupait quelques soixante-dix œuvres** prêtées par des musées français – issues en majeure partie des collections du musée du Louvre – mais aussi de collections privées et universitaires. La découverte de cette civilisation égyptienne, par le prisme de l'écriture, a rencontré **un franc succès et attiré 12 600 visiteurs.**

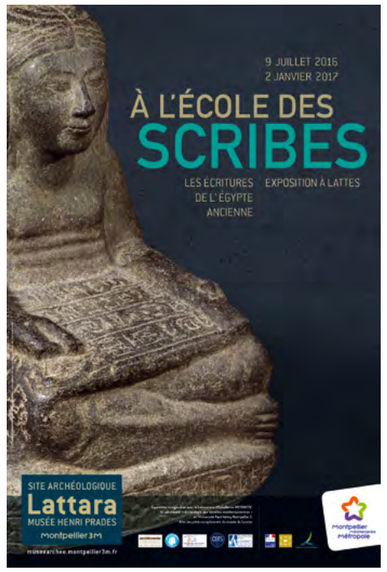

Des animations autour de l'archéologie… à ciel ouvert !

L'alimentation dans l'Antiquité

20 avril 2016

Cette journée de **démonstrations d'archéologie expérimentale** a été organisée dans le jardin du musée, avec les groupes de reconstitution Taberna Romana, Era et Artisans d'histoire. Petits et grands ont ainsi pu être **initiés aux saveurs antiques, découvrir des activités autour de la meunerie, ainsi que le brassage de la bière et sa cuisson au chaudron.**

La nuit Européenne des musées « Cave ne cadas, prends garde à la chute »

21 mai 2016

Cette manifestation unique s'est tenue **simultanément dans quarante pays signataires de la convention culturelle du Conseil de l'Europe**. Un spectacle musical et chorégraphique a ainsi été proposé aux visiteurs, ainsi que trois contes inédits ayant mis en exergue le quotidien de la recherche archéologique.

Les journées nationales de l'archéologie

18 et 19 juin 2016

Des démonstrations d'archéologie expérimentale, en relation avec l'exposition temporaire *Au temps des Étrusques*, qui s'achevait en février, ont permis de **faire découvrir les guerriers, les civils et les artisans étrusques,** grâce à différents groupes de reconstitutions historiques. Cette 7e édition a connu **un succès plus grand encore que celui de l'an passé, avec 815 visiteurs en 2016** contre 449 en 2015, soit **une hausse de fréquentation de 81,50 %**.

Les journées européennes du patrimoine

17 et 18 septembre 2016

Pour la 9e année consécutive, les étudiants du Master 2 « Valorisation et médiation des patrimoines » de l'Université Paul Valéry et les membres de l'Association Acanthe ont organisé ces journées, en étroite collaboration avec l'équipe du musée. Toutes les activités, ainsi que les accès aux expositions du musée et au site archéologique, étaient **gratuits et ouverts à tous.**

Autre **animation transversale : le partenariat initié en 2015 avec la Médiathèque de Lattes et le Théâtre Jacques Cœur s'est poursuivi dans le cadre de deux Cycles de cinéma,** de janvier à mars, puis d'octobre à décembre 2016. Un cycle de films et de documentaires a ainsi été proposé gratuitement au public (dans la limite des places disponibles), **chaque séance s'étant achevée par un débat.**

Enfin, **un concert a été organisé en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole,** le 25 novembre 2016, précédé d'une présentation d'Alain Cahagne, enseignant référent au Département des Musiques anciennes du Conservatoire.

La médiation, au cœur de l'action muséale et archéologique

Un important travail de médiation est fourni par le Service des publics du musée Henri Prades, qui assure **l'accueil de plus d'un tiers du nombre de visiteurs total annuel.** Pas moins de **12 316 visiteurs ont ainsi été accueillis en 2016,** contre 10 827 en 2015, ce qui représente **un accroissement d'activité de 14 %.**

Le Service des publics a évolué durant l'exercice 2016, avec **l'arrivée d'une nouvelle médiatrice** en cours d'année, **déployée à 50% sur le site archéologique Lattara et à 50% sur le site archéologique du Castellas,** à Murviel-lès-Montpellier Au regard de son activité, ce service est appelé à encore évoluer en 2017.

Les visites guidées

Organisées par le musée, elles permettent de découvrir **la collection permanente, les diverses expositions temporaires** (archéologie et art contemporain), mais aussi **le site archéologique** (quotidiennement en juillet et en août ; sur demande le reste de l'année), ainsi que **le chantier de restitution d'un habitat protohistorique** (maison gauloise en terre crue).

5 535 personnes ont été accueillies dans le cadre de ces visites guidées, ce qui représente **une augmentation de 8% de fréquentation** par rapport à l'année précédente.

Enfin**, un nouveau partenariat avec le Conseil départemental, les Actions Éducatives Territoriales,** a permis **à seize classes de collège** de bénéficier, en 2016, du parcours « Collège et Patrimoine » au cours duquel les élèves découvrent un lieu patrimonial de l'Hérault (plus de 700 élèves concernés).

Les ateliers pédagogiques

Autre temps fort de ces activités de médiation : **dix ateliers pédagogiques ont été organisés en 2016,** en lien avec les expositions temporaires, la collection permanente et le site archéologique.

Touchant majoritairement les publics scolaires (plus de 66% de la fréquentation totale), ces ateliers ont progressé sur la cible spécifique des collégiens, grâce aux partenariats et aux conventions mis en place avec l'Éducation Nationale, mais aussi grâce à la production de supports et de dossiers pédagogiques conçus pour les élèves et leurs enseignants. À titre d'exemple, **l'accueil des collégiens issus de communes situées hors Métropole (**visites et ateliers pédagogiques confondus) **a enregistré une hausse de 194 %** en 2016.

Ces ateliers sont adaptés pour permettre à des publics dits « empêchés » d'y participer par le biais de partenariats mis en place avec différents Ateliers Occupationnels Thérapeutiques (ATO). **56 personnes ont ainsi pu en bénéficier** dans ce contexte.

Au final, avec **5 028 personnes accueillies** (tous publics confondus), les ateliers pédagogiques ont connu **une hausse de fréquentation de 24 %** en 2016.

Viens fêter ton anniversaire au musée !

Depuis 2014, le musée propose également **des animations destinées aux enfants de 8 à 13 ans, dans le cadre d'une fête d'anniversaire.** Cela se déroule les mercredis, de 14h à 16h, avec visite du musée et participation à un atelier animé par une médiatrice, suivi d'un goûter. **Le succès de ces activités se confirme d'année en année.**

La science par 4 chemins : pleins feux sur la lumière

Cinq établissements culturels à vocation scientifique de la Métropole (l'Écolothèque, le Site archéologique Lattara – Musée Henri Prades, l'Aquarium Mare Nostrum, le Planétarium Galilée et le Musée Fabre) ont réuni leurs compétences pour **proposer aux scolaires un parcours pédagogique transversal autour d'une thématique commune.**

À cette occasion, le Service des publics a proposé **des animations autour de la production du feu à la Préhistoire, dans le cadre de la thématique sur la Lumière.** Cette session s'est conclue par le « Marché des Connaissances de la Science par 4 chemins »qui s'est déroulé, comme chaque année, à l'Écolothèque.

Un projet pédagogique avec L'institut Saint-Pierre De Palavas

Le renouvellement du partenariat avec l'association Hévaé a donné lieu à un nouveau projet pédagogique avec l'institution. Ainsi, en 2016, c'est **une classe de 6 élèves atteints de troubles du comportement qui a pu bénéficier d'une présentation de la civilisation gallo-romaine** dans notre région.

La Métropole en jeux

Du 19 novembre au 4 décembre, et **pour la 3e année consécutive,** le musée Henri Prades a participé à cette manifestation mise en œuvre par le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole.

C'est autour du thème « Imaginaire et créativité » que deux animations ont été proposées : la découverte des légions romaines avec l'association ERA, mais aussi un atelier d'animations autour du jeu vidéo « The Talos Principal » (découverte et participation à l'élaboration d'un jeu vidéo avec IEFM 3D).

Ouverts sur de nouveaux publics, ces ateliers ont notamment permis de **sensibiliser un public peu familier avec le monde muséal et archéologique,** mais également de **s'inscrire dans une démarche d'innovation technologique et numérique.**

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole est **un établissement public d'enseignement de la musique et de la danse,** placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, et sous l'autorité du Président de Montpellier Méditerranée Métropole. Il poursuit un triple objectif :

> **offrir un enseignement d'excellence, accessible à tous, sur l'ensemble du territoire,** en lien avec les écoles de proximité, avec l'Éducation Nationale, avec les structures de diffusion ;

> **participer à la construction de la personnalité de l'enfant, à son développement et à son épanouissement personnel** (mémoire, concentration, goût de l'effort, curiosité, imagination, sens artistique, sens critique et jugement, capacité d'organisation) ;

> **constituer pour les écoles situées sur le territoire et pour les publics extérieurs, un pôle ressource en matière de pratiques amateurs,** tout en repérant et en formant les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier.

Le Conservatoire souhaite également **développer son rayonnement**. Pour ce faire, **il noue des partenariats avec les acteurs culturels locaux** (DRAC Languedoc-Roussillon, O.O.N.M., Université Paul Valéry, Université de Montpellier, Réseau des médiathèques, musée Fabre...) **mais aussi nationaux** (Festival de Radio France, Festival Jazz in Marciac...).

Orchestre des cuivres du Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole.

Se positionnant comme **un acteur culturel de diffusion incontournable sur le territoire de la Métropole,** le conservatoire a organisé, sur l'ensemble de la saison culturelle 2015/2016, **un total de 289 manifestations** (concerts, spectacles chorégraphiques, classes de maîtres, conférences, auditions d'élèves etc.) et accueilli dans ce cadre **plus de 26 000 spectateurs.**

© MC Lucat. Jeunes danseurs du Conservatoire.

Des effectifs en augmentation, gage de la qualité des enseignements

Cours de danse classique.

Avec un total de **1 461 élèves inscrits pour l'année scolaire 2016-2017, dont 1 233 en musique et 284 en danse,** on note **une augmentation significative des effectifs.** Pour mémoire, 1 434 élèves étaient inscrits au Conservatoire l'année précédente, dont 1 155 en musique et 279 en danse.

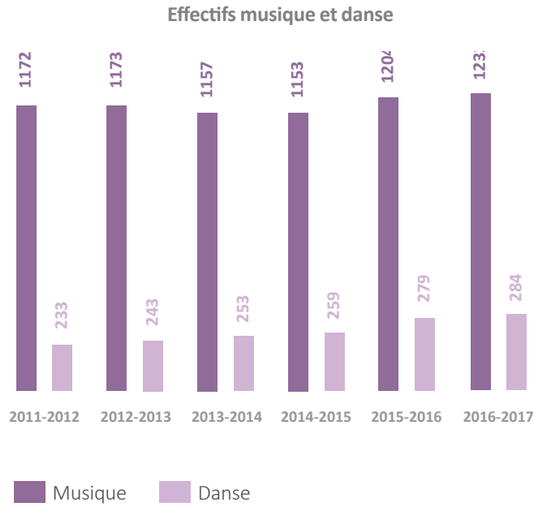

Chaque département se divise en différents cycles d'études – de l'éveil aux classes préparatoires – dans lesquels les effectifs se répartissent comme suit :

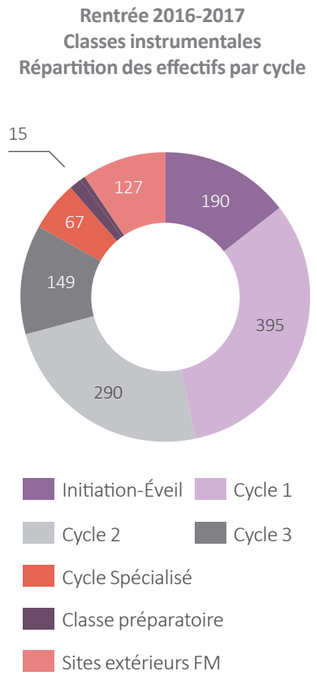

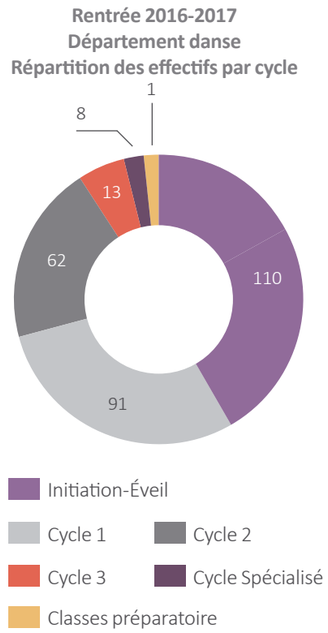

Une équipe pédagogique entièrement tournée vers la transmission des savoirs

Pour dispenser l'enseignement de **48 disciplines, l'équipe pédagogique est composée de 95 enseignants, répartis en 16 départements :** accompagnement, claviers (orgue, piano), cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse), vents (basson, clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, saxophone, trompette, trombone, tuba), danse (danse classique et danse contemporaine), érudition (analyse, histoire de la musique, composition et informatique musicale, écriture, orchestration, commentaire d'écoute), formation musicale, musique de chambre, voix (chant et chant choral) et musiques actuelles (jazz et musiques actuelles amplifiées), direction d'ensembles instrumentaux et vocaux, orchestres, musiques anciennes, théâtre.

En 2016, on comptabilise 1 348 heures d'enseignements hebdomadaires, tandis que **65 diplômes auront été délivrés :** 37 Certificats d'Etudes Musicales, 6 Certificats d'Etudes Chorégraphiques, 19 Diplômes d'Etudes Musicales et 2 Diplômes d'Etudes Chorégraphiques.

Une volonté pérenne de rayonnement culturel

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Montpellier Méditerranée Métropole poursuit **sa démarche de développement de rayonnement artistique** en l'orientant autour de **deux grands objectifs :** représenter un lieu de transmission d'une culture d'excellence d'une part et, de l'autre, favoriser l'échange, la rencontre pédagogique et la découverte de nouveaux talents comme de multiples courants musicaux et chorégraphiques.

L'activité de diffusion fait ainsi partie intégrante des études au Conservatoire, mettant l'accent sur l'ouverture vers toutes les formes d'art, tout en valorisant la pratique et l'apprentissage de la scène, qui présentent le résultat de l'exigence et de l'enthousiasme qui animent élèves et équipes pédagogiques.

Pour la saison culturelle 2015/2016, **97 concerts auront été programmés, ainsi que 44 classes de maîtres, 8 spectacles chorégraphiques et 127 auditions d'élèves.** Toutes ces manifestations auront accueilli **un total de 26 902 spectateurs,** soit la meilleure fréquentation depuis 2007.

Saison 2015-2016
Répartition des manifestations

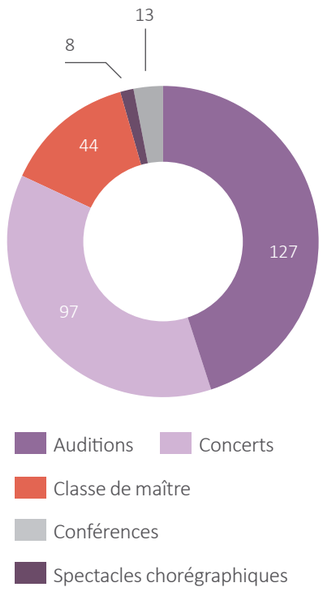

Quand l'artistique rencontre le pédagogique…

Tout comme l'ensemble des établissements culturels de Montpellier Méditerranée Métropole, **le Conservatoire constitue un pôle ressources dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle auprès de grandes institutions comme l'Éducation Nationale.**

Développée et pensée avec les différents partenaires sur le terrain, ses actions permettent de rassembler **un public de plus en plus large** et d'envisager, sur l'ensemble du territoire, **l'éducation artistique sous des formes nouvelles de créativité, d'échange et de partage.**

Quelques actions pédagogiques et artistiques ont ainsi particulièrement marqué l'année 2016.

L'accueil des jeunes publics scolaires

Fruit du partenariat avec l'Éducation Nationale, **le cursus en horaires aménagés permet à de nombreux élèves de combiner habilement l'enseignement général et une pratique artistique de haut niveau.** L'enseignement artistique est assuré par le CRR dans le cadre du cursus scolaire, tandis que le partenariat se fait avec le collège Clémence Royer (musique et danse), le lycée Clémenceau (filière techniques de la musique et de la danse) et les écoles primaires Gambetta et Auguste Comte (musique).

Cette année, **le partenariat a été enrichi par une offre pédagogique et artistique élargie à l'accueil des jeunes publics scolaires des écoles Gambetta et Auguste Comte dans leur intégralité,** à l'occasion du spectacle « Les Animaux limonade » de Marc Olivier Dupin, un concert regroupant un chœur d'enfants et l'ensemble instrumental du Conservatoire.

L'accueil des collégiens

Dans **une volonté d'élargissement de son offre d'accueil des publics scolaires,** le Conservatoire a proposé **un spectacle de théâtre musical ouvert au public collégien des classes de 4e et 5e,** en collaboration avec la ville de Jacou et le théâtre de La Passerelle.

Le spectacle -*Nour*, avec chœur d'enfants spécialisé et l'ensemble instrumental du Conservatoire, a fait l'objet d'une représentation au théâtre de La Passerelle.

Saisons culturelles :
évolution de la fréquentation

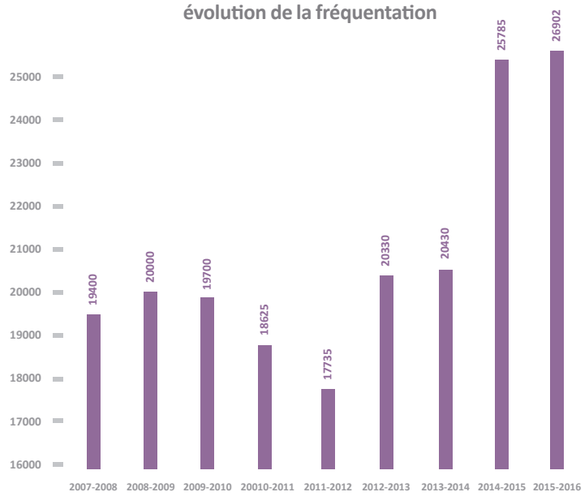

La musique ancienne à l'honneur

Afin d'**enrichir son offre pédagogique et de promouvoir l'enseignement des musiques anciennes, le Conservatoire a initié un partenariat artistique et pédagogique avec Le Centre International de Musiques Médiévales - Du ciel aux marges** (CIMM), dirigé par Gisèle Clément, Musicologue et Maître de conférences en histoire de musiques médiévales à l'Université Paul Valéry Montpellier III.

Le centre a accueilli, en résidence de sensibilisation formation, **l'Ensemble La Camera delle lacrime** et a proposé, entre janvier et mai 2016, **des sessions de formation** composées d'ateliers de pratique musicale et scénique, de leçons publiques, des conférences, ainsi que des concerts collaboratifs.

Toutes **ces actions s'adressent aux élèves du Conservatoire, aux étudiants de l'Université et à des publics scolaires.** Le Conservatoire a accueilli un grand nombre de ces actions dans ses locaux, en particulier une Master classes en chants grégorien et médiéval, organisée de février à juin 2016.

La découverte et la diffusion de la musique de chambre

Nocturne étudiante du Musée Fabre : François-Xavier n'est pas couché

Depuis plusieurs années, le CRR s'attache à **initier des actions collectives pour les étudiants,** avec les acteurs culturels locaux, autour de **la découverte de la musique de chambre.**

C'est dans ce contexte que les élèves des classes de musique de chambre du CRR ont participé et animé **la Nocturne étudiante (accès gratuit pour tous les étudiants), proposée par le musée Fabre,** organisée par et pour les étudiants, le 4 février 2016 de 21h à minuit, sous forme de carte blanche.

Le onzième triptyque de musique de chambre

L'originalité de cette manifestation, qui se déroule en **trois concerts sur trois jours,** du 24 au 26 mars, et en trois lieux différents, est de faire apprécier, grâce aux interprétations des ensembles de Musique de Chambre du Conservatoire, **une grande diversité de timbres** (cordes, bois, cuivres, piano, harpe, guitare), **associés en combinaisons multiples** (du duo au quintette) et **au service d'œuvres puisées dans un large spectre d'époques et de styles musicaux différents.**

Une diffusion accrue des kiosques de musique de chambre dans la Métropole

Pour la première fois, deux concerts du Kiosque de Musique de Chambre du Conservatoire ont été programmés en 2016. D'abord le 17 mars 2016, à la salle Georges Deleuze de Clapiers, puis le 26 mars, à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Montpellier.

Le partenariat pédagogique avec l'Opéra orchestre national de Montpellier

Depuis plusieurs années, l'**Opéra Orchestre National de Montpellier et la Métropole ont convenu d'un partenariat pédagogique** dont l'objectif est de permettre aux élèves du CRR de **rencontrer les acteurs et les œuvres de ce lieu de spectacle vivant** qu'est l'O.O.N.M., s'appropriant ainsi les savoir-faire de professionnels. Dans ce cadre, différentes actions sont mises en œuvre par et pour les élèves :

> ouverture de temps de répétition des productions lyriques et symphoniques de l'O.O.N.M. ;

> mise à disposition gracieuse de places pour un ou plusieurs concerts symphoniques de la saison ;

> rencontre et découverte des acteurs du spectacle vivant (metteur en scène, chef d'orchestre, soliste, compositeur) ;

> réalisation de cahiers pédagogiques.

Le travail chorégraphique autour de l'accueil d'artistes en résidence

En 2016, **le Conservatoire a accueilli deux chorégraphes en résidence : Hélène Cathala, fondatrice de la Compagnie Hors Commerce** (danse contemporaine) et **Jean-Pierre Aviotte, fondateur de la Compagnie Commun Instant** (danse classique).

La résidence permet aux artistes d'**inscrire leur processus de création dans le cadre du Conservatoire** et de **travailler avec les professeurs de danse et les élèves.** Ce travail en résidence a conduit à **une création mêlant les vocabulaires classique et contemporain et qui a regroupé 90 danseuses et danseurs du Conservatoire.**

Les chorégraphies, nées de ce travail original entre élèves, professeurs et chorégraphes invités, ont fait l'objet d'**une représentation exceptionnelle, proposée à l'Opéra Comédie** le 16 avril 2016.

En mettant en place des actions concrètes en 2016, l'établissement a, par ailleurs, affirmé son engagement auprès des étudiants et des diplômés **en termes d'accompagnement et d'insertion professionnelle :**

> **l'organisation** de journées professionnelles ;

> **la mise en place** d'un Bureau de l'Aide à l'Information Professionnelle (BAIP), pôle de ressources avec un fonds documentaire dédié ;

> **la dynamisation** de la politique de stages ;

> **l'implication** d'étudiants et de diplômés dans le cadre de projets portés par l'Esbama ;

> **l'accompagnement,** sur projet, d'étudiants et de diplômés ;

> **le développement** de dispositifs dédiés aux diplômés, en particulier le programme Post_Production permettant à de jeunes diplômés d'être accompagnés au sein du milieu professionnel de l'art. Ce programme est construit en partenariat avec les autres écoles d'art de la Région : Nîmes, Toulouse et Pau-Tarbes.

L'école supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Méditerranée Métropole

L'annonce faite par le Président de la Métropole de Montpellier de la constitution, à compter de 2017, d'**un ensemble dédié à l'art contemporain regroupant sous forme d'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) l'Esbama, La Panacée, et par la suite, le futur centre d'art contemporain, le MoCo,** constitue un des faits marquants de l'année 2016. **Cette institution multi-sites d'un genre nouveau regroupera toute la filière artistique,** depuis son apprentissage jusqu'à l'organisation d'expositions dans les lieux dédiés ; elle contribuera également à étoffer et à diversifier la formation des étudiants.

En matière d'enseignement supérieur, **l'école délivre un diplôme en 5 ans (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - DNSEP), valant grade de Master depuis 2011 et reconnu tel que jusqu'en 2020.** L'année 2016 a été marquée par le dépôt, au Ministère de la Culture et de la Communication, d'un dossier de **demande de reconnaissance au grade de Licence du Diplôme National d'Art (DNA),** diplôme en 3 ans délivré par l'Esbama. **L'obtention de cette équivalence permettra à l'École d'enrichir et de diversifier l'offre en matière d'enseignement supérieur,** au format LMD (Licence, Master, Doctorat), sur le territoire de la Métropole de Montpellier.

Une activité de formation intense

> **166 étudiants étaient inscrits à l'École des Beaux-arts** pour l'année universitaire 2016/2017 ;

> **55 étudiants ont été admis au concours d'entrée 2016** (sur 205 candidats) et **7 étudiants ont été recrutés dans le cadre d'une admission parallèle** ;

> **45 étudiants ont été diplômés en juin 2016 :** 31 au Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) – dont 12 avec mention et 5 avec félicitations – et 14 au Diplôme National d'Expression Plastique (DNSEP), dont 6 avec mention et 5 avec félicitations.

En 2016, **les temps-forts de l'activité de l'École** comprennent **la tenue d'une journée porte ouverte** organisée le 30 janvier, **19 workshops** conduits tout au long de l'année par des intervenants extérieurs, et **7 conférences** de professionnels ou d'artistes, qui sont venues compléter les cours théoriques.

Des échanges pédagogiques internationaux

En 2016, différents échanges pédagogiques ont été organisés **sur le plan international** :

> **12 accords Erasmus** ont été noués avec une école d'art partenaire ;

> **2 accords internationaux** ont été établis en dehors du continent européen.

Par ailleurs, 4 étudiants étrangers ont été accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante et 5 étudiants de 4e année ont bénéficié d'une mobilité ou d'un stage à l'étranger. C'est à noter : **les étudiants étrangers représentent environ 10,2% de l'effectif de l'École.**

Un accompagnement vers l'insertion professionnelle

Une journée d'information professionnelle destinée aux étudiants a été organisée en présence d'intervenants, et avec une organisation de débats. Durant l'année scolaire, 42 étudiants ont par ailleurs pu effectuer **un stage en milieu professionnel.**

Enfin, **l'École s'engage pour accompagner les projets artistiques de ses étudiants, en fin de cursus.** Ainsi, les jeunes diplômés de l'Esbama peuvent bénéficier d'une aide de l'École, **sous la forme de prêt de matériels et/ou de mise à disposition de locaux.**

Post_production : une collaboration avec les écoles d'art de Nîmes, Toulouse et Pau-Tarbes

Ce projet collaboratif est proposé par les écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Pau-Tarbes et Toulouse, en collaboration avec le FRAC Languedoc-Roussillon. Son objectif : **accompagner de jeunes diplômés** issus de ces quatre établissements **dans une nouvelle expérience de production et d'exposition au sein du réseau professionnel de l'art**.

Une activité soutenue en matière de recherche

L'activité de recherche en art de l'établissement se structure essentiellement autour de deux projets :

> **Art et valeur :** un programme de recherche mené conjointement par l'Université de Paris Ouest, Paris School of Economics, à travers l'engagement personnel de son directeur Pierre-Yves Geoffard, ainsi que la participation d'André Orléan, le MédiaLab de l'I.E.P. de Paris dirigé par Bruno Latour, le Département de la Recherche du Musée du Quai Branly à travers l'investissement de son directeur, Frédéric Keck et le FRAC LR ;

> **Skéné « du périmètre scénique en art » :** un partenariat avec l'Institut Chorégraphique International – CCN Montpellier et Languedoc-Roussillon cinéma.

L'Esbama a également participé à la journée d'étude sur la poésie numérique organisée par le centre de recherche RIRRA 21, de l'Université Montpellier Paul Valéry.

Une politique d'exposition très active

L'École développe **une politique dynamique en matière d'expositions,** qu'il s'agisse d'opérations in situ ou de manifestations organisées par une autre structure, **en incluant la présence d'étudiants, de diplômés, ou d'enseignants de l'établissement.**

Deux expositions organisées dans la galerie de L'Esbama

> Index/2 - Exposition de Suzanne Lafont ;

> Exposition « Les Nominés », organisée dans le cadre du salon de dessins drawing room 16, « Les plages horaires ».

Des manifestations « hors les murs »

L'année 2016 a été marquée par **une vingtaine d'événements organisés en différents lieux par l'Esbama,** ou en collaboration avec des galeries montpelliéraines ou d'autres institutions culturelles tels que le musée Fabre, La Panacée ou le Centre Dramatique National...

> *Horizons Étonnés* - Espace Saint-Ravy
> *Stanza* - Galerie Aperto
> *Speakeasy* - Galerie Chantiers boîte noire
> *Buzz #07* - Galerie Aperto
> *La timidité des cimes* par Pauline Fondevila et Jimmy Richer - Galerie Chantiers boîte noire
> Prix Félix Sabatier - Musée Fabre
> *Week-end / chapitre III* - Château de Castries
> *Vision* - Palais de Tokyo, Paris
> *Snark Invisible - La traduction en question* - La Panacée
> *Nous pouvons vous en souvenir pour vous* - Le Cube à l'ENSAM
> *Where Is My Hacienda ?* - MRAC
> *Space in the Space* - Espace Saint-Ravy
> Exposition des œuvres de Julien Dartois - ARPAC, Castelnau le Lez
> Co-organisation de la conférence *calculs et poésie* - hTh, Centre Dramatique National de Montpellier
> Exposition FRAC à QUATRE – dispositif Post_ Production - FRAC Languedoc-Roussillon
> Présentation publique du workshop de Paula Pi et Laurent Pichaud, avec des étudiants de l'Esbama - Musée Fabre, La Melouse, La Grand Combe, Le sentier
> Participation au Festival Off Jean Rouch
> Projection du film de Jean-Baptiste DURAND – Esbama
> Participation au festival *dernier cri* - Esbama

Des partenariats nombreux et efficaces

L'Esbama développe son action **en étroite relation avec des établissements d'enseignement supérieur, des structures d'art contemporain, des institutions culturelles et des entreprises.**

Parmi elles, on peut citer : l'université de Montpellier (Paul Valéry), l'université Paris-Ouest (laboratoire de recherche histoire des arts et des représentations EA 4414 HAR), le laboratoire Medialab de l'Institut d'Études Politiques (IEP Sciences Po - Paris), l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes, l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse, l'École Supérieure des Arts des Pyrénées Pau-Tarbes, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, l'Institut d'Électronique et des Systèmes, l'Institut Charles Gerhardt, La Panacée, le Fonds régional d'art contemporain Languedoc-Roussillon, le Centre régional d'art contemporain de Sète, le musée régional d'art contemporain de Sérignan, le musée Fabre, le site archéologique Lattara - musée Henri Prades, hTh - Centre National Dramatique de Montpellier, le Centre Chorégraphique National de Montpellier, l'Opéra et Orchestre National de Montpellier, le festival Montpellier Danse, Languedoc-Roussillon Cinéma, le Lijang Art Center (Yunnan), des galeries d'art (Les Chantiers boîte noire, Vasistas, Aperto, Iconoscope), des entreprises (Chd production, Soledge, Tecnalia...).

Des partenariats sont également noués à l'international, avec de nombreuses écoles supérieures d'art : Universität der Künste (Berlin), Kunstakademie (Münster), Hochschule für angewandte Wissenschaften Fachhochschule (Wurtzbourg), Newcastle University et Plymouth college of art (Angleterre), National Art School (Sydney); Hogeschool Sint-Lukas University College of Art and Design (Bruxelles), National Academy of Art (Sofia), Académie des arts de Canton, Mayo Institute of Technology (Galway), Università IUAV di Venezia, Academy of Fine Arts in Warsaw (Pologne), Universitatea de Arte si Design Napoca (Cluj, Roumanie), University of applied sciences and arts northwestern Switzerland (Bâle).

L'ÉCOLOTHÈQUE

En s'appuyant sur son Centre de Ressources et son Accueil de Loisirs, **l'Écolothèque met en œuvre une pédagogie originale permettant une découverte ludique et scientifique de notre environnement.** Elle propose aux enfants d'observer la nature sauvage et apprivoisée, la culture et l'élevage respectueux de l'environnement, l'écologie urbaine et les grands enjeux environnementaux actuels.

Poumon vert de la zone d'activité commerciale de Saint Jean de Védas, l'établissement comprend **un domaine agricole à vocation pédagogique** de 4 hectares (verger, serres, jardins, mare et animaux de la ferme), **une médiathèque spécialisée dans l'environnement,** mais également **des salles équipées d'un matériel éducatif scientifique** (astronomie, géologie, météorologie, biologie...). Le site dispose également d'**une cuisine** pédagogique et de **salles de restauration.**

Les activités développées par l'Écolothèque s'adressent principalement à quatre publics :

> les classes de la Métropole reçues par le Centre de ressources ;

> les enfants de l'Accueil de loisirs ;

> les agents en charge de l'animation des enfants dans les communes du territoire ;

> les établissements médico sociaux et les crèches en convention.

Les outils pédagogiques originaux du Centre de ressources

Durant l'année scolaire 2016, **11 130 élèves venus d'écoles de 29 communes de la Métropole** ont été accueillis à l'Écolothèque ; **un chiffre en légère augmentation par rapport à l'année précédente.** Pour la 3e année consécutive, **la barre des 10 000 élèves reçus sur le site a été franchie,** ce qui témoigne de l'intérêt des enseignants pour les activités proposées par l'établissement. **Un quart des écoles accueillies sont situées dans les quartiers « Politique de la ville ».**

La pédagothèque : des outils pédagogiques largement diffusés

Les ressources pédagogiques (kits d'animation, supports visuels, mallettes, jeux...) produites par le Centre de ressources pour les enseignants sont **téléchargeables gratuitement et par tous** sur le site internet de l'Écolothèque.

Ces ressources suscitent un vif intérêt, confirmé par les **6 281 téléchargements enregistrés en 2016,** un chiffre **en progression constante depuis 2014.** Ces outils sont utilisés pendant les visites de classes, ou en préparation de ces dernières. Ils sont également adaptés par les animateurs pour servir de supports à leurs animations de sensibilisation à l'environnement.

« La science par 4 chemins » : un programme coanimé par 6 établissements culturels de la métropole

Le planétarium Galilée, le Site archéologique Lattara - musée Henri Prades, le musée Fabre, l'Aquarium Mare Nostrum, l'Écolothèque et le Réseau des médiathèques unissent leurs ressources pour proposer un programme inédit en France. En 2016, et pour la 2e année consécutive, c'est **le thème de la lumière qui a été choisi et décliné selon l'approche spécifique de chacun des 6 établissements culturels.**

L'équipe pédagogique a proposé 4 ateliers traitant du mouvement apparent du Soleil, de la bonne gestion de l'éclairage, de l'énergie produite à partir de la lumière et de la photosynthèse. **L'enseignant responsable du Centre ressources a assuré la coordination de l'ensemble du dispositif de « La Science par 4 Chemins » pour une vingtaine de classes.** Celui-ci s'est conclu en juin par l'organisation, à l'Écolothèque, de **deux grands marchés des connaissances** auxquels la totalité des participants a pris part, soit **environ 650 personnes.**

Des manifestations croisées

L'Écolothèque a organisé un « Green Day » et un « Dia Verde » en collaboration avec le Point Langues, autre lieu ressource de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Quatre classes de collégiens ont ainsi pu participer à **des ateliers dispensés en anglais et en espagnol sur des thématiques environnementales.** Ce dispositif est un moyen original d'allier apprentissage des langues et éducation au développement durable.

L'Accueil de Loisirs, une activité plébiscitée par les familles

La première mission de l'Accueil de loisirs est de proposer aux enfants des activités liées à la nature en les amenant à **explorer, connaître et respecter l'environnement par la pratique d'activités ludiques.**

L'approche pédagogique repose sur l'écoute et le respect de l'enfant. La formation permanente des animateurs et la qualité des projets pédagogiques développés autour de la sensibilisation à l'environnement contribuent à faire de l'Ecolothèque un lieu prisé des enfants pendant leur temps libre.

L'Accueil de loisirs a réalisé **plus de 11 200 journées enfants en 2016.** En moyenne, **116 enfants fréquentent l'Ecolothèque les mercredis ou durant les vacances scolaires**, ce qui représente **un taux d'occupation de plus de 95%.**

Projets et formations

Tout au long de l'année, des formations sont proposées aux animateurs, afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques, ainsi que leurs connaissances sur la thématique de l'environnement. L'équipe de direction favorise également **les transmissions de savoirs du personnel permanent de l'Ecolothèque en direction des animateurs contractuels, afin de renforcer la cohésion d'équipe.**

165 journées de formation/animateur ont été réalisées en 2016 sur des thèmes aussi divers que l'eau, les insectes, la musique verte, les fleurs comestibles, le jardin…

La pédagogie de la coopération

L'Accueil de loisirs s'inspire des travaux sur la communication bienveillante et des expériences pédagogiques de l'école du Colibri, de l'association des Amanins, pour **fonder son action sur la pédagogie de la coopération et sur la notion d' « écologie relationnelle ».**

Les pratiques écologiques qui sont à la base des animations sont ainsi complétées par **une réflexion exigeante sur la réciprocité des relations, avec une attention particulière portée à l'écoute active et au respect de chacun.**

En 2016, **le thème des jeux coopératifs a été proposé comme module de formation** aux animateurs, mais aussi lors d'une matinée consacrée aux parents.

Un accueil personnalisé des enfants et des parents

L'équipe éducative favorise **un climat de confiance réciproque avec les parents,** ce qui permet d'accompagner au mieux chaque enfant dans son individualité. Les parents sont ainsi invités chaque année à **participer à 4 « matinées parents » qui leur sont réservées.**

Une initiative qui a remporté **un large succès, avec 770 participants comptabilisés** durant l'année 2016. Au-delà de ces chiffres, **les retours qualitatifs des familles sur la démarche entreprise sont très positifs et encourageants.**

ÉcoMétropole, une démarche innovante de mutualisation

Avec ÉcoMétropole, l'Écolothèque collabore avec les communes du territoire pour construire un réseau d'échanges et pour mutualiser outils et savoirs. Les agents communaux en contact avec les enfants peuvent notamment participer à **des ateliers pédagogiques intercommunaux organisés par l'Écolothèque.** Présentation de scénarios d'animation, découverte de mallettes pédagogiques, conseils pour installer et utiliser un composteur, création d'un jardin… autant de thèmes qui sont abordés dans les formations et sur le terrain.

Les communes qui souhaitent intégrer les préoccupations environnementales aux activités de loisirs ou périscolaires qu'elles développent, peuvent ainsi s'appuyer sur l'Écolothèque pour la mise en place de parcours ludiques et éducatifs spécifiques. **13 communes ont participé au programme** pendant l'année scolaire 2015-2016 : Castries, Clapiers, Cournonsec, Fabrègues, Jacou, Juvignac, Lavérune, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas et Murviel-les-Montpellier. **Les actions développées en 2016 représentent 2 924 jours/enfants et 83 jours de formation ou d'appui technique pour les animateurs des communes.**

Le programme ÉcoMétropole a pour objectif **la mutualisation de moyens au service des communes dans le cadre d'une véritable coopérative de services et l'élaboration d'un projet commun** d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire métropolitain.

À ce titre, **ce programme fera l'objet d'une proposition d'intégration au Schéma de mutualisation** de Montpellier Méditerranée Métropole et de ses 31 communes lors de sa révision, courant 2017, sur la base des attentes des communes et des propositions d'un groupe de travail qui sera mis en place début 2017.

L'accueil des établissements spécialisés

40 crèches et centres spécialisés dans l'accueil de personnes porteuses de handicaps fréquentent chaque année l'Écolothèque. Jardiner, nourrir et soigner les animaux, profiter du site de 4 hectares, découvrir sa diversité biologique… **autant d'activités proposées à ces publics spécifiques, dans une visée pédagogique et thérapeutique** inscrite dans la convention annuelle qui lie chaque établissement avec la Métropole.

Ces structures éducatives et thérapeutiques utilisent le domaine de l'Écolothèque en semi-autonomie. L'Écolothèque organise les plannings d'accueil, les ressources, les conditions d'accès aux animaux et répond aux demandes des encadrants des groupes. **Des ateliers pratiques organisés par l'Écolothèque permettent au personnel encadrant des centres de maitriser les gestes justes,** en matière de jardinage ou de soins aux animaux, mais également de s'approprier certaines techniques d'animation (découverte de la mare, des insectes, des boites de jeux…).

Dans le cadre d'un partenariat spécifique avec l'Archipel de Massane, les enfants de l'Accueil de loisirs bénéficient de l'accompagnement des adultes handicapés pour découvrir des activités artisanales telles que la vannerie, la poterie, la peinture sur verre… Plus généralement, **tous les enfants de l'Accueil de loisirs et les personnes handicapées coopèrent avec le personnel dans les activités de la ferme, contribuant à l'entretien de ce bel établissement de la Métropole.**

9

AQUARIUM MARE NOSTRUM ET PLANÉTARIUM GALILÉE

L'Aquarium Mare Nostrum

L'Aquarium Mare Nostrum est **un établissement de loisir culturel destiné au grand public** grâce à son caractère universel et spectaculaire, fondé sur une présentation attractive des espèces animales aquatiques, une scénographie innovante, et des dispositifs pédagogiques s'adressant au plus grand nombre. **Les spectateurs y partent à la découverte du monde des océans, pour y découvrir la diversité des écosystèmes.**

Le parcours mène les spectateurs des richesses de la faune méditerranéenne à celles de l'Océan indien, en passant par une évocation de l'Afrique du Sud et de ses manchots, de l'océan Atlantique, de la présentation d'un récif corallien… Situé au sein de la zone ludique d'Odysseum, l'aquarium Mare Nostrum est devenu, au fil des années, **l'une des attractions préférées du Languedoc-Roussillon : il a ainsi accueilli 345 000 personnes en 2016.**

Depuis son ouverture, en 2007, cet équipement est exploité, par la société Seaman, dans le cadre d'une délégation de service public prenant fin au 1er janvier 2017.

Le Planétarium Galilée

Le Planétarium Galilée est un établissement permettant la diffusion de spectacles de planétariums. **C'est un lieu dédié à l'astronomie, pour se distraire, apprendre et comprendre tout ce qui touche le ciel et l'espace.** Il est doté d'**une salle de spectacles de 156 places surmontée d'un écran en forme de demi-sphère**, qui donne la sensation d'être immergé dans l'image. **Il est doté des techniques de projection numérique les plus récentes. Le planétarium a accueilli 50 000 personnes en 2016**, à la fois pour des projections et conférences in situ, mais aussi pour des animations telle « La Métropole dans les étoiles », séances d'observation du ciel en direct proposées dans les communes.

Cet équipement est géré en régie directe par Montpellier Méditerranée Métropole depuis son ouverture, en janvier 2002.

Une année marquée par la démarche de mutualisation des deux équipements

Dans **le contexte de l'échéance du contrat de Délégation de Service public liant Montpellier Méditerranée Métropole à la société Seaman** pour l'exploitation de l'aquarium Mare Nostrum, **la Métropole a opté, en 2016, pour une démarche de mutualisation de ces deux équipements contigus,** afin de les faire bénéficier d'une politique commerciale commune, et de développer conjointement leurs différents publics.

Une procédure de mise en concurrence

Le Conseil de Métropole a ainsi approuvé, le 24 février 2016, **le principe d'une délégation de service public unique pour la gestion et l'exploitation de l'aquarium Mare Nostrum et du planétarium Galilée.** Par cette délibération, le Conseil de Métropole a, en outre, approuvé **le lancement de la procédure de mise en concurrence,** dans la perspective de la désignation du futur exploitant de l'aquarium Mare Nostrum et du planétarium Galilée.

Lors de sa réunion du 8 avril 2016, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) pour l'exploitation de l'aquarium Mare Nostrum et du planétarium Galilée a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré **le contenu des deux candidatures présentées :**

> Aquariums Oceanworld ;
> Seaman.

Lors de sa séance du 18 avril 2016, la CDSP a considéré que, sur la base des critères de sélection des candidatures énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, **les deux candidats étaient admis à déposer une offre.**

Conformément aux dispositions du règlement de la consultation, une visite des établissements a été organisée, et les réponses aux questions formulées par les candidats ont été apportées. Une phase de négociation avec les deux candidats a ensuite été menée, et ils ont été auditionnés chacun quatre fois entre le début du mois de septembre et la mi-octobre. Les sociétés Aquariums Oceanworld et Seaman ont enfin remis **une offre finale à la Métropole le 2 novembre 2016.**

Un objectif porté à 400 000 visiteurs par an

À l'issue de cette procédure, et **sur la base de l'analyse des qualités de chacune des offres remises au regard des 4 critères retenus** (valeur technique, valeur financière, qualité du service apporté, garanties fournies), **l'offre de la société Aquariums Oceanworld s'est avérée être la plus performante.**

Avec **un objectif de 400 000 visiteurs par an, dont 10% de scolaires,** Aquariums Oceanworld propose **une stratégie particulièrement dynamique en matière de communication et de commercialisation,** avec un recours important au support internet (offres de tarifications spécifiques) et grâce à la mise en place de partenariats commerciaux avec les enseignes de la zone Odysseum.

La convention avec Aquariums Oceanworld concernant l'exploitation de l'aquarium Mare Nostrum et du planétarium Galilée sur les plans administratif, technique, financier et commercial, **a été conclue pour une durée de 10 ans et 2 mois à compter du 2 janvier 2017, et jusqu'au 28 février 2027.**

SOLIDARITÉ

La solidarité s'impose comme une évidence pour Montpellier Méditerranée Métropole. C'est pourquoi elle est l'une des composantes cardinale de sa politique.

Il est en effet du **devoir de la Collectivité de veiller aux personnes les plus vulnérables, quelles qu'en soient les motifs (âge, handicap, isolement).** Et c'est pour cela qu'elle propose **un service de téléalarme performant.**

Pionnière, la Métropole équipe ses abonnés d'un boitier directement relié **au centre de traitement d'alerte des sapeurs-pompiers de l'Hérault.** Une simple pression suffit à déclencher l'alerte et un ensemble de procédures entièrement tournées vers la sécurisation de ces personnes fragiles.

Près de 5 500 appels ont ainsi été enregistrés par les pompiers en 2016, preuve de la nécessité du dispositif. **Ils ont généré près de 1 200 interventions au domicile** des porteurs de boitiers, dont 79 ont impliqué le soutien de l'équipe médicale.

Ce service de téléalarme est **l'illustration parfaite de la politique de solidarité mise en œuvre par Montpellier Méditerranée Métropole**, puisque **26,40 % des abonnés à la plate-forme téléalarme l'étaient gratuitement.**

LA TÉLÉALARME : POUR NE JAMAIS PERDRE LE LIEN AVEC LES PLUS FRAGILES

Solidarité et sécurité, au cœur du dispositif

Mis en place dès 1980, le service de téléalarme permet aux personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, de rester à leur domicile **dans des conditions de sécurité optimales.**

Concrètement, **ce service est relié au centre d'alerte des sapeurs-pompiers de l'Hérault.** Dès qu'un signal est émis, ils se mettent en contact avec l'usager ; **si la situation le nécessite, ils peuvent alors intervenir très rapidement.**

Les pompiers disposent également d'**une liste de différentes personnes à contacter, en cas d'urgence : famille, amis et voisins.** Bien souvent, ce sont précisément les voisins qui interviennent les premiers, du fait de leur proximité géographique.

Enfin, il faut savoir que le mode de fonctionnement de la téléalarme est très simple : porté autour du cou, l'utilisateur déclenche le système à distance, sur simple pression du doigt. **L'appel aux pompiers est alors entièrement automatisé.**

Au final, ce service est le reflet de la politique de solidarité mise en œuvre par la Métropole : en 2016, **sur les 1 500 personnes abonnées à la téléalarme, plus d'un quart des usagers l'était gratuitement.**

Le nombre d'abonnés a augmenté

En 2016, **1 500 habitants de Montpellier Méditerranée Métropole étaient abonnés au service de téléalarme** (contre 1 450 en 2015). Parmi eux, **26,40% bénéficiaient du service à titre gratuit** (ils étaient 28% en 2015).

On peut également noter **une hausse des installations et une baisse des résiliations** par rapport à l'exercice précédent :

> **326** nouvelles installations réalisées (267 en 2015) ;

> **276** résiliations ont été enregistrées (317 en 2015).

Abonnés : les différentes grilles tarifaires

> **Catégorie 1**

26,4 % des abonnés le sont à titre gratuit

> **Catégorie 2**

16,2 % des abonnés paient 6 € par mois

> **Catégorie 3**

14 % des abonnés paient 12 € par mois

> **Catégorie 4**

18,6 % des abonnés paient 21 € par mois

> **Catégorie 5**

10,1 % des abonnés paient 38 € par mois

> **Catégorie 6**

14,7 % des abonnés paient 50 € par mois

Près de 100 interventions des pompiers chaque mois

En 2016, **le nombre d'appels enregistrés est en hausse, puisqu'on en dénombre 5 483 (contre 5 089 en 2015)**. Un chiffre qui s'explique notamment par la hausse du nombre d'usagers abonnés.

En moyenne, **456 appels sont passés chaque mois** (420 en 2015), ce qui signifie que quasiment un abonné sur trois utilise le service mensuellement.

2 119 de ces appels (soit 38%) étaient entièrement justifiés. Ils se répartissent ainsi :

> **932 interventions d'un proche**, appelé par les pompiers ;

> **22% de ces appels ont nécessité 1 187 interventions directes des pompiers** (1 124 en 2015) au domicile des porteurs de boitiers de téléalarme. Parmi elles, 1 108 interventions classiques et 79 de l'équipe médicale.

Un chiffre d'affaires en légère baisse

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 s'élève à 281 868 €. Il est en légère baisse par rapport à celui de 2015 (289 976 €).

Il faut d'ailleurs noter que la téléalarme est l'un des services de Montpellier Méditerranée Métropole dont **les recettes couvrent les charges directes de fonctionnement et d'investissement.**

Des boitiers fabriqués sur le territoire métropolitain

Depuis l'année 2011, ce sont **près de 500 appareils compatibles avec les box internet** qui ont été installés chez de nouveaux abonnés.

Des dispositifs qui, il faut le souligner, sont fabriqués par **une société implantée sur le territoire de la Métropole montpelliéraine.**

Téléalarme : les chiffres 2016

> **1 500** personnes sont abonnées à la téléalarme

> **5 483** appels ont été enregistrés par les pompiers

> **1 187** interventions ont été réalisées au domicile des abonnés

> Le chiffre d'affaires s'élève à **281 868 €**

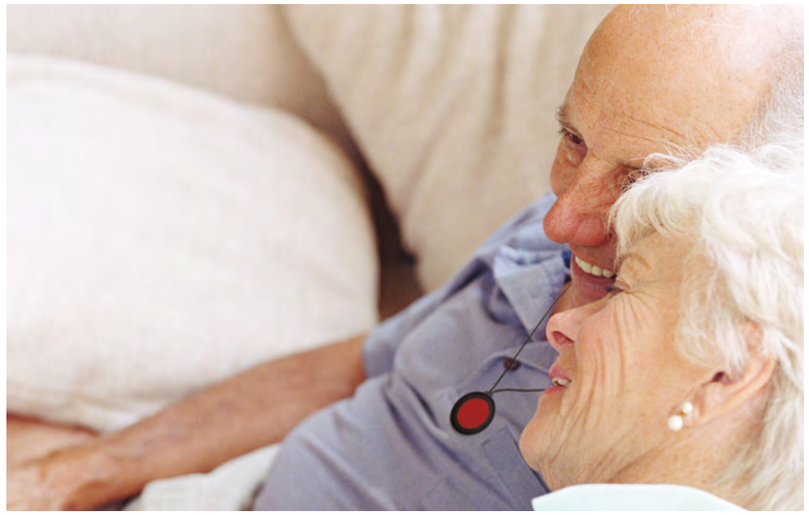

SERVICE GUICHET UNIQUE DE PROXIMITÉ

Depuis le 4 janvier 2016, les différentes missions traitées par les 10 Maisons de Proximité ont été **transférées aux Guichets des 31 communes du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.**

Ce Guichet Unique, déclinaison du Pacte de confiance métropolitain, constitue l'une des premières actions du Schéma de mutualisation. Globalement, **l'objectif est de simplifier les relations entre les usagers et l'administration** en favorisant l'accessibilité des services de la Métropole aux habitants.

Une démarche qui s'accompagne, pour chacun, d'**un gain de temps précieux.** D'autant que les services proposés par ce Guichet Unique concernent une multitude de domaines : **la vie quotidienne, la famille, les espaces publics, l'urbanisme, la voirie, l'environnement, l'eau et l'assainissement, les transports ou bien encore le Pass' Métropole**.

Pour renforcer cette proximité intercommunale, la Métropole a redéployé 33 agents au sein de ces sites d'accueil et de gestion des réclamations, situés dans chaque mairie du territoire. **Les agents communaux et métropolitains travaillent donc désormais de concert**. Ils ont tous été formés aux même aptitudes et compétences, afin de garantir la continuité et la qualité de l'accueil des usagers.

Pour l'instant, **15 communes bénéficient de la plateforme de e-services disponible sur le site : www.montpellier3m.fr,** offrant ainsi à leurs habitants la possibilité de réaliser des démarches administratives sans même avoir à se déplacer. **À terme, ce sont bien les 31 communes qui disposeront toutes de ce service dématérialisé.**

11

SIMPLIFIER L'ACCÈS DES USAGERS AUX DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MÉTROPOLE

Le Pass' Métropole, indispensable pour les amoureux de sport, de culture et de loisirs !

Lancée il y a plus de dix ans, **la carte *Pass'Agglo* s'est muée en *Pass'Métropole*, conformément aux évolutions de notre territoire.** Gratuit et nominatif, **il permet de bénéficier de nombreux tarifs préférentiels dans les équipements de Montpellier Méditerranée Métropole ou chez des partenaires privés.** Et cela concerne aussi bien **le domaine de la culture que celui du sport ou des loisirs.** Bien entendu, la carte Pass'Agglo reste valable ; inutile, donc, de la modifier au profit du Pass' Métropole.

Pass'Métropole : les chiffres clés

> **287 279** détenteurs de la carte *Pass'Métropole* en décembre 2016

> **12 596** créations de cartes

> **4 933** demandes de renseignements

> **2** participations à des événements : Antigone des Associations et Accueil des Nouveaux Montpelliérains

> Au total, cette activité représente **17 529 sollicitations** des usagers

Le Pass Métropole : une carte gratuite destinée aux habitants du territoire.

Environnement : collecter les encombrants et faciliter le tri sélectif

Les 31 Guichets Uniques assurent **le relais de l'action menée par la Collectivité pour ce qui concerne l'environnement et le tri sélectif.** Sur place, les citoyens peuvent donc trouver des réponses concrètes à leurs différentes interrogations, qu'elles concernent le compostage, le tri des emballages ou le recyclage des piles.

En 2016, **971 composteurs ont été remis à des particuliers et 2 310 appels relatifs aux déchets ont été traités.** Qu'ils soient jaunes, oranges ou noirs, ils sont tous biodégradables ! **11 739 rouleaux de sacs de tri ont été distribués dans le courant de l'année.**

Enfin, la collecte des encombrants a généré **4 298 prises de rendez-vous,** tandis que **2 888 demandes de renseignements** ont été enregistrées. Au total, **7 186 appels téléphoniques étaient directement liés à la collecte de ces déchets.**

Bien d'autres appels téléphoniques ont été répertoriés. Parmi eux, **8 344 concernaient des demandes de dotation ou des changements de conteneurs et 4 137 des demandes d'informations diverses**. Enfin, pas moins de **5 977 gestions de défaut de collecte ont été enregistrées pour 9 069 demandes de renseignements.**

Au final, cette activité a totalisé **19 510 gestions de prestation pour 18 141 demandes de renseignements, soit 37 651 sollicitations de la part des usagers.**

Transport : informer et promouvoir la mobilité douce

Depuis le 1er janvier 2016, l'action dédiée au transport ne porte plus sur la billetterie ou la vente de titres. Désormais, **les prestations relèvent d'un accompagnement renforcé des usagers vers une connaissance approfondie des mobilités douces proposées par la Métropole** ; elles concernent également la gestion de leurs abonnements et autres titres de transport.

C'est pourquoi les agents du Guichet Unique sont équipés pour lire **les informations stockées sur les cartes des usagers.** Ils sont également en lien avec **une plateforme TaM dédiée à la résolution de toute forme de problème technique.**

Durant l'année, **677 interventions et 4 650 demandes de renseignements ont été enregistrées, soit un total de 5 327 actions.**

Le guichet unique de Lavérune.

Tourisme : soutenir les activités portées par la Métropole

Depuis le transfert de la compétence « Tourisme » au profit de la Métropole, les agents du Guichet Unique ont pour mission de **délivrer des brochures et autres supports institutionnels,** mais aussi d'informer les usagers sur les différentes activités touristiques portées par l'intercommunalité.

Au total, 1 395 actions et 2 651 renseignements ont été délivrés dans ce domaine.

11

Le Guichet Unique, véritable lieu de vie de l'espace public

Durant l'exercice 2016, 11 482 demandes ont été formulées via le Guichet Unique de Proximité. Leur répartition s'effectue comme suit :

> Assainissement & eaux usées : 874 demandes

> Réseaux d'eau potable : 380

> Voirie : 1 941

> Éclairage public :2 137

> Mobilier Urbain : 605

> Espaces Verts : 1 787

> Propreté : 2 375

> Demandes de renseignements : 3 520

Répartition des demandes

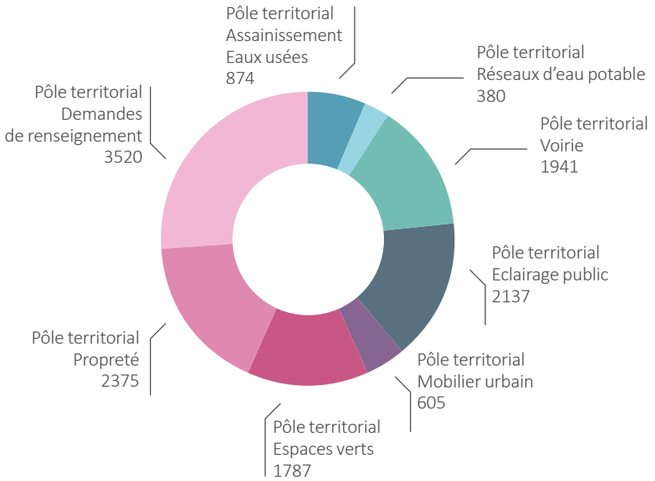

Une multitude de missions de proximité

Véritablement précurseurs de l'action du bloc communal, **les agents du Guichet Unique de proximité participent indifféremment aux missions métropolitaines et communales***.

> **État Civil** : 1 549 documents réalisés & 3 351 demandes de renseignements, soit 4 900 actions

> **CNI, passeports, cartes grises** : 21 258 documents & 14 341 demandes de renseignements, soit 35 599 actions

> **Scolarité** : 15 298 demandes traitées

> **Élection, recensement militaire** : 3 887 & 1 300 auxquels s'ajoutent 3 682 demandes d'information, soit 8 869 actions

> **Urbanisme** : 2 396 réalisations de 1er niveau & 4 557 demandes de renseignement, soit 6 953 actions

> **Certificats et documents divers** : 17 551 réalisations

Pour l'année 2016, le volume global des prestations assurées par le service s'élève à 161 219.

Le guichet unique de Cournonsec.

Répartition des missions

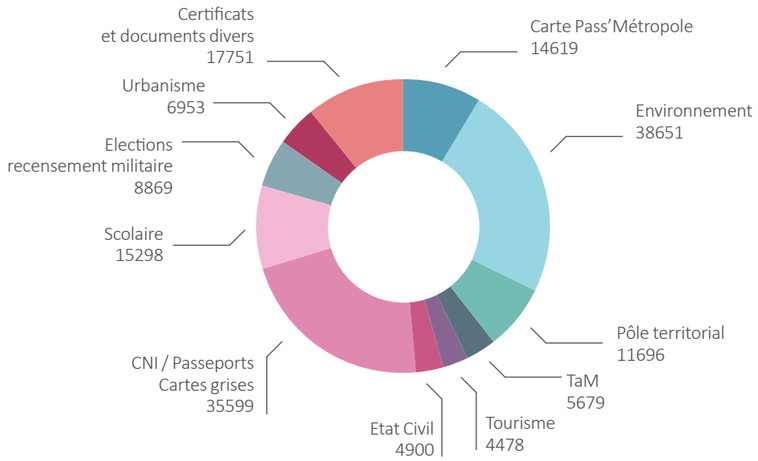

* Ces actions ne tiennent pas compte des activités des trois plus grandes communes de la Métropole, dont les missions sont réalisées séparément du Guichet Unique (Lattes, Castelnau le Lez et Montpellier)

ASSURER UNE FORMATION EFFICACE POUR TOUS LES AGENTS AFFECTÉS AU GUICHET UNIQUE DE PROXIMITÉ

Un socle de formation puissance 3

Qu'ils soient métropolitains ou communaux, les agents qui ont pris leurs fonctions au sein du Guichet Unique ont été accompagnés par un programme de formation.

3 socles de formation ont ainsi été proposés :

>**Transport** : maîtriser l'offre commerciale et la lecture de carte TAM.

Participation de 20 agents lors de 2 sessions d'une journée exclusivement destinées aux agents communaux et organisées en partenariat avec TaM, au mois de mars.

>**Perfectionnement état civil** : une formation dans la continuité de celle délivrée en 2015 sur les bases de l'état civil.

Participation de 30 agents lors de 2 sessions de 3 jours s'étant tenues au cours de la 2e quinzaine de novembre.

>**Listes électorales** : apporter les bases de connaissances fondamentales à l'ensemble des agents, en vue des inscriptions sur les listes électorales.

Participation de 24 agents lors de 2 sessions d'une journée, début novembre.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES DE LA MÉTROPOLE

La plateforme e-services, passerelle entre l'usager et l'institution

Le Guichet Unique de Proximité permet de mettre en relation directe l'usager et l'institution. Ainsi, grâce à **la plateforme e-services, véritable outil de gestion et de suivi des réclamations,** il est en lien avec les directions de :

>**l'Action Territoriale,** via ses 6 pôles territoriaux

>**la Propreté et Valorisation des Déchets,** par le biais du numéro Vert et des contrôleurs de collecte

>**l'Eau et de l'Assainissement**

Très concrètement, **la demande saisie en guichet est instantanément transmise et relayée aux services opérationnels de la Métropole** précédemment cités. Ainsi, la plateforme e-service :

>produit une passerelle de transmission d'informations entre les différentes directions ;

>concourt à améliorer le suivi du traitement de la demande faite par l'usager via le Guichet Unique.

Afin de **contrôler le bon fonctionnement du dispositif**, des réunions trimestrielles sont organisées. Elles servent également à **maintenir un dialogue inter-services,** indispensable pour continuer à dispenser des prestations de qualité.

Enfin, il est important de souligner combien **les agents du Guichet Unique de proximité sensibilisent et valorisent les potentialités du e-service auprès des usagers.** De ce fait, ils participent activement à **l'émergence de l'e-citoyenneté.**

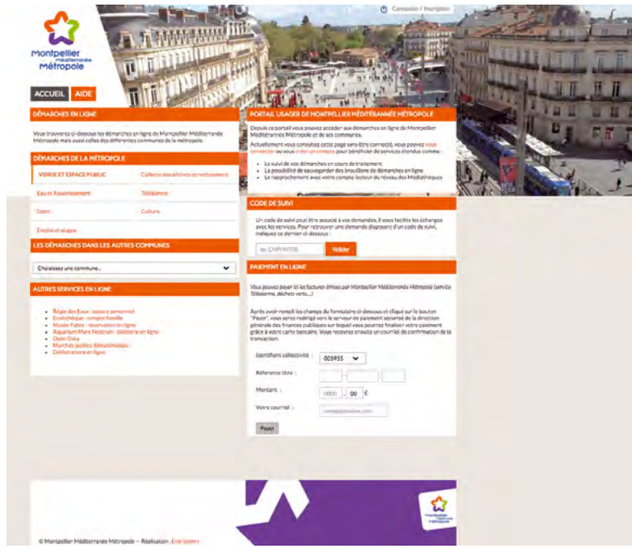

Direction de la Communication

Montpellier Méditerranée Métropole

Octobre 2017

Crédit photos :

Montpellier Méditerranée Métropole

Ville de Montpellier

Conception et réalisation :

Les Dissidents

Impression :

Impact Imprimerie

Baillargues

Beaulieu

Castelnau-le-Lez

Castries

Clapiers

Cournonsec

Cournonterral

Fabrègues

Grabels

Jacou

Juvignac

Lattes

Lavérune

Le Crès

Montaud

Montferrier-sur-Lez

Montpellier

Murviel-lès-Montpellier

Pérols

Pignan

Prades-le-Lez

Restinclières

Saint-Brès

Saint-Drézéry

Saint Geniès des Mourgues

Saint Georges d'Orques

Saint Jean de Védas

Saussan

Sussargues

Vendargues

Villeneuve-lès-Maguelone

Les Dissidents • Octobre 2017 • Montpellier Méditerranée Métropole • Direction de la Communication

Montpellier Méditerranée Métropole

montpellier3m.fr